

CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL TOULOUSE 31

RAPPORT FINANCIER ANNUEL

Année 2016

Le Directeur Général
Nicolas LANGEVIN



SOMMAIRE

- Rapport du Conseil d'Administration sur l'exercice clos le 31 décembre 2016..... **3**
- Rapport de l'organisme tiers indépendant sur les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées figurant dans le rapport de gestion.....**99**
- Rapport du Président du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale au titre de la Loi sur la Sécurité Financière.....**102**
- Rapport des commissaires aux comptes sur le rapport du Président du Conseil d'Administration de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31 relatif aux procédures de contrôle interne et de gestion des risques et aux autres informations requises établi en application de l'article L.621-18-3 du Code Monétaire et financier.....**126**
- Comptes individuels au 31.12.2016..... **128**
- Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels.....**197**
- Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées.....**201**
- Comptes consolidés au 31.12.2016..... **203**
- Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés.....**318**
- Déclaration des personnes responsables..... **321**
- Résolutions soumises à l'approbation de l'Assemblée Générale Mixte du 30 mars 2017.. ..**322**

CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL TOULOUSE 31

**RAPPORT DU
CONSEIL D'ADMINISTRATION
SUR L'EXERCICE CLOS
LE 31 DECEMBRE 2016**

SOMMAIRE

I.	LE CONTEXTE ECONOMIQUE ET FINANCIER DE 2016.....	7
1.	DES EVENEMENTS POLITIQUES IMPREVISIBLES AUX CONSEQUENCES FINANCIERES TOUT AUSSI IMPREVISIBLES, UN REEQUILIBRAGE TOUJOURS A L'ŒUVRE DE LA CROISSANCE MONDIALE	7
2.	MALGRE DES EVENEMENTS POLITIQUES MAJEURS INATTENDUS, LES MARCHES FINANCIERS AURONT FAIT PREUVE D'UNE ETONNANTE RESISTANCE, LE MAINTIEN DE TAUX TRES BAS ET LA PROTECTION RENOUVELEE DES BANQUES CENTRALES LIMITANT CONSIDERABLEMENT LES RISQUES.	7
3.	LA CONJONCTURE EN MIDI-PYRENEES RESTE TONIQUE, LE REDRESSEMENT DE LA CONSTRUCTION CONSTITUANT LE PHENOMENE MAJEUR DE 2016.....	8
II.	L'ANNEE 2016 DE LA CAISSE REGIONALE DE TOULOUSE 31.....	10
1.	FAITS MARQUANTS	10
1.1.	<i>Un solide développement des activités clientèles</i>	<i>10</i>
1.2.	<i>Des résultats financiers toujours solides</i>	<i>10</i>
1.3.	<i>Une situation financière solidifiée</i>	<i>11</i>
1.4.	<i>2020 by CA31 : une année de lancement vers 2020</i>	<i>12</i>
2.	ACTIVITE 2016.....	12
2.1.	<i>Le fonds de commerce</i>	<i>12</i>
2.2.	<i>La collecte.....</i>	<i>12</i>
2.3.	<i>Le crédit.....</i>	<i>12</i>
2.4.	<i>L'assurance de biens et de personnes.....</i>	<i>13</i>
2.5.	<i>Les services.....</i>	<i>13</i>
3.	LES COMPTES SOCIAUX 2016 : BILAN ET COMPTE DE RESULTAT	13
3.1.	<i>Le bilan</i>	<i>13</i>
3.2.	<i>Le compte de résultat : du produit net bancaire au résultat net.....</i>	<i>16</i>
4.	LES COMPTES CONSOLIDES 2016.....	18
4.1.	<i>Le Périmètre de consolidation</i>	<i>18</i>
4.2.	<i>L'activité des filiales et des participations.....</i>	<i>18</i>
4.3.	<i>Les éléments chiffrés de synthèse</i>	<i>19</i>
4.4.	<i>Le résultat consolidé.....</i>	<i>19</i>
4.5.	<i>Les fonds propres consolidés.....</i>	<i>19</i>
4.6.	<i>Evénements postérieurs.....</i>	<i>20</i>
III.	MAITRISE DES FACTEURS DE RISQUES.....	21
5.	RISQUE DE CREDIT.....	22
5.1.	<i>Objectifs et politique</i>	<i>22</i>
5.2.	<i>Gestion du risque de crédit.....</i>	<i>22</i>
5.3.	<i>Exposition</i>	<i>25</i>
6.	RISQUE DE MARCHE	29
6.1.	<i>Objectifs et politique</i>	<i>29</i>
6.2.	<i>Gestion du risque.....</i>	<i>29</i>
6.3.	<i>Méthodologie de mesure et d'encadrement des risques de marchés.....</i>	<i>30</i>
6.4.	<i>Risque Action.....</i>	<i>32</i>
7.	GESTION DU BILAN	33
7.1.	<i>La gestion du bilan – Risques financiers structurels</i>	<i>33</i>
7.2.	<i>Risque de taux d'intérêt global</i>	<i>34</i>
7.3.	<i>Les risques de liquidité et de financement</i>	<i>36</i>
8.	POLITIQUE DE COUVERTURE	40
8.1.	<i>Couverture de juste valeur (Fair Value Hedge).....</i>	<i>40</i>
8.2.	<i>Couverture de flux de trésorerie (Cash Flow Hedge).....</i>	<i>40</i>
8.3.	<i>Couverture de l'investissement net en devise (Net Investment Hedge)</i>	<i>41</i>
9.	RISQUE OPERATIONNEL.....	41

9.1.	Objectifs et politique	41
9.2.	Gestion du risque : organisation, dispositif de surveillance.....	41
9.3.	Méthodologie	42
9.4.	Exposition	44
10.	RISQUES DE NON-CONFORMITE	45
IV.	LE CCI.....	45
V.	DIVIDENDES.....	47
VI.	OPERATIONS REALISEES SUR LES TITRES DE LA SOCIETE PAR LES DIRIGEANTS.	48
VII.	RAPPORT DE RESPONSABILITE SOCIETALE ET ENVIRONNEMENTALE (RSE) 2016	49

CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL TOULOUSE 31

RAPPORT DE GESTION

COMPTES SOCIAUX et COMPTES CONSOLIDES

2016

I. LE CONTEXTE ECONOMIQUE ET FINANCIER DE 2016

1. Des événements politiques imprévisibles aux conséquences financières tout aussi imprévisibles, un rééquilibrage toujours à l'œuvre de la croissance mondiale.

La croissance en zone Euro reste toujours poussive malgré le renforcement des mesures prises par la Banque Centrale Européenne.

Avec une croissance du PIB attendue en 2016 autour de 1,6 %, la zone Euro s'enlise dans une croissance molle, bien que soutenue par des facteurs externes toujours aussi favorables :

- ✓ la baisse de l'Euro contre Dollar donne toujours de l'impulsion ;
- ✓ l'effondrement du prix des matières premières fossiles sur le 1^{er} semestre ;
- ✓ Le prix des crédits est au plus bas et favorise l'investissement productif, quoique toujours étonnamment limité ;
- ✓ Les économies périphériques accélèrent toujours vigoureusement, à l'exception de l'Italie.

Cette conjonction de facteurs très favorables ne permet toutefois pas une accélération franche de la croissance, eu égard à des déséquilibres démographiques persistants en Allemagne, à des réformes structurelles toujours limitées en France et à l'instabilité croissante du contexte politique italien. Pour 2017, l'incertitude politique constituera un facteur limitatif de la croissance en se déplaçant a fortiori sur les économies cœur de la zone avec les élections allemandes, françaises et néerlandaises.

La croissance mondiale reste toujours modérée, tirée à la baisse par les émergents, les exportateurs de matières premières et l'atterrissage américain.

À 2,8 %, la croissance mondiale devrait in fine afficher une performance peu encourageante, combinant cette année la poursuite du ralentissement des économies émergentes (3,7 %) et un coup d'arrêt dans les pays développés à 1,3 % (USA, Japon). En haut de cycle, la croissance américaine ralentit et la FED a enfin amorcé son cycle de hausse des taux directeurs, dans un environnement incertain lié aux conséquences économiques des mesures qui seront prises par la nouvelle Administration américaine. Parallèlement, la Chine gère le ralentissement de sa croissance en puisant dorénavant massivement dans ses réserves de change eu égard à des fuites de capitaux massives. À noter que malgré le Brexit, le Royaume Uni aura fait de la résistance ... temporairement toutefois : la dévaluation de la monnaie génère un pic d'inflation qui devrait rapidement s'associer à une dérive budgétaire, les intentions d'investissement sont particulièrement déprimées ; une accumulation de facteurs négatifs pour 2017.

2. Malgré des événements politiques majeurs inattendus, les marchés financiers auront fait preuve d'une étonnante résistance, le maintien de taux très bas et la protection renouvelée des banques centrales limitant considérablement les risques.

L'assouplissement monétaire européen exceptionnel de début d'année associé à un cycle haussier retardé des taux américains aura fait bondir les performances des obligataires souverains et corporates. L'année 2016 marque ainsi un virage important pour l'obligataire souverain. Si les gains se réduisent fortement en fin d'année, le 1^{er} semestre aura été remarquable à la suite de l'assouplissement monétaire exceptionnel engagé par la Banque Centrale Européenne. La tendance de marché s'est brutalement arrêtée début octobre avec une hausse des rendements et des spreads intra-européens, avec pour origine une remontée des perspectives d'inflation et un risque politique croissant (élections US, référendum italien). Ces éléments, couplés à la compression des spreads de crédit, ont généré une performance significative sur le marché du crédit Investment Grade et surtout High Yield.

Le secteur bancaire européen aura été à nouveau sous pression en 2016, les événements politiques majeurs de l'année (brexit, référendum italien) et l'impact des taux bas venant nuire à leur rentabilité potentielle. La guerre des réglementations prudentielles qui se joue au Comité de Bâle entre anglo-saxons et européens, la fragilité du secteur bancaire italien comme du mastodonte Deutsche Bank ravivent les craintes d'un soutien étatique à venir et, plus généralement, d'une perte de compétitivité générale des banques européennes sur la scène internationale. A ce titre, les grandes banques françaises, grâce à leur solidité prudentielle, réalisent un parcours boursier finalement satisfaisant et un redressement structurel de leur rentabilité grâce à leur modèle diversifié.

S'agissant des autres actifs, la volatilité des prix du pétrole (+ 47 % sur l'année pour le Brent) et des actions sont les éléments principaux à retenir en 2016.

- ✓ +47 % sur l'année 2016 pour le pétrole Brent : un chiffre qui masque une exceptionnelle volatilité supportée en 2016 puisque, en moyenne sur l'année, le prix de fait recule de 15 % ! Les pays de l'OPEP et la Russie auront contre toute attente réussi à amorcer une tendance haussière des prix en s'engageant à réduire leur production.
- ✓ Le prix des actions aura également été particulièrement désordonné, avec une violente contraction début 2016 suivi de phases de hausse exceptionnelle malgré les événements politiques majeurs et inattendus de l'année (élections US, Brexit, etc.). L'Eurostoxx50 finit stable sur l'année et le S&P500 gagne encore 10 %.

3. La conjoncture en Midi-Pyrénées reste tonique, le redressement de la construction constituant le phénomène majeur de 2016.

Le fer de lance de l'économie régionale (la construction aéronautique et spatiale) reste toujours tonique, porté par des carnets de commande en croissance sur l'ensemble de la filière. Plus généralement, la dynamique de création d'entreprises dans le département (+6,1 % à fin septembre vs +4,1 % en métropole) traduit un environnement économique local toujours très favorable. Ainsi :

- ✓ Le secteur de la construction entre dans une nouvelle phase de croissance. En effet, le 2^{ème} trimestre 2016 est marqué par un premier redressement de l'emploi salarié, après huit années de baisse ininterrompue et, à fin septembre 2016, le nombre de logements autorisés à la construction bondit de 49 % (vs +16 % pour la métropole).
- ✓ La croissance industrielle, malgré les difficultés persistantes du secteur électronique, reste ferme, avec notamment une croissance de l'emploi de 2,8 % sur un an à la fin du 1^{er} semestre. Le bond de 15 % de l'emploi intérimaire en 2016 souligne une dynamique locale en accélération.

- ✓ Si le chômage s'affiche au niveau moyen de la métropole, la population du département reste jeune (38 ans d'âge moyen) et présente un revenu disponible moyen supérieur de 10 % à la moyenne nationale, avec une faible part de retraités dans sa composition.

Le développement économique du département de la Haute-Garonne se traduit toujours par une dynamique démographique particulièrement élevée et en accélération sur l'aire urbaine toulousaine : Les dernières statistiques INSEE soulignent un rythme annuel de croissance de la population de 1,4 %, soit +18 000 habitants par an (vs +0,5 %/an pour la France), toujours tirée par l'aire urbaine toulousaine qui s'étend sur 5 départements et concentre 1,3 million d'habitants, au 3^{ème} rang de la province.

L'ensemble de ces éléments de conjoncture confirme que Crédit Agricole Toulouse 31 évolue sur une aire géographique porteuse d'un développement soutenu à venir de ses activités.

II. L'ANNEE 2016 DE LA CAISSE REGIONALE DE TOULOUSE 31

Une ETI coopérative de banque, assurances et immobilier qui accompagne l'ensemble de ses clientèles au quotidien, finance l'économie de son territoire, délivre des résultats financiers récurrents et investit pour plus de services utiles à ses clients et sociétaires.

1. Faits marquants

1.1. Un solide développement des activités clientèles

Au 4^{ème} trimestre 2016, le Crédit Agricole Toulouse 31 confirme sa forte dynamique de conquête des mois précédents et porte le total de nouveaux clients particuliers à 22 398 sur 2016, marquant une progression de près de 10% du rythme de conquête sur un an. Pour autant, la progression de notre fonds de commerce est limitée à 0,2% par l'application de la mise en œuvre de la loi Eckert introduisant de nouvelles dispositions sur les comptes bancaires inactifs.

Les réalisations de crédit atteignent 1 746M€ contre 1 620M€ il y a un an, dont 1 090M€ dédiés au financement de l'habitat (1 080M€ il y a un an). Les volumes de remboursements anticipés et de réaménagements sont toujours importants bien qu'en recul sur un an (respectivement -12,1% et -4,5%) dans un contexte de taux qui reste encore favorable à nos emprunteurs. Ainsi nos encours de crédit, retraités des opérations de titrisation consolidantes, progressent de +6,2% sur un an, portés par l'habitat dont l'encours progresse de +8,8%. Les encours de crédit d'équipement aux professionnels et aux entreprises terminent 2016 sur une progression de +2,5% grâce à des volumes de réalisations en forte augmentation à 451M€ (+54,4% sur un an).

Les encours de collecte s'accroissent de 2,9% sur un an pour atteindre 11,80Mds€ à fin décembre 2016. Dans la continuité des précédents trimestres, la progression est portée par les dépôts à vue (+17%), l'épargne logement (+7,8%), les livrets bancaires (+3,1%) et dans une moindre mesure par l'assurance-vie (+2,1%). Finalement, l'équipement de nos clientèles se poursuit également tant en produits d'assurance (+5,1%) qu'en services bancaires (+2,6%).

	31/12/2015	31/12/2016	Evolution 2016 / 2015
ACTIVITE (chiffres en Mds € et évolution en %)			
Crédits	7,31	7,77	6,2%
<i>dont habitat</i>	4,57	4,98	8,8%
Collecte	11,47	11,80	2,9%
<i>dont collecte bilan</i>	7,13	7,45	4,5%

1.2. Des résultats financiers toujours solides

Le Conseil d'Administration, en sa séance du 27 janvier 2017, a approuvé les comptes annuels 2016, comptes préalablement audités par les commissaires aux comptes. Le Produit Net Bancaire (comptes individuels) est en recul de -2,1% sur un an. La baisse de notre marge d'intermédiation atteint -11,5% caractérisée par la poursuite de la baisse du rendement de nos

encours de crédit ainsi que le maintien des coûts de collecte à des niveaux élevés. Cette évolution résulte également de l'opération de simplification du groupe Crédit Agricole réalisée le 3 août dernier (voir avis financier du 28 octobre 2016, relatif aux résultats du 3^{ème} trimestre). Cet effet négatif est lié au démantèlement du Switch 1 et au coût de financement de l'investissement de la Caisse régionale dans Sacam Mutualisation. A l'inverse, la régulière progression de nos commissions (+5,9% en 2016) ainsi que la forte contribution de nos participations permettent de limiter les impacts du contexte de taux sur notre PNB.

Dans la continuité des trimestres précédents, le coût du risque reste limité et maîtrisé avec un taux de défaut de 2,48% fin décembre 2016 (contre 2,87% il y a un an). Finalement, le résultat net social atteint 70,8M€ stable sur un an, bénéficiant d'un coût du risque favorable et d'une charge d'impôt sur les sociétés en baisse, profitant de la suppression de la contribution exceptionnelle. S'agissant du résultat net consolidé, il s'affiche en forte baisse à 72,4M€ (-21,1%) provenant majoritairement d'une dotation au FRBG en baisse de -17,1M€ sur un an.

	T4 2015	T4 2016	Evolution T4 2016 / 2015	31/12/2015	31/12/2016	Evolution 2016 / 2015
BASE INDIVIDUELLE (chiffres en M€ et évolution en %)						
Produit net bancaire	64,0	59,0	-7,9%	263,6	258,0	-2,1%
Charges de fonctionnement nettes	- 38,0	- 41,7	15,9%	- 144,3	- 152,5	5,7%
Résultat brut d'exploitation	28,1	17,3	-38,4%	119,4	105,6	-11,6%
Coût du risque	9,2	4,8	n.s.	9,9	1,5	n.s.
Résultat net social	17,9	15,7	-12,4%	70,8	70,8	0,0%
BASE CONSOLIDÉE (chiffres en M€ et évolution en %)						
Résultat net part du Groupe consolidé	26,1	7,2	-72,5%	91,8	72,4	-21,1%
Total Bilan consolidé				9 448,7	10 132,1	7,2%
dont capitaux propres au passif				1 226,9	1 291,0	5,2%

1.3. Une situation financière solidifiée

La Caisse régionale conforte sa situation financière par la progression de ses capitaux propres de 7,2% sur un an et des ratios Bâle III phasés de solvabilité et de levier (respectivement au 31/12/2016 ratios estimés à 16,82% et 7,24%) et de liquidité (89,3%) supérieurs aux exigences réglementaires en vigueur.

Le cours du Certificat Coopératif d'Investissement (CCI) Toulouse 31 s'établit à 90,98€ au 31 décembre 2016, soit une progression de +8,7% sur l'année 2016.

En ligne avec la communication groupe du 9 mars 2016, dans laquelle il était indiqué que le dividende servi au titre de l'exercice 2016 devait être au moins égal à celui de 2015, le Conseil d'Administration a décidé de proposer à l'Assemblée Générale du 30 mars 2017, le versement d'un dividende de 4,63€ par titre (contre 4,62€ pour l'exercice 2015).

Chiffres clés au 31 décembre 2016

LCR (ratio de liquidité Bâle III)	89,3%
Ratio de Solvabilité (Bâle III)	16,82% au 31/12/2016
Ratio de levier (Bâle III)	7,24% au 31/12/2016
Différentiel Crédit - Collecte en M€	472,2
Ratio Crédit - Collecte en %	106,6%
Taux de défaut	2,48%

1.4. 2020 by CA31 : une année de lancement vers 2020

En janvier 2016, CA Toulouse 31 a lancé la mise en œuvre de son nouveau projet d'entreprise : 2020 by CA31. Cette première année a servi de rampe de lancement pour la Caisse régionale avec l'accomplissement de nombreux projets. L'adaptation du maillage de notre territoire a constitué un axe fort alors que nous évoluons dans un environnement en constante mutation, sous les effets conjugués de la baisse de fréquentation des agences et du développement des outils numériques par nos clients et conseillers. Au travers d'une implantation forte en Haute-Garonne, dans des agences de plus grande taille et avec des équipes renforcées et formées aux évolutions de nos métiers, la Caisse régionale offrira une meilleure qualité de service et de conseil à l'ensemble de ses clientèles.

2. Activité 2016

2.1. Le fonds de commerce

À l'issue de l'exercice 2016, la base clientèles de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31 a peu progressé (+0,16%) pour atteindre 444 065 clients (dont 20% ont moins de 25 ans), conséquence des impacts de la loi Eckert relative à l'inactivité des comptes bancaires, alors même que la dynamique de conquête de nouveaux clients est restée soutenue et que le stock de dépôts à vue progresse de 5 290 au cours de l'année 2016.

Le nombre de comptes inactifs à la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31 est de 9 831 pour un encours de 9 482 milliers d'euros, le nombre de comptes reversés à la CDC s'élève à 3 389 pour un encours de 1 115 milliers d'euros.

Le nombre de sociétaires de la Caisse régionale progresse de +5% sur l'année 2016 : ce sont désormais 159 254 clients sociétaires qui peuvent participer lors des Assemblées Générales à la vie mutualiste de la Caisse régionale.

2.2. La collecte

Au 31 décembre 2016, l'encours de collecte, en progression de 2,9%, s'établit à 11 803 millions d'euros, soit une collecte supplémentaire sur l'année de 328 millions d'euros, intégrant l'accroissement de la collecte bilan de 321 millions d'euros.

- Les dépôts à vue de nos clients s'affichent en hausse de 17% soit 355 millions d'euros de collecte supplémentaire sur l'année 2016 ;
- L'épargne logement progresse toujours de façon significative (+7,8%) avec 119 millions d'euros de plus cette année ;
- L'assurance vie affiche une progression de 2,1% représentant 65 millions d'euros d'évolution annuelle.

2.3. Le crédit

La Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31 a distribué, sur l'année 2016, près de 1 750 millions d'euros de crédit sur l'ensemble de ses clientèles. Au 31 décembre 2016, les encours de crédit ont progressé de 453 millions d'euros (+6,2%) pour atteindre 7,77 milliards d'euros.

Sur le marché de l'habitat, la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31 a distribué 1 090 millions d'euros de nouveaux crédits et présente un encours en hausse annuelle de 8,8% à 4,98 milliards d'euros.

L'accompagnement des professionnels et des entreprises du département de la Haute-Garonne s'est également traduit par 451 millions d'euros de financements attribués sur l'année. Avec 48 millions d'euros en faveur des agriculteurs, la Caisse régionale reste un partenaire privilégié de l'agriculture.

À noter également 43 millions d'euros de financement de crédit distribués aux collectivités publiques sur 2016.

2.4. L'assurance de biens et de personnes

Le portefeuille d'assurance dépasse désormais les 200 000 contrats porté par une progression de notre portefeuille d'assurance des biens de 6,9% sur un an et dans une moindre mesure, d'assurance des personnes (+2,1%).

2.5. Les services

Avec près de 463 000 contrats actifs, en « comptes à composer » et cartes bancaires fin 2016 (+2,6%), la Caisse régionale poursuit l'équipement de ses clients en produits personnalisés et utiles au quotidien. Les « comptes à composer » et cartes bancaires à destination des professionnels progressent de 3,8% pour atteindre 32 000 unités.

Au-delà des équipements bancaires traditionnels, la Caisse régionale poursuit le développement des produits et services intégrant les dernières évolutions technologiques, dans un souci constant de renforcement de la proximité avec nos clients et d'amélioration de leur satisfaction. Il s'agit notamment de la généralisation de la SEA (signature électronique en agence), des moyens de paiement sans contact ou encore de l'enrichissement des possibilités offertes par l'application mobile « Ma Banque ».

3. Les comptes sociaux 2016 : bilan et compte de résultat

3.1. Le bilan

BILAN AU 31 DECEMBRE 2016 (en millions d'euros)

ACTIF	2015	2016	Variation	PASSIF	2015	2016	Variation
Opérations interbancaires et assimilées	196,6	165,6	-15,8%	Opérations interbancaires et assimilées	1,5	1,3	-14,6%
Opérations internes au Crédit Agricole	594,0	479,1	-19,3%	Opérations internes au Crédit Agricole	4 353,3	4 909,3	12,8%
Opérations avec la clientèle	6 916,8	7 385,8	6,8%	Comptes créditeurs de la clientèle	3 188,5	3 341,2	4,8%
Opérations sur titres	782,0	861,2	10,1%	Dettes représentées par un titre	70,4	132,3	87,9%
Valeurs immobilisées	410,2	723,9	76,5%	Comptes de régularisation et passifs divers	355,1	214,6	-39,6%
Actions propres	1,9	2,1	6,2%	Dettes subordonnées, Provisions et Fonds pour risques bancaires généraux	261,3	261,3	0,0%
Comptes de régularisation et actifs divers	348,6	320,8	-8,0%	Capitaux propres hors FRBG	949,2	1 007,7	6,2%
				Bénéfice de l'exercice	70,8	70,8	0,0%
TOTAL	9 250,1	9 938,5	7,4%	TOTAL	9 250,1	9 938,5	7,4%

Le total du bilan atteint 9,938 milliards d'euros, en augmentation de 7,4 % par rapport à 2015. Les évolutions les plus significatives sont les suivantes :

3.1.1. L'actif

Les opérations interbancaires et assimilées diminuent de 15,8% (- 31 millions d'euros) en raison principalement des opérations sur les effets publics s'élevant à - 42,4 millions d'euros, dont 20 millions d'euros de BTAN échus et non reconduits et 21 millions d'euros d'OAT échues. Cette baisse est compensée en partie par une hausse du compte Banque de France au 31/12/2016 (+13 millions d'euros).

Les opérations internes au Crédit Agricole affichent une baisse de 19,3%, (- 115 millions d'euros) expliquée par la diminution des placements monétaires (- 127 millions d'euros), la restitution de notre placement au titre du switch (- 78 millions d'euros), le remboursement d'un prêt subordonné par Crédit Agricole S.A. (- 20 millions d'euros). En contrepartie le solde de notre compte chez Crédit Agricole S.A. affiche une hausse de + 113 millions d'euros.

L'évolution des opérations avec la clientèle (+ 469 millions d'euros) est la traduction comptable de l'activité crédits en 2016, réalisations et dépréciations, dont les faits caractéristiques de l'exercice ont été détaillés dans la première partie.

Les opérations sur titres progressent de 79 millions d'euros. Cette progression s'explique par des achats de bons à moyen terme et obligations pour un montant net de 2,3 millions d'euros, par des achats d'OPCVM pour 77 millions d'euros dont l'abondement dans nos fonds dédiés pour un montant de 39 millions d'euros et l'achat d'OPCVM HQLA pour 19 millions d'euros.

Valeurs immobilisées : La hausse du poste pour un montant de 314 millions d'euros s'explique par une hausse de nos participations : participation à l'augmentation de capital de la SACAM Mutualisation pour un montant de 297 millions d'euros, prise de participation dans le capital de la SAS Rue de la Boétie pour 13,7 millions d'euros, dans le capital de la SAS Village By CA pour 1 million d'euros.

Les actions propres évoluent à la hausse au sein de notre contrat de liquidité (+ 6,2%).

Les comptes de régularisation et actifs divers diminuent : - 8% soit - 28 millions d'euros. Cette baisse concerne essentiellement les appels de marge sur les produits dérivés pour un montant de 37 millions d'euros.

3.1.2. Le passif

Les opérations interbancaires et assimilées diminuent de 0,2 millions d'euros. Cette variation concerne le compte de liaison avec Crédit Agricole Consumer Finance.

Les opérations internes au Crédit Agricole progressent de 556 millions d'euros, soit 12,8%. Les avances traditionnelles qui représentent 50% des prêts sur avances antérieurs au 1^{er} janvier 2004 diminuent au rythme de l'amortissement des crédits correspondants (- 17 millions d'euros). Cette baisse est compensée par la hausse des avances globales que peut solliciter la Caisse auprès de Crédit Agricole S.A. depuis le 1^{er} janvier 2004 (+ 207 millions d'euros), et par la hausse des avances miroirs, liée principalement en 2016 à la collecte épargne logement (+ 129 millions d'euros). A cela s'ajoute une augmentation des emprunts en blanc (+ 230 millions d'euros) souscrits auprès de l'organe central.

Les comptes créditeurs de la clientèle affichent une hausse de 153 millions d'euros, expliquée par le remboursement de comptes à terme pour un montant de 203 millions d'euros, compensé par une hausse des Dav de 355 millions d'euros.

La Caisse régionale n'enregistre pas de factures échues et non réglées au 31 décembre 2016.

Les dettes représentées par un titre affichent une hausse de 62 millions d'euros, soit 87,9%, expliquée par une hausse des encours des CDN et BMTN émis par la Caisse Régionale.

Les provisions et dettes subordonnées comprennent les TSR (15 millions d'euros), les comptes courants bloqués des Caisses Locales (104 millions d'euros) ainsi que les provisions pour risques et charges (105 millions d'euros) et le FRBG pour 36,3 millions d'euros.

L'encours de provisions pour risques et charges varie de - 3,5 millions d'euros. La principale reprise de provisions de l'exercice concerne la provision pour risque opérationnel (- 5 millions d'euros), la principale dotation concerne la provision pour risque épargne logement (+ 3,6 millions d'euros).

En 2016 le suivi des provisions filières a abouti à la création de deux filières, filière de l'innovation et filière tabac-presse, et à la suppression de la filière transports terrestres.

Les capitaux propres, hors résultat net, comprennent les parts sociales, les certificats coopératifs d'investissements, les certificats coopératifs d'associés et les réserves. Ils s'élèvent à 1 007,7 millions d'euros, en hausse de 58,5 millions d'euros liée à la mise en réserve des résultats conservés relatifs à l'exercice 2015.

3.1.3. Le hors bilan

Engagement Hors Bilan au 31 décembre 2016 (en millions d'euros)

ENGAGEMENTS DONNES	2015	2016	ENGAGEMENTS RECUS	2015	2016
Engagements de Financement			Engagements de Financement		
Engagements d'ordre d'établissements de crédits	68,5	3,1	Engagements reçus d'établissements de crédit	43,2	54,5
Engagements en faveur de la clientèle	741,5	845,2	Engagements en faveur de la clientèle		
Engagements de Garantie			Engagements de Garantie		
Engagements d'ordre d'établissements de crédits	392,6	163,0	Engagements reçus d'établissements de crédit	211,2	264,9
Engagements internes au Crédit Agricole	0,0	0,0	Engagements internes au Crédit Agricole	68,1	61,6
Engagements d'ordre de la clientèle	197,8	276,8	Engagements reçus de la clientèle	2 012,2	2 249,5
Engagements sur titres			Engagements sur titres		
Autres titres à livrer	1,4	0,6	Autres engagements reçus	1,4	0,6
Total	1 401,8	1 288,7	Total	2 336,1	2 631,1

Les engagements donnés diminuent de 113 millions d'euros soit une baisse de 8,1 %. Cette variation est liée notamment à la fin de la garantie switch cci/cca en faveur de Crédit Agricole S.A. (- 232 millions d'euros), et à la diminution des engagements de financement également en faveur de Crédit Agricole S.A. (- 65 millions d'euros). En contrepartie les engagements en faveur de la clientèle ont augmenté de 183 millions d'euros.

Les engagements reçus augmentent de 295 millions d'euros, soit une hausse de 12,6%. Cette évolution résulte principalement de la hausse des engagements de garantie reçus de la clientèle pour un montant de 237 millions d'euros et de la hausse des engagements de garantie reçus d'établissements de crédit (+ 54 millions d'euros).

3.2. Le compte de résultat : du produit net bancaire au résultat net

3.2.1. Le Produit Net Bancaire (en milliers d'€)

	Déc. 2015	Déc. 2016	Variation Déc. 16 - Déc. 15
Produits nets d'intérêts et revenus assimilés	149 088	129 158	-13,4%
Revenus des titres	9 693	17 936	85,0%
Produits net des commissions	102 384	104 916	2,5%
Produits nets sur opérations des portefeuilles	2 047	1 033	-49,5%
Autres produits et charges d'exploitation bancaire	437	4 997	1043,5%
PNB	263 649	258 040	-2,1%

Au 31 décembre 2016, le Produit Net Bancaire s'affiche en baisse de 2,1% pour atteindre 258 millions d'euros.

La baisse des produits nets d'intérêts de 13,4% s'explique par un rendement des crédits qui s'affaïsse, en partie compensé par la bonification temporaire des indemnités de remboursement anticipés.

Les revenus des titres sont en forte augmentation (+ 85%). On notera la comptabilisation d'un acompte sur dividende de la SAS Rue de La Boétie pour un montant de 13,7 millions d'euros contre 7,6 millions en 2015. Comme en 2015, en contrepartie, la Caisse régionale a versé une avance à la SAS Rue de la Boétie d'un montant équivalent, avance qui a ensuite été capitalisée.

Les produits nets des commissions sont en légère hausse de 2,5 millions d'euros. L'année 2016 a été marquée par la poursuite de la baisse des commissions sur la collecte CAM, en partie compensée par une évolution favorable des commissions des services bancaires.

Les produits nets sur opérations des portefeuilles sont en diminution de 1 million d'euros, correspondant principalement à une baisse nette de -1,9 millions sur le montant des plus et moins-values externalisées compensée par une baisse des provisions sur titres de + 0,5 millions d'euros. En contrepartie, on note une hausse de + 0,293 millions d'euros des opérations sur le portefeuille des dérivés.

3.2.2. Du Produit Net Bancaire au Résultat Brut d'exploitation (en milliers d'€)

	Déc. 2015	Déc. 2016	Variation Déc. 16 - Déc. 15
PNB	263 649	258 040	-2,1%
Charges générales d'exploitation	-138 294	-143 612	3,8%
Dotations aux amortissements	-5 991	-8 872	48,1%
CHARGES DE FONCTIONNEMENT	-144 285	-152 484	5,7%
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	119 364	105 556	-11,6%

Les charges de fonctionnement ont progressé de 5,7% entre 2015 et 2016, hausse principalement expliquée par le poste des frais de personnel et des dépenses de sous-traitance informatique, ainsi que par une hausse du poste des amortissements liée à des travaux futurs (destruction programmée d'immobilisations).

Le coefficient d'exploitation s'établit pour l'année 2016 à 59 % en hausse de 4,4 points.

3.2.3. Du résultat brut d'exploitation au résultat net (en milliers d'€)

	Déc. 2015	Déc. 2016	Variation Déc. 16 - Déc. 15
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	119 364	105 556	-11,6%
COEF. EXP	54,7%	59,1%	4,4pt
Coût du risque et FRBG	-9 892	-4 118	-58,4%
RESULTAT D'EXPLOITATION	109 472	101 438	-7,3%
Résultat nets sur actifs immobilisés	861	-13	-101,5%
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT	110 333	101 425	-8,1%
Impôt sur les bénéficiaires	-39 582	-30 641	-22,6%
RESULTAT NET	70 751	70 784	0,0%

Le résultat brut d'exploitation s'affiche en baisse de 13,8 millions d'euros (- 11,6%) en lien avec la baisse du PNB et des charges de fonctionnement qui ont progressé.

Sur l'année 2016, le coût du risque (hors FRBG) s'affiche en hausse de 11,4 millions d'euros, le coût du risque 2015 étant exceptionnellement positif.

Le taux de CDL est en légère baisse sur l'exercice à 2,71%, contre 3,1% en 2015, et le taux de couverture des créances douteuses (toutes créances y compris créances rattachées) est de 75,6% contre 78,2% en 2015. La Caisse régionale a maintenu une couverture globale des risques de ses encours de crédit aux environs de 2,85%* fin 2016.

$$* \text{Taux de couverture global} = \frac{\text{Total provisions individuelles et collectives}}{\text{Total encours de crédit}}$$

Ce taux s'élève à 3,34% si on prend en compte le FRBG.

La charge fiscale de l'exercice 2016 atteint 30,6 millions d'euros, en baisse par rapport à 2015, en liaison avec une baisse du taux d'IS et du résultat comptable.

Le résultat net est stable à 70,8 millions d'euros permettant à la Caisse régionale de Crédit Agricole Toulouse 31 de conforter sa structure financière.

Le montant global de charges non déductibles visées à l'article 39-4 du Code Général des impôts s'élève à 17 734 euros et le montant d'impôt acquitté sur ces dépenses s'élève à 6 106 euros

4. Les comptes consolidés 2016

4.1. Le Périmètre de consolidation

Le périmètre des comptes consolidés de l'entité consolidante Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31 est composé :

- de la Caisse régionale,
- de 47 Caisses locales,
- de 3 Fonds dédiés : Force Toulouse Diversifié, Ozenne Institutionnel et Toulouse 31 Court Terme.
- d'une Société Technique de Titrisation (STT), créée dans le cadre de l'opération de titrisation consolidante du groupe Crédit Agricole S.A.

4.2. L'activité des filiales et des participations

La Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31 a participé à l'augmentation de capital de SACAM Mutualisation pour un montant de 297 418 milliers d'euros dans le cadre de l'opération de simplification du groupe Crédit Agricole annoncée le 17 février 2016 et réalisée le 3 août 2016.

L'avance faite à la SAS Rue de la Boétie d'un montant équivalent à l'acompte sur dividende reçu, a été capitalisée pour un montant de 13,7 millions d'euros en juillet 2016.

La Caisse régionale a pris une participation à hauteur de 1 million d'euros dans la SAS Village By CA.

4.3. Les éléments chiffrés de synthèse

Le total du bilan consolidé s'établit à 10,132 milliards d'euros, en hausse de 7,2 % par rapport à 2015.

Le total des fonds propres consolidés s'élève à 1 291 millions d'euros contre 1 227 millions d'euros en 2015. Le résultat net consolidé 2016 s'élève à 72,4 millions d'euros contre 91,8 millions d'euros en 2015.

En Millions d'euros	Déc. 2015	Déc. 2016	Variation Déc. 16 - Déc. 15
Produit Net Bancaire	273 800	264 539	-3,4%
Résultat net part du Groupe	91 803	72 409	-21,1%
CAPITAUX PROPRES	1 227 021	1 291 167	5,2%
BILAN	9 448 685	10 132 119	7,2%

4.4. Le résultat consolidé

Il est principalement constitué du résultat social de la Caisse régionale et de la STT (70,3 millions d'euros), du résultat des Caisses locales (+1,7 millions d'euros), du résultat des fonds dédiés (1,27 millions d'euros), des impacts liés à l'application des normes IFRS en matière d'imposition courante et différée (-7,95 millions d'euros), du traitement des titres et instruments dérivés (7,04 millions d'euros) et d'autres retraitements IFRS avec notamment le retraitement du FRBG (+2,6 million d'euros).

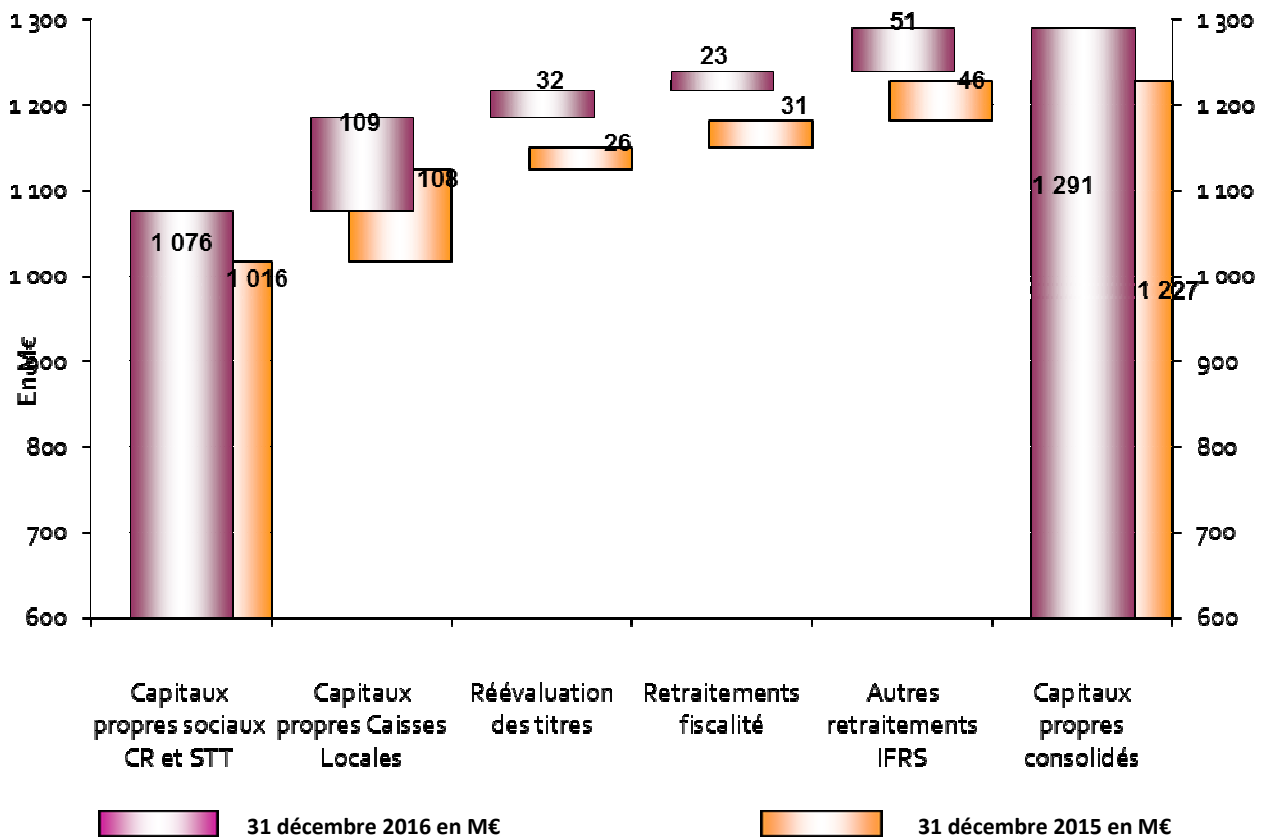
La baisse du résultat consolidé entre 2015 et 2016 (-19,4 millions d'euros) s'explique principalement par l'impact du retraitement du FRBG (-17 millions d'euros).

4.5. Les fonds propres consolidés

Les fonds propres consolidés en hausse de 64,1 millions d'euros s'élèvent à 1 291 millions d'euros au 31 décembre 2016. Ils résultent principalement de la combinaison des éléments suivants :

- de l'augmentation des réserves par affectation des résultats non distribués en 2015 pour 78,8 millions d'euros,
- de la hausse du capital des Caisses locales pour 0,065 millions d'euros,
- de la hausse de la revalorisation des titres disponibles à la vente (titres de placement et titres de participation) pour 5,9 millions d'euros et de la hausse liée à l'impact des écarts actuariels pour un montant de - 1,3 millions d'euros après impôts différés,
- de la variation positive du résultat consolidé entre 2015 et 2016 pour 19,4 millions d'euros.

Le passage des capitaux propres en normes françaises aux capitaux propres en normes IFRS pour la Caisse régionale est présenté dans le graphique ci-dessous :



4.6. Evènements postérieurs

Aucun événement postérieur à la clôture de nature à avoir un impact significatif sur les comptes n'est à signaler.

III. MAITRISE DES FACTEURS DE RISQUES

La Caisse Régionale Toulouse31 a actualisé en 2016 sa déclaration d'appétence au Risque qui a été discutée et validée par le Conseil d'Administration après examen et recommandation du Comité des Risques.

Cette démarche a été réalisée en cohérence avec la stratégie du Groupe et s'appuie sur les travaux de définition de l'appétence au risque menée par la Caisse Régionale sur son propre périmètre dans un cadre coordonné au niveau Groupe par l'organe central.

La définition de l'appétence et la tolérance au risque de la Caisse Régionale s'appuie sur des axes stratégiques quantitatifs et qualitatifs. Un suivi des indicateurs stratégiques transmis à la Gouvernance est prévu régulièrement chaque semestre.

Les principaux facteurs de risques auxquels la Caisse régionale est exposée sont les suivants :

- Les risques de crédit : risques de pertes liés à la défaillance d'une contrepartie entraînant l'incapacité de faire face à ses engagements vis-à-vis de l'entité.
- Les risques de marché : risques de pertes liés à la variation des paramètres de marché (taux d'intérêt, taux de change, prix, spread de crédit).
- Les risques structurels de gestion de bilan : risques de pertes liés à la variation des taux d'intérêt (Risque de Taux d'Intérêt Global) ou des taux de change (risque de change) et risque de ne pas disposer des ressources nécessaires pour faire face à ses engagements (risque de liquidité).

Afin de couvrir l'ensemble des risques inhérents à l'activité bancaire, des informations complémentaires sont fournies concernant :

- Les risques opérationnels : risques de pertes résultant principalement de l'inadéquation ou de la défaillance des processus, des systèmes ou des personnes en charge du traitement des opérations.
- Les risques juridiques : risques d'exposition potentielle du Groupe à des procédures civiles ou pénales.
- Les risques de non-conformité : risques liés au non-respect des dispositions légales et réglementaires des activités bancaires et financières exercées par le Groupe.

Les principaux facteurs de risques auxquels la Caisse Régionale est exposée font l'objet d'un suivi particulier et de procédures d'alerte si nécessaire. Elle a défini de façon précise et revoit au minimum chaque année les limites et procédures lui permettant d'encadrer, de sélectionner a priori, de mesurer, surveiller et maîtriser les risques. Piloter l'ensemble des risques pour assurer la qualité maximale et la fiabilité des services rendus à la clientèle est un des axes stratégiques majeurs de l'entreprise.

Le système de contrôle interne permet de prévenir et de réduire ces risques. Il s'articule autour de plusieurs niveaux de contrôles, hiérarchiques, complémentaires, indépendants les uns des autres et s'appliquant à l'ensemble des unités du Siège et des Agences.

L'indépendance des fonctions, notamment pour le Secteur Risques et Contrôles Permanents (SRCP), la surveillance des risques et la formalisation des procédures internes fondées sur des systèmes de délégation figurent parmi les principes fondamentaux mis en œuvre. Le SRCP est composé des Services Risques Conformité Opérationnels et Contrôles Permanents, Risques de Crédit et des Unités Risques Financiers.

Cette organisation s'inscrit dans le cadre de l'arrêté du 3 novembre 2014 relatif au contrôle interne, obligeant notamment à désigner trois responsables distincts : Responsable du Contrôle Périodique (Audit-Inspection), Responsable des Contrôles Permanents et Responsable de la Conformité.

Le pilotage de l'ensemble du dispositif de suivi des risques et des contrôles est assuré par le Comité de Contrôle Interne et Risques, présidé par le Directeur Général. Le Comité des Risques, le Comité d'Audit et le Conseil d'Administration sont informés régulièrement de l'évolution des risques, des résultats des contrôles effectués et des actions en cours.

5. Risque de Crédit

Le risque de crédit se matérialise lorsqu'une contrepartie est dans l'incapacité de faire face à ses obligations et que celles-ci présentent une valeur d'inventaire positive dans les livres de la Caisse Régionale. L'engagement peut être constitué de prêts, titres de créances, garanties données ou engagements confirmés non utilisés.

5.1. Objectifs et politique

La politique d'intervention de la Caisse Régionale sur ses marchés en matière de crédit est élaborée par la Direction Générale et approuvée par le Conseil d'Administration. Cette politique, déclinée par marché, s'inscrit plus globalement dans le cadre de la politique de développement de la Caisse Régionale. La Caisse Régionale s'attache à ce qu'elle soit :

- Une politique de développement durable et rentable dans le cadre de la relation globale avec le client,
- Une politique de développement maîtrisé par la limitation des prises de risque au regard des fonds propres et des résultats.

Le dispositif global de maîtrise du risque crédit, appelé POLITIQUE RISQUES CREDIT, est basé sur des principes généraux, communs à tous les marchés et des règles de gestion propres à chaque marché. La ligne hiérarchique de chaque métier est responsable du respect de cette politique dans le cadre de ses interventions et le DRCP assure la surveillance de 2^{ème} degré-2^{ème} niveau de l'ensemble.

5.2. Gestion du risque de crédit

5.2.1. Principes généraux de prise de risque

Les décisions relatives à la prise de risques s'appuient en premier lieu sur les résultats de l'évaluation du risque. Outre la solvabilité du client, sa note Bâle II, la décision repose sur des facteurs comme les garanties disponibles, la conformité de la transaction aux politiques, normes et procédures, et l'objectif de rendement global tenant compte du risque de la Caisse Régionale. Chaque décision d'octroi de crédit relève d'instances différentes et indépendantes, selon l'envergure et le degré de risque de l'opération de crédit envisagée.

Le schéma de prise de décision mis en œuvre, pour lequel les niveaux de prise de décision sont revus chaque année si nécessaire, est basé sur les principes suivants:

- Un niveau d'intervention est défini pour chaque métier, visant à valoriser et responsabiliser le décideur, sous les contrôles hiérarchiques habituels.
- Pour les prises de risque les plus importantes, un Comité d'Attribution de prêt par marché composé d'Administrateurs, le Directeur Général, ou le Bureau du Conseil d'Administration (avec avis préalable du Directeur Général) prennent les décisions. Le Responsable du DRCP assure préalablement un double regard indépendant et donne un avis.

5.2.2. Méthodologies et systèmes de mesure des risques

Les systèmes de notation interne et de consolidation des risques de crédit

Depuis fin 2007, l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution a autorisé le Crédit Agricole, et en particulier la Caisse régionale, à utiliser les systèmes de notation internes au Groupe pour le calcul des exigences en fonds propres réglementaires au titre du risque de crédit des portefeuilles de détail et d'entreprises.

La gouvernance du système de notation s'appuie sur le Comité des Normes et Méthodologies présidé par le Directeur des Risques et Contrôles Permanents Groupe, qui a pour mission de valider et de diffuser les normes et méthodologies de mesure et de contrôle des risques.

Le système de notation des particuliers et des professionnels

Sur le périmètre de la banque de détail, la Caisse Régionale a la responsabilité de définir, de mettre en œuvre et de justifier son système de notation, dans le cadre des standards Groupe définis par Crédit Agricole S.A. Ainsi, la Caisse Régionale dispose de modèles Groupe d'évaluation du risque.

Le système de notation des entreprises

Sur le périmètre de la clientèle Entreprises, la Caisse Régionale dispose de méthodologies de notation Groupe utilisant des critères tant quantitatifs que qualitatifs. Le dispositif de surveillance et les tableaux de bord mis en place par Crédit agricole S.A. et le DRCP permettent d'avoir une vision de la consolidation des risques de crédit notamment par type de clientèle, par filière identifiée comme plus sensible, par groupe de risque et par note.

L'échelle de notation interne est sur 15 positions (13 notes de A+ à E- pour les contreparties qui ne sont pas en défaut et 2 notes, F et Z, pour les contreparties en défaut). Ces notes sont rapprochées de notes externes et les écarts significatifs sont analysés.

Mesure du risque de crédit

La mesure des expositions au titre du risque de crédit intègre les engagements tirés et les engagements confirmés non utilisés.

5.2.3. Dispositif de surveillance

Le dispositif de surveillance est basé sur les règles définies dans la politique risque crédit qui fixe un certain nombre de limites en termes d'encours, d'opérations unitaires et ce, en fonction de la note attribuée aux contreparties. Au-delà de ces limites, la Caisse Régionale recherche la diversification et le partage de ses prises de risques. Des limites existent également pour certaines filières ou secteurs d'activité considérés comme plus sensibles. Les limites sont fixées en pourcentage des fonds propres et des résultats de la Caisse Régionale.

a. Processus de surveillance des concentrations par contrepartie ou groupe de contreparties liées

La Caisse Régionale mesure ses risques en tenant compte de l'ensemble des catégories d'engagements (trésorerie, équipement et garanties données) et en les consolidant sur les contreparties et groupes de contreparties liées. Les méthodologies de mesure et de surveillance sont documentées et justifiées. Elles sont soumises à un réexamen périodique afin de vérifier leur pertinence et leur adaptation aux risques encourus.

Cette surveillance passe par un suivi permanent des dépassements de limites, de leur régularisation et du fonctionnement des comptes. Ces éléments font l'objet de rapports réguliers à l'organe exécutif et à l'organe délibérant. En matière de contre garantie, la Caisse Régionale peut faire appel à FONCARIS si ses engagements vis à vis d'une contrepartie atteignent 30 M€.

Les 10 principales contreparties de la Caisse régionale représentent 7,2% des encours de créances.

b. Processus de revue de portefeuille et de suivi sectoriel

De fréquentes revues de portefeuille sont organisées par le DRCP, sur la base d'un programme annuel validé par le Comité de Contrôle Interne et Risques. Elles permettent de faire le point pour chaque marché notamment sur les principaux groupes de contreparties liées, les contreparties avec des notes dégradées, les filières considérées comme sensibles...

Le Comité de Révision des Crédits Sains, présidé par le Directeur Général, se réunit chaque trimestre pour examiner des portefeuilles de créances saines, tous marchés, sur la base de critères de sélection prédéfinis. Il peut décider du passage en recouvrement de clients présentant un risque dégradé.

Le Comité Recouvrement, présidé par le Directeur Général, se réunit chaque trimestre pour examiner des portefeuilles de créances en recouvrement amiable ou judiciaire, tous marchés.

c. Processus de suivi des contreparties défaillantes et sous surveillance

La Caisse Régionale apporte une attention particulière à l'identification des risques potentiels et à leur couverture. Elle mène des actions permanentes de prévention et d'anticipation du risque de non remboursement et accorde une place prépondérante au recouvrement amiable.

Des revues de portefeuille et les réunions du Comité Recouvrement permettent de faire le point sur les contreparties gérées en recouvrement amiable ou judiciaire.

Depuis la fin de l'année 2013 le suivi des « Non Performing Loans », des crédits restructurés et la gestion de la « Forbearance » ont été mis en œuvre en lien avec l'« Asset Quality Revue ».

Des présentations régulières de l'évolution des risques sont faites au Comité des Risques et au Conseil d'Administration.

d. Processus de suivi des risques sur base consolidée

Le Comité de Contrôle Interne et Risques, présidé par le Directeur Général et réuni chaque trimestre, suit les risques sur une base consolidée pour la banque de détail, celle des entreprises, les filières considérées comme sensibles, les usages Bâle 2 et les évolutions liées à la réforme Bâle 2.

e. Impacts des stress scenarii

Des stress scenarii sont régulièrement effectués afin d'évaluer le risque de perte encouru et l'évolution de l'exigence de fonds propres en cas de forte dégradation de l'environnement économique et financier.

5.2.4. Mécanismes de réduction du risque de crédit

La prise en compte et la gestion des garanties et sûretés suit les principes mis en œuvre dans le cadre de Bale 2 en termes d'éligibilité, et déclinés par le comité Normes et Méthodologies du Groupe pour permettre une approche cohérente au sein du Groupe. La politique de garantie de la Caisse Régionale repose sur la définition de garanties à prendre selon les cas en fonction:

- de la qualité du client appréciée notamment à travers la notation.
- de la nature de l'opération financée.
- du type d'engagement.
- de la durée de l'engagement.

Hormis les sûretés réelles ou personnelles traditionnelles, sur le marché de l'habitat la CAMCA et Crédit Logement peuvent apporter leur garantie, tandis que sur le marché des professionnels et des petites entreprises SIAGI ou OSEO notamment peuvent intervenir.

La politique de la Caisse Régionale consiste à céder dès que possible les actifs obtenus par prise de possession de garanties.

5.3. Exposition

5.3.1. Exposition maximale

L'exposition est disponible dans la note 3.1 des annexes aux états financiers consolidés et présentée ci-dessous :

(en milliers d'euros)	31/12/2016	31/12/2015
Actifs financiers à la juste valeur par résultat (hors titres à revenu variable et actifs représentatifs de contrats en unités de compte)	3 578	4 725
Instruments dérivés de couverture	25 175	27 371
Actifs disponibles à la vente (hors titres à revenu variable)	445 321	379 263
Prêts, créances et dépôts de garantie sur les établissements de crédit (hors opérations internes au Crédit Agricole)	17 428	8 387
Prêts, créances et dépôts de garantie sur la clientèle	7 647 898	7 169 168
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	210 887	251 161
Exposition des engagements de bilan (nets de dépréciations)	8 350 287	7 840 075
Engagements de financement donnés (hors opérations internes au Crédit Agricole)	845 262	741 485
Engagements de garantie financière donnés (hors opérations internes au Crédit Agricole)	286 076	204 756
Provisions - Engagements par signature	-7 212	-8 414
Exposition des engagements hors bilan (nets de provisions)	1 124 126	937 827
Exposition maximale au risque de crédit	9 474 413	8 777 902

5.3.2. Concentration

Le portefeuille ventilé dans les tableaux ci-après correspond aux engagements commerciaux : Prêts et créances sur les établissements de crédit, hors opérations internes plus Prêts et créances sur la clientèle.

Ventilation des encours de prêts et créances par agent économique :

Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle par agent économique (hors opérations internes au Crédit Agricole)

(en milliers d'euros)	31/12/2016				
	Encours bruts	dont encours bruts dépréciés sur base individuelle	Dépréciations individuelles	Dépréciations collectives	Total
Administration générale	549 628	1 623	43	674	548 911
Banques centrales					0
Etablissements de crédit	17 318				17 318
Grandes entreprises	1 354 196	39 318	36 888	25 785	1 291 523
Clientèle de détail	5 920 715	163 588	117 492	34 549	5 768 674
Total Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle (1)	7 841 857	204 529	154 423	61 008	7 626 426

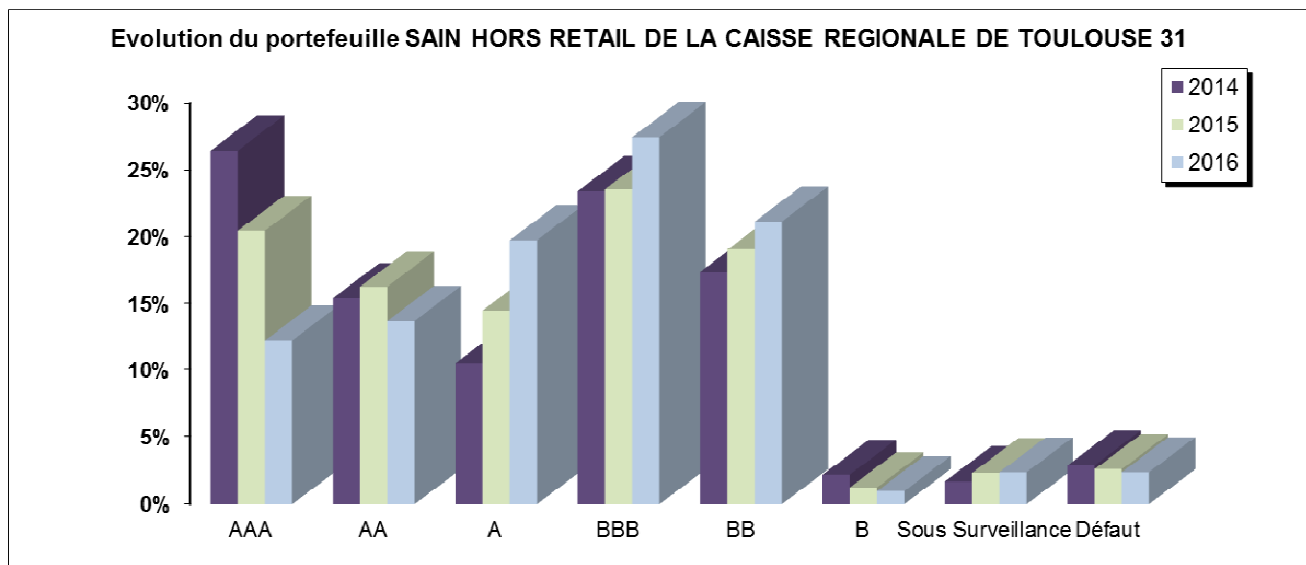
(1) Dont encours restructurés pour 12 652 milliers d'euros.

5.3.3. Qualité des encours

f. Analyse des encours par notation interne

La politique de notation interne vise à couvrir l'ensemble des clients de la Caisse régionale. Concernant le portefeuille « Corporate » (entreprises, banques et institution financière, Administrations et Collectivités publiques), au 31 décembre 2016, ces emprunteurs notés par les systèmes de notation interne représentent 27% (27,5% en 2015) des encours portés par la Caisse Régionale.

Le périmètre ventilé dans le graphique ci-après est celui des engagements accordés par la Caisse Régionale à ses clients « Corporate » :



g. Dépréciation et couverture du risque

Politique de dépréciation et couverture des risques

Les créances sont dépréciées lorsqu'elles présentent un risque de perte intervenu après la réalisation de ces créances. Les créances ainsi identifiées font l'objet d'une dépréciation sur base individuelle ou collective.

Les créances dépréciées sur base individuelle : il s'agit des créances douteuses assorties de dépréciations et des créances restructurées pour cause de défaillance du client.

Les créances dépréciées sur base collective : il s'agit des créances non dépréciées sur base individuelle, pour lesquelles la dépréciation est déterminée par ensemble homogène de créances dont les caractéristiques de risque de crédit sont similaires.

Encours d'actifs financiers dépréciés

Les données au 31 décembre 2016 et au 31 décembre 2015 sont disponibles dans la note 3.1 des annexes aux états financiers consolidés, présentée ci-dessous.

	31/12/2016						31/12/2016	
	Ventilation par ancienneté d'impayé des encours en souffrance					Valeur nette comptable des actifs dépréciés individuellement		Dépréciations d'actifs financiers individuellement et collectivement testés
	≤ 90 jours	> 90 jours ≤ 180 jours	> 180 jours ≤ 1an	> 1an	Valeur comptable des actifs financiers en souffrance			
<i>(en milliers d'euros)</i>								
Instruments de capitaux propres						297 438	-14 879	
Instruments de dettes	0	0	0	0	0	0	0	
Administration générale					0			
Banques centrales					0			
Etablissements de crédit					0			
Grandes entreprises					0			
Clientèle de détail					0			
Prêts et avances	90 599	2 624	874	0	94 097	50 106	-215 431	
Administration générale	25 731	187			25 918	1 580	-717	
Banques centrales					0			
Etablissements de crédit					0			
Grandes entreprises	4 987	154	1		5 142	2 430	-62 673	
Clientèle de détail	59 881	2 283	873		63 037	46 096	-152 041	
Total Actifs financiers en souffrance ou dépréciés individuellement	90 599	2 624	874	0	94 097	347 544	-230 310	

	31/12/2015						31/12/2015	
	Ventilation par ancienneté d'impayé des encours en souffrance					Valeur nette comptable des actifs dépréciés individuellement		Dépréciations d'actifs financiers individuellement et collectivement testés
	≤ 90 jours	> 90 jours ≤ 180 jours	> 180 jours ≤ 1an	> 1an	Valeur comptable des actifs financiers en souffrance			
<i>(en milliers d'euros)</i>								
Instruments de capitaux propres						283 784	-14 887	
Instruments de dettes	0	0	0	0	0	0	0	
Administration générale					0			
Banques centrales					0			
Etablissements de crédit					0			
Grandes entreprises					0			
Clientèle de détail					0			
Prêts et avances	75 680	2 464	249	0	78 393	47 906	-233 948	
Administration générale	4 558	7			4 565			
Banques centrales					0			
Etablissements de crédit		509			509			
Grandes entreprises	15 498	344	240		16 082	3 335	-57 887	
Clientèle de détail	55 824	1 604	9		57 237	44 571	-176 061	
Total Actifs financiers en souffrance ou dépréciés individuellement	75 680	2 464	249	0	78 393	331 690	-248 815	

5.3.4. Coût du risque sur base consolidée

La ventilation du coût du risque est disponible dans la note 4.8 des annexes aux états financiers consolidés.

(en milliers d'euros)	31/12/2016	31/12/2015
Dotations aux provisions et aux dépréciations	-49 924	-62 064
Actifs financiers disponibles à la vente à revenu fixe		
Prêts et créances	-45 286	-54 716
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance		
Autres actifs		
Engagements par signature	-1 614	-4 369
Risques et charges	-3 024	-2 979
Reprises de provisions et de dépréciations	48 605	72 610
Actifs financiers disponibles à la vente à revenu fixe		
Prêts et créances	45 674	66 178
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance		
Autres actifs	18	
Engagements par signature	1 554	4 467
Risques et charges	1 359	1 965
Dotations nettes de reprises des dépréciations et provisions	-1 319	10 546
Plus ou moins-values de cessions réalisées sur actifs financiers disponibles à la vente à revenu fixe dépréciés		
Pertes sur prêts et créances irrécouvrables non dépréciés	-514	-770
Récupérations sur prêts et créances amortis	335	257
Décotes sur crédits restructurés	-32	-99
Pertes sur engagements par signature		
Autres pertes	-33	-26
Autres produits		
Coût du risque	-1 563	9 908

6. Risque de Marché

Le risque de marché représente le risque d'incidences négatives sur le compte de résultat ou sur le bilan, de fluctuations défavorables de la valeur des instruments financiers à la suite de la variation des paramètres de marchés notamment : les taux d'intérêts, les taux de change, le cours des actions, le prix des matières premières, ainsi que de leur volatilité implicite.

6.1. Objectifs et politique

La Caisse régionale est exposée au risque de marché sur les éléments de ses portefeuilles de titres et de dérivés lorsque ces instruments sont comptabilisés en juste valeur (au prix de marché). Elle a réparti ses placements sur les marchés en trois portefeuilles :

- un portefeuille investi à Moyen & Long Terme,
- un portefeuille "LCR" (constitué de titres éligibles aux réserves du ratio LCR),
- un portefeuille dit « extinction », qui regroupe les titres en gestion extinctive qui ne répondent pas ou plus à la politique financière de la banque.

On distingue comptablement le Trading book et le Banking book. La variation de juste valeur du Trading book se traduit par un impact sur le résultat. La variation de juste valeur du Banking book se traduit par un impact sur les fonds propres.

La maîtrise des risques sur l'ensemble des portefeuilles est réalisée par la fixation de limites de risque et de seuils d'alertes.

6.2. Gestion du risque

h. Dispositif local et central

Le contrôle des risques de marché du groupe Crédit Agricole S.A. est structuré sur plusieurs niveaux distincts mais complémentaires :

- Au niveau central, la Direction des Risques et Contrôles Permanents Groupe assure la coordination sur tous les sujets de pilotage et contrôle des risques de marché à caractère transverse. Elle norme les données et les traitements afin d'assurer l'homogénéité de la mesure consolidée des risques et des contrôles.
- Au niveau de la Caisse régionale, un Responsable des Risques et Contrôles Permanents pilote et contrôle les risques de marché issus des activités. Ce Responsable est nommé par le Directeur Général de la Caisse régionale et lui est directement rattaché. Il participe aux comités de gestion financière et il est destinataire des reportings de l'activité financière (mensuels). Le RCPR participe aux comités de gestion financière et émet un avis risque sur les investissements et les portefeuilles. Un Middle-Office, indépendant des unités chargées de gérer les portefeuilles réalise le contrôle des opérations, mesure les risques, assure la valorisation des portefeuilles (réalisée par des prestataires indépendants), et produit les reportings.

i. Les comités de décision et de suivi des risques

Les décisions et le suivi des risques sont effectués au travers de deux comités :

- Comité de Gestion Financière : il est chargé de proposer les limites et les seuils d'alertes au Conseil d'Administration. Ces limites sont révisables annuellement. Un suivi mensuel est réalisé au travers du reporting de l'activité « marchés financiers » (document publié par le Middle Office). Un suivi détaillé est présenté trimestriellement au Comité de Gestion Financière, et une synthèse au Conseil d'Administration.
- Comité de Contrôle Interne et Risques : il examine les risques de Contrepartie, Financiers, Opérationnels et de Conformité au regard de leur prévention, de leur situation (mesure, constats) et de leurs processus (fonctionnement). Il veille sur la cohérence et sur l'efficacité du contrôle interne, fait le point sur les résultats des contrôles permanents et périodiques, examine et valide le rapport annuel sur le contrôle interne, examine les principales conclusions des missions d'audit interne et externe, puis décide et suit l'avancement des plans d'actions correctives issus de ces missions et du contrôle permanent.

6.3. Méthodologie de mesure et d'encadrement des risques de marchés

La gestion du risque est déclinée en limites et en seuils d'alerte :

- Jusqu'au 30 juin 2016 :

Les limites :

Au niveau global :

- Une limite basée sur la VaR à 99% à horizon un mois
- Une limite basée sur le stress scénario

Par portefeuille :

- Une limite d'exposition par allocation
- Une limite opérationnelle sur le PNB potentiel généré
- Une limite d'exposition maximale sur le risque de change

Les seuils d'alerte :

- Un seuil d'alerte sur la limite stress scénario (90% de la limite)
- Un seuil d'alerte sur la limite basée sur la VaR (90% de la limite)
- Un seuil d'alerte sur le PNB généré sur le portefeuille LCR
- Un seuil d'alerte sur le PNB généré sur le portefeuille Moyen-Long-Terme
- Un seuil d'alerte sur la variation du marché action
- Un seuil d'alerte sur la variation des taux longs.

- A partir du 30 juin 2016 :

Les limites :

Au niveau global et hors BMTN

- Une limite basée sur le stress Groupe sur le portefeuille AFS
- Une limite basée sur le stress Groupe sur le portefeuille HTM
- Une limite basée sur le stress adverse 1 an sur le portefeuille AFS

Pour les BMTN

- Une limite basée sur le stress scénario
- Une limite basée sur la Value at Risk

Par portefeuille

- Une limite d'exposition par allocation
- Une limite opérationnelle sur le PNB potentiel généré
- Une limite d'exposition maximale sur le risque de change

Les seuils d'alerte :

- Un seuil d'alerte sur la limite stress Groupe AFS (90% de la limite)
- Un seuil d'alerte sur la limite stress Groupe HTM (90% de la limite)
- Un seuil d'alerte sur la limite stress Adverse 1 an AFS (90% de la limite)
- Un seuil d'alerte sur la limite stress scénario appliqué aux BMTN
- Un seuil d'alerte sur la limite basée sur la Value at Risk appliquée aux BMTN
- Un seuil d'alerte sur le PNB généré sur le portefeuille LCR
- Un seuil d'alerte sur le PNB généré sur le portefeuille Moyen-Long-Terme
- Un seuil d'alerte sur la variation du marché action
- Un seuil d'alerte sur la variation des taux longs.

Le suivi de ce dispositif est réalisé quotidiennement, à l'exception des stress et la VaR qui sont calculés mensuellement.

Principales évolutions en termes d'exposition nette (portefeuille global) :

<i>Allocation</i>	<i>Exposition 31/12/16</i>	<i>Exposition 31/12/15</i>
<i>Monétaire</i>	<i>10.4%</i>	<i>16.5%</i>
<i>Obligations</i>	<i>81.3%</i>	<i>75.7%</i>
<i>Actions</i>	<i>2.2%</i>	<i>2.3%</i>
<i>Diversifié</i>	<i>6.1%</i>	<i>5.5%</i>
<i>Total</i>	<i>728.07M€</i>	<i>744.21M€</i>
<i>VAR 1 mois 99% (PNB M€) (Limite)</i>	<i>Non applicable depuis le 30/06/2016</i>	<i>- 5,1 (- 9,3)</i>
<i>Stress Groupe AFS (M€) (Limite)</i>	<i>46.5M€ (67M€) Calculé au 30 11 2016</i>	<i>Applicable à partir du 30 06 2016.</i>

6.3.1 Les indicateurs

j. Stress Groupe 2015

Stress hypothétique élaboré à partir d'une dégradation marquée sur le souverain France qui se propage sur les autres titres souverains, corporate et bancaires, et en particulier sur les titres périphériques.

k. Stress adverse 1 an (historique 1an)

Il reprend pour chaque facteur de risque (spread de crédit, taux d'intérêt et inflation) la plus grande variation sur 1 an observée sur un historique long (supérieur à 10 ans). Cette approche a l'avantage de la simplicité mais considère que l'ensemble des facteurs de risque du portefeuille est stressé de manière corrélée (soit la reconduction simultanée des crises de crédit sur les pays périphériques, de la crise de 2008, etc.). Ce stress est plus sévère que le « stress Groupe 2015 ».

l. La VaR (Value at risk)

La VaR peut être définie comme étant la perte potentielle maximale que peut subir un portefeuille en cas de mouvements défavorables des paramètres de marché, sur un horizon de temps et pour un intervalle de confiance donnés.

Pour le portefeuille de BMTN, le calcul est effectué en retenant un intervalle de confiance de 99% et un horizon de temps de 1 mois.

m. Le stress scénario

Le deuxième élément quantitatif, « stress scénario », complète la mesure en VaR qui ne permet pas d'appréhender correctement l'impact de conditions extrêmes de marché. Ce calcul de scénario de stress simule des conditions extrêmes de marché. Il est le résultat d'une approche par un scénario adverse consistant à établir des hypothèses pour simuler une situation défavorable au portefeuille au moment où le scénario est calculé.

6.3.2. L'utilisation des dérivés de crédits

La Caisse régionale n'utilise pas de dérivés de crédits dans sa gestion.

6.4. Risque Action

Le risque action représente le risque de perte en capital qui se traduit par la baisse du cours des actions ou parts détenues en portefeuille.

L'exposition action de la Caisse régionale est limitée au portefeuille de placement.

La mesure et l'encadrement de ce risque s'inscrivent dans la description des processus dans la section III.

6.4.1 Risque sur actions provenant des activités de trading et d'arbitrage

La Caisse régionale n'a pas d'activité de trading et d'arbitrage.

6.4.2 Risque sur actions provenant des portefeuilles de placement

La Caisse régionale place une partie de ses excédents de fonds propres sous forme de titres de créances (qui bénéficient d'une protection du capital), dont la performance est indexée sur des indices actions, ainsi que des parts d'OPCVM actions. Ces supports peuvent être couverts en utilisant des contrats de couverture et/ou des options.

Dans le cadre de sa politique de placement à moyen long terme et dans un contexte de marché volatil, la Caisse régionale a réduit son niveau d'exposition, notamment en fin d'année. Ainsi, l'exposition action fin 2016 est de 16 M€, soit une exposition de 2.2% des opérations pour compte propre.

Le suivi du risque action est quotidien, et assorti de seuils d'alertes sur l'évolution des indices de marché.

(cf. note 6.4 de l'annexe aux états financiers consolidés).

6.5.3 Actions d'autocontrôle

La Caisse régionale a mis en place un programme de rachat de CCI avec deux objectifs :

- d'assurer l'animation du marché de ces titres par un prestataire de services d'investissement dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AMAFI,
- de procéder à l'annulation des certificats coopératifs d'investissement acquis.

L'Assemblée Générale Ordinaire a autorisé la Caisse régionale à acquérir et à détenir un maximum de 10% de l'ensemble des CCI composant son capital (soit 142 525 CCI).

7. Gestion du bilan

7.1. La gestion du bilan – Risques financiers structurels

Les risques financiers sont suivis et gérés par le Comité de Gestion Financière, dans le cadre des limites qui sont fixées par le Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration fixe des limites concernant le Risque de Taux d'intérêt Global, qui sont assorties de seuils d'alertes. Il fixe également les limites et les seuils d'alertes concernant le risque de liquidité.

Ces limites s'inscrivent dans les normes fixées par Crédit Agricole S.A. pour le groupe Crédit Agricole.

Les risques du bilan font l'objet d'un suivi par Crédit Agricole S.A. sur la base des reportings normés transmis par les Caisses régionales.

7.2. Risque de taux d'intérêt global

Objectifs et politique

Le Risque de Taux est le risque encouru en cas de variation des taux d'intérêts du fait de l'ensemble des opérations de bilan et de hors bilan.

L'axe principal de la politique de gestion du risque de taux de la Caisse régionale consiste à maîtriser la sensibilité du Produit Net Bancaire aux variations de taux.

2016 est une année particulière concernant les conditions de marché sur les taux d'intérêts, avec des taux à court terme négatifs et des taux à long terme excessivement bas. La politique de gestion du risque de taux est adaptée à cette situation, avec une bonne visibilité sur les taux à court terme (à horizon 1 an) liée à l'engagement de la Banque Centrale Européenne dans sa politique financière, et avec un risque à la hausse des taux, notamment des taux à long terme, pour les années à venir.

La politique de gestion pour 2016 visait à maintenir des Gaps(*) de taux faibles sur les durées à moyen et long terme (jusqu'à 15 ans), et à ajuster l'exposition de la Caisse sur la première année.

Ainsi, tout au long de l'année 2016, l'exposition à la hausse des taux sur l'horizon à moins d'un an, a été maintenue entre -155 et -400 millions d'euros dans le cadre d'une stabilité marquée des taux à court terme. Au-delà de la première année, l'exposition est en moyenne de -63 M€ pour les années 2 à 10 et de -91 M€ pour les années 11 à 30.

La Caisse régionale est exposée principalement à la variation des taux d'intérêts, son exposition à l'inflation est marginale (le système des avances miroirs structurées choisi par la Caisse régionale, lui permet d'être désensibilisée à l'index Inflation). L'impasse sur l'inflation varie de 1 à 12 M€ selon les années sur les 30 ans à venir.

(*) Gaps : voir définition dans le paragraphe méthodologie.

Gestion du risque

Le Comité de Gestion Financière se réunit au moins deux fois par trimestre et décide des politiques de gestion de trésorerie et des politiques de gestion Actif-Passif de la Caisse régionale. Il est composé du Directeur Général, du Directeur Général Adjoint, du Directeur « du Développement et des Finances », du Responsable du Secteur « Risques et Contrôle Permanent », du Responsable du Secteur « Coopération Gestion Financière », et du responsable du service « Contrôle de gestion et Pilotage ».

La Direction du Développement et des Finances est chargée de l'analyse du risque de taux, et de la mise en œuvre des décisions du Comité de Gestion Financière. Le Département des Risques et Contrôle Permanent est chargé de contrôler cette mise en œuvre et émet un avis sur les projets de modification de politique financière.

La gestion de l'exposition de la Caisse régionale, est réalisée dans le respect des limites et des normes groupe sous le contrôle du Comité de Gestion Financière : l'analyse du risque de taux est réalisée mensuellement par le Secteur Coopération Gestion Financière, chargé de la gestion Actif-Passif de la Caisse régionale.

Cette analyse est présentée chaque trimestre au Comité de Gestion Financière. Elle reprend les opérations mises en place suite aux précédentes décisions, la situation actuelle de la Caisse régionale et enfin les préconisations en terme de gestion et de couverture.

Le Comité décide des orientations de gestion dans le cadre des objectifs qu'il a défini en adéquation avec la politique financière de la Caisse régionale et dans le respect des limites fixées par le Conseil d'Administration.

Méthodologie

La mesure du risque de taux d'intérêt global est basée sur la méthode de calcul des GAPs statiques globaux (taux fixe et inflation).

Le Gap (ou Impasse de taux) est calculé par différence entre les passifs à taux fixe (ou inflation) et les actifs de même nature, pour chacune des périodes étudiées (chaque mois jusqu'à 2 ans, chaque année au-delà).

Le risque de taux est calculé avec le logiciel Cristaux2, outil d'analyse des gaps de taux statiques développé au sein du groupe Crédit Agricole. On appelle Gap statique, le Gap calculé sur le bilan arrêté à une date donnée, compte non tenu de l'activité nouvelle à venir. Le bilan est amorti selon l'échéancier réel pour les produits échéancés et selon des conventions d'amortissement pour les produits non échéancés. Ces conventions sont modélisées et revues régulièrement. Les modèles sont pour l'essentiel nationaux et élaborés par Crédit Agricole S.A. Toutefois la Caisse régionale a développé des modèles spécifiques répondant mieux au comportement local du bilan comme, par exemple, les remboursements anticipés affectant les crédits ou bien ceux affectant les DAT à moyen et long terme. Les modèles sont contrôlés a posteriori et révisés à minima chaque année.

L'analyse du risque de taux est effectuée sur la totalité du bilan et des instruments hors bilan de la Caisse régionale, elle est réalisée en pas mensuels sur les 2 premières années, puis en pas annuels pour les années suivantes. Toutefois, pour une meilleure lisibilité, les présentations des Gaps sont réalisées en pas annuels pour toutes les durées.

L'analyse est basée sur la mesure des Gaps globaux, et le calcul de la sensibilité du PNB à une variation des taux de 1%.

La gestion du risque est encadrée par des limites proposées par le Comité de Gestion Financière et validée annuellement par le Conseil d'Administration en début d'année.

Les limites s'appliquent aux Gaps synthétiques qui incorporent les Gaps optionnels. On distingue deux types de limites :

La limite VAN : exprimée comme un impact maximum en Valeur Actuelle Nette pour un choc normatif (200 bp) à la hausse et à la baisse des taux sur l'ensemble des gaps. La perte théorique en cas de « choc » sur les taux ne doit pas dépasser un certain pourcentage des Fonds Propres.

Les limites de GAP : elles permettent d'éviter une trop forte concentration du risque sur certaines maturités. La perte en cas de choc sur un Gap, ne doit pas dépasser un certain pourcentage du PNB (différent selon l'horizon retenu).

La Caisse régionale utilise des instruments financiers hors bilan pour couvrir son risque de taux. Elle utilise principalement les swaps de taux d'intérêts, mais également les Caps.

Toutes les limites sont assorties de seuil d'alerte.

Exposition

Les Gaps de taux (voir définition dans le paragraphe Méthodologie) de la Caisse régionale respectent les limites fixées par le Conseil d'Administration. Fin 2016 (novembre), ils sont contenus sur des niveaux faibles pour toutes les maturités au-delà d'un an. Ainsi, le risque d'exposition global de la Caisse régionale à une variation des taux est faible.

30/11/16 (M€)	2016-2017	2018-2022	2023-2027	+ 2028
Gaps moyens	- 262	- 33	+5	- 93
Hausse des taux de 100 bp à 1 an	- 2,6 M€ d'impact sur le PNB	-	-	-

Impact sur les fonds propres prudentiels de la Valeur Actuelle Nette de la perte encourue sur les dix prochaines années, pour une hausse de 200 points de base de la courbe des taux euro : - 3,84%.

Le risque d'un choc de taux sur le bilan de la banque est donc limité fin 2016, il a globalement évolué à la baisse tout au long de l'année sur les échéances à Moyen Long Terme (le niveau de risque évolue chaque mois et pourra donc être légèrement différent au 31 décembre).

La Caisse Régionale s'interdit de prendre des positions en risque de change.

Dans le cadre de ses placements financiers, elle n'investit que sur des instruments libellés en euros et n'est donc pas directement exposée au risque de change. Toutefois, elle peut être indirectement exposée à ce risque dans le cadre de ses investissements dans les OPCVM dont la devise de référence est l'euro, mais pouvant avoir, au sein de leur allocation d'actifs, une exposition au risque de change.

Cette exposition indirecte au risque de change reste marginale. Elle fait l'objet d'un suivi (reporting) et d'une limite. La position indirecte de la CAISSE RÉGIONALE était de 26,6 M€ au 31-12-2016.

7.3. Les risques de liquidité et de financement

Le risque de liquidité et de financement désigne la possibilité de subir une perte si l'entreprise n'est pas en mesure de respecter ses engagements financiers en temps opportun et à des prix raisonnables lorsqu'ils arrivent à échéance. Ces engagements comprennent notamment les obligations envers les déposants et les fournisseurs, ainsi que les engagements au titre d'emprunts et de placements.

La gestion de la liquidité et des refinancements est effectuée par la Direction Développement et Finances, chargée de la gestion globale des équilibres financiers de la Caisse régionale. La gestion des positions de liquidité est pilotée quotidiennement, au sein de la Direction des Finances, par le service Coopération Gestion Financière. Un reporting mensuel est réalisé et les objectifs de gestion sont décidés trimestriellement par le Comité de Gestion Financière.

Le Conseil d'Administration définit annuellement la politique de refinancement et de gestion de la liquidité. Un point trimestriel sur la situation de la Caisse régionale en liquidité et sur le refinancement est présenté au Conseil d'Administration.

Objectifs et politique

Les objectifs de gestion du risque de liquidité :

La gestion du risque de liquidité doit répondre tout d'abord au maintien d'un ratio réglementaire (LCR) sur des niveaux supérieurs au minimum en vigueur requis par la réglementation (70% au 31-12-2016).

L'objectif vise également à assurer la sécurité de la Caisse régionale en ce qui concerne le risque d'illiquidité, en répondant aux normes fixées pour l'ensemble du groupe Crédit Agricole, et tout en veillant à minimiser le coût induit par le risque de liquidité.

La gestion s'appuie à la fois sur une approche du risque à court terme et sur une approche à moyen-long terme.

Gestion du risque

Au sein de la Caisse régionale, le Conseil d'Administration fixe les limites de liquidité et définit la politique financière en termes de liquidité. Le Comité de Gestion Financière définit les orientations de la gestion de la liquidité et des refinancements, en adéquation avec la politique financière, dans le cadre des règles fixées par l'organe central pour le groupe Crédit Agricole.

La mise en œuvre de ces orientations est réalisée au sein de la Direction Finances et Bancaire, par le service Coopération Gestion Financière.

Outre le pilotage du coefficient de liquidité réglementaire, la gestion porte sur le suivi et l'optimisation du refinancement dans le respect des limites court terme (règles définies par Crédit Agricole S.A. dans le cadre de l'organisation des relations internes concernant le risque de liquidité), et de l'encadrement des refinancements à long terme.

Pour la Caisse régionale, les refinancements peuvent être réalisés soit :

- auprès du marché (émissions de TCN financiers court terme ou moyen-long terme)
- auprès de Crédit agricole S.A. sous forme :
 - d'emprunts en blanc (emprunts interbancaires aux conditions de marchés) de 1 semaine à 10 ans ;
 - d'Avances globales (à condition de marché) de 2 à 30 ans ;
 - d'Avances spécifiques (émissions spécifiques du groupe : SFEF, SFHL, BEI, CRH...) ;
 - par des opérations de titrisation.

Conditions de refinancement en 2016

Les conditions d'émissions à long terme sont restées favorables tout au long de l'année 2016, grâce notamment à une politique monétaire adaptée de la BCE.

La Caisse Régionale a ainsi pu s'appuyer sur du refinancement issu de nouvelles opérations de TLTRO, ainsi que sur des émissions de notre structure CAHL-SFH (covered bonds) pour refinancer une partie de son activité ainsi que ses renouvellements d'échéances.

Les émissions à court terme sont restées très intéressantes en ce qui concerne les conditions de coût en 2016, la BCE ayant une politique dite « accommodante » dans ce domaine.

La Caisse régionale vise à diversifier ses sources de refinancement, tant sur le court terme que les refinancements à moyen long-terme. L'ensemble des sources de refinancement présentées ci-dessus est utilisé.

Méthodologie

- Le pilotage du ratio de liquidité :

Le ratio de liquidité est suivi et géré quotidiennement afin d'assurer le respect des limites réglementaires avec une marge de sécurité suffisante.

La Caisse Régionale a poursuivi en 2016 la constitution d'un portefeuille de réserves éligibles au ratio LCR (Liquidity Coverage Ratio).

- Le pilotage de la limite Court Terme de liquidité :

Les règles internes de risque de liquidité mises en place par le groupe Crédit Agricole fixent une limite court terme de liquidité pour chaque Caisse régionale. Cette limite permet de sécuriser la Caisse régionale sur le risque à court terme, en assurant qu'elle possède les réserves nécessaires pour faire face à un blocage de la liquidité sur les marchés.

Des scénarii stress sont calculés afin de vérifier que la position de trésorerie dans les douze mois à venir soit positive (compte tenu de la mobilisation des réserves) à différents horizons de temps selon le scénario appliqué.

La politique de gestion du risque vise à développer cette limite pour sécuriser la Caisse régionale.

- Le pilotage de la liquidité moyen-long terme :

Au-delà de la limite court terme, les refinancements de la Caisse régionale sont réalisés à moyen et long terme, soit par emprunt sur le marché interbancaire, soit par emprunt en blanc auprès de Crédit Agricole S.A., soit par avances spécifiques, soit par avances globales auprès de Crédit Agricole S.A. Le pilotage de la liquidité à moyen long terme vise à assurer les refinancements nécessaires à moyen-long terme en répartissant les durées et les sources afin de réduire le risque à venir sur la liquidité de ces échéances. Une optimisation du coût du refinancement est également une préoccupation de la politique de gestion du risque de liquidité.

Les principaux indicateurs utilisés pour la gestion de la liquidité sont les suivants : le ratio réglementaire à un mois (LCR), la Limite Court Terme, les scénarii stress, la concentration des

échéances, le déficit (ou l'excédent) du compartiment Epargne/Avance, le ratio Collecte/Crédit et la PRS (Position en Ressources Stables).

Actifs Grevés

Le groupe Crédit Agricole a mis en place depuis plusieurs années des systèmes de refinancements via des supports sécurisés pour lesquels les crédits viennent en garantie pour le prêteur (SFH, CRH etc...). Ces refinancements garantis permettent d'obtenir un funding à des conditions favorables.

Le montant des actifs grevés s'élevait à 2,609 Milliards d'euros au 31-12-2016.

Indicateurs de Liquidité

La limite court terme de la Caisse régionale est de : 800 M€ au 31-12-16, elle est consommée à hauteur de 483 M€ (60,4%).

a. Le LCR

La mise en place du ratio LCR (Liquidity Coverage Ratio) : volet liquidité court terme des nouvelles règles Bâle III, est entré en vigueur à partir du 1^{ier} octobre 2015, date à laquelle les banques devaient respecter un ratio minimum de 60%. Ce ratio est fixé à 70% au 1^{ier} janvier 2016, et sera de 80% au 1^{ier} janvier 2017 et 100% au 1^{ier} janvier 2018.

Il mesure le montant de réserves dont dispose la banque pour faire face, pendant un mois, au non renouvellement des tombées d'échéances de refinancement et à la fuite d'une partie de la collecte en cas de stress de marché.

Le ratio LCR de la Caisse régionale est de 89,3% au 31 décembre 2016.

b. Le NSFR

Le NSFR (Net Stable Funding Ratio) est le ratio structurel de liquidité à long terme dans les réformes du Comité de Bâle (dit « Bâle III ») visant à accroître la résilience du secteur bancaire. Le NSFR exigera des banques qu'elles maintiennent un profil de financement stable face à leur actif et à leurs activités de hors-bilan. L'horizon visé par ce ratio est de 1 an, et il devra être au minimum de 100% à partir du 1^{ier} janvier 2019.

Les banques produisent encore un ratio estimatif car l'ensemble des paramètres entrant dans le calcul du ratio ne sont pas encore arrêtés.

Pour la Caisse Régionale, les simulations permettent de produire un ratio estimatif légèrement inférieur à 100%.

c. La PRS

La PRS (Position en Ressources Stable) mesure le déséquilibre à Moyen Long Terme du bilan d'une banque. Elle dépend des choix de refinancement réalisés par la banque (CT ou MLT), de ses besoins et de ses réserves de liquidité (portefeuille de réserve LCR par exemple).

Une PRS négative, signifie que des actifs longs sont financés par des ressources plus courtes, et une PRS positive signifie que les actifs liquides ou courts sont refinancés par des ressources plus stables, ce qui confère une position sécurisée en terme de liquidité pour la banque. La PRS de la Caisse Régionale au 31-12-2016 était de +243 M€.

8. Politique de couverture

La politique de couverture fait partie intégrante de la politique financière en matière de gestion du risque de taux d'intérêt.

Les instruments financiers utilisés répondent à l'objectif unique de couverture des risques, l'intention de couverture est spécifiée dès l'origine de l'opération. Des tests prospectifs et rétrospectifs sont réalisés chaque trimestre pour contrôler la bonne fin des opérations de couvertures.

La gestion de la couverture du risque de taux d'intérêt global vise à concilier les trois approches ci-dessous.

8.1. Couverture de juste valeur (Fair Value Hedge)

Les couvertures de juste valeur modifient le risque de variations de juste valeur d'un instrument à taux fixe causées par des changements de taux d'intérêts. Ces couvertures transforment des actifs ou des passifs à taux fixes en éléments à taux variables.

Les excédents de ressources à taux fixe sont couverts par la réalisation de swaps de couverture de juste valeur qui viennent couvrir une partie de l'encours de dépôts à vue (qui constituent une partie importante des ressources à taux fixe). Les dépôts à vue sont couverts par des swaps prêteurs de taux fixe (macro-couverture). Les encours « dépôt à vue » sont mesurés, suivis et gérés sur la base de l'outil d'analyse du risque de taux.

Par ailleurs, un portefeuille de crédits à taux fixe est également couvert par des swaps emprunteurs de taux fixe (macro-couverture).

L'enregistrement des instruments de couverture à la juste valeur au bilan de la Caisse régionale s'accompagne de la réévaluation des actifs et des passifs couverts.

Dans le cadre de la gestion du risque de taux, la Caisse régionale calcule mensuellement les gaps de taux de son bilan sur la base de la méthode des gaps statiques.

Les indications quantitatives de couvertures de juste valeur sont présentées dans les notes 3.2 et 3.4 de l'annexe aux comptes consolidés.

8.2. Couverture de flux de trésorerie (Cash Flow Hedge)

Les couvertures de flux de trésorerie modifient notamment le risque inhérent à la variabilité des flux de trésorerie liés à des instruments portant intérêt à taux variable.

Le portefeuille de dérivés de macro-couverture (CAP, FLOOR) est traité en couverture en flux de trésorerie, sans générer de réévaluation des actifs et passifs couverts. Les différents types de couverture sont :

- la couverture de ressources à taux variable par des CAP, ces encours sont mesurés, suivis et gérés sur la base de l'outil d'analyse du risque de taux.

- en outre, certaines opérations spécifiques peuvent ponctuellement faire l'objet de micro-couverture en flux de trésorerie, telles que la couverture de crédits structurés par des swaps emprunteurs, la politique consistant alors en un adossement parfait de l'élément couvert (micro-couverture).

Les indications quantitatives de couvertures de flux de trésorerie sont présentées dans la note 3.4 de l'annexe aux comptes consolidés.

8.3. Couverture de l'investissement net en devise (Net Investment Hedge)

Au 31 décembre 2016, la Caisse régionale n'a pas documenté de relation de couverture d'investissement net en devise.

9. Risque Opérationnel

Le risque opérationnel correspond au risque de perte résultant de l'inadéquation ou de la défaillance des processus internes, des personnes, des systèmes ou d'évènements extérieurs, risque juridique inclus mais risque stratégique et de réputation exclus.

9.1. Objectifs et politique

Le dispositif de gestion des risques opérationnels, décliné dans les entités du Groupe, comprend les composantes suivantes, communes à l'ensemble du Groupe :

- **Gouvernance de la fonction gestion des risques opérationnels** : supervision du dispositif par la Direction Générale (via le Comité de Contrôle Interne et Risques), rôles des Responsables des Contrôles Permanents et des Risques (Crédit Agricole S.A et entités) en matière d'animation du dispositif et de synthèse, responsabilités des entités dans la maîtrise de leurs risques (par l'intermédiaire du réseau des Managers des Risques Opérationnels).
- **Identification et évaluation qualitative des risques** à travers des cartographies, complétées par la mise en place d'indicateurs permettant la surveillance des processus les plus sensibles.
- **Collecte des pertes opérationnelles et remontée des alertes** pour les incidents significatifs, avec une consolidation dans une base de données permettant la mesure et le suivi du coût du risque.
- **Calcul et allocation des fonds propres réglementaires** au titre des risques opérationnels au niveau consolidé et au niveau entité.
- **Réalisation périodique d'un tableau de bord des risques opérationnels** au niveau entité, complété par une synthèse Groupe.

9.2. Gestion du risque : organisation, dispositif de surveillance

L'organisation de la gestion des risques opérationnels s'intègre dans l'organisation globale de la ligne métier Risques et Contrôles Permanents du Groupe : le Responsable des Risques Opérationnels de la Caisse Régionale est rattaché au RCPR (Responsable des Risques et Contrôles Permanents) de la Caisse Régionale.

Le Management du Risque Opérationnel rapporte régulièrement sur son activité et sur le niveau d'exposition au risque dans le cadre d'un Comité Contrôle Interne et Risques réuni

trimestriellement, dont la Présidence est assurée par le Directeur Général de la Caisse Régionale. Le Management du Risque Opérationnel peut intervenir auprès du Comité de Direction.

Le Directeur Général est par ailleurs informé, à minima trimestriellement, par un tableau de bord, après intégration des dernières collectes des incidents et pertes avérés du risque opérationnel dans le cadre du dispositif de recensement de la Caisse Régionale. Le contrôle périodique et les contrôleurs du deuxième degré de deuxième niveau sont destinataires de ces informations.

L'organe délibérant est informé régulièrement sur l'évolution du coût du risque et les événements marquants du dispositif.

Le dispositif de gestion du risque opérationnel couvre intégralement le périmètre opérationnel et fonctionnel de la Caisse Régionale. En outre la Caisse régionale a déployé le dispositif au sein des filiales entrant dans son périmètre de contrôle interne.

En 2016, l'actualisation annuelle de la cartographie des risques a permis de recenser de l'ordre de 300 processus. Le dispositif de contrôle permanent a ensuite été adapté pour assurer la maîtrise des risques identifiés.

Le dispositif de contrôle permanent est également adapté dans les cas d'incidents récurrents ou de montant significatif.

9.3. Méthodologie

Méthodologie utilisée pour le calcul des exigences de fonds propres

La Caisse Régionale met en œuvre la méthode de mesure avancée (AMA) pour les risques opérationnels. La validation de cette méthode a été actée par l'ACPR en décembre 2007.

A l'origine, la méthodologie risques opérationnels a été présentée et validée en CNM le 16 février 2007. Depuis lors, le calcul des fonds propres au titre du risque opérationnel s'est inscrit dans un procédé industriel de calcul annuel pour le Groupe Crédit Agricole. Pour information l'ensemble de la méthodologie Risques Opérationnels a été présentée au CNM de décembre 2011.

Le dispositif défini par le Groupe et décliné dans la Caisse Régionale vise à respecter l'ensemble des critères qualitatifs (intégration de la mesure des risques dans la gestion quotidienne, indépendance de la fonction risques, déclaration périodique des expositions au risque opérationnel...) et des critères quantitatifs Bâle II (intervalle de confiance de 99,9 % sur une période d'un an, prise en compte des données internes, des données externes, d'analyses de scénarii et de facteurs reflétant l'environnement).

Le modèle AMA de calcul des fonds propres repose sur un modèle actuariel de type "Loss Distribution Approach" (LDA) qui est unique au sein du Groupe.

Ce modèle LDA est mis en œuvre d'une part sur les données internes collectées mensuellement dans la Caisse Régionale, ce qui constitue son historique de pertes, et d'autre part sur des scénarii majeurs qui permettent d'envisager des situations non observées dans l'entité et ayant une probabilité de survenance au-delà de l'horizon d'un an. Ce travail d'analyse est mené dans la Caisse Régionale à partir d'une liste Groupe de scénarii applicables à la banque de détail, piloté et contrôlé par Crédit Agricole SA. Cette liste de scénarii majeurs fait l'objet d'une révision annuelle et a pour but de couvrir l'ensemble des catégories de Bâle, ainsi que toutes les zones de risques majeurs susceptibles d'intervenir dans l'activité banque de détail.

Pour les Caisses Régionales, un principe de mutualisation des données internes est mis en œuvre. Ce principe de mutualisation du calcul de l'Exigence de Fonds Propres pour l'ensemble des Caisses Régionales concerne la partie de l'Exigence de Fonds Propres qui dépend de l'historique de pertes. Ainsi les historiques de pertes de l'ensemble des Caisses Régionales sont concaténés, ce qui permet de disposer d'une profondeur d'historique d'incidents accrue et d'un profil de risque plus complet.

La mutualisation des données lors de la détermination de la charge en capital implique de réaliser une répartition de cette charge par Caisse Régionale. Pour ce faire, Crédit Agricole SA utilise une clé de répartition prenant en compte les caractéristiques de la Caisse Régionale (coût du risque et PNB de l'année écoulée).

Un mécanisme de diversification du risque est mis en œuvre dans le modèle LDA du Groupe. Pour ce faire, un travail d'experts est mené à Crédit Agricole S.A. afin de déterminer les corrélations de fréquence existant entre les différentes catégories de risque de Bâle et entre les scénarii majeurs. Ce travail d'expert a fait l'objet d'une formalisation accrue, visant à structurer l'argumentation autour de différents critères qualitatifs (corrélation conjoncturelle, corrélation structurelle, étude des fréquences historiques, matrice d'incertitude...).

En méthode avancée, la Caisse Régionale peut prendre en compte les effets de l'assurance pour diminuer l'exigence en fonds propres dans la limite de 20% du total des fonds propres alloués aux risques opérationnels. Cet effet réducteur peut être pris en compte par la Caisse Régionale dans la mesure où son assureur répond aux exigences réglementaires. Dans la méthodologie Groupe appliquée à la Caisse Régionale, l'effet assurance est pris en compte au niveau d'un scénario majeur de destruction du site névralgique. Pour déterminer le montant de l'Exigence en Fonds Propres prenant en compte l'effet réducteur de l'assurance il est nécessaire de déterminer un certain nombre de paramètres calculés par l'assureur à savoir le taux de couverture, le taux d'assurabilité, la franchise globale du sinistre. La détermination de ces paramètres se fait en étudiant conjointement le scénario majeur de la Caisse Régionale et les polices d'assurance susceptibles d'intervenir.

La prise en compte de la part d'exigence en fonds propres mutualisée liée à l'historique de pertes, de la part d'exigence en fonds propres relative aux scénarios majeurs et les caractéristiques de l'assurance permettent ensuite de déterminer le montant total de l'exigence en fonds propres AMA.

9.4. Exposition

	1 - Fraude Interne		2 - Fraude Externe		3 - Pratiques en matière d'emploi et de sécurité sur le lieu de travail		4 - Clients, produits et pratiques commerciales		5 - Dommages occasionnés aux actifs physiques		6 - Interruptions de l'activité et dysfonctionnement des systèmes		7 - Exécution, livraison et gestion des processus	
	Nb	MB	Nb	MB	Nb	MB	Nb	MB	Nb	MB	Nb	MB	Nb	MB
Coût du risque opérationnel : tous domaines	1	145K€	1610	546K€	0	0K€	4	114K€	24	20K€	0	0K€	6228	1 472K€
Coût du risque opérationnel frontière : tous domaines	0	0K€	8	48K€	0	0K€	1	6K€	0	0K€	0	0K€	17	562K€

Synthèse (coût du risque opérationnel)				Synthèse (coût du risque frontière)			
Nb I	MB	MB définitif	MN définitif	Nb I	MB	MB définitif	MN définitif
7867	2 298K€	977K€	673K€				
				26	616K€	23K€	23K€

Nb I : Nombre total d'incidents

MB : Montant Brut en milliers d'euros

MN : Montant Net des reprises de provisions en milliers d'euros

10. Risques de non-conformité

Ces risques sont présentés dans le rapport du Président du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale des actionnaires sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil et sur les procédures de contrôle interne, et dans la partie sur les données sociales et environnementales du rapport de gestion

IV. LE CCI

Le cours du Certificat Coopératif d'Investissement a progressé de 8.7% en 2016, pour atteindre un cours de bourse de 90.98 € le 30 décembre 2016 (pour 83.70 € au 31 décembre 2015).

Depuis 1999, la Caisse régionale a mis en place un programme de rachat de CCI. L'assemblée Générale Ordinaire du 30 mars 2016 a donné l'autorisation au Conseil d'Administration de mettre en œuvre un nouveau programme de rachat des titres dans la limite maximale de 10% des CCI émis.

À noter, les nouvelles exigences prudentielles en matière de remboursement de titres de capital émis par les banques coopératives plafonnent à 2% des fonds propres de base de catégorie 1 le montant des remboursements et rachats susceptibles d'être effectués annuellement par l'émetteur. Ainsi, le Conseil d'administration veillera à ce que l'exécution de ces rachats soit menée en conformité avec les exigences prudentielles telles que fixées par la réglementation et par la Banque Centrale Européenne.

Descriptif du programme de rachat :

La Caisse régionale peut utiliser cette autorisation en vue :

- d'assurer l'animation du marché de ces titres par un prestataire de services d'investissement dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AMAFI,
- de procéder à l'annulation des certificats coopératifs d'investissement acquis.

Le descriptif du nouveau programme de rachat a été publié le 27 mai 2016 (site internet de la Caisse régionale de Toulouse31 : www.ca-toulouse31.fr) et sa mise en œuvre a débuté après l'Assemblée Générale du 30 mars 2016.

Part maximale du capital à acquérir par la Caisse régionale :

La Caisse régionale est autorisée à acquérir et à détenir un maximum de 10% de l'ensemble des Certificats Coopératifs d'Investissement composant son capital, soit 142 525 CCI.

Caractéristique des titres concernés :

Nature des titres rachetés : Certificats Coopératifs d'Investissement (CCI) cotés à Euronext Paris (compartiment C). Libellé : CCI du crédit agricole de Toulouse 31.
Code ISIN : FR0000045544.

Prix maximal d'achat :

L'acquisition de ces titres dans le cadre du programme est réalisée sur la base d'un prix maximal de 120 euros par CCI (fixé par l'Assemblée Générale du 30 mars 2016).

En 2016, les opérations réalisées dans le cadre du programme de rachat sont résumées dans le tableau suivant :

Nombre de CCI inscrits au nom de la Caisse régionale au 31/12/2015 (73.19% du contrat de liquidité)	23 200
- Dont objectif d'animation du marché dans le cadre du contrat de liquidité	23 200
- Dont objectif d'annulation	0
Nombre de CCI détenus par le contrat de liquidité au 31/12/2015	31 699
- Dont objectif d'animation du marché dans le cadre du contrat de liquidité	31 699
- Dont objectif d'annulation	0
Volume des CCI effectivement utilisés à la réalisation de l'objectif poursuivi (1)	76 746
Contrat de liquidité Achats + cessions	76 746
Annulation	0
Cours moyen d'achat des CCI acquis en 2016 en €	87,42
Valeur des CCI acquis en 2016 évalués aux cours d'achat en €	2 959 341,84
Montant des frais de négociation en 2016 et en €	0,00
Nombre de titres cédés au cours de l'exercice 2016	42 894
- Dont objectif d'animation du marché dans le cadre du contrat de liquidité	42 894
Cours moyen des CCI cédés en 2016	87,83
Nombre de titres annulés au cours de l'exercice 2015	0
Nombre de CCI inscrits au nom de la Caisse Régionale au 31/12/2016 (100% du contrat de liquidité depuis le 3/10/2016 date à partir de laquelle le contrat se poursuit sans l'intervention de Crédit Agricole S.A.)	22 657
Valeur unitaire de l'action au 31/12/2016 en € (2)	90,98
CCI acquis dans le cadre du contrat de liquidité	90,98
CCI acquis en vue de leur annulation	0,00
Valeur globale des CCI au 31/12/2016 en €	2 061 333,86
Valeur nominale du CCI en €	16
Pourcentage du capital social détenu par la Caisse Régionale au 31/12/2016	0,49%

(1) Pour le contrat de liquidité, il s'agit des CCI achetés et cédés dans le cadre du contrat sur la période considérée.

(2) Les CCI acquis dans le cadre du contrat de liquidité sont comptabilisés en titres de transaction et valorisés à chaque arrêté comptable à la valeur de marché. Les CCI acquis à des fins d'annulation sont comptabilisés en titres immobilisés et valorisés à leur prix d'achat jusqu'à leur annulation.

Les salariés de la Caisse régionale détiennent au 31/12/2016 : 1,74 % du nombre total de CCI, soit 24 787 titres au travers du Plan d'Epargne Groupe.

Les agences de notation Standard & Poors d'une part et Moody's d'autre part, ont attribué respectivement les notes A-1 et P-1 à notre programme d'émission de Certificats de Dépôt Négociables d'un plafond de 600 millions d'euros et les notes A et A1 à notre programme d'émission Senior de Bons à Moyen Terme Négociables d'un plafond de 200 millions d'euros ; reconnaissant ainsi la solidité financière de la Caisse régionale.

V. DIVIDENDES

Au titre de l'année 2016, le Conseil d'Administration a décidé de proposer au vote de l'Assemblée Générale des sociétaires les distributions de dividendes suivantes :

- fixer la rémunération nette des parts sociales détenues par les Caisses Locales à 3%,
- fixer la rémunération nette des Certificats Coopératifs d'Investissement à 4,63 € par titre,
- fixer la rémunération nette des Certificats Coopératifs Associés à 4,63 € par titre,

Au total, le résultat distribué s'élèvera à 12,9 millions d'euros contre 12,3 millions d'euros distribués en 2016.

Les dividendes distribués au titre des trois derniers exercices sont les suivants :

CCI	Nombre	Distribution	Dividende Net
2013	1 435 745	5 757 337,45 €	4,01 €
2014	1 425 250	6 157 080,00 €	4,32 €
2015	1 425 250	6 584 655,00 €	4,62 €

CCA	Nombre	Distribution	Dividende Net
2013	1 165 535	4 673 795,35 €	4,01 €
2014	1 165 535	5 035 111,20 €	4,32 €
2015	1 165 535	5 384 771,70 €	4,62 €

Parts Sociales	Nombre	Distribution	Intérêts Nets
2013	1 999 601	767 846,78 €	2,40%
2014	1 999 601	575 885,09 €	1,80%
2015	1 999 601	342 331,69 €	1,07%

VI. OPERATIONS REALISEES SUR LES TITRES DE LA SOCIETE PAR LES DIRIGEANTS

Pour l'exercice 2016, aucun dirigeant de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31 n'a réalisé d'opération excédant le seuil de 5 000 €.



Chapitre VII

PACTE COOPERATIF ET TERRITORIAL

Rapport de responsabilité sociale et environnementale 2016



La banque proche  connectée 

Rapport de responsabilité sociétale et environnementale (RSE) 2016

Après avoir mis en place notre démarche de Responsabilité Sociétale d'Entreprise (RSE) en 2008, nous l'avons inscrite en 2016, dans le cadre de notre pacte coopératif et territoriale fondé sur la conviction que nous avons un rôle à jouer vis-à-vis du territoire sur lequel nous sommes implantés, avec l'ensemble des parties prenantes, clients et sociétaires, salariés et administrateurs.

Ce pacte acte nos engagements autour de cinq domaines :

- 1- Atteindre l'excellence dans nos relations avec nos sociétaires et clients,
- 2- Contribuer au développement économique de la Haute-Garonne et à l'environnement,
- 3- Affirmer notre gouvernance coopérative et mutualiste pour privilégier le bien commun,
- 4- Partager des pratiques sociales responsables avec nos collaborateurs,
- 5- Cultiver une responsabilité sociétale forte sur notre territoire.

Nous vous invitons à découvrir les actions conduites en 2016 sur notre territoire avec nos 1321 collaborateurs et 541 administrateurs.

Sommaire

1- ATTEINDRE L'EXCELLENCE DANS NOS RELATIONS AVEC NOS SOCIETAIRES ET CLIENTS

- 1.1 Affirmer notre modèle de banque universelle de proximité
- 1.2 Etre la banque partenaire de nos clients
- 1.3 Etre une banque 100% humaine et 100% digitale
- 1.4 Placer l'éthique au cœur de notre relation

2- CONTRIBUER AU DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE DE LA HAUTE GARONNE ET A L'ENVIRONNEMENT

- 2.1 Créer de la valeur au bénéfice du territoire
- 2.2 Consacrer l'épargne bancaire à notre territoire
- 2.3 Etre un financeur de 1^{er} plan de tous projets et besoins
- 2.4 Impulser l'esprit d'entreprendre
- 2.5 Etre un acteur moteur de l'innovation
- 2.6 Développer nos relais de croissance
- 2.7 Actions menées en matière d'achat responsable

3- AFFIRMER NOTRE GOUVERNANCE COOPERATIVE ET MUTUALISTE POUR PRIVILEGIER LE BIEN COMMUN

- 3.1 Etre une organisation coopérative et démocratique
- 3.2 Reconnaître et valoriser les clients sociétaires
- 3.3 S'entourer d'administrateurs impliqués pour représenter les sociétaires
- 3.4 Exprimer son pouvoir de décision dans une organisation coopérative et démocratique
- 3.5 Echanger sur nos actions coopératives et mutualistes

4- PARTAGER DES PRATIQUES SOCIALES RESPONSABLES AVEC NOS COLLABORATEURS

- 4.1 Recruter de façon pérenne sur le territoire
- 4.2 Développer la formation et la promotion interne des salariés
- 4.3 Promouvoir la diversité
- 4.4 Agir en employeur responsable
- 4.5 Associés les salariés aux orientations de l'entreprise

5- CULTIVER UNE RESPONSABILITE SOCIETALE FORTE SUR NOTRE TERRITOIRE

- 5.1 Soutenir les actions et animer le territoire
- 5.2 Embarquer élus, sociétaires et clients dans le soutien aux projets locaux
- 5.3 Amplifier la prévention
- 5.4 Accompagner les clients et les personnes fragiles
- 5.5 Valoriser le patrimoine et la culture

1- ATTEINDRE L'EXCELLENCE DANS NOS RELATIONS AVEC NOS SOCIETAIRES ET CLIENTS

1.1 Affirmer notre modèle de banque universelle de proximité

Servir tous nos clients et les acteurs de nos territoires partout

La volonté de Crédit Agricole Toulouse 31 d'être utile à ses clients se matérialise, au-delà de l'offre commerciale, dans sa capacité à être présent sur l'ensemble de son territoire, aussi bien dans les campagnes qu'en zone urbaine, pour une plus grande proximité avec nos clients. Le Crédit Agricole Toulouse 31 se positionne comme le premier réseau bancaire en Haute-Garonne avec 124 agences bancaires et 12 agences immobilières Square Habitat, un réseau qui reste quasi stable.

Nous disposons de deux agences où nous pratiquons le conseil sans rendez-vous du mardi au samedi après-midi (Espace Conseil de Tournefeuille ouvert en mars 2015 et Espace Conseil des Maourines ouvert en mars 2016), d'un Espace d'accueil sans rendez-vous place Wilson ouvert en continu du mardi au samedi après-midi, d'une agence composée de 3 collaborateurs pour nos clients anglophones permettant d'offrir un accueil et des conseils adaptés et enfin d'une agence 100% à distance, l'agence e.cat31 où nous pratiquons des rendez-vous en visio avec les clients.

Nos agences sont implantées dans tous les secteurs y compris dans les quartiers dits "populaires" où les agences des Pradettes et de la Vache (en limite du quartier des Izards) assurent un service de proximité.

Les automates bancaires (Guichet Automatique Bancaire, Dépôt de Fonds, monnayeurs) sont également disponibles pour permettre à tous de bénéficier d'un accès aux services bancaires courants : 326 automates sont à disposition sur notre territoire, soit 46 automates de plus qu'en 2015.

Egalement, afin de faciliter l'accès des populations aux services bancaires élémentaires dans des zones où une agence ou un GAB ne pourraient être implantés pour des raisons économiques, Crédit Agricole Toulouse 31 dispose de 68 "Points Verts" (dont 57 actifs) en 2016 (64 en 2015).

Les "Points Verts" sont un service permettant, chez un commerçant de proximité avec qui une convention a été signée, de délivrer des espèces à nos clients. Ils permettent d'assurer un service de proximité en partenariat avec des commerçants.

1.2 Etre la banque partenaire de nos clients

Accompagner chaque client dans tous les évènements de vie et dans la durée

Crédit Agricole Toulouse 31 a toujours été très attentif à être la banque de tous et à le prouver également lors des situations difficiles que peuvent rencontrer ses clients.

Parce que la vie est faite de bons et moins bons moments, Crédit Agricole Toulouse 31 veille à accompagner au mieux ses clients en situation difficile.

Pour cela nous avons une démarche pro-active qui anticipe la dégradation de la situation financière des clients. L'accompagnement des clients en situation de fragilité financière a également constitué un engagement fort de l'année.

Nos collaborateurs, après formation, ont proposé un « rendez-vous budgétaire » à plus de 4 200 clients (qui présentent des frais de dysfonctionnement lors des 2 derniers mois et une dégradation de la note Bâle II).

Cet entretien permet d'aider nos clients dans la gestion de leur budget. Un point détaillé de la situation est réalisé avec l'identification du ou des faits générateurs du problème. Les

services et produits détenus sont alors adaptés à la nouvelle situation financière. Les résultats à l'issue de ces rendez-vous sont satisfaisants avec dans 80 % des cas une diminution sensible de la tarification appliquée et une amélioration de la cotation Bâle 2, traduction d'une situation budgétaire qui s'améliore.

Aider le client à bien décider

Dans un environnement complexe, nous voulons donner au client toutes les clés pour l'aider à bien choisir. Cela exige une mobilisation de toutes nos expertises pour lui offrir un conseil personnalisé. Parmi nos engagements relationnels, les conseillers placent la satisfaction du client au cœur de leur relation.

Les clients ont à leur disposition une fiche Mémo leur expliquant clairement les avantages et les limites d'un produit, afin qu'ils puissent prendre une décision de manière totalement objective et transparente. Tout comme notre approche modulaire avec le Compte et Assurances à composer, qui donnent la possibilité au conseiller de fournir des offres adaptées aux besoins essentiels du client.

Personnalisation de la relation client

Dans le cadre de son projet d'entreprise 2020byCA31, la Caisse Régionale exprime sa volonté d'apporter le meilleur de la banque partout et pour tous, ce qui nécessite, entre autre, de se différencier par l'excellence de la relation.

La déclinaison de la Chaîne de Valeur Commerciale Relation Client 2.0 (CVC RC2.0) apporte aux collaborateurs des méthodes qui constituent la signature de Crédit Agricole Toulouse 31.

En 2016, trois groupes de projets réunissant des collaborateurs siège et réseau ont été constitués. Ils œuvrent à la mise en place de process qui vont favoriser :

- le développement de l'écoute au service de la qualité du conseil,
- la joignabilité téléphonique des conseillers,
- la continuité de la relation lors d'un changement d'interlocuteur.

2016 a permis de faire vivre les engagements relationnels pris en 2012 afin de simplifier nos démarches, les moderniser dans le but d'améliorer la qualité de nos services tout en étant respectueux des attentes de nos clients.

Renforcement des pratiques RC2.0

Après une phase de lancement qui s'est étalée sur deux années et qui a concerné tous les collaborateurs des réseaux et du siège, l'excellence relationnelle a été au cœur des formations et des animations réalisées en 2016.

En effet, l'appropriation des pratiques de la Relation Client 2.0 et la mise en application quotidienne nécessite du temps, de la pratique et un accompagnement régulier.

Pour s'assurer d'un niveau de qualité élevée, homogène et correspondant aux standards attendus, les nouveaux collaborateurs ont bénéficié de deux journées de formation à ces pratiques relationnelles ainsi que d'un monitorat individuel d'une journée.

Ainsi ce sont plus de 190 collaborateurs formés et plus de 150 journées de monitorats qui ont été dispensées.

Faire vivre ces pratiques au bénéfice du client nécessite une évolution de nos animations.

Dans cet objectif un accompagnement d'une semaine réalisé au sein d'une même agence par 4 moniteurs de l'animation commerciale a été créé.

Il permet :

- de mieux connaître et comprendre les difficultés de mise en œuvre opérationnelle,
- de porter collectivement le message de nos valeurs,
- de délivrer un coaching individuel sur une durée longue afin de renforcer la satisfaction client.

Initié à l'été 2016, ce sont 3 agences qui ont bénéficié de ce programme d'accompagnement.

L'intérêt unanime des collaborateurs, mesuré par un questionnaire de satisfaction proposé au terme de l'animation, nous conforte dans notre volonté d'étendre en 2017 ce format d'accompagnement.

1.3 Etre une banque 100% humaine et 100% digitale

Permettre au client d'alterner différents modes d'interaction

Le nouveau projet client s'appuie sur une distribution totalement multicanale pour offrir au client le choix d'accéder à sa banque par tous les canaux, des plus traditionnels aux plus innovants, et de pouvoir en changer à tout moment. Dans ce dispositif, le conseiller, au sein de l'agence, reste au centre de la relation complétée par le digital pour renforcer la proximité et l'expertise. Le client peut ainsi passer de façon fluide, du digital au face-à-face, avec un conseiller comme avec son application Ma Banque, à la fois digitale et totalement intégrée à la relation d'agence.



Près de la moitié des clients consultent chaque mois leurs comptes sur Internet (consultation, virements, prise de rendez-vous avec un conseiller) via le service Crédit Agricole En Ligne.



60 000 clients consultent chaque mois leurs comptes avec l'application Ma Banque.



Près de 18 000 clients utilisent l'application Ma Carte en 2016. L'application Ma Carte du Crédit Agricole permet aux clients, à tout moment et où qu'ils soient d'accéder rapidement aux informations essentielles sur les services associés à leur carte.



Plus de 4 550 000 virements ont été effectués par Internet, soit près de 80% des virements réalisés en ligne.

Nombre de souscriptions en ligne : près de 18 000 ventes en ligne en 2016 dont plus de 50% en assurance IARD.

L'entrée en relation digitalisée réalisée sur tablette illustre la volonté du groupe et de la Caisse Régionale Toulouse 31 de faciliter la relation du client à sa banque.

Aujourd'hui en phase de déploiement, au sein de 10 agences pilotes, ce nouveau process permet l'ouverture d'un compte dépôt avec :

- une seule page papier à comparer aux 45 feuillets précédents,
- une certification automatisée des pièces d'identité pour plus de sécurité client,
- un processus qui permet le choix de services adaptés aux besoins,
- une transparence tarifaire.

Le déploiement du nouveau portail collaborateur a été réalisé sur l'ensemble des postes de travail. Cette interface à l'ergonomie plus simple et à la lisibilité renforcée, permet une vision 360° de la situation du client. L'écoute des besoins clients en est facilitée.

1.4 Placer l'éthique au cœur de notre relation

La conformité pour une meilleure qualité de service

Les produits et services commercialisés font l'objet de toutes nos attentions pour en garantir la sécurité à nos clients. Tout nouveau produit commercialisé ainsi que toute nouvelle activité sont nécessairement présentés en Comité de Développement avec avis préalable du responsable de la conformité qui vérifie le processus de commercialisation, les cibles clientèles définies et l'accompagnement des collaborateurs.

Les communications à destination de la clientèle (courrier, e-mailing, affiches, dépliants...) sont soumises à un avis des services Juridique et Conformité afin de veiller au strict respect des règles de sincérité et de transparence.

Les collaborateurs bénéficient d'habilitations spécifiques pour la vente de certains produits après validation des connaissances. C'est notamment le cas dans les domaines de l'Assurance vie (carte assurance-vie), l'Assurance Incendie-accidents, risques divers (carte IARD), les instruments financiers (certification AMF).

La Directive européenne MIF (Marchés d'Instruments Financiers), entrée en vigueur le 1^{er} novembre 2007, impose de qualifier les clients en fonction de leur connaissance et de leur expérience en matière de valeurs mobilières et d'instruments financiers. Son objectif est d'assurer plus de transparence et de renforcer la protection des investisseurs. Cette obligation permet aussi à nos conseillers d'effectuer une analyse approfondie de la situation de leur client et de le conseiller au plus proche de ses besoins ou connaissances. Une fiche de qualification est complétée à chaque ouverture de compte titres. Le taux de qualification des comptes titres actifs est stable à 98,78% à fin décembre 2016.

Mieux écouter le client

Le traitement des réclamations

Dans le cadre de la recherche constante de la satisfaction de nos clients, l'analyse précise de leurs motifs de mécontentement a constitué une démarche prioritaire de notre Caisse régionale. L'activité des réclamations fait l'objet d'une présentation en Comité de direction, 4 fois par an, conformément aux normes prévues par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR). L'analyse fait apparaître, sous l'angle clients et sous l'angle Entreprise (Marchés / Réseaux), les résultats suivants :

- un nombre de réclamations en diminution : tandis que le nombre des réclamations prises en charge directement par notre filiale AVEM, (en charge du traitement des fraudes sur les cartes bancaires), continue de progresser, le volume des réclamations traité par la Caisse régionale s'établit en 2016 à 14.418 enregistrements, en légère diminution par rapport à 2015 (15.125).

- un délai moyen global de traitement qui s'améliore, passant à 16 jours (vs 19 jours en 2015). Ce délai est en diminution pour les réclamations traitées par le Siège (15 jours vs 20 jours en 2015) comme pour celles traitées par les réseaux (17 jours vs 19 jours en 2015).

Afin d'améliorer les délais de traitement, le service Qualité et Réclamations a débuté au quatrième trimestre une démarche d'interventions lors des réunions hebdomadaires des agences des Réseaux, pour sensibiliser les responsables et les conseillers au processus de traitement et aux bonnes pratiques de l'utilisation de l'outil dédié.

Les Services bancaires « traditionnels » (virements / prélèvements / effets, monétique et chèques / chéquiers, espèces) restent les principaux contributeurs en matière de réclamations. Par ailleurs, la tarification demeure un domaine de contestation extrêmement sensible pour nos clients, à la suite notamment de nombreuses campagnes médiatiques.

L'année 2016 a été marquée plus particulièrement par les sujets suivants : les virements frauduleux, les substitutions d'assurance sur les contrats de crédit, le fonctionnement des Carrés Verts (Plans d'Épargne Logement couplés à des DAT), la dénonciation de solidarité des comptes joints, les demandes de prise en charge de frais par les clientèles en difficulté. Les réclamations portant sur le défaut de conseil affectant tous les domaines restent stables, s'élevant à moins d'une centaine de cas.

Médiation : dans le cadre du nouveau régime de la Médiation bancaire, ont été mises à jour les coordonnées de notre médiateur sur l'ensemble des supports d'information à la clientèle (relevés de compte, site internet, adresses mails et postales, courriers de réponse, CGB 2017). La possibilité pour nos clients d'exercer leur recours directement par le biais du site Internet du médiateur a entraîné une augmentation attendue des dossiers à examiner par ce dernier. Toutes les demandes, cependant, n'ont pas été éligibles à la médiation, soit parce qu'elles étaient hors périmètre de compétence, soit parce qu'elles émanaient de clients tentant d'invalider par ce biais les décisions prises à leur encontre par la Caisse régionale (procédure judiciaire, rupture de relation, ...). Pour autant, le nombre des recommandations rendues, 21 cette année (vs 10 en 2015), reste limité.

La Caisse régionale effectue également des enquêtes de satisfaction qui permet d'apprécier la qualité de service dans nos agences et l'améliorer.

L'Indice de Recommandation Client a continué à être fortement déployé et porte désormais sur les différentes clientèles de la Caisse régionale et sur plusieurs événements de la vie de nos clients.

L'Indice de Recommandation Client Stratégique de la Caisse Régionale

Celui-ci a été relancé cette année. Il représente un indice avancé permettant de mesurer la fidélisation client.

Il permet de suivre la perception client dans son ensemble et dans la durée, pour anticiper une évolution du comportement du client et une éventuelle attrition, bien souvent accélérée par un événement déclencheur mais synonyme d'une relation qui s'est dégradée au fil du temps.

La mesure 2016 s'est déroulée entre mars et mai sur un panel de 1307 clients multibancarisés (Crédit Agricole Banque Populaire, Caisse d'Épargne et Banque Postale), interviewés par l'Institut BVA au moyen d'un questionnaire de satisfaction d'environ 18 minutes.

La note obtenue par le Crédit Agricole Toulouse31 est de -11, en très forte progression par rapport à la dernière mesure datant de 2013 (-32). Celle-ci positionne le Crédit Agricole Toulouse 31 à la fois favorablement sur son marché urbain (note de -14) manifestement exigeant mais en deçà des performances des autres Caisses Régionales.

L'analyse des résultats fournis fait apparaître 4 axes de travail majeurs pour améliorer la satisfaction perçue par les clients et donc la recommandation :

- l'amélioration de la joignabilité (notamment téléphonique) et de la personnalisation,
- la proactivité en termes de conseil,
- l'accompagnement des moments difficiles,
- la valorisation et le développement de la qualité de sociétaires.

L'Indice de Recommandation Client Agence :

Sur le marché des clients Particuliers, la mesure a été effectuée en 2016 mensuellement, contrairement aux précédentes années où seulement trois interrogations annuelles étaient mises en œuvre. La méthodologie adoptée a été celle préconisée par la direction Marketing de Crédit Agricole SA, favorisant ainsi une expression en prise directe avec l'actualité de la relation bancaire (contact / absence de contact). Ce ciblage mensuel des clients majeurs, gérés en agence de proximité et disposant d'une adresse mail est désormais réparti en 3 panels : l'ensemble des clients ayant eu un contact, le mois précédent, en agence (en face à

face ou au téléphone) ou avec la plateforme téléphonique (Télébanque, E-Cat 31) et l'ensemble des clients sans contact sur les 12 derniers mois.

Résultats : La participation moyenne a été de 6,67 %, homogène sur l'ensemble des mesures mensuelles et légèrement en deçà des résultats de 2015. Elle est, sans surprise, beaucoup moins importante pour les clients sans contact depuis 12 mois.

La note cumulée (par agrégation des notes mensuelles) s'établit à + 18 (vs -7 en 2015). Elle est générée par une forte hausse du pourcentage des promoteurs (46%), la part des détracteurs diminuant dans les mêmes proportions (> 10 points).

L'analyse des résultats a été faite par secteur géographique, mais également selon le niveau de fidélité, la tranche d'âge, la segmentation ou la qualité de sociétaire des clients. Les principaux points positifs expliquant la note obtenue portent sur des éléments liés à l'activité et à la qualité de la relation (écoute, accueil, compréhension) alors que les éléments négatifs sont eux essentiellement liés à des problématiques internes : non réponse aux attentes, tarification, modalités des crédits.

Sur le marché des clients Patrimoniaux : les clients gérés en agences patrimoniales et à l'agence Banque Privée ont fait l'objet en 2016 d'un IRC spécifique, distinct de celui des agences de proximité. Pour cette mesure, menée en une unique interrogation en octobre 2016, le taux de répondants net est de 10,62 % pour une note de +5 (vs - 9 lors de la mesure groupée avec la clientèle des particuliers), générée par une très forte baisse du pourcentage des détracteurs.

Sur le marché des clients des Agences Professionnelles : cette mesure, effectuée fin novembre 2016 sur 8511 clients professionnels et agriculteurs, a obtenu un taux de participation de 7,77 % pour une note globale de -15 (professionnels : - 14 / agriculteurs : - 18), qui reflète, comme depuis de nombreuses années, les attentes très marquées de cette clientèle. Ce résultat est cependant en amélioration très nette de 15 points par rapport aux résultats de 2015 (-30).

L'Indice de Recommandation Client Evénements

Portant sur des moments clés de la vie du client, ils permettent d'en identifier les dysfonctionnements, dans une optique d'optimisation et de fluidification des processus. Leurs résultats sont des indicateurs essentiels pour les travaux de notre Projet d'Entreprise, en particulier ceux portant sur les middle offices et SAV.

IRC Entrée en Relation (EER) sur le marché des Particuliers et des Patrimoniaux : lancé en novembre 2015, sur les EER d'octobre 2015, puis renouvelé depuis tous les mois. Cet IRC s'établit à +61 avec un taux de promoteurs important (70%) et un taux de participation de 13,8 %.

IRC Evénement Octroi de Crédit aux clients Professionnels : lancement en décembre 2015, sur les clients professionnels et agriculteurs ayant bénéficié d'un crédit le mois précédent, puis renouvellement tous les mois sur les EER du mois précédent. Sur un an glissant, l'IRC obtient une note de +40, avec un taux de promoteurs de 59% et une participation de 10,52 %.

IRC traitement des Réclamations : lancement en janvier 2016 sur les clients dont une réclamation a été traitée par le service dédié le mois précédent puis renouvellement tous les mois. A compter de juillet 2016, cette mesure a porté sur l'ensemble des réclamations enregistrées dans l'outil de traitement. Après 11 mesures consécutives, l'IRC réclamation s'établit à - 31. La note IRC est meilleure lorsqu'elle concerne les réclamations traitées en premier niveau par les agences, au plus près de l'événement déclencheur, de façon plus rapide et donc plus satisfaisante pour le client.

Les autres enquêtes de satisfaction : toujours dans le cadre de la démarche d'amélioration continue de nos processus, 4 enquêtes externes ponctuelles ont été également effectuées en 2016 pour mesurer la satisfaction des clients: créateurs repreneurs d'entreprise / jeunes sociétaires / bénéficiaires du e-suivi habitat / contactés pour une souscription Uni-Editions.

Pour rappel, méthodologie IRC : A la question suivante : « Recommanderiez-vous le Crédit Agricole à votre famille, ami ou collègue ? » les clients attribuent une note comprise entre 0 et 10. Le calcul est obtenu en retranchant au pourcentage de clients promoteurs (ayant donné une note de 9 ou 10) le pourcentage des clients détracteurs (ayant donné une note de 0 à 6). Les clients peuvent ensuite s'exprimer sur les raisons pour lesquelles ils ont donné cette note et les manières de l'améliorer.

Agir en toute transparence dans la relation bancaire

Nous apportons une attention particulière à la transparence sur tous les frais et les tarifs de nos produits : nous informons nos clients à chaque mise à jour de la tarification ou de l'évolution des produits et services par courrier, affiches en agence et site Internet. De leurs côtés, les conseillers proposent au client un mémo clair et concis, résumant les principales caractéristiques du produit choisi avant chaque souscription.

Garantir la sécurité bancaire de nos clients

Prévenir la corruption

Les actions mises en œuvre pour prévenir la corruption reposent sur les principes de la surveillance et de la vigilance.

Le dispositif de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme (LAB) permet d'empêcher que les capitaux issus des crimes et des délits et/ou à destination du terrorisme s'introduisent dans nos circuits financiers tout en laissant passer les flux correspondants à l'activité normale de nos clients.

La réglementation exige désormais des établissements de crédit qu'ils définissent une classification des risques de blanchiment des capitaux et du financement du terrorisme attachés aux clients et aux opérations. Cette classification permet de déterminer le niveau de vigilance à exercer.

Elaborée par un Groupe de travail national, elle est commune à l'ensemble des banques de détail France du Groupe Crédit Agricole.

Elle repose sur une matrice combinant des critères de risques attachés à la relation d'affaires (le client), à la nature des opérations/produits traités, au canal de distribution utilisé et aux modalités de contact avec la relation d'affaires.

A chacun de ces critères, est attaché un niveau de risque : faible, standard, élevé. Les mesures de vigilance doivent être adaptées au niveau de risque identifié par la matrice : vigilance allégée, standard ou renforcée. Cette vigilance s'exerce à l'entrée en relation et/ou au cours de la relation d'affaires.

La lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme s'articule donc autour des trois fondamentaux suivants :

- ✓ La connaissance actualisée des clients,
- ✓ la surveillance des transactions,
- ✓ la déclaration de soupçon.

Ce dispositif de vigilance implique la coordination de plusieurs acteurs de la Caisse régionale :

- ✓ les collaborateurs des agences qui, conformément aux procédures internes de la Caisse régionale, identifient et actualisent la connaissance du client, détectent et remontent à l'unité Sécurité Financière et Fraude les comportements atypiques ou incohérents au regard du profil du client ;
- ✓ les correspondants Sécurité Financière et Fraude qui traitent les alertes générées par les outils de Sécurité Financière (NORKOM) ou remontées par les agences, et déterminent s'il est nécessaire ou non de réaliser une déclaration de soupçon à TRACFIN (Traitement du Renseignement et Action contre les circuits financiers clandestins).

Ainsi, en 2016, ce sont 5 215 alertes de détection d'opérations atypiques qui ont été étudiées par l'Unité dédiée de la Caisse régionale contre 4.667 en 2015, 3.630 en 2014 et 3.400 en 2013. Fin octobre 2015, de nouveaux scénarios de détection d'opérations atypiques ont été mis en place, ce qui expliquait l'évolution entre 2014 et 2015. Le nombre d'alertes sur 2016 continue d'augmenter mécaniquement suite à l'ajout de ces scénarios mais aussi par la mise sous surveillance renforcée d'un nombre plus important de clients.

Une formation dans les domaines de la Lutte Anti-blanchiment, Fraude est dispensée à tous les nouveaux embauchés. Au cours de l'année 2016, sur 97 nouveaux embauchés, 93 ont réalisé la formation, il est à noter qu'il y a eu une dispense, un salarié qui a quitté l'entreprise et deux salariés qui ont été réinscrits sur 2017 suite à un dysfonctionnement.

La formation LAB fait également l'objet d'une actualisation tous les deux ans auprès de l'ensemble des collaborateurs. Ainsi, en 2016, ce sont 355 collaborateurs qui ont été formés ou resensibilisés à la lutte anti-blanchiment (LAB). 100% des collaborateurs de la Caisse régionale ont donc été formés dans les deux dernières années à la LAB et peuvent ainsi remplir leur obligation de vigilance en la matière.

En 2016, la Caisse régionale a commencé à mettre en œuvre son plan de remédiation « Sanctions Internationales », via la formation de l'intégralité des collaborateurs et la diffusion d'une politique groupe.

Antérieurement, la Caisse régionale effectuait un criblage de sa base clientèle (rapprochement entre les données de la Caisse régionale et des listes de personnes sous sanctions au niveau européen) mensuellement, ce qui générait environ 10 alertes par mois. Dans le cadre du plan de remédiation OFAC, ce criblage est effectué quotidiennement depuis mars 2016 et de nouvelles listes ont été intégrées (OFAC, Nations Unies). En mars 2016, cela a généré 1.200 alertes et sur l'année 2016, le nombre d'alertes s'élève à 3.659.

De même, le Service Conformité intervient régulièrement auprès de l'ensemble des collaborateurs de la Caisse régionale de façon à rappeler la conduite à tenir sur les domaines Conformité, Sécurité Financière et Fraude.

En 2016, les collaborateurs de la Caisse régionale n'ayant pas été formés à la Fraude et la Déontologie dans les 3 dernières années ont été sensibilisés à ces thématiques. Ce processus sera reconduit sur 2017.

Sécurité

Crédit Agricole Toulouse 31 garantit, par la pratique de ses collaborateurs, la sécurité des opérations de ses clients et par là même leur satisfaction.

Les règles du jeu et les processus sont clairement identifiés par l'ensemble des collaborateurs permettant ainsi d'assurer la sécurité d'exécution des opérations. Le système des délégations est régulièrement remis à jour de façon à concilier proximité de décision et sécurité.

En matière de conformité, Crédit Agricole Toulouse 31 applique strictement la législation en vigueur et a énoncé ses règles de déontologie pour mieux préserver les intérêts de ses clients et la sécurité financière.

Notre charte de déontologie aborde en neuf points clés les règles et comportements à adopter en matière de secret professionnel et confidentialité, d'objectivité et d'indépendance, d'intégrité, de respect des procédures, de vigilance face à l'irrégularité, de préservation des intérêts de l'entreprise, de comportement à l'extérieur de l'entreprise, d'exclusivité des avantages attachés à leur statut, de transparence et du fonctionnement de leurs propres opérations bancaires.

Au regard de la recrudescence des cas de fraude de ces deux dernières années, des alertes Sécurité sont régulièrement diffusées sur le site Intranet de la Caisse régionale et auprès des collaborateurs via des courriels dédiés afin que l'information soit notamment relayée auprès de leurs clients.

En cas d'opération déclenchant un soupçon de fraude sur le compte d'un client, les équipes spécialisées du Siège de la Caisse régionale s'attachent à prendre contact le plus

rapidement possible avec le client potentiellement victime, de façon à réagir au plus vite et préserver ses intérêts.

Nos clients font l'objet de toutes nos attentions, et les écouter pour répondre au plus près de leurs attentes est un point fondamental lorsque l'on place la confiance et la satisfaction au cœur de ses actions.

2- CONTRIBUER AU DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE DE LA HAUTE GARONNE ET A L'ENVIRONNEMENT

L'engagement du Crédit Agricole Toulouse 31 s'appuie sur la performance de ses résultats économiques qui permettent une redistribution au territoire de la richesse créée sur ce même territoire. Le résultat n'est pas une fin, mais un moyen d'abord de conforter la solidité et la pérennité de l'entreprise et également de contribuer au développement économique de la Haute-Garonne. Notre modèle de banque coopérative est porteur de ce lien de responsabilité avec son territoire.



Indicateurs 2016

7,7 Mds € d'encours de crédit (contre 7,3 Mds € en 2015)

11,8 Mds € d'encours de collecte (contre 11,5 Mds € en 2015)

2-1 Créer de la valeur au bénéfice du territoire

En 2016, la Caisse régionale a poursuivi son développement et maintenu ses performances financières dans un contexte économique en légère amélioration et un environnement en constante évolution. Le modèle coopératif porté par le Crédit Agricole Toulouse 31 crée de la richesse sur son territoire, la Haute-Garonne, qu'il redistribue sur ce même territoire, comme en témoignent les chiffres suivants :

Ainsi, le Produit Net Bancaire est utilisé de la façon suivante :

	2014	2015	2016	Evolution
Salaires, intéressement et participation de ses salariés	20,8%	21,6%	22,3%	0,8%
Impôts et taxes sur les salaires, autres impôts et taxes et impôts sur les sociétés	29,8%	29,5%	27,1%	-0,3%
Coût du risque & autres provisions	6,9%	3,8%	1,6%	-3,2%
Autres charges dont une part importante vers le territoire : investissements, parrainages, communication, sous-traitance...	17,6%	18,3%	21,5%	0,7%
Rémunération des sociétaires et porteurs de CCI / CCA	4,4%	4,7%	5,0%	0,3%
Renforcement de nos réserves nécessaire à la poursuite du développement de la CR	20,4%	22,2%	22,4%	1,8%

2.2 Consacrer l'épargne bancaire à notre territoire

Notre rôle d'acteur économique engagé au service de l'économie régionale passe par le financement de projets locaux grâce à l'épargne collectée auprès de nos clients.

Le livret sociétaire

Le produit d'épargne d'une banque coopérative et responsable, le livret sociétaire est en phase avec les valeurs mutualistes et le soutien local. L'épargne collectée auprès de nos clients sociétaires participe directement au financement des entreprises de moins de cinq ans.

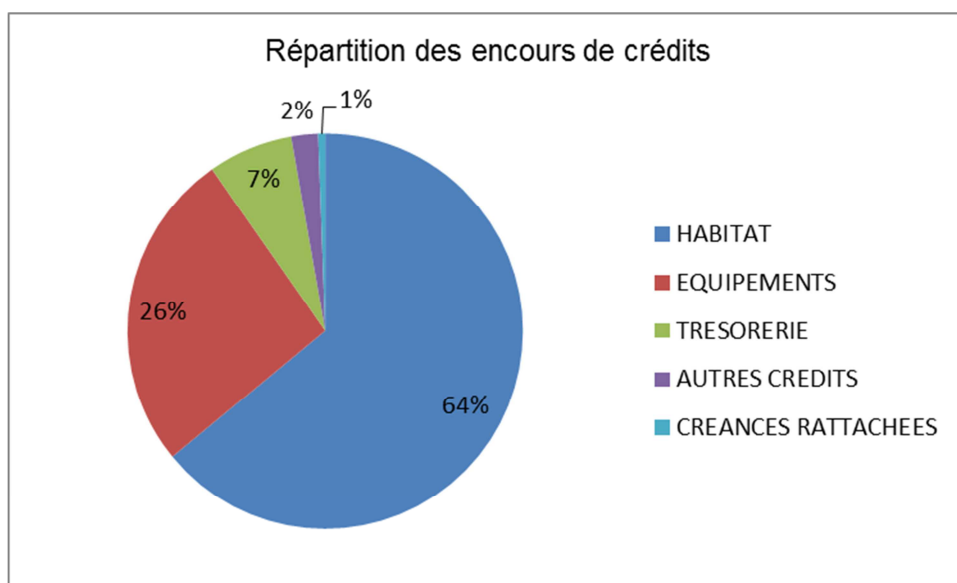


Indicateurs

11 063 livrets sociétaires
67 M€ d'encours

2.3 Etre un financeur de 1^{er} plan de tous projets et besoins

Le dynamisme de notre activité nous permet de maintenir nos parts de marché et d'accompagner tous nos clients : particuliers, professionnels, entreprises, agriculteurs, collectivités locales, associations ...



Appuyer les investissements des collectivités locales et des partenariats publics

Être une banque des territoires, c'est aussi s'engager aux côtés des collectivités en faveur du service public, de l'aménagement et de la qualité de vie des habitants.

Dans un contexte concurrentiel tendu, les collectivités locales peuvent compter sur l'appui du Crédit Agricole Toulouse 31. Il soutient de nombreux projets pour développer les infrastructures, la rénovation urbaine, les écoles ...

2.4 Impulser l'esprit d'entreprendre

Partenaire quotidien des entreprises

Indispensables à la vitalité économique et sociale de notre territoire, les professionnels et les TPE, les PME et PMI, mais aussi les ETI ont été durement touchés depuis la crise de 2008. Pendant cette période, la Caisse régionale a soutenu leur financement court et moyen-long terme de manière continue.

Faisant suite à un exercice 2015 exceptionnel, l'année 2016 a de nouveau été la meilleure année en matière de crédits aux entreprises depuis cinq ans.

Pour être présente à chaque étape de vie d'une entreprise et en particulier au moment de sa création, la Caisse régionale met en œuvre des dispositifs spécifiques, avec un axe plus particulier sur le financement de la création et de l'innovation.

Lauréate auprès de la DIRECCTE des conventions de revitalisation MOTOROLA et FREESCALE (détail ci-dessous), elle soutient l'innovation en accompagnant son financement par du prêt bancaire. Elle intervient également en capital développement, en arrangement de dette, en s'appuyant sur ses structures locales dédiées ainsi que sur les filiales spécialisées du Groupe.

Une expertise co-partagée par la mise en réseau

Nos clientèles professionnelles bénéficient de micro crédits via notre partenariat avec l'ADIE. Ce partenariat vise à accompagner des projets de création d'entreprise, souvent de petite dimension, portés par des personnes ayant traversé des difficultés (financières, familiales...). Pour cela, la Caisse régionale a octroyé deux lignes de financement afin que cette dernière dispose de la ressource nécessaire pour octroyer les micro-crédits : une de 500.000 € sur 30 mois et une de 500.000 € sur 50 mois à des marges quasi nulles.

La Caisse régionale dote également le fonds de prêt d'honneur de l'ADIE (prêt à taux zéro en complément du microcrédit) à hauteur de 10.000 € en 2016 (10.000 € en 2015).

La dotation de 2016 concernant le fonds dédié au parcours CREAJEUNE (programme de formations permettant l'accompagnement intégral de micro entreprises) a été de 8 000 € (8.000 € en 2015). Au titre de l'année 2016, en Haute-Garonne, l'ADIE a octroyé 323 crédits sur les lignes de financements et dotations de la CR (contre 259 en 2015) dont 2 à nos clients (contre 6 en 2015).

Soutenir l'emploi et la Création-reprise d'entreprises en Haute Garonne

FREESCALE

Suite à la fermeture de son site Toulousain, FREESCALE a mis en place une Convention de revitalisation. En 2016, Crédit Agricole Toulouse 31 est sollicité par la DIRECCTE pour finaliser la convention de revitalisation.

L'objectif de cette convention était de faciliter l'accès au crédit pour les entreprises créatrices d'emplois dans les secteurs Electronique, Systèmes embarqués, TIC, Biotechnologies, ..., et dont l'activité se situe sur le territoire défini par la convention. Au titre de 2016, 5 projets ont été accompagnés en financement par la Crédit Agricole Toulouse 31. Globalement le dispositif a permis la création de 64 emplois.

Politique volontariste de partenariats à vocation économique

La Caisse régionale développe une politique volontariste de partenariats afin de s'associer aux différents acteurs du développement et de l'animation de son territoire.

Ces partenariats ont pour vocation de travailler avec les différentes parties prenantes de notre territoire afin que chacune bénéficie d'une contrepartie.

Pour accompagner les entrepreneurs locaux, Crédit Agricole Toulouse 31 a développé des partenariats avec les acteurs majeurs de la création-reprise d'entreprises en Haute-Garonne, (BGE Sud-ouest, CCI, Chambre des métiers et de l'artisanat, Chambre de l'agriculture, France Active, Réseau Entreprendre, Comminges Initiative, Haute-Garonne Initiatives, Midi-Pyrénées Active et ADIE).

Les conseillers professionnels de Crédit Agricole Toulouse 31 orientent les porteurs de projet vers le partenaire approprié pour valider les volets stratégiques, économiques, juridiques et fiscaux de leur projet. Crédit Agricole Toulouse 31 participe au coût du diagnostic réalisé par la structure accompagnante à hauteur de 200 € TTC.

Cette démarche a pour objectif de viabiliser les projets de création dans l'intérêt du porteur. Elle constitue une preuve de notre engagement dans le soutien du tissu économique local.

Au titre de l'année 2016, 115 clients ont ainsi été accompagnés dans leur projet de vie professionnelle contre 136 en 2015. La Caisse régionale a accompagné plus de créateurs que l'an passé (13.037 créations d'entreprises en 2016 contre 12.019 en 2015).

2.5 Etre un acteur moteur de l'innovation

Pour devenir une référence dans le domaine de l'innovation, le Crédit Agricole Toulouse 31 s'est fixé la mission d'accompagner les projets précurseurs et les nouveaux talents mais aussi de les faire partager et progresser au bénéfice de son territoire.

Le Village by CA

Pour devenir une référence dans le domaine de l'innovation, le Crédit Agricole Toulouse 31 construit dès début 2016 son projet **Village by CA**. Son ambition est de créer un écosystème dynamique, créateur de valeur et d'emplois dans lequel tous les acteurs de la Haute-Garonne (jeunes entreprises innovantes, PME, grands groupes, institutionnels, collaborateurs du Crédit Agricole Toulouse 31 etc.) se rencontreront, identifieront des pistes de coopération et de développement.

Le Village by CA Toulouse 31 a recruté sa première promotion de start-ups par un appel à candidatures en septembre 2016.

Les jeunes entreprises innovantes ont intégré en janvier 2017 le Village by CA Toulouse 31. Elles ont été sélectionnées par un comité composé de tous les partenaires du Village. Elles sont issues de domaines d'activité très variés : santé, agro-industries, environnement, transition énergétique / technologies vertes, loisirs et tourisme, numérique, logiciels, technologie de stockage et de transmission d'informations (BlockChain), chimie et matériaux, aéronautique.

Les jeunes pousses vont être accompagnées dans les domaines d'excellence du territoire (le logement, l'économie de l'énergie et de l'environnement, la santé et le bien-être, l'agriculture et l'agroalimentaire, l'aéronautique, les fintech, assurtech...) et bénéficieront d'un apport de compétences (expertises techniques, formations, mises à disposition de moyens ou fonctions support, mises en relation et coaching de la part de grandes entreprises partenaires).

Le Village s'inscrit résolument dans une perspective d'avenir au service des acteurs économiques de Haute-Garonne et de développement du territoire.



Concours « Start Me Up by CA31 »



Après le succès de sa première édition en 2015, le Crédit Agricole Toulouse 31 a lancé un second concours « Start Me Up by CA31 » en juillet dernier. Celui-ci, ouvert aux porteurs de projet issus du territoire de la Haute-Garonne, a pour objectif de détecter et de révéler des projets innovants avec un fort potentiel de croissance dans les domaines suivants : énergie, environnement, logement, santé ou encore services digitaux. La Caisse régionale récompense ses lauréats d'une dotation financière et d'un accompagnement avec à la clé un hébergement au sein de son Village by CA.

Pour cette 2ème édition, une soixantaine de candidatures ont été reçues dans des domaines variés d'innovation et 2 startups ont été récompensées, le Grand Prix EarthCube et le Coup de Coeur Catspad.

EarthCube propose des services de surveillance depuis l'espace pour les clients ayant besoin d'images fréquentes dans des zones peu accessibles, comme par exemple les opérateurs mondiaux d'oléoducs.

Catspad permet de prendre soin de son chat au travers d'un distributeur d'eau et de croquettes pour chats, connecté à son smartphone. Les propriétaires peuvent programmer les rations de leur animal de compagnie et suivre son alimentation sans être sur place.

2.6 Développer nos relais de croissance

A l'instar du Groupe Crédit Agricole, la Caisse régionale de Toulouse investit dans quatre relais de croissance liés aux grands défis sociétaux : agriculture et agroalimentaire, santé-bien vieillir, logement et économie de l'énergie et environnement. Le Groupe Crédit Agricole dans son Plan Moyen Terme 2020 les a étendus à deux nouveaux secteurs d'activité à potentiel : le tourisme et la mer.

Agriculture et Agroalimentaire

Le Crédit Agricole accompagne le monde agricole depuis son origine. Ces deux dernières années, les crises successives et les intempéries ont fragilisé de nombreux producteurs des filières élevages et grandes cultures.

Le Crédit Agricole Toulouse 31 a analysé avec chaque exploitant le sollicitant sa situation de façon personnalisée et mis en œuvre si besoin les mesures adaptées.

L'action conduite par le Crédit Agricole Toulouse 31 dans le cadre du plan de soutien à l'élevage (2015/2016) auprès de l'ensemble de ses 800 éleveurs a concerné 118 exploitations pour un montant global d'intervention de 1.382 K€. Concernant la grippe aviaire de 2016, l'ensemble des 60 aviculteurs ont été contactés et 13 d'entre eux ont bénéficié de mesures d'accompagnement.

En tant que banque coopérative, notre rôle est de créer du lien entre les acteurs du territoire pour favoriser leur développement. Nous avons ainsi participé en 2016 à différents événements parmi lesquels Saveurs et Senteurs du Frontonnais, L'Ail de Cadours (labellisé AOC) ou encore La campagne ça vous gagne. Des événements très réussis qui nous ont donné l'occasion de réaffirmer notre place de première banque des agriculteurs.

Par ailleurs, nous proposons depuis début avril des assurances agricoles destinées à protéger les exploitants et leur famille ainsi que leurs outils de travail et leur production.

Drive fermier toulousain : Le Crédit Agricole Toulouse 31 et la Chambre d'Agriculture de Haute-Garonne souhaitent faire bénéficier les toulousains de produits frais du terroir, distribués par les agriculteurs eux-mêmes. En 2016, ils ont ainsi noué un partenariat avec le Drive Fermier Toulousain. Cette boutique en ligne, organisée par les agriculteurs, propose des produits variés et de qualité, issus des fermes de Haute-Garonne et plus largement de Midi-Pyrénées. Afin de compléter le dispositif déjà existant, le Crédit Agricole Toulouse 31 a souhaité mettre à la disposition des consommateurs du Drive Fermier Toulousain un nouveau point de retrait dans l'hyper-centre toulousain, à l'Espace W31, Place Wilson.

MIIMOSA : conscients des enjeux qui touchent aujourd'hui l'agriculture française et de la société en général, un nouveau partenariat a vu le jour en novembre 2016 entre la Caisse régionale et la plateforme de financement participatif MIIMOSA. Le Crédit Agricole Toulouse 31 considère qu'accompagner l'agriculture de demain passe par aider celle d'aujourd'hui, sans pour autant occulter sa volonté de se projeter, en accompagnant notamment des projets d'innovation, d'où sa collaboration avec MiiMOSA.



Ce partenariat a pour but d'accompagner les porteurs de projet (agriculteur ou professionnel, jeunes ou moins jeunes, installés ou pas encore, qui souhaitent développer une activité agricole ou alimentaire. Les dons viennent compléter l'apport dans les projets et permettent un effet de levier important. La Caisse régionale abonde les projets entre 100 € et 1000 €. La finance participative est en résonance avec nos engagements mutualistes.

Santé – bien vieillir

Explosion des dépenses de santé, vieillissement de la population, progression des maladies chroniques, désertification médicale, nouvelles attentes des patients ... La société évolue et le modèle de santé doit s'adapter en conséquence.

La Caisse Régionale est le partenaire historique et banquier de premier cercle des groupes régionaux de cliniques privées, mais aussi d'EHPAD et de structures d'accompagnement et de soin. Elle accompagne également les investissements publics en étant le banquier de référence du CHU de TOULOUSE, ainsi que de l'ONCOPOLE.

Elle est le partenaire de nombreux CCAS, et notamment le premier banquier du CCAS de la Ville de Toulouse pour le développement de ses établissements d'accueil de personnes âgées.

Assurance santé et prévoyance aux Particuliers

Une bonne dynamique en assurance santé et prévoyance auprès des clients particuliers de la Caisse régionale.

PACIFICA	2015	2016	Variation
<i>Nombre de contrats Assurance Santé</i>	1 913	2 508	31,1%
<i>Nombre de contrats Garantie des Accidents de la Vie</i>	1 875	2 018	7,6%

PREDICA	2015	2016	Variation
<i>Nombre de contrats Prévoyance Décès</i>	4 397	3 504	-20,3%
<i>Nombre de contrats Obsèques</i>	1 317	1 336	1,4%

Une nouvelle offre santé collective pour les entreprises

Depuis fin 2015, la Caisse Régionale propose une assurance santé collective pour les entreprises de toutes tailles en complément de ses offres classiques d'ingénierie sociale. En 2016, 38 contrats ont été signés couvrants 1 626 salariés.

Logement

Evoluant sur un marché traditionnellement très dynamique, le second au niveau national pour l'attractivité de l'investissement locatif, la Caisse régionale accompagne les acteurs de l'immobilier régionaux et nationaux, qu'ils soient promoteurs, administrateurs de biens ou investisseurs / foncières.

Ce sont ainsi plus de 500 logements qui ont été financés en 2016 en Promotion et Marchands de Biens.

La branche administration de biens connaît un fort essor. Ce sont ainsi 26 000 lots en gestion qui sont désormais domiciliés en nos comptes, sur les quatre principaux acteurs locaux de la gestion de biens. Egalement, la Caisse Régionale est partenaire de six des sept organismes de logement social présents sur son territoire, finançant 50% de leurs programmes de location-accession depuis 5 ans.

Notre agence Habitat Conseil facilite le parcours des primo accédants en PSLA en analysant leur demande de pré-accord, en amont de la signature du contrat de location accession. Ce n'est que 18 à 24 mois plus tard que les accédants à la propriété déposent leur demande de prêt. Habitat Conseil a acquis une expertise dans ces montages complexes, incluant des prêts à 0% de l'Etat, des prêts aidés des communes et des avantages fiscaux modifiés chaque année.

Economie de l'énergie et de l'environnement

Notre engagement se traduit par notre comportement quotidien, à limiter l'impact sur l'environnement de notre activité de Coopérative en Banque-Assurances-Immobilier, mais aussi à travers certaines des offres commerciales que nous proposons à nos clients afin de leur permettre de réduire leur propre empreinte carbone.

1- Les offres conçus pour apporter un bénéfice environnemental à nos clients

Notre responsabilité en tant que Banque de proximité est de proposer à nos clients, au même titre que les offres traditionnelles, des offres et services leur permettant de réduire leur impact environnemental.

L'offre Prêts Verts

Le sujet de la transition énergétique qui impacte à la fois l'efficacité énergétique dans le bâti et la production d'énergie issue des énergies renouvelables est au cœur de notre action et se traduit par des offres spécifiques.

Ainsi, une offre "prêts verts" accompagne nos clients particuliers mais aussi professionnels (artisans, commerçants, professions libérales, entreprises, associations, collectivités locales) dans le financement de leurs projets de production d'électricité issue des énergies renouvelables, mais aussi dans le financement de leurs travaux de rénovation et d'efficacité énergétique.

La gamme Prêts verts pour nos clients particuliers

Les prêts Economies d'Energie (PEE)

Destiné au financement des travaux d'économie d'énergie dans les logements anciens.
Il s'agit d'un prêt non règlementé

	2014		2015		2016	
PEE	Nombre	Montants réalisés en K€	Nombre	Montants réalisés en K€	Nombre	Montants réalisés en K€
	52	945	25	328	22	270
Evolution n-1	/	/	-52%	-65%	-12%	-18%

L'Eco- PTZ

Complète la gamme des instruments financiers pour financer la rénovation thermique des logements dans le cadre des mesures Grenelle.

	2014		2015		2016	
Eco PTZ	Nombre	Montants réalisés en K€	Nombre	Montants réalisés en K€	Nombre	Montants réalisés en K€
	134	2 350	72	1 167	83	1 590
Evolution n-1	/	/	-46%	-50%	15%	36%

Prêt solaire

A pour vocation de financer l'installation de centrales solaires photovoltaïques

	2014		2015		2016	
Prêt solaire	Nombre	Montants réalisés en K€	Nombre	Montants réalisés en K€	Nombre	Montants réalisés en K€
	2	123	0	0	0	0
Evolution n-1	/	/	-100%	-100%	0%	0%

L'offre Prêts Verts reste en 2016 peu plébiscitée en raison d'un contexte de taux très bas qui ne nécessite pas de dissocier les objets de financement.

La gamme Prêts verts pour nos clients professionnels

Elle permet de financer à des conditions préférentielles les investissements de production d'électricité issue de toutes les énergies renouvelables (photovoltaïque, éolien, méthanisation, hydroélectricité, cogénération), ainsi que la rénovation énergétique dans les bâtiments. Un prêt vert dédié permet ainsi de financer ces projets.

Au 31 décembre 2016, 84 clients bénéficiaient d'un financement prêt vert. Le ralentissement en nombre constaté depuis le moratoire sur le photovoltaïque de 2010 reste présent puisque aucun projet n'a été financé en 2016.

Toujours dans l'optique d'accompagner la filière "verte" sur notre département Crédit Agricole Toulouse 31 participait à la création, en 2009, de la SAS MPPI (Midi-Pyrénées Photovoltaïque Investissements) au côté d'autres acteurs institutionnels. MPPI avait pour

vocation de participer au capital de sociétés de production d'électricité et d'être donc producteur d'électricité photovoltaïque. 1 seul dossier a été financé par la structure sur 37 dossiers analysés. Face à ce constat, et pour soutenir la politique de la Région en faveur des Énergies Nouvelles Renouvelables (EnR), la Région a souhaité étendre à l'ensemble de ces énergies l'intervention de MPPI. Ainsi est né, le 25 juin 2013, MPEI (Midi-Pyrénées Energies Renouvelables) qui a désormais vocation à intervenir au capital de sociétés productrices d'énergie issue de toutes les Énergies Nouvelles Renouvelables. En décembre 2014, la Caisse régionale a confirmé sa volonté d'être un partenaire impliqué dans le domaine des énergies renouvelables en participant à une augmentation de capital.

A fin 2016, MPEI est engagé dans 14 projets d'énergies renouvelables pour un montant total de 4 962 K€ (5 projets en 2015 pour 1 755 K€) dont 11 projets actifs pour un montant de 2 833 K€ (1 méthanisation, 2 parcs éolien, 2 cogénérations bois, 5 photovoltaïques et 1 centrale hydroélectrique).

L'offre de placement responsable

Le Livret Développement Durable

Le LDD est une solution d'épargne pour les particuliers. Les fonds collectés sont destinés au financement de projets liés à l'amélioration énergétique de l'habitat.

Livret Développement Durable	2014	2015	2016	Variation
<i>Nombre de clients détenteurs</i>	136 503	137 128	135 831	-0,9%
<i>Encours en Millions d'euros</i>	598	597	599	0,3%

Les Fonds d'Investissements Socialement Responsable (ISR)

Nous proposons à nos clients une gamme élargie de placements ISR gérés par AMUNDI. L'Investissement Socialement Responsable (ISR) est la traduction financière du développement durable à travers les produits d'épargne. L'ISR est avant tout un investissement financier dont le moteur est la recherche de la performance. Il prend en compte des critères Environnementaux, Sociaux, et de Gouvernance (ESG) en plus des critères financiers traditionnels. Les critères d'analyse ESG permettent de mesurer la façon dont l'entreprise gère les risques et les opportunités liés aux enjeux du Développement Durable qui lui sont spécifiques. Ces fonds permettent de donner du sens à son épargne, de bénéficier d'une plus grande transparence et de privilégier une vision à long terme de son investissement.

Atout Valeurs Durables, fonds ISR, remodelé en 2013 afin d'en faire un véritable fonds sur la thématique «environnement» en investissant principalement sur des valeurs liées au développement des technologies «vertes» (Efficacité énergétique, énergies renouvelables, gestion de l'eau, des déchets etc.), a été placé en janvier 2014 dans notre gamme centrale de fonds commun de placement.

AMUNDI VALEURS DURABLES	2014	2015	2016	Variation
<i>Nombre de clients détenteurs</i>	447	645	695	7,8%
<i>Encours en Millions d'euros</i>	1	2	2	5,5%

Moyens de paiement éco-conçus

Par ailleurs, nous poursuivons notre démarche responsable de recyclage des cartes bancaires. En 2013, le groupe Crédit Agricole a mis en place une filière innovante avec une démarche qui repose à la fois sur la conception de la carte en matériau 100% écologique et sur le recyclage. C'est une véritable démarche en faveur de la gestion responsable du parc de cartes bancaires.

Au 31 décembre 2016, ce sont 102 kg de cartes bancaires qui ont ainsi été ramenées par nos clients pour être recyclées (110 kg en 2015).



2- Notre contribution à réduire l'impact de notre activité sur l'environnement

Parce que notre environnement est un capital à entretenir, la Caisse régionale s'est engagée dès 2008 dans une démarche volontaire de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) liée à son activité. Des mesures ont été adoptées et mises en œuvre concernant la consommation des matières premières, les émissions de CO2 et la gestion des déchets.

Gestion des déchets

Dans le cadre de l'activité bancaire, les déchets sont essentiellement constitués par le papier, les consommables informatiques, le matériel informatique, de téléphonie et électronique (les automates bancaires) et le mobilier.

Notre politique vise en priorité à être moins "producteur" de déchets :

- optimiser les besoins et les achats,
- recycler chaque fois que cela est possible.

Pour cela, le Crédit Agricole Toulouse 31 fait appel à des prestataires externes spécialisés afin de s'assurer d'un traitement sécurisé et réglementaire, ses déchets pouvant contenir des informations confidentielles.

Quatre prestataires différents assurent le tri et le recyclage des déchets (tri des gobelets, cannettes, plastiques, papiers, cartons, Déchets Industriels Banals (DIB)*, piles, toners et cartouches d'encre).

Une sensibilisation des fournisseurs non spécialisés au retraitement des déchets est également pratiquée par le service logistique. En 2015, nous avons mis en place des bacs en carton spécifiques pour la récupération des toners afin d'en faciliter la collecte et le recyclage.

En 2016, la Caisse régionale a fait appel à un prestataire pour la gestion de la fin de vie du matériel informatique. Celui-ci garantit une prise en charge optimale du matériel en adéquation avec la législation et favorise l'accès à l'emploi des personnes en situation de handicap.

Volumes des déchets

Déchets en Tonnes	2014	2015	2016	Variation N-1
	Tonnes	Tonnes	Tonnes	
Papier	134,748	144,323	131,16	-9%
Consommables informatiques (Toner)	1,72	1,79	1,65	-8%
Parc informatique, téléphonie, imprimantes	8,257	4,33	5,03	16%
Gobelets eau (fontaines à eau)	0,40	0,46	0,34	-25%
Déchets DIB*	24,3	20,65	50,8	146%
Total	169,43	171,55	188,98	10%

* Déchets DIB : Déchets suite aux travaux d'entretien ou de rénovation des bâtiments.

L'augmentation de nos déchets DIB en 2016 s'explique par la réorganisation des services du siège qui a engendré un nombre de déchets non recyclables importants (mobilier, cloisons, revêtements sols...).

Pour rappel, en 2015, les déchets papier avaient augmenté car nous avons eu une importante quantité de documents archivés à détruire (les documents bancaires sont conservés pendant 10, 20 ou 30 ans selon le type de document concerné). La quantité de documents archivés à détruire est très variable d'une année sur l'autre.

Seule la masse de nos déchets triés ou recyclés est ici traitée, les déchets courants qui empruntent le circuit classique de collecte des ordures ménagères ne sont pas évalués.

Utilisation durable des ressources

La consommation d'eau

La consommation d'eau exprimée ici est celle du siège social. La consommation d'eau de nos agences bancaires ne fait pas l'objet d'un suivi spécifique en raison de la présence de situations multiples (locaux en copropriété, en location...) la consommation étant souvent globalisée dans les charges.

Consommation Eau en M3	2014	2015	2016	Variation N-1
	Siège	Siège	Siège	
Total	3 442	3 564	3 355	-5,86%

La consommation de matières premières

Crédit Agricole Toulouse 31 en tant que société de services n'a pas d'activité de production, donc n'utilise pas de matières premières hors l'énergie qui est traitée dans l'indicateur correspondant. Cependant, dans notre activité de services, la consommation de papier peut être considérée comme une matière première.

La consommation de papier est générée par différents types de documents comme par exemple les impressions réalisées par notre service éditique, les chèques, les rouleaux des distributeurs automatiques de billets, les courriers clients, les dépliants commerciaux ...

Le papier acheté en direct par Crédit Agricole Toulouse 31 (ramettes) bénéficie du label PEFC (Programme de reconnaissance des certifications forestières).

Consommation Papier Tonnes	2014	2015	2016	Variation N-1
	Tonnes	Tonnes	Tonnes	
Ramettes papier Siège et Agences - Papier en tête	100,0	101,0	95,0	-6%
Enveloppes Siège et Agences	20,0	17,7	26,0	47%
Relevés de compte	48,6	45,1	35,0	-22%
Mailings - Toutes annexes de communication - Plaquettes commerciales - Conditions générales de banque - Lettres clients et/ou sociétaires - Flyers -Affiches Agences - Journal entreprises	13,5	15,4	9,7	-37%
Agendas et calendriers	NC	22,6	22,0	-2%
Chéquiers et remises	36,2	32,3	28,5	-12%
Rouleaux GAB	3,5	2,7	2,8	3%
Bordereaux TP	11,2	10,2	5,1	-50%
Dossier crédit et imprimés crédit	1,0	2,2	2,9	32%
Editique Caisses locales et papier couleur	8,0	9,5	6,7	-29%
Total	241,9	258,5	233,6	

En 2016, la consommation de papier a diminué de 10%. Pour rappel, en 2015, nous avons ajouté le poids des agendas et calendriers (22,6 tonnes). Il est important de noter qu'à périmètre identique (sans les agendas et calendriers) notre consommation de papier avait diminué de 2,5% (241,9 tonnes en 2014 contre 235,9 tonnes en 2015).

Pour réduire notre consommation de papier, de nombreuses transformations ont été développées. L'e-document est largement conseillé et de plus en plus déployé auprès de nos clients. Chaque mois, 234.233 documents sont envoyés au format électronique dans l'espace Crédit Agricole En Ligne (CAEL) de nos clients. A fin 2016, 146.782 clients ont choisi de passer au e-document.

Les virements dématérialisés effectués directement par nos clients permettent de limiter l'utilisation des chèquiers. En 2016, sur 5.867.270 virements réalisés, 77,6% ont été réalisés en ligne. Dans le cadre d'une communication en multicanal, les échanges par mail deviennent fréquents et permettent ainsi de moins utiliser les courriers papiers traditionnels. Nous avons également développé l'utilisation de la signature électronique en agence (SEA). A fin 2016 175.009 clients ont signé la convention SEA, qui leur permet d'utiliser la tablette en agence pour signer divers documents et souscrire des offres et services.

Les innovations au Crédit Agricole Toulouse 31 ont pour objectif d'être simples, rapides, sécurisées et responsables.

La consommation d'énergie directe

La principale source d'énergie consommée au Crédit Agricole Toulouse 31 est l'électricité. Un site administratif consomme du gaz naturel, pour 142 sites consommant de l'électricité. Cette consommation de gaz naturel a donc été jugée « négligeable. »

Les consommations sont données pour l'ensemble des sites consommant de l'électricité, incluant les distributeurs hors site.

En 2016, notre consommation d'électricité diminue de 8%, à la fois en raison de nos différentes actions pour réduire notre consommation mais également en raison des bonnes conditions climatiques (hiver relativement doux et été moyennement chaud).

Consommation Electricité en kWh	2014	2015			2016			Variation N -1	
	Total	Siège	Agences	Total	Siège	Agences	Total		
	7 756 087	2 101 028	5 196 227	7 297 255	1 832 493	4 882 828	6 715 321	-581 934	-8%

Recours aux énergies renouvelables

En 2010, afin de rénover la toiture contenant de l'amiante d'un bâtiment de stockage, le Crédit Agricole Toulouse 31 a pris la décision d'installer 580 m² de panneaux photovoltaïques. Ainsi, depuis janvier 2011, la Caisse régionale est productrice d'électricité issue du solaire. En 2016, notre production d'électricité photovoltaïque diminue très légèrement de 1 %.

Production annuelle photovoltaïque en kWh	2014	2015	2016	Variation N -1
		36 964	40 099	39 721
CO ₂ Evité Kg	4 436	4 812	4 766	-1%

Emissions totales, directes ou indirectes de Gaz à Effet de Serre (GES)

Pour 2016, les émissions de GES liées aux consommations énergétiques sont les suivantes :

Emissions de GES liées à la consommation d'électricité	2014	2015			2016			Variation N -1	
	Total	Siège	Agences	Total	Siège	Agences	Total		
Electricité kWh	7 756 087	2 101 028	5 196 227	7 297 255	1 832 493	4 882 828	6 715 321	-581 934	-8%
GES téqCO ₂	636,00	172,28	426,09	598,37	150,26	400,39	550,66	-48	-8%

* Source : Bilan Carbone de l'ADEME, facteur d'émission de GES pour l'électricité : 82g CO₂ / kWh

Mesure CO₂ de nos financements

Le Groupe Crédit Agricole a mis en place une méthode d'estimation des émissions de GES dans le cadre de l'activité de sa banque de financement à l'international. Cette méthode « open source » est reconnue par l'Ademe et présentée dans son guide sur les méthodologies de calcul des émissions de CO₂. Cette méthodologie « Top/Down » n'est cependant pas assez fine pour appréhender le poids carbone des financements du secteur des entreprises dans la banque de détail. Un groupe de travail constitué de CACIB/Crédit Agricole SA et 6 Caisses régionales, a été constitué en novembre 2016 avec pour objectif de faire évoluer la méthode en fixant des hypothèses tenant compte des données disponibles dans les Caisses régionales. Ce travail en lien avec des experts externes devrait aboutir avant la fin d'année 2017 afin que toutes les Caisses régionales disposent d'une méthode unique et fiable pour rendre compte du poids carbone dans leur financement en accord à l'article 173.

3- La sensibilisation des collaborateurs à la démarche RSE

Tous les ans, la semaine du Développement Durable, est l'occasion de renforcer notre communication interne sur notre démarche RSE. A cette occasion, la Caisse régionale a décidé de donner la parole à 5 collaborateurs autour de la thématique RSE (Responsabilité Sociétale des Entreprises).

L'objectif est « de valoriser, au travers d'exemples concrets, les démarches des collaborateurs de la Caisse régionale menées dans les domaines économiques, sociaux, sociétaux et environnementaux ». Chaque jour de la semaine, un sujet a été porté par un collaborateur.

- Présentation de l'un des projets de Midi-Pyrénées Energies Investissements, la Caisse régionale a participé à la nouvelle augmentation de capital de Midi-Pyrénées Energies Investissements, qui a pour vocation de faire émerger et d'accompagner des projets d'énergies renouvelables en Midi-Pyrénées. Une Chargée d'Affaires de l'agence Entreprises, a souhaité nous présenter l'un des derniers projets soutenu par MPEI : la construction d'une centrale solaire photovoltaïque au sol sur une ancienne décharge industrielle à Boussens.
- Interview de la correspondante handicap de la Caisse régionale pour faire connaître les missions d'HECA (Handicap et Emploi au Crédit Agricole) et la volonté de la Caisse régionale pour ouvrir à tous des perspectives professionnelles. L'objectif étant que chacun puisse bâtir sa carrière en phase avec ses aptitudes, son métier et ses perspectives d'évolution.
- Congés Solidaires : il permet à des salariés de consacrer une partie de leurs congés à l'accomplissement de missions humanitaires. Ainsi, en partenariat avec des ONG, la Caisse régionale accompagne les collaborateurs qui s'engagent dans ce type de démarches auprès d'associations. C'est le cas d'un collaborateur de la Caisse régionale, qui a souhaité se rendre utile et partir en mission de solidarité internationale avec l'ONG Planète Urgence.
- Les éco-gestes au travail et au quotidien d'une collaboratrice de la Caisse Régionale et son engagement dans un projet toulousain de supermarché coopératif innovant.
- Egalement, un after-work dédié au Développement Durable a eu lieu à l'Espace W31. Au total, une quarantaine de personnes était présente et a pu bénéficier du partage d'expériences des porteurs de projets à orientation « green » : Agreenculture, l'association CECF, Adopte un objet, le Drive Fermier, Solvéo, Mouves, Innov'action et Mamie Régale...

2-7 Actions menées en matière d'achat responsable

La transparence des opérations, la qualité et l'intégrité des relations que nous entretenons avec nos fournisseurs ou prestataires de services sont indispensables au bon fonctionnement et à l'image de la Caisse régionale.

Afin de veiller à l'intégrité des relations, des règles sont fixées conformes à la Charte de Déontologie interne. Elles ont aussi pour vocation de protéger les collaborateurs dans l'exercice des responsabilités qui leur sont confiées.

Dans le cadre de la politique d'achat, les pratiques visant à intégrer les enjeux sociaux et environnementaux se poursuivent. Lors des appels d'offres gérés par le service des moyens généraux, le cahier des charges intègre une annexe spécifique dédiée à la RSE. Dans les contrats signés avec les fournisseurs, une clause spécifique est consacrée à la RSE et aux obligations du fournisseur quant aux volets économique, social et environnemental.

Une politique visant à utiliser des matériaux bénéficiant de labels ou de certifications (NF ENVIRONNEMENT, IMPRIM'VERT, PEFC) est également en vigueur.

Crédit Agricole Toulouse 31 fait appel à des entreprises externes pour réaliser certaines prestations. A cette occasion, Crédit Agricole Toulouse 31 travaille chaque fois que cela est possible avec des sous-traitants locaux qui emploient des personnes handicapées ou en insertion professionnelle. La proportion des achats responsables dans la politique globale d'achat de la Caisse régionale n'est pas mesurée à ce jour.

En 2016, la sous-traitance hors groupe Crédit Agricole représente 2,46% de notre PNB (2,32% en 2015).

3- AFFIRMER NOTRE GOUVERNANCE COOPERATIVE ET MUTUALISTE POUR PRIVILEGIER LE BIEN COMMUN

Dans notre modèle de banque coopérative et mutualiste, l'intérêt collectif et l'homme sont au cœur de nos préoccupations. Forte d'une organisation décentralisée, le Crédit Agricole Toulouse 31 favorise la proximité d'action. En 130 ans, sa gouvernance coopérative porte fondamentalement ce lien de responsabilité et de solidarité avec le territoire, grâce notamment à des sociétaires acteurs de leur banque et des administrateurs élus engagés dans leur mission.

3.1 Etre une organisation coopérative et démocratique

L'humain, au cœur du modèle coopératif

Le Crédit Agricole s'est construit sur un modèle coopératif et mutualiste.

À la base de l'organisation du Crédit Agricole Toulouse 31, 159 142 sociétaires en progression de 5,11% sur un an, représentés par 541 administrateurs élus. Les sociétaires détiennent sous forme de parts sociales le capital de 47 Caisses locales. Les 47 Caisses locales détiennent le capital de la Caisse régionale du Crédit Agricole Toulouse31.

Les Administrateurs élisent le Président de leur Caisse locale, qui, à son tour participe à l'élection des Administrateurs du Conseil d'Administration de la Caisse régionale.

En 2016, le taux de présence des Administrateurs au Conseil d'Administration est de 85% en légère diminution par rapport à 2015 (91%) témoignant de l'implication de ses membres dans le fonctionnement de la gouvernance de l'entreprise.

5 femmes font partie de ce Conseil d'administration en 2016 soit 28% (5 en 2015).

Le Conseil d'Administration, instance faîtière, est composé de 18 Administrateurs. Il désigne le Président de la Caisse régionale qui propose au Conseil d'Administration la nomination du Directeur général. Depuis le 1er avril 2015, Nicolas LANGEVIN a pris ses fonctions de Directeur général au Crédit Agricole Toulouse 31.

Le Conseil d'Administration se réunit chaque mois autour de son Président Robert CONTI et du Comité de Direction. Il représente ainsi les sociétaires dont il défend valeurs et intérêts. Il est l'instance de validation des grandes orientations de la Caisse régionale.

Au niveau national, la Fédération Nationale du Crédit Agricole est l'organe de réflexion et de représentation des Caisses régionales. Crédit Agricole SA, dont les Caisses régionales sont l'actionnaire majoritaire via la SAS la Boétie, est l'organe central qui garantit l'unité financière du groupe, coordonne ses filiales spécialisées et veille au bon fonctionnement du réseau.

Simplification capitalistique du groupe Crédit Agricole

Afin de se rendre plus lisible pour le superviseur et les marchés, le groupe a décidé de simplifier sa structure capitalistique en 2016. L'opération a consisté à ce que Crédit Agricole S.A. cesse d'être actionnaire des Caisses régionales, en transférant sa participation intragroupe de dix-huit milliards d'euros vers une société détenue par les Caisses régionales nommée Sacam Mutualisation. Neutre pour le groupe, cette simplification améliore la qualité du capital de Crédit Agricole S.A. et permet aux Caisses régionales une mutualisation accrue de leurs résultats et une meilleure conservation de la valeur qu'elles créent soit, au final, un renforcement de leur modèle coopératif.

3.2 Reconnaître et valoriser les clients sociétaires

Parmi nos 444 065 clients, 159 142 ont choisi de devenir sociétaires du Crédit Agricole Toulouse 31. Pour cela, il leur a suffi de souscrire des parts sociales*. Concrètement, qu'est-

ce que cela signifie ? Être sociétaire, c'est être plus qu'un client. Il est à la fois coopérateur, copropriétaire mais aussi acteur de sa banque.

* Une part sociale est un titre financier non coté en bourse représentant une partie du capital de sa Caisse locale de rattachement.

Des produits et des services différents

Être sociétaire donne accès à une gamme spécifique de produits et services. La carte bancaire sociétaire déclenche à chaque retrait ou paiement, un abondement de la Caisse régionale vers un fonds dédié à des projets locaux (détail paragraphe 5.2 page 44).

Le livret sociétaire est un livret d'épargne réservé à nos clients sociétaires. Le principe de ce livret différent des autres, consiste à mobiliser l'épargne des sociétaires pour financer des entreprises de moins de cinq ans, implantées sur les territoires des Caisses régionales.

Être sociétaire ouvre également droit à des avantages et à des attentions particulières tels que les six engagements :



Le Crédit Agricole Toulouse 31 propose également pour les porteurs de la carte sociétaire des tarifs avantageux dans les sites haut-garonnais suivants :

- Cinéma Véo de Muret
- Musée des Augustins
- Aéroscopia
- La Cave Poésie
- Théâtre Sorano

3.3 S'entourer d'administrateurs impliqués pour représenter les sociétaires

L'élu, trait d'union entre le territoire et la banque

Lors des assemblées générales de Caisses locales, les sociétaires élisent les administrateurs qui seront leurs porte-paroles auprès des instances de gouvernance du

Crédit Agricole Toulouse 31. Plus largement, les administrateurs en tant qu'ambassadeurs du Crédit Agricole, sont à l'écoute de l'ensemble des clients dont ils font remonter les interrogations et les attentes.

Particulièrement engagés dans la vie de leur territoire, fins connaisseurs de l'économie locale et du tissu associatif, les élus ont également pour mission d'identifier les projets de développement et initiatives sur leur territoire, puis de participer à leur accompagnement, en complémentarité avec le réseau bancaire.

Plusieurs structures intermédiaires d'animation du réseau mutualiste (comité de Vie Locale, accompagnement Passerelle, comité de la Fondation Jeunes, etc.), associent les Elus aux actions de l'entreprise et contribuent à donner du sens à leur mission.

Au Crédit Agricole Toulouse 31, 541 administrateurs dont 155 femmes (-5 par rapport à 2015) sont ainsi sur le territoire, à la fois promoteurs, défenseurs du modèle et à l'écoute des sociétaires.

Des élus en constante évolution

De nombreuses formations sont proposées aux élus pour les préparer aux multiples facettes de leur rôle et participer activement aux décisions de leur banque. L'Ifcam, l'université du groupe, assure leur formation, en mettant à leur disposition des itinéraires progressifs adaptés à leurs responsabilités.

Parmi les formations phares, le cycle "Perfectam" propose aux administrateurs, membres du bureau du Conseil d'Administration de la Caisse régionale, à la fois un panorama du fonctionnement et des activités du groupe Crédit Agricole, mais aussi des méthodes de travail. Celles-ci permettent à l'administrateur de développer ses capacités à exercer ses fonctions au sein de sa Caisse régionale.

Formation des administrateurs du Crédit Agricole Toulouse 31	2015	2016
Nombre d'élus formés	106	108
Nombre total d'heures de formation des élus	875	684

Le nombre d'élus formés restent quasiment identiques et le nombre d'heures dispensées diminuent notamment en raison d'un nombre important de formations réalisées sur une demi-journée.

Charte de l'administrateur

Le Crédit Agricole Toulouse 31 a diffusé et a fait signer à l'ensemble de ses élus une « charte de l'administrateur de Caisse locale ». Cette démarche répond à la volonté de la Caisse régionale d'impliquer davantage ses élus dans les relations de proximité du réseau, facilitées par leurs connaissances du tissu économique et local.

Ce document fixe les règles de déontologie, les droits et les devoirs de chacun. Il rappelle aussi les missions fondamentales des élus, telles que participer à l'animation de la vie de la Caisse locale et assurer un rôle de prescripteur et d'ambassadeur du Crédit Agricole.



Diffuser la culture coopérative et mutualiste auprès des collaborateurs

Dans le parcours de formation d'un nouvel embauché, une formation « Valeurs Mutualistes » en présentiel d'une demie journée permet de sensibiliser les collaborateurs aux fondements coopératifs et mutualistes dès leurs premiers mois de prise de fonction dans l'entreprise.

En amont de cette formation, le collaborateur doit réaliser une formation en e-learning expliquant les fondements coopératifs et mutualistes du Crédit agricole. L'objectif étant de diffuser notre culture coopérative.

Cette formation permet d'identifier l'utilité du mutualisme et sa valeur ajoutée pour les hommes comme pour les territoires ; d'expliquer l'organisation coopérative ; de faire partager les valeurs et de pouvoir expliquer au client l'intérêt de devenir sociétaire de sa Caisse locale.

3.4 Exprimer son pouvoir de décision dans une organisation coopérative et démocratique

Une personne = une voix

Instance de base de la démocratie interne du Crédit Agricole, les assemblées générales de Caisses locales invitent chaque année les sociétaires à se réunir autour de leurs administrateurs et des dirigeants de la Caisse régionale.

Un client sociétaire dispose d'une voix quel que soit son nombre de parts sociales détenues. Par son vote, il désigne des administrateurs qui le représenteront au sein du Crédit Agricole Toulouse 31; il approuve les comptes de la Caisse locale ; il vote les résolutions, dont la rémunération des parts sociales. Pour les administrateurs, c'est l'occasion de rendre compte aux sociétaires du mandat qui leur a été confié.

Rencontre annuelle avec les dirigeants de sa banque

Moment privilégié d'écoute et d'information sur la vie et le fonctionnement de leur banque, les assemblées générales de Caisses locales sont, pour les sociétaires, une tribune d'échanges et de suggestions pour améliorer la qualité des services offerts. Ce temps fort permet également à tout sociétaire qui le souhaite d'interpeller directement les dirigeants et collaborateurs salariés de la banque.

C'est également l'occasion de valoriser l'action des Caisses locales sur le territoire avec la présentation des projets locaux soutenus et le témoignage des associations ou entreprises bénéficiaires.

En 2016, 5 054 d'entre eux étaient présents à leur Assemblée Générale soit une progression de 9,65% par rapport à 2015.

3.5 Echanger sur nos actions coopératives et mutualistes

Comment mieux partager ses valeurs et donner encore plus de portée à ses actions, en les faisant connaître le plus largement possible ?

Face à un enjeu croissant de visibilité et de lisibilité, le Crédit Agricole Toulouse 31 a mis en place en septembre 2016 un extranet réservé aux administrateurs qui permet de fluidifier les échanges et l'information.



4- PARTAGER DES PRATIQUES SOCIALES RESPONSABLES AVEC NOS COLLABORATEURS

Le Crédit Agricole Toulouse 31 poursuit sa politique de ressources humaines dynamique et ambitieuse tournée vers la réussite collective. Il reste attentif à ce que chaque collaborateur, homme et femme, trouve sa place pour exercer ses talents et s'épanouir au travail. La gestion durable des ressources humaines au Crédit Agricole vise non seulement à respecter les enjeux de la diversité, à développer les compétences, mais aussi à favoriser l'autonomie et la promotion sociale.

Fort de la mise en œuvre de son projet d'entreprise 2020 by CA 31, les effectifs globaux au titre de l'année 2016 de la Caisse régionale sont en sensible progression pour atteindre 1321.

Au 31/12/2016, 67% des collaborateurs sont au contact direct des clients dans les réseaux commerciaux, 33% restant étant affectés au sein du siège social sur des fonctions appui-réseaux et support.

Les implantations de la Caisse régionale sur l'ensemble de son territoire permettent de maintenir des bassins d'emploi sur la totalité du département de la Haute-Garonne, faisant de la Caisse régionale un employeur de proximité et le premier employeur en bancassurances haut-garonnais.

Crédit Agricole Toulouse 31 demeure l'une des Caisses régionales parmi les plus jeunes du groupe Crédit Agricole avec une moyenne d'âge de 41 ans.

Le volume des collaborateurs en contrat à durée déterminée est stable sur 2015 et 2016, les renforts spécifiques sont en lien avec des pics d'activités sur des fonctions supports du domaine Crédit.

Répartition de l'effectif CDI		
	2015	2016
Réseaux	818	820
Siège	372	396
Total	1190	1216

Effectif CDD		
	2015	2016
Total	107	105

Répartition par âge de l'effectif global au 31.12.2015			
	CDI	CDD	TOTAL
- 20 ans	0	0	0
20/24 ans	50	54	104
25/29 ans	164	35	199
30/34 ans	189	10	199
35/39 ans	189	6	195
40/44 ans	202	2	204
45/49 ans	149	0	149
50/54 ans	132	0	132
55/59 ans	77	0	77
+ 60 ans	38	0	38
TOTAL	1 190	107	1 297

Répartition par âge de l'effectif global au 31.12.2016			
	CDI	CDD	TOTAL
- 20 ans	0	2	2
20/24 ans	47	54	101
25/29 ans	178	27	205
30/34 ans	194	10	204
35/39 ans	176	4	180
40/44 ans	207	5	212
45/49 ans	154	2	156
50/54 ans	138	1	139
55/59 ans	87	0	87
+ 60 ans	35	0	35
TOTAL	1 216	105	1 321

4.1 Recruter de façon pérenne sur le territoire

Avec la création nouveaux métiers (Chargé de clientèle assurance professionnelle, Chargé d'affaires entreprises innovantes, Accélérateur de start up, ...) pour répondre au développement et aux ambitions de son nouveau projet d'entreprise, le Crédit Agricole Toulouse 31 atteint un niveau de recrutement exceptionnel sur 2016. Avec 97 nouveaux collaborateurs, essentiellement sur le réseau commercial, la Caisse régionale continue d'investir dans les hommes et les femmes.

78% de ces recrutements ont eu lieu dans les réseaux commerciaux contre 22% au siège de la Caisse régionale. Il est important de noter la sensible augmentation des recrutements au siège en 2016 comparé à 2015 où le taux de recrutement au siège s'élevait à 9%, cette évolution reflète la volonté d'intégrer de nouvelles compétences dans les métiers d'experts.

Par ailleurs, 66% des recrutements ont concerné des femmes, conduisant à une part des femmes supérieures à celle des hommes dans les effectifs globaux (57% en 2016 contre 56% en 2015).

Enfin, compte tenu des compétences nécessaires à l'exercice de ses emplois la Caisse régionale a très majoritairement recruté des collaborateurs qualifiés et souhaite poursuivre sa politique de recrutement des bac+4 /Bac+5 (43% en 2016 vs 33% en 2015).

Recrutement CDI				
	2015		2016	
Par sexe	Nombre	%	Nombre	%
Homme	30	40%	33	34%
Femme	45	60%	64	66%
TOTAL	75		97	
Par niveau	Nombre	%	Nombre	%
Bac	1	1%	2	2%
Bac +1	2	3%	2	2%
Bac +2	21	28%	23	24%
Bac +3	26	35%	29	30%
Bac +4	4	5%	7	7%
Bac +5	21	28%	34	35%
TOTAL	75		97	

Départ CDI par motifs		
	2015	2016
Démissions, mutation	37	30
Licenciements économiques	/	/
Licenciements (autres)	13	6
Fin CDD	/	/
Départs au cours de la période d'essai	2	10
Départs en retraite et en pré-retraite	15	16
Décès	1	/
Rupture conventionnelle	9	9
Total	77	71

Recruter de manière innovante

Le Crédit Agricole Toulouse 31 et Wizbii, 1er réseau social professionnel dédié aux 18/30 ans, ont décidé d'associer leurs savoir-faire et leurs réseaux à travers des actions communes innovantes. Leur objectif est d'apporter aux Jeunes des solutions sur les sujets qui les préoccupent le plus : l'emploi et la création d'entreprise.

Un Afterwork recrutement (« Job Dating ») a été organisé en partenariat avec Wizbii le 11 octobre 2016. La Caisse Régionale a accueilli 31 candidats de différents secteurs d'activité à l'Espace W31, Place Wilson à Toulouse. Ces derniers se sont entretenus, de 18h30 à 22h, avec un jury composé de 4 binômes dont pour chacun un représentant RH et un manager réseau dans une ambiance décontractée. A l'issue de ce Job Dating, 13 candidats ont été retenus afin d'intégrer le réseau Crédit Agricole Toulouse 31.

Une nouvelle signature employeur

Le groupe Agricole s'est doté d'une signature commune à l'ensemble des entités en France et dans le monde : « Tout commence ici ». En trois mots, le Crédit Agricole invite les futurs candidats à se projeter dans un groupe humain qui place les clients et les collaborateurs au cœur de son organisation et qui parie sur la modernité des valeurs mutualistes. Cette offre constitue le socle commun de la promesse RH que le groupe s'engage à tenir auprès de ses collaborateurs actuels et futurs.

4.2 Développer la formation et la promotion interne des salariés

Investir dans les hommes et les femmes

La formation tout au long de la vie

Depuis de nombreuses années déjà, le Crédit Agricole Toulouse 31 accorde une importance toute particulière à la gestion des ressources humaines tout au long de la vie professionnelle et plus particulièrement à l'une de ses composantes : la formation professionnelle.

Adaptée aux besoins des collaborateurs, la formation permet aussi d'accompagner le développement de leurs compétences et de leur employabilité.

Suite à la réforme professionnelle, un nouvel accord d'entreprise sur la formation professionnelle dans les Caisses régionales a été signé en novembre 2015 pour renforcer le dispositif de gestion des carrières au sein de la Caisse Régionale.

La Caisse régionale a recours à différents modes d'apprentissage correspondant aux attentes des salariés tels que le e-learning, des mises en situation en présentiel, le monitorat ou des modes de formations mixtes qui combinent apprentissage à distance et présentiel.

Formation			
	2014 (1)	2015 (1)	2016 (2)
Nombre heures de stages rémunérés	44 715	54 790	54 643
Nombre de stagiaires	1 228	1 494	1 515
Nombre moyen d'heures de formation par stagiaire	36	37	36

(1) réel - bilan social

(2) estimation

	2014 (1)	2015 (1)	2016 (2)
Pourcentage de la masse salariale consacrée à la formation continue	5,83%	6,80%	7,28%

(1) réel - bilan social

(2) estimation

L'année 2016 traduit l'investissement de la Caisse Régionale dans son dispositif de formation des collaborateurs, notamment dans nos réseaux, avec la création de nombreuses filières sur les différents métiers Conseiller clientèle, chargé de clientèle sur les marchés particuliers, professionnel et patrimoniaux.

De manière structurelle, la Caisse régionale investit chaque année près de 6% de sa masse salariale sous forme de formation au bénéfice de ses collaborateurs dans l'objectif de favoriser le développement des compétences nécessaires à la performance sur l'emploi mais également au développement de compétences nouvelles destinées à accompagner les possibilités d'évolution et sa politique active de gestion des carrières à tous les moments de la vie professionnelle.

Un effort est également concentré sur l'intégration des jeunes collaborateurs afin de favoriser l'accès à l'emploi et à créer les conditions d'une carrière professionnelle réussie.

La formation en alternance

Pour la Caisse régionale, la formation en alternance a vocation à :

- aider les jeunes à consolider leur formation initiale par l'acquisition de connaissances, savoir-faire et expériences, afin de contribuer au développement de leur employabilité,
- aider les jeunes à accéder à leur 1er emploi et favoriser leur insertion professionnelle sur notre territoire,
- donner aux jeunes toutes leurs chances pour trouver un emploi,
- permettre à la Caisse régionale de recruter des salariés ayant déjà la culture d'entreprise leur permettant d'être immédiatement opérationnels sur un poste de travail.

Depuis 2013, la Caisse régionale oriente l'accueil de jeunes en alternance vers des formations professionnalisantes, permettant un accès plus direct à des recrutements en CDI. Les profils des jeunes accueillis se concentrent à partir du niveau licence jusqu'au niveau master 2, diplômés se préparant sur une année.

Formation en alternance		
	2015	2016
Nombre d'alternants dans l'entreprise	42	39

La formation des administrateurs (détail page 29)

Identifier et développer les talents

Avoir plus de visibilité sur la gestion des carrières fait partie des attentes de chacun afin de se projeter à la Caisse régionale. Pour donner les moyens à chacun de se préparer le service développement RH a ouvert depuis un an des filières et parcours sur des métiers. Développer nos compétences, nos métiers et nos parcours professionnels améliore la satisfaction de nos collaborateurs et à travers elle, garantit une expérience client positive.

Les filières et parcours ont vocation à former les collaborateurs avant leur prise de fonction sur un nouveau poste. Après une première session de filière « Talent Pro » en 2015 pour devenir Conseiller de Clientèles professionnelles, 2016 est une année particulièrement riche, avec la création de 5 nouvelles Filières ou Parcours. Ainsi à la Caisse régionale en 2016, le dispositif de montée en compétences s'est décomposé avec 2 parcours de

formation (Chargé particulier expert + Chargé de clientèles professionnelles) et 4 filières Talent (1 filière Conseiller de clientèles Professionnelles + 2 filières Conseiller de clientèles Particuliers, 1 filière Chargé de clientèles Particuliers).

Depuis le lancement, 122 collaborateurs ont été candidats à une filière ou à un parcours.

Les rémunérations et leur évolution

SALAIRE MOYEN ANNUEL BRUT 2016 (basé sur l'effectif permanent)			Evolution / Année -1		
Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total
42 515 €	34 630 €	38 402 €	2,28%	-0,58%	0,73%

Nombre de salariés promus dans un emploi supérieur		
	2015	2016
Femmes	69	76
Hommes	42	52
Total	111	128

Nombre de salariés bénéficiaires de RCI* Hors promotion		
	2015	2016
Total	351	313

*RCI : Rémunération des Compétences Individuelles

Une organisation du temps de travail adapté

L'organisation du temps de travail du personnel au sein de la Caisse régionale est régie par l'accord national du 13 janvier 2000 sur le temps de travail au Crédit Agricole et complété par différents accords d'entreprise dont, à titre principal, l'accord d'entreprise sur le temps de travail du personnel soumis à un horaire collectif et l'accord d'entreprise sur les horaires individualisés au siège social du 28 octobre 2003.

La durée du travail hebdomadaire est fixée à 39 heures, la durée moyenne annualisée n'excédant pas 35 heures.

Concernant le siège, le principe de l'horaire variable repose sur la notion de plages horaires souples et de plages horaires fixes.

Concernant les réseaux, les horaires de travail sont fixés pour chaque agence et ont été redéfinis pour une mise en application en 2017 pour mieux répondre aux besoins de nos clients.

Le statut des salariés à temps partiel est régi par un accord d'entreprise du 2 juillet 2009.

Nombre de salariés occupés à temps partiel		
	2015	2016
Total	92	100

Nous ne sommes pas concernés par les horaires atypiques à la Caisse régionale.

Absentéisme - Ventilation par motif d'absence										
	Maladie		Accident du travail ou de trajet		Maternité		Evènements familiaux		Autres causes	
	2015	2016	2015	2016	2015	2016	2015	2016	2015	2016
Nombre de jours	10079	8982	399	298	8248	7015	1357	1332	6011	4595

L'absentéisme a légèrement diminué en 2016.

L'amélioration constante des conditions de travail

La Direction de la Caisse régionale veille aux problématiques de santé et sécurité au travail via différents canaux :

- La veille permanente des managers et des Ressources Humaines.
- Le CHSCT, qui a un rôle central dans la prévention des risques professionnels et qui bénéficie de moyens pour accomplir cette mission.
- Plus largement les représentants des salariés (Délégués du Personnel, Délégués Syndicaux, etc.).
- Le médecin du travail.
- Le tiers de confiance.
- La procédure de déclaration des actes d'incivilités/d'agressions.

Chaque année, un programme de prévention des risques professionnels au sein de la Caisse régionale est défini en lien avec les membres du CHSCT, consultés sur le sujet.

En 2016, à titre d'exemple, l'action suivante a été conduite sur : + de 100 j de formation des salariés à la gestion des incivilités.

Dans le cadre de l'accord national sur les conditions de travail, s'appuyant sur une démarche d'analyse du travail construite avec l'ANACT, la Caisse régionale a lancé deux chantiers : l'un sur les métiers Professionnels, l'autre sur les managers du réseau afin d'identifier les axes de simplification de l'exercice quotidien de leurs missions.

Un responsable sécurité est également désigné au sein de l'entreprise après consultation du CHSCT.

Fin 2015, dans un souci d'accroître la qualité de couverture de santé des salariés de la Caisse Régionale, la mutuelle Verte (PREDICA) a été sélectionnée et vient répondre aux exigences du nouveau « cahier des charges », instaurées dans le cadre de la réglementation, et répond au « label » contrat responsable et solidaire. La mise en œuvre de l'Accord d'entreprise s'est effectuée dès le 1er janvier 2016, mettant en place un régime collectif et obligatoire de frais de santé des salariés de la Caisse Régionale.

Les accidents du travail : indicateurs peu pertinents compte tenu de notre activité. Les accidents du travail sont néanmoins suivis.

Accidents du Travail		
	2015	2016
Taux de fréquence	12,03	3,07
Taux de gravité	0,36	0,11

* Taux de fréquence = (nombre d'accidents du travail avec arrêt x 1 000 000) / nombre d'heures travaillées

* Taux de gravité = (nombre de journées perdues par incapacité temporaire x 1 000) / nombre d'heures travaillées

4.3 Promouvoir la diversité

En s'appuyant sur ses 3 valeurs, «Audace, Respect, Responsabilité», qui fondent le code éthique de la Caisse régionale, le Crédit Agricole Toulouse 31 s'appuie sur la diversité de ses effectifs et de ses talents, considérant que celle-ci constitue des atouts en matière de performance, de compétitivité et d'innovation.

A ce titre, la Caisse régionale agit de manière concrète sur :

- l'égalité entre les femmes et les hommes,
- l'accès et le maintien dans l'emploi des travailleurs handicapés,
- la promotion de la diversité au sein de l'entreprise,
- l'intégration des jeunes.

Egalement, pour accompagner les nouveaux embauchés et leur permettre la meilleure intégration possible dans l'entreprise, un salarié référent a désormais été désigné pour accompagner chaque nouveau collaborateur.

Le référent, en complément du rôle essentiel et central tenu par le manager du nouvel embauché, parrainera son «filleul» et lui portera une attention bienveillante tout au long de sa période d'intégration : soit de son arrivée en poste à son premier entretien d'évaluation annuelle.

Le référent devra notamment, en relais du manager et du reste de l'équipe :

- transmettre les valeurs et les codes de l'entreprise,
- permettre au nouvel embauché de trouver sa juste place au sein de l'organisation de l'entreprise et d'adopter la posture attendue pour une pleine réussite dans son emploi.

Des journées d'intégration sont également organisées à la Caisse régionale et un parcours spécifique de formation assurent la montée en compétence de ces recrues.

L'égalité entre les femmes et les hommes

Répartition par sexe de l'effectif global au 31.12				
	2015		2016	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
CLASSE III	201	112	201	118
CLASSE II	270	462	266	472
CLASSE I	51	94	56	103
Sous Total	522	668	523	693
CDD	29	78	39	66
TOTAL	551	746	562	759
	1 297		1 321	

La Caisse régionale consacre depuis plusieurs années un pourcentage de sa masse salariale de référence conventionnelle au rattrapage de rémunération entre hommes et femmes. Elle dispose d'un accord portant des mesures qualitatives en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes du 18 juin 2010, qui prévoit notamment des dispositions destinées à favoriser l'accès des femmes aux postes d'encadrement et visant à améliorer l'articulation entre vie professionnelle et vie privée des femmes.

En 2016 en complément de ces dispositions, un nouvel accord vient enrichir les mesures prises et favoriser plus de mixité et d'équité avec notamment une meilleure représentativité des femmes dans les fonctions de management, un meilleur équilibre des temps de vie privée et professionnelle et une optimisation des réunions pour une meilleure gestion du temps.

Engagement en faveur de l'emploi et du handicap

Le Groupe Crédit Agricole a pris 4 engagements en faveur de l'Emploi et du Handicap :

- Travailler en partenariat avec le secteur adapté et protégé.
- Favoriser le maintien dans l'emploi.
- Accompagner les collaborateurs dans leur développement.
- Faciliter le recrutement par la formation, notamment grâce à la formation en alternance.

Ces 4 engagements sont déployés à la Caisse régionale Toulouse 31.

Ainsi, la Caisse régionale favorise l'emploi et l'accompagnement de ses salariés en situation de handicap au travail tant sur des aménagements (aménagements de postes de travail, de temps de travail) que sur leur parcours de carrière (évolution professionnelle, formation interne). Ces efforts ont permis une nette progression de son taux d'emploi des personnes en situation de handicap de 2,07% en 2006 à 5,09 % en 2015. En 2016, le taux d'emploi des personnes en situation de handicap devrait être de 5,19 % (*estimation*).

Dès 2006, les 39 Caisses régionales de Crédit Agricole se sont regroupées au sein de l'association HECA (Handicap et Emploi au Crédit Agricole).

HECA a pour mission d'animer et d'assurer le suivi des actions locales sur les thèmes de l'embauche, de l'alternance et du maintien dans l'emploi, mais aussi pour œuvrer au changement de l'image du handicap auprès de nos salariés et managers.

Franchir le pas de la Reconnaissance de Qualité de Travailleur Handicapé (RQTH), c'est s'ouvrir des droits, des prestations financières et un accompagnement liés à sa situation, autant de prérogatives qui permettent en parallèle de mieux s'insérer dans une entreprise comme le Crédit Agricole mais aussi dans la société en général.

En 2016, avec le concours d'HECA, la Caisse régionale Toulouse 31 a continué à mettre l'accent sur le partenariat d'événements handi-sport avec des associations telles que le Stade Toulousain Rugby Handisport, l'Association Univers Montagne Esprit Nature, et Brianna Vidé, une jeune escrimeuse française prometteuse. Un budget de près de 7 400 € a été engagé permettant par exemple à l'organisation et la participation à des compétitions, le financement d'équipements adaptés (joëlette - fauteuil spécifique de randonnée).

Le parcours de formation en alternance, DU Banque, mis en place au sein de notre Caisse régionale, nous a permis d'accueillir 4 nouveaux alternants en 2016.

Grâce à ce parcours en alternance, nous avons embauché en 2016 : 1 personne en CDI issue de la promotion 2014-2015 et 1 personne en CDI issue de la promotion 2015-2016, actant ainsi nos engagements.

Emploi des salariés handicapés		
	2015	2016
Nombre total de salariés handicapés (en nombre d'unité bénéficiaires)	49,72	53,25*
Taux de salariés handicapés employés (CDD et CDI)	5,09%	5,19 %*

* Estimation, les informations concernant les Unités Bénéficiaires cumulés avec les entreprises adaptées n'étant pas encore disponibles

Si la Caisse régionale maintient sa politique de recrutement des salariés en situation de handicap au travail, elle développe également le recours à la sous-traitance de certaines de

ses activités au profit d'entreprises du secteur protégé. En 2016, notre taux d'emploi des personnes en situation de handicap devrait être sensiblement identique à celui de 2015.

Politique de diversité

En 2010, le Crédit Agricole Toulouse 31 signait la charte de la diversité.

Dès lors, l'engagement en faveur de la diversité s'est renforcé dans l'ensemble de ses actions en matière de Ressources Humaines.

En 2016, Crédit Agricole Toulouse 31 accueillait dans ses effectifs 14 personnes de nationalités différentes.

4.4 Agir en employeur responsable

Le dialogue social

La Caisse régionale maintient une politique sociale fondée sur le dialogue et la négociation avec les partenaires sociaux, lesquels sont constitués dans le cadre des instances représentatives du personnel de la manière suivante :

- Un Comité d'entreprise (8 titulaires et 8 suppléants et 4 représentants syndicaux).
Périodicité des réunions à minima mensuelle (sauf 1 mois en août) : 17 réunions en 2016 (contre 15 en 2015).
- Un CHSCT (6 membres). Périodicité des réunions à minima trimestrielle : 19 réunions en 2016, dont 5 réunions communes avec le CE (contre 11 en 2015).
- Des Délégués du Personnel (10 titulaires et 10 suppléants).
Périodicité des réunions à minima mensuelle (sauf 1 mois en août) : 11 réunions en 2016 (idem 2015).

La Caisse régionale dispose également de délégués syndicaux (9 titulaires et 8 suppléants) : 19 réunions se sont tenues en 2016 (contre 13 réunions en 2015).

En complément, la Caisse régionale dispose d'élus au Conseil de Discipline (3 titulaires et 3 suppléants) et d'élus Délégués CCPMA (1 titulaire et 1 suppléant).

On constate en 2016 un nombre important de réunions supplémentaires, en complément des réunions obligatoires du CE et du CHSCT, compte tenu des divers projets au sein de la Caisse régionale (le projet d'entreprise avec le projet de nouvelle organisation du siège et le projet de nouvelle organisation du réseau, les réaménagements des agences, les nouveaux espaces Siège, le nouveau site provisoire du Siège social, le projet Nouvelles Agences).

Le bilan des accords collectifs

15 nouveaux accords ont été signés en 2016 :

- Accord sur l'égalité professionnelle entre les Hommes et les Femmes du 21 janvier 2016 (négocié en 2015),
- Avenant n°2 à l'accord sur la participation de la Caisse régionale au financement des CESU et sur leurs modalités d'attribution du 21 janvier 2016 (négocié en 2015),
- Protocole d'accord portant sur l'évolution de la politique de rétribution globale signé le 15 avril 2016
- Accord sur les salaires, les rémunérations et le pouvoir d'achat au sein de la Caisse régionale
- Avenant à l'accord sur les conditions préférentielles accordées aux salariés du 20 mai 2016
- Accord d'intéressement du 23 juin 2016
- Avenant du 23 juin 2016 à l'accord sur la RSP
- Avenants au Règlement du PEE:
 - Avenant du 11 mars 2016 (Loi MACRON)

- Avenant du 5 juillet 2016 (Opération ACR 2016)
- Avenants au Règlement du PERCO :
 - Avenant du 11 mars 2016 (Loi MACRON)
 - Avenant du 23 juin 2016 (abondement)
- Accord relatif à la Rémunération Extra-Conventionnelle du 29 septembre 2016
- Avenant du 20 novembre 2016 à l'accord d'entreprise du 5 novembre 2015 instituant un régime collectif et obligatoire de frais de santé
- Avenant du 30 novembre 2016 à l'accord d'entreprise du 14 juin 2014 sur la qualité de vie au travail
- Accord sur la gestion des emplois et des parcours professionnels (GPEC) et sur la mixité des métiers du 15 décembre 2016

Favoriser le bien-être au travail et l'écoute des salariés

Dans le cadre de notre projet d'entreprise 2020 byCA31, la Caisse régionale s'est engagée à mettre en place un dispositif annuel d'écoute des salariés. Elle souhaite ainsi, en complément de la démarche d'amélioration de la satisfaction Client IRC (Indice de Recommandation Client), travailler à l'amélioration de la satisfaction et de l'engagement des collaborateurs de la Caisse régionale IER (Indice d'Engagement et de Recommandation). La finalité de cette enquête est de recueillir les appréciations et attentes des collaborateurs sur les 12 sujets suivants :

- Le développement des carrières
- La Communication
- L'orientation client de la Caisse régionale
- La gestion de la performance
- Le management
- La rémunération
- Le Travail d'Equipe
- La Stratégie
- Mon travail
- L'Image de la Caisse régionale
- L'Autonomie
- L'Efficacité de notre organisation

Cette démarche vient enrichir la première écoute réalisée en 2015 (84% de réponses) tout en se mettant en cohérence avec les enquêtes de satisfaction menées progressivement auprès des salariés de toutes les autres Caisses régionales. Sur 2016, le succès de cette enquête ne se dément pas avec un taux de retour à 88%.

4.5 Associer les salariés aux orientations de l'entreprise

Le Crédit Agricole Toulouse 31 a mobilisé l'ensemble de ses collaborateurs dans la construction de son projet d'entreprise 2020 by CA31. Durant 6 semaines, plus de 700 collaborateurs, administrateurs de caisses locales et clients se sont mobilisés dans leur LAB, un lieu favorisant la collaboration, où chacun peut échanger et partager ses idées et solutions. Ils ont également pu contribuer au travers du réseau social Chatter qui a permis à plus de 800 collaborateurs de participer à l'élaboration du projet d'entreprise 2020byCA31. Cette méthode de co-construction se poursuit maintenant dans la phase de mise en œuvre des projets, avec 25% des collaborateurs impliqués dans les projets.



5- CULTIVER UNE RESPONSABILITE SOCIETALE FORTE SUR NOTRE TERRITOIRE

Tous les ans, Crédit Agricole Toulouse 31 consacre 1% de son résultat net pour financer des actions économiques, sociales et solidaires de son territoire. Nos bons résultats financiers nous permettent d'exercer pleinement notre engagement sociétal et de mettre en place de nombreux programmes de soutien sur notre département. Ces programmes relèvent soit d'actions de mécénat, soit d'actions de partenariat et sont financés par des fonds gérés par les Caisses locales ou directement par la Caisse régionale ou sa Fondation d'Entreprise. Notre modèle de banque coopérative est porteur de ce lien de responsabilité avec son territoire.

5.1 Soutenir les actions et animer le territoire

Le mécénat au Crédit Agricole Toulouse 31

La Fondation d'Entreprise Crédit Agricole Toulouse 31 a fêté son dixième anniversaire en novembre 2016. Attachée à son territoire et solidaire envers ses acteurs, elle soutient depuis sa création en 2006, dans le cadre du mécénat et par des aides essentiellement financières, les projets des Haut-Garonnais dans le domaine économique (aide à la création d'entreprise, insertion économique), humanitaire et social (œuvres et fonds caritatifs, insertion sociale, opérations d'urgence), patrimonial et culturel (sauvegarde et mise en valeur du patrimoine, environnement) et sportif. La Fondation s'articule autour de deux dispositifs : les Projets Mécénat et les Projets Passion Jeunes dont l'ambition est de donner aux jeunes de Haute-Garonne un coup de pouce pour réaliser leur projet « Passion ». La Fondation a accompagné plus de 250 projets pour près d'1 million d'euros depuis sa création.

En 2016, le Conseil d'Administration de la Fondation a attribué un montant global de 170.535 € en hausse de 58 434 € par rapport à 2015 afin d'accompagner 24 projets (30 dossiers en 2015). Cette continuité confirme notre volonté d'accompagner les projets locaux vecteurs de développement et d'animation du territoire. Les soutiens versés par la Fondation d'entreprise viennent compléter les actions de mécénat menées en proximité par nos 47 Caisses locales. Ces dernières, via des budgets qui leurs sont délégués, peuvent soutenir financièrement des microprojets associatifs, des actions à caractère humanitaire et social ou des projets de développement local économique.

La Fondation d'Entreprise Crédit Agricole Toulouse 31 a accompagné 2 projets phares en 2016 : le Musée des Augustins au travers de la restauration d'un tableau de Nicolas Tournier (détail page 46) et Unity Cube.

Le Projet Unity Cube : 6 étudiants de l'INSA Toulouse et l'ENSA Toulouse proposent une solution d'hébergements d'urgence composés de modules habitables à installer au sein d'immeubles de bureaux vides. Cette nouvelle solution d'hébergements provisoires dans un marché saturé offre également une solution locative aux propriétaires de bureaux. Un appel aux dons est lancé sur la plateforme de financement participatif « Petites Pierres » pour la création du 1er module d'habitation qui permettra une production à plus grande échelle pour répondre à la demande des mairies ou de l'Etat. Chaque don est doublé par la Fondation Crédit Agricole Toulouse 31 et la Fondation Crédit Agricole Solidarité et Développement.

Les partenariats au Crédit Agricole Toulouse 31



La Caisse régionale développe une politique volontariste de partenariats afin de s'associer aux différents acteurs du développement et de l'animation de son territoire. Les partenariats sont portés par les différents acteurs de la Caisse régionale que sont les services marketings, le service communication et le service des ressources humaines. Le budget 2016 consacré aux partenariats culturel, sportif, économique, humanitaire et social s'élève à **624 930 €** (509 000 € en 2015).

Quelques exemples significatifs de partenariats initiés par Crédit Agricole Toulouse 31

Partenariats à vocation solidaire :

10^{ème} Édition du Marathon de Toulouse

Les collaborateurs du Crédit Agricole Toulouse 31 et de Square Habitat (filiale immobilière du Crédit Agricole) se sont mobilisés, le 23 octobre 2016, pour la 10^{ème} édition du Marathon de Toulouse. 65 coureurs étaient sur la ligne de départ, aux côtés des bénévoles de l'association « A.S.E.I ». Pour la 5^{ème} année consécutive, la Caisse régionale a choisi de donner une dimension solidaire à cette course, en apportant son soutien financier à une association toulousaine. Au total, ce sont 1.000 € qui ont été remis cette année à l'association « A.S.E.I ». Le Crédit Agricole a versé 1€ par kilomètre parcouru par chaque collaborateur. L'association A.S.E.I, « Agir, Soigner, Eduquer, Insérer » a pour vocation la prise en charge globale, l'accompagnement, l'éducation et l'insertion des personnes en situation de handicap et des personnes dépendantes. Aujourd'hui, l'A.S.E.I gère 91 établissements et services sanitaires et médico-sociaux, accueille 7000 personnes et emploie 3248 professionnels sur 2 régions (Occitanie et Nouvelle Aquitaine). A travers ses missions (scolarisation, éducation, soins, rééducation, accompagnement thérapeutique, hébergement, lieux de vie, insertion et vie professionnelle...), l'A.S.E.I met en place des dispositifs et des partenariats pour donner vie au projet de chacun et favoriser la continuité du parcours de la personne accompagnée.

Stade Toulousain Rugby Handisport (STRH) :

Dans le cadre de son engagement en faveur du handicap, le Crédit Agricole Toulouse 31 a souhaité être présent aux côtés du STRH afin de continuer à bousculer les préjugés sur le handicap. Le Crédit Agricole Toulouse 31 et HECA (Handicap et Emploi au Crédit Agricole) ont participé en 2016 à la 4^{ème} édition de la Rock'n Rose Europa Cup, le plus grand tournoi organisé en France qui réunit les meilleures équipes européennes.

Corrida Pédestre

Le Crédit Agricole Toulouse 31 est, pour la 7^{ème} année consécutive, le partenaire officiel de la Corrida pédestre de Toulouse ouverte cette année à 5 500 participants. Les bénéfices (12 000 €) de cette 17^{ème} édition ont été intégralement reversés à l'Association des Greffés de la Moelle Osseuse de Midi-Pyrénées ainsi qu'à l'Association des Parents et Amis des Enfants de Bousquairol, qui soutient les enfants handicapés et gravement malade.

Banques Alimentaires

Depuis longtemps déjà le Crédit Agricole Toulouse 31 soutient le réseau des Banques Alimentaires afin d'être partie prenante d'une chaîne de solidarité dont l'objectif majeur est d'« aider l'homme à se restaurer ». Cette année, outre les traditionnelles collectes du mois de novembre, la Caisse régionale a reversé 2.000 € à la Banque Alimentaire, les fruits de la vente de matériel et ustensiles du restaurant d'entreprise suite au départ du prestataire Eurest.

Partenariats à vocation économique :

Ces partenariats ont pour vocation de travailler avec les différentes parties prenantes de notre territoire afin que chacune bénéficie d'une contrepartie.

Start me up : concours de l'innovation du Crédit Agricole Toulouse 31

La Caisse régionale qui souhaite valoriser l'innovation et encourager le développement d'entreprises en Haute-Garonne, a renouvelé son concours «Start Me Up» en 2016 en partenariat avec la CCI de Toulouse, la Mêlée, Digital Place, Toulouse FM, Toul'éco, le Journal des Entreprises, l'ordre des Avocats et l'Ordre des Experts Comptables (détail p15).

Afterwork Créateur d'entreprises avec Wizbii, 1er réseau professionnel des 18/30 ans:

L'emploi et la création d'entreprise étant un sujet de préoccupation majeure pour les jeunes, le Crédit Agricole Toulouse 31 s'est associé à Wizbii, pour proposer à une trentaine de jeunes créateurs d'entreprises d'échanger avec des professionnels. Ainsi, le 18 octobre 2016 à l'Espace W31, ils ont pu rencontrer des conseillers du Crédit Agricole Toulouse 31 et étoffer leur réseau professionnel.

Soutenir Les Organisations Professionnelles Agricoles (OPA)

La Caisse régionale soutient toujours activement les OPA du département au travers de divers partenariats avec la Chambre d'Agriculture, CERFRANCE31, CENTRAGRI, la SAFER, les lycées agricoles, la FDSEA, les JA 31. Ces derniers ont vocation à participer activement au développement du domaine agricole sur le département. En 2016, ces partenariats sont toujours actifs et témoignent de notre volonté d'être présent au côté du monde agricole.

En 2012, une convention tripartite Région - Safer - Caisses régionales de Crédit Agricole de Midi-Pyrénées, a été signée concernant le portage du foncier des jeunes agriculteurs Hors Cadre Familial (HCF). Elle a vocation à permettre l'installation de néo-ruraux sur des petites structures en différant l'investissement du foncier après l'amortissement des moyens d'exploitation. La SAFER achète le foncier au moyen d'un financement in fine du Crédit Agricole et le loue au porteur de projet. La Région prend en charge les intérêts du prêt dans la limite de 3%. En 2016, aucun dossier n'a été mis en place (2 en 2015) ce qui porte à 7 le nombre total de dossiers.

Partenariat à vocation culturelle :

Partenaire du Bikini

Depuis 7 ans, le Crédit Agricole Toulouse 31 soutient la culture musicale toulousaine en accompagnant la salle de Concert du Bikini. La Caisse régionale a renouvelé son opération « Devenez programmateur du Weekend des Curiosités ». A l'issue d'une phase d'appel à candidature lancé le 15 février 2016, 3 groupes musicaux (La Recette, Loa Frida et Ruby Cube) ont été sélectionnés par un jury composé du Comité de programmation du festival, du service communication du CA Toulouse 31, du magazine Clutch et du groupe KID WISE. Le public a été invité durant un mois, via la page Facebook du Crédit Agricole Toulouse 31, à choisir parmi ces 3 groupes celui qui fera la première partie de la grande soirée du Weekend des Curiosités, le Samedi 4 Juin 2016. Pour aider le public à voter, la Caisse régionale a organisé un « showcase » à l'Espace W31 à Toulouse le 9 Avril 2016. Le choix du public s'est porté sur le groupe Ruby Cube qui a joué le 4 juin au Bikini durant le Weekend des Curiosités.

5.2 Embarquer élus, sociétaires et clients dans le soutien aux projets locaux

En 2016, le soutien des Caisses locales à l'animation du territoire de la Haute-Garonne est resté à un niveau élevé :

- 261 microprojets associatifs accompagnés financièrement pour un montant total de 47.166€ (260 projets en 2015 pour 51 848 €).
- 316 projets d'associations accompagnés par des travaux d'édition pour valoriser leurs actions pour un budget global de 18.680 € (291 projets en 2015 pour 18.681 €). Ces partenariats se font de gré à gré sans signature de convention.
- 32 projets à vocation humanitaire ou sociale ont été accompagnés pour 12.080 € (31 projets en 2015 pour 9 416 €).
- 11 projets accompagnés par le fonds de développement local économique pour 12.167 € (13 projets en 2015 pour 18.484€).

A travers ces partenariats, la Caisse régionale soutient les plus petits comme les plus grands projets (un loto des parents d'élèves en rural ou une exposition majeure à Toulouse par exemple). Des partenariats conclus les années précédentes restent toujours actifs, preuve de la relation durable que nous entretenons avec les différentes parties prenantes de notre territoire haut-garonnais.

Par ailleurs, c'est en décembre 2010 que la Caisse régionale a décidé d'associer ses clients sociétaires à sa politique de mécénat avec le lancement de la carte bancaire sociétaire. Cette carte permet au sociétaire de participer au développement et à l'animation de son territoire.

En effet, à chaque retrait ou paiement effectué par le sociétaire avec sa carte, la Caisse régionale abonde un fonds destiné à accompagner les initiatives locales à hauteur de 1 centime d'euro sans frais supplémentaires pour le client. Ce «bonus sociétaire» finance des projets qui touchent des domaines variés et servent le collectif : éducation, culture, patrimoine, environnement, aide à la personne, etc.

En 2016, le bonus généré s'élève à 116.517 € contre 89.105 € en 2015.

Pour toujours plus de proximité, la Caisse régionale a lancé au mois de juin 2013 une monnaie virtuelle et solidaire : les tookets.

Ce dispositif permet au sociétaire de transformer le bonus qu'il a généré, en utilisant sa carte, en tookets et de le verser directement à une association de son choix, préalablement inscrite sur le site www.tookets.com.

Début 2017, au titre de l'exercice 2016, 23.308 sociétaires (16.780 en 2015) verront leur cagnotte créditée pour un montant global de 51.187 € (24 829 € en 2014) à répartir aux 131 associations inscrites sur le site tookets.

Les trophées de la Vie Locale

En octobre 2016, le Crédit Agricole Toulouse 31 a lancé un appel à projets pour la première édition de son concours Les Trophées de la Vie Locale. Ce concours vise à promouvoir et récompenser les projets réalisés ou en cours de réalisation pour le développement et l'animation du territoire de la Haute-Garonne relevant des domaines suivants :

- Economie, Environnement, Logement, Tourisme
- Education, Action sociale, Santé, Solidarité
- Culture, Patrimoine

Les Trophées de la Vie Locale sont ouverts aux porteurs de projet locaux engagés en Haute-Garonne, clients ou non du Crédit Agricole Toulouse 31 :

- Les associations loi 1901



- Les établissements scolaires
- Les collectivités locales
- Les professionnels, artisans, commerçants et agriculteurs

Le concours comporte deux niveaux de récompenses, un premier à l'échelon local et un deuxième au niveau départemental. Les participants peuvent gagner jusqu'à 3.600 € et une vidéo.

5.3 Amplifier la prévention

Promouvoir l'éducation budgétaire et bancaire

Point Passerelle développe des actions de prévention par la formation à la gestion budgétaire. En 2016, il a poursuivi les formations dispensées à l'Ecole Régionale de la 2ème Chance : 6 sessions de formation ont ainsi été assurées par les animatrices Point Passerelle en co-animation avec un bénévole. Elles sont orientées vers la connaissance de la banque, des moyens de paiement et la gestion du budget. Elles sont destinées à un public de jeunes adultes en voie de réinsertion professionnelle et sociale. Un administrateur de Caisse locale bénévole est très souvent associé à l'animation de ces formations à la gestion budgétaire.

Dans le cadre du Mois de l'économie sociale et solidaire, Point Passerelle a également proposé et animé deux ateliers budgétaires pour les jeunes.

Labellisation Point Conseil Budget

En 2016, Point Passerelle est aussi devenu le premier partenaire bancaire habilité à rejoindre le dispositif public Point Conseil Budget. Ce projet, en test en 2016, doit permettre à des personnes connaissant des difficultés budgétaires et sociales de bénéficier d'un accompagnement au sein d'un réseau structuré alliant conseil et services. Dans cette optique, les services Point Passerelle de quatre Caisses régionales (Languedoc, Nord de France, Pyrénées Gascogne et Toulouse 31) sont en phase d'expérimentation et de labellisation tout au long de l'année, avant un élargissement prévu en 2017.

5.4 Accompagner les clients et les personnes fragiles

Le dispositif Passerelle pour remettre en selle

Point Passerelle est un service proposé aux clients du Crédit Agricole Toulouse 31 en situation financière difficile suite à un accident de la vie (chômage, maladie, handicap...). L'objectif n'est pas de se substituer aux personnes mais de les accompagner pour trouver des solutions et de les tenir. Les deux animatrices de Point Passerelle reçoivent ces clients pour les conseiller et leur apporter des solutions durables après avoir établi avec eux un diagnostic financier de leur situation.

Cette année, Point Passerelle a poursuivi l'animation de son réseau de bénévoles, notamment en les associant aux formations à la Gestion budgétaire. Constitué de 17 administrateurs de Caisses locales, ce réseau couvre la totalité du département. 29 clients (26 en 2015) ont ainsi bénéficié d'un accompagnement complémentaire par un bénévole Point Passerelle.

Depuis 2008, 1.006 clients ont été adressés à Point Passerelle (dont 107 nouveaux clients en 2016) et 184 ont été accompagnés au cours de l'année 2016.

La signature fin 2012 d'un partenariat avec l'ADIE permet de proposer également à nos clients en difficulté des micro-crédits personnels pour favoriser le maintien ou le retour à l'emploi. Ces crédits s'adressent à des personnes exclues des circuits bancaires

traditionnels. Depuis le début de ce partenariat, 33 dossiers ont ainsi été orientés vers l'ADIE par Point Passerelle.

L'offre Crédit Agricole spécifique clientèle fragile (Compte à composer Budget Protégé + Prêt Rebond) est également l'une des solutions que Point Passerelle s'efforce de mieux faire connaître aux agences pour en faire bénéficier le plus souvent possible les clients éligibles, et cela même en-dehors des cas ne relevant pas d'un suivi Point Passerelle. Depuis le lancement en 2013, 452 prêts rebonds ont été mis en place dont 226 en 2016.

5.5 Valoriser le patrimoine et la culture

En 2016, Les Fondations Crédit Agricole Toulouse 31 et Crédit Agricole Pays de France ont apporté un soutien financier de 40 000 euros au Musée des Augustins pour restaurer le tableau « La bataille de Constantin contre Maxence » de Nicolas Tournier exposé au Musée des Augustins. Ce dernier a également bénéficié d'un don de 23 000 euros de Crédit Agricole Payment Services.



Restauration du tableau « La bataille de Constantin contre Maxence » de Nicolas Tournier (Musée des Augustins)

INDICATEURS NON PERTINENTS			
Thématique	Périmètre	Le périmètre concerné par le reporting des informations RSE	Justification de la non pertinence
Social	Santé et sécurité	Le bilan des accords signés avec les organisations syndicales ou les représentants du personnel en matière de santé et de sécurité au travail	Aucun accord signé en 2016.
Social	Promotion et respect des stipulations des conventions fondamentales de l'OIT	Au respect de la liberté d'association et du droit de négociation collective	Non pertinents par rapport à l'activité directe de la Caisse régionale qui exerce ses activités en France dans le cadre du total respect de la réglementation en vigueur.
Social	Promotion et respect des stipulations des conventions fondamentales de l'OIT	A l'élimination des discriminations en matière d'emploi et de profession	
Social	Promotion et respect des stipulations des conventions fondamentales de l'OIT	A l'élimination du travail forcé ou obligatoire	
Social	Promotion et respect des stipulations des conventions fondamentales de l'OIT	Abolition effective du travail des enfants	
Environnement	Politique générale en matière environnementale	Les moyens consacrés à la prévention des risques environnementaux et des pollutions	La Caisse régionale exerce une activité de Banque, Assurances, Immobilier. Les risques environnementaux liés à son activité sont très limités. La vigilance reste le moyen de prévention le plus efficace pour prévenir ces risques.
Environnement	Politique générale en matière environnementale	Le montant des provisions et garanties pour risques en matière d'environnement, sous réserve que cette information ne soit pas de nature à causer un préjudice sérieux à la société dans un litige en cours	La Caisse régionale n'a pas constitué de provisions et garanties pour risques en matière d'environnement compte tenu de son activité.
Environnement	Pollution	Les mesures de prévention, de réduction ou de réparation de rejets dans l'air, l'eau et le sol affectant gravement l'environnement	Indicateur peu pertinent par rapport à l'activité directe de la Caisse régionale : l'activité bancaire, activité de services, est peu émettrice de rejets polluants et la banque respecte les normes de traitement en vigueur en France.
Environnement	Pollution	Nuisances sonores et pollutions spécifiques	Non pertinent par rapport à l'activité directe de la Caisse régionale qui n'est pas source de nuisances sonores ou d'autres formes de pollution.
Environnement	Economie circulaire	Les actions de lutte contre le gaspillage alimentaire	Non pertinent par rapport à l'activité de Banque, Assurances et Immobilier de la Caisse régionale.
Environnement	Economie circulaire	L'utilisation des sols	Non pertinent par rapport à l'activité de Banque, Assurances et Immobilier de la Caisse régionale.
Environnement	Protection de la biodiversité	Les mesures prises pour préserver ou développer la biodiversité	Non pertinent par rapport à l'activité de Banque, Assurances et Immobilier de la Caisse régionale.
Sociétal	Autres actions engagées, au titre du présent 3o, en faveur des droits de l'homme	Autres actions engagées en faveur des droits de l'homme	Au vu de l'activité de la Caisse régionale qui n'a pas d'impact sur les droits de l'homme, aucune autre action que celles évoquées dans le présent rapport n'est engagée.

Note Méthodologique

Le reporting extra-financier est réalisé sous la responsabilité de la Direction générale, par le service Vie Mutualiste.

Il permet à Crédit Agricole Toulouse 31 d'avoir une vision d'ensemble sur les compartiments : social, sociétal et environnemental.

Il est en place depuis 2012.

La collecte des données se fait à l'aide d'un reporting excel et word. Chaque Direction est responsable des informations produites.

Le service Vie Mutualiste consolide les informations, contrôle les données remontées par les contributeurs, donne de la cohérence et accompagne les contributeurs dans leur réflexion quant aux informations à produire relevant de la RSE.

Périmètre de reporting

L'ensemble de l'activité de la Caisse régionale de Crédit Agricole Toulouse 31 et de ses Caisses locales est intégré au reporting. Les trois fonds dédiés (Force Toulouse Diversifié, Ozenne Institutionnel et Toulouse31 Court Terme) ne sont pas intégrés au périmètre de reporting RSE en raison du caractère non significatif de ces activités sur les indicateurs RSE.

Période de reporting

La collecte des données est conduite annuellement et les données arrêtées au 31 décembre de chaque année de reporting.

Lorsque la période est différente pour un indicateur cette dernière est indiquée dans le commentaire. En 2013, en raison d'un changement de notre système d'information certaines données ont été estimées sur la dernière partie de l'année. Lorsque cela est le cas, l'information est indiquée dans le commentaire ou le tableau

Consolidation et contrôles internes

Le service Vie Mutualiste opère des « contrôles » de cohérence sur les données intégrant notamment la comparaison avec les données des rapports précédents. Les écarts significatifs font l'objet d'échanges avec les contributeurs. Si des incohérences ou des erreurs sont relevées sur les données antérieures, elles sont réajustées afin de permettre la comparaison à même périmètre et une meilleure interprétation des résultats et tendances.

Précision sur les indicateurs

Les indicateurs sociaux :

Les informations sont issues du bilan social ainsi que des tableaux de bord des Ressources Humaines et bénéficient des définitions légales.

*- **Effectifs** : les effectifs sont donnés au 31 décembre. Les apprentis et contrats de professionnalisation sont inclus mais pas les stagiaires.*

*- **Absences** : les jours d'absence sont comptés en jour ouvrés.*

*- **Formation** : Les formations incluent les formations internes et externes à la Caisse ainsi que le e-learning. Chaque stagiaire ne compte que pour un individu formé. S'il a suivi plusieurs formations, il sera compté comme un seul individu ayant été formé sur l'année.*

- Accidents du travail :

$$* \text{ Taux de fréquence} = \frac{\text{nombre d'accidents du travail avec arrêt} \times 1\,000\,000}{\text{nombre d'heures travaillées}}$$

$$* \text{ Taux de gravité} = \frac{\text{nombre de journées perdues par incapacité temporaire} \times 1\,000}{\text{nombre d'heures travaillées}}$$

- Emploi des salariés handicapés : en 2015, le nombre de salariés est réel. En 2016 le nombre de salariés est estimé, les informations concernant les Unités Bénéficiaires cumulés avec les entreprises adaptées n'étant pas disponibles au 31.12.

Les indicateurs environnementaux :

- **Déchets :** Ne sont pris en compte que les déchets qui font l'objet d'un recyclage, les déchets qui entrent dans la chaîne traditionnelle de collecte des ordures ménagères ne sont pas évalués.

- **Consommation d'eau :** Seule la consommation d'eau de son siège social est exprimée dans ce rapport, la consommation d'eau d'»eau de ses agences ne fait pas l'objet d'un suivi spécifique en raison de la présence de situations multiples (locaux en copropriété, en location, ... avec la consommation d'eau globalisée dans les charges).

- **Consommation de papier :** La consommation de papier exprimée est celle liée à notre activité hors notre activité assurances ou le reporting est réalisé par Crédit Agricole Assurances. En 2013, le périmètre a été précisé et la consommation liée notamment à nos communications publicitaires, et à notre activité d'opérations bancaires (rouleaux GAB, Bordereaux TP, chéquiers) intégrée. Les données 2012 ont été complétées lorsqu'elles étaient disponibles.

Emissions de Gaz à Effet de Serre (GES) : Pour calculer les émissions de GES liées aux consommations d'électricité de 2014, 2015 et 2016 le facteur d'émission est de 82g CO₂ / kWh selon la source Bilan Carbone de l'ADEME.

Les indicateurs sociétaux :

- **Points Verts :** Sont comptabilisés les points verts actifs, c'est-à-dire ceux ayant réalisé au moins une opération dans l'année.

- **Nombre de DAB-GAB / 10.000 habitants***(Source INSEE population totale 2013 (janvier 2017))

- **Bureaux permanents / 10.000 habitants***(Source INSEE population totale 2013 (janvier 2017))

Rapport de l'organisme tiers indépendant sur les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées figurant dans le rapport de gestion

Aux Sociétaires,

En notre qualité d'organisme tiers indépendant, accrédité par le COFRAC¹ sous le numéro 3-1050 et membre du réseau de l'un des commissaires aux comptes de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31, nous vous présentons notre rapport sur les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées relatives à l'exercice clos le 31 décembre 2016, présentées dans le chapitre VII du rapport de gestion, ci-après les « Informations RSE », en application des dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce.

Responsabilité de la société

Il appartient au conseil d'administration d'établir un rapport de gestion comprenant les Informations RSE prévues à l'article R. 225-105-1 du Code de commerce, préparées conformément aux référentiels utilisés par la société, composés des fiches indicateurs 2016 transmises aux contributeurs (ci-après les « Référentiels ») dont un résumé figure à la fin du chapitre VII dans le rapport de gestion et disponibles sur demande au siège de la société.

Indépendance et contrôle qualité

Notre indépendance est définie par les textes réglementaires, le code de déontologie de la profession ainsi que les dispositions prévues à l'article L. 822-11 du Code de commerce. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer le respect des règles déontologiques, des normes professionnelles et des textes légaux et réglementaires applicables.

Responsabilité de l'organisme tiers indépendant

Il nous appartient, sur la base de nos travaux :

- d'attester que les Informations RSE requises sont présentes dans le rapport de gestion ou font l'objet, en cas d'omission, d'une explication en application du troisième alinéa de l'article R. 225-105 du Code de commerce (Attestation de présence des Informations RSE) ;
- d'exprimer une conclusion d'assurance modérée sur le fait que les Informations RSE, prises dans leur ensemble, sont présentées, dans tous leurs aspects significatifs, de manière sincère, conformément aux Référentiels (Avis motivé sur la sincérité des Informations RSE).

Nos travaux ont mobilisé les compétences de trois personnes et se sont déroulés entre octobre 2016 et février 2017, sur une durée totale d'intervention d'environ deux semaines.

Nous avons conduit les travaux décrits ci-après conformément aux normes professionnelles applicables en France et à l'arrêté du 13 mai 2013 déterminant les modalités dans lesquelles l'organisme tiers indépendant conduit sa mission et, concernant l'avis motivé de sincérité, à la norme internationale ISAE 3000².

¹ Portée d'accréditation disponible sur www.cofrac.fr

² ISAE 3000 – Assurance engagements other than audits or reviews of historical information

1. Attestation de présence des Informations RSE

Nature et étendue des travaux

Nous avons pris connaissance, sur la base d'entretiens avec les responsables des directions concernées, de l'exposé des orientations en matière de développement durable, en fonction des conséquences sociales et environnementales liées à l'activité de la société et de ses engagements sociétaux et, le cas échéant, des actions ou programmes qui en découlent.

Nous avons comparé les Informations RSE présentées dans le rapport de gestion avec la liste prévue par l'article R. 225-105-1 du Code de commerce.

En cas d'absence de certaines informations consolidées, nous avons vérifié que des explications étaient fournies conformément aux dispositions de l'article R. 225-105 alinéa 3 du Code de commerce.

Nous avons vérifié que les Informations RSE couvraient le périmètre consolidé, à savoir la société ainsi que ses filiales au sens de l'article L. 233-1 du Code de commerce et les sociétés qu'elle contrôle au sens de l'article L. 233-3 du même code.

Conclusion

Sur la base de ces travaux, nous attestons de la présence dans le rapport de gestion des Informations RSE requises.

2. Avis motivé sur la sincérité des Informations RSE

Nature et étendue des travaux

Nous avons mené une dizaine d'entretiens avec les personnes responsables de la préparation des Informations RSE auprès des directions en charge des processus de collecte des informations et, le cas échéant, responsables des procédures de contrôle interne et de gestion des risques, afin :

- d'apprécier le caractère approprié des Référentiels au regard de leur pertinence, leur exhaustivité, leur fiabilité, leur neutralité et leur caractère compréhensible, en prenant en considération, le cas échéant, les bonnes pratiques du secteur ;
- de vérifier la mise en place d'un processus de collecte, de compilation, de traitement et de contrôle visant à l'exhaustivité et à la cohérence des Informations RSE et prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration des Informations RSE.

Nous avons déterminé la nature et l'étendue de nos tests et contrôles en fonction de la nature et de l'importance des Informations RSE au regard des caractéristiques de la société, des enjeux sociaux et environnementaux de ses activités, de ses orientations en matière de développement durable et des bonnes pratiques sectorielles.

Pour les informations RSE que nous avons considérées les plus importantes³ au niveau de l'entité consolidante, nous avons consulté les sources documentaires et mené des entretiens pour corroborer les informations qualitatives (organisation, politiques, actions, etc.) et pour vérifier la correcte application des procédures. Nous avons mis en œuvre des procédures analytiques sur les informations quantitatives et vérifié leur cohérence et leur concordance avec les autres informations figurant dans le rapport de gestion. Nous avons également procédé à des tests de détail, sur la base d'échantillonnages, consistant à vérifier les calculs effectués ainsi que la consolidation des données et à rapprocher les données des pièces justificatives.

³ Informations sociales :

- *Indicateurs (informations quantitatives) : l'emploi (l'effectif total, les embauches et les départs CDI, dont les licenciements), le nombre total d'heures de stage rémunérées, le nombre total de stagiaires ;*
- *Informations qualitatives : l'emploi, les politiques mises en œuvre en matière de formation.*

Informations environnementales et sociétales :

Pour les autres informations RSE consolidées, nous avons apprécié leur cohérence par rapport à notre connaissance de la société.

Enfin, nous avons apprécié la pertinence des explications relatives, le cas échéant, à l'absence totale ou partielle de certaines informations.

Nous estimons que les méthodes d'échantillonnage et tailles d'échantillons que nous avons retenues en exerçant notre jugement professionnel nous permettent de formuler une conclusion d'assurance modérée ; une assurance de niveau supérieur aurait nécessité des travaux de vérification plus étendus. Du fait du recours à l'utilisation de techniques d'échantillonnages ainsi que des autres limites inhérentes au fonctionnement de tout système d'information et de contrôle interne, le risque de non-détection d'une anomalie significative dans les Informations RSE ne peut être totalement éliminé.

Conclusion

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause le fait que les Informations RSE, prises dans leur ensemble, sont présentées de manière sincère conformément aux Référentiels.

Paris-La Défense, le 7 mars 2017

L'Organisme Tiers Indépendant
ERNST & YOUNG et Associés

Caroline Delerable
Associée France développement durable

Abder Aouad
Associé

-
- *Indicateurs (informations quantitatives) : le nombre d'administrateurs et de sociétaires, le nombre de participants aux Assemblées Générales, la répartition du PNB, le nombre de clients accompagnés dans l'année par le dispositif Passerelle, le nombre de dossiers Passerelle orientés vers l'ADIE, le nombre d'alertes d'opérations atypiques étudiées par la Caisse régionale, le nombre de collaborateurs formés à la lutte anti-blanchiment, le nombre de réclamations enregistrées et traitées, le délai global de traitement des réclamations clients (réseaux et siège), le montant des partenariats culturels, sportifs, sociaux et économiques.*
 - *Informations qualitatives : la contribution au développement économique du territoire, les relations avec les parties prenantes (la politique de satisfaction clients et la gouvernance coopérative et mutualiste), les mesures prises en faveur de la santé et la sécurité du consommateur (l'accompagnement des personnes fragilisées via le dispositif Passerelle), les actions de partenariat et mécénat (la politique de partenariats), la description des actions de prévention de la corruption et de sécurité bancaire, les offres conçues pour apporter un bénéfice environnemental au client.*

<p style="text-align: center;">RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION A L'ASSEMBLEE GENERALE AU TITRE DE LA LOI SUR LA SECURITE FINANCIERE</p>

Mesdames, Messieurs les sociétaires,

En complément du rapport de gestion établi par le Conseil d'Administration, je vous rends compte, dans le présent rapport annexe, des conditions de préparation et d'organisation des travaux de ce dernier ainsi que des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la Caisse régionale Toulouse 31.

Il est précisé que le présent rapport a été établi sur la base des travaux des responsables du Contrôle Périodique, du Contrôle Permanent et de la Filière Risques, du Contrôle de la Conformité.

Il a été finalisé sur la base de la documentation et des reportings disponibles au sein de la Caisse régionale au titre du dispositif réglementaire de contrôle interne. En outre, des échanges réguliers, portant sur le contrôle interne et les risques de la Caisse régionale, sont intervenus en cours d'exercice, entre le Président du Conseil d'Administration, le Directeur Général et les Responsables des fonctions de contrôle, notamment au sein du Conseil d'Administration (en particulier au moyen des présentations semestrielle et annuelle sur le contrôle interne et les risques). Enfin, le présent rapport a été présenté pour approbation au Conseil lors de sa séance du 28/02/2017 et sera rendu public.

I. PREPARATION ET ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Les principes de gouvernance de la Caisse régionale résultent des articles du Code monétaire et financier propres aux Caisses de Crédit Agricole Mutuel et de la loi 47-1775 du 10 septembre 1947 portant statut de la coopération, telle que modifiée par la loi n°2014-856 du 31 juillet 2014 relative à l'Economie Sociale et Solidaire.

La Caisse régionale, du fait de son statut coopératif, ne peut appliquer dans son intégralité les principes de gouvernement d'entreprise issus du rapport AFEP-MEDEF en raison des spécificités tenant à son organisation ainsi qu'à sa structure, liées au statut coopératif.

En effet, les Caisses régionales de Crédit Agricole Mutuel répondent à un corps de règles adapté à leur double statut de société coopérative et d'établissement de crédit et notamment :

- aux articles L. 512-20 et suivants du code monétaire et financier relatifs au Crédit Agricole.
- aux dispositions de la loi n° 47-1775 du 10 septembre 1947 portant statut de la coopération, telle que modifiée par la loi n°2014-856 du 31 juillet 2014 relative à l'Economie Sociale et Solidaire.
- aux articles L. 231-1 et suivants du code de commerce relatifs aux sociétés à capital variable.
- à la réglementation bancaire contenue dans les articles L. 511-1 et suivants du code monétaire et financier, y compris, la Section VIII « Gouvernance des établissements de crédit et des sociétés de financement », issue de la Transposition de la Directive 2013-672 du 26 juin 2013, dite « CRD IV ».

- aux dispositions du règlement général de l'AMF pour les Caisses régionales qui émettent des titres admis aux négociations sur un marché réglementé.
- ainsi qu'aux dispositions non abrogées de l'ancien livre V du code rural.

A titre d'exemples :

- les Directeurs Généraux sont nommés par le Conseil d'Administration et leur nomination doit être approuvée par Crédit Agricole S.A. en qualité d'organe central du réseau.
- pour caractériser l'indépendance des administrateurs des Caisses régionales, des critères spécifiques ont été définis au cours de l'exercice 2009 en s'appuyant sur les travaux de place effectués par le Groupement National de la Coopération pour les administrateurs de sociétés coopératives tout en prenant en considération le caractère normal et courant de la relation bancaire entre la Caisse régionale et son administrateur.

1. PRESENTATION DU CONSEIL

Composition du Conseil

- Le Conseil d'Administration est composé de 18 administrateurs.
- Le Bureau du Conseil, émanation du Conseil d'Administration, est composé du Président et de 7 administrateurs élus chaque année.
- Les fonctions de Président du Conseil et de Directeur Général sont dissociées.

L'indépendance des administrateurs des Caisses régionales résulte de leur mode d'élection démocratique (élu par l'assemblée générale, pour laquelle les modalités de participation figurent dans les statuts de la Caisse régionale, selon le principe un homme = une voix, des mandats courts de 3 ans avec un renouvellement par tiers tous les ans), de leur qualité de sociétaire obligatoire (permet une convergence des intérêts : ils ont un intérêt commun à ce que leur société soit bien gérée) et de l'absence d'intérêt pécuniaire personnel au regard de la bonne marche de la société. En effet, dans les sociétés coopératives, les sociétaires même administrateurs n'ont aucun droit sur les réserves ni sur les résultats au-delà d'un intérêt légalement plafonné. Enfin, la fonction d'administrateur est bénévole (toute rémunération est légalement interdite par le Code monétaire et financier), ce qui démontre l'indépendance de ceux qui l'exercent.

La loi n° 2011-103 du 27 janvier 2011, ayant opéré la modification de l'article L.225-37 du code de commerce, relative à la représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein des conseils d'administration et de surveillance dont le champ d'application se limite aux sociétés ayant la forme de SA ou de SCA ne s'applique pas aux Caisses régionales de Crédit Agricole Mutuel qui ne sont ni des SA, ni des SCA et sont donc en dehors du champ d'application de ce texte.

La Caisse régionale Toulouse 31 reste néanmoins sensible à la diversification de son Conseil d'Administration qui compte, au 31 décembre 2016, 5 femmes sur 18 administrateurs et s'est fixée comme objectif un taux de :

- 30 % à 2017 soit 5 à 6 femmes.
- 40 % à 2019 soit 7 femmes.

Rôle et fonctionnement général du Conseil

- Le Conseil s'est réuni 13 fois en 2016 (pas de réunion en août et 2 réunions en février et mars, dont la réunion post Assemblée Générale statutaire). Il est régulièrement informé de la situation financière, de la situation de la trésorerie ainsi que des engagements de la société et des règles de déontologie applicables aux administrateurs.
- Le Bureau du Conseil se réunit une fois par semaine.
- Les administrateurs se sont vus remettre la charte de déontologie de la Caisse régionale, le recueil des dispositions déontologiques relatives aux CCI émis par les Caisses régionales de Crédit agricole ainsi que le recueil des dispositions déontologiques relatives aux titres Crédit Agricole S.A. Ce dernier mentionne les règles concernant les restrictions ou interdictions d'intervention des administrateurs sur des opérations sur les titres de sociétés pour lesquelles ils disposent d'informations non encore rendues publiques. Pour préciser ces derniers points, une communication nominative leur a également été adressée en complément.
- Sur le sujet des comptes, des risques, du contrôle permanent et du contrôle périodique, le Conseil entend régulièrement, notamment, le Président du Comité des Risques, celui du Comité d'Audit, le Directeur Général, la Directrice Générale Adjointe, les Directeurs et les Commissaires aux Comptes.
- Préalablement au Conseil qui arrête les comptes, les Commissaires aux Comptes rencontrent le Président, le Directeur Général et le Comité d'Audit.
- Le Conseil propose à l'Assemblée Générale les honoraires des Commissaires aux Comptes et, après avis du Comité d'Audit, les candidats titulaires ou suppléants.
- La modification des statuts et la nomination des administrateurs sont du ressort de l'assemblée générale où chaque sociétaire porteur de parts à un nombre de voix égal quel que soit le montant de sa souscription, conformément aux statuts en vigueur. Les titres susceptibles de faire l'objet d'une OPA (CCI) n'ont pas de droit de vote. Une OPA n'aura donc aucune conséquence sur la composition du conseil. Par ailleurs, les parts sociales dont la cession est soumise à agrément par le Conseil ne peuvent être acquises dans le cadre d'une OPA.

Evaluation des performances du Conseil

- La liste des Administrateurs est consultable dans le rapport annuel publié par la Caisse régionale et sur son site ca-toulouse31.fr.
- Les administrateurs sont renouvelables par tiers chaque année.
- Les statuts prévoient une limite d'âge de 67 ans. L'administrateur qui a atteint cette limite d'âge n'est pas renouvelable à la date d'échéance de son mandat.
- Les administrateurs bénéficient de formations régulières sur les aspects bancaires, financiers et économiques en lien avec la nature des activités de la Caisse régionale.
- Leur émargement sur une feuille de présence permet de s'assurer de leur assiduité aux réunions (en 2016, le taux moyen d'assiduité était de 93,6 %).

Conventions « réglementées »

- La procédure d'autorisation préalable est bien respectée. Les conventions concernent principalement la Caisse régionale et ses filiales et sont reconduites chaque année. Ponctuellement, une autre convention peut être autorisée.
- La Caisse régionale se conforme strictement aux dispositions légales (articles L.225-38 et suivants du code de commerce) en matière de convention réglementée et ainsi, conformément aux dispositions légales, ces conventions ont été transmises aux Commissaires aux Comptes qui présenteront leur rapport spécial sur ce point, à l'Assemblée Générale.

Code de gouvernement d'entreprise – rémunération des dirigeants et mandataires sociaux

Le Conseil d'Administration de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31, lors de sa séance du 19 décembre 2008, a adhéré aux recommandations du Code AFEP/MEDEF (Code de Gouvernement d'Entreprises des Sociétés Cotées) relatives aux rémunérations des mandataires sociaux, en tenant compte, pour leurs modalités d'application, des spécificités de l'organisation du Groupe Crédit Agricole.

Le Groupe Crédit Agricole est notamment constitué de Caisses régionales, sociétés coopératives, et d'une société anonyme cotée, Crédit Agricole S.A., structure nationale investie de prérogatives d'organe central. En cette qualité, Crédit Agricole S.A. est chargée, entre autres missions, du contrôle du bon fonctionnement du réseau constitué notamment par les Caisses régionales et leurs filiales. Dans ce cadre, le Code monétaire et financier confie à Crédit Agricole S.A. des missions de surveillance dont celle de l'agrément de la nomination des Directeurs Généraux des Caisses régionales. Les dirigeants, agréés par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (depuis novembre 2014 cette prérogative a été confiée à la Banque Centrale Européenne) en tant que dirigeants effectifs ont toujours été jusqu'en 2014, à la Caisse régionale Toulouse 31 comme dans les autres Caisses régionales de Crédit agricole mutuel, le Président du Conseil d'Administration et le Directeur Général.

Néanmoins, à la suite de la publication, le 20 juin 2014, de sa position 2014-P-07 posant un principe d'incompatibilité entre les fonctions de Président du Conseil d'Administration et la qualité de dirigeant effectif, l'ACPR a refusé, par courrier du 8 septembre 2014, la désignation comme dirigeant effectif de Monsieur Robert CONTI, nouveau Président de la Caisse régionale.

Un recours a été engagé par la Caisse régionale contre cette décision et le Conseil d'Administration de la Caisse régionale a proposé, en date du 26 septembre 2014, la désignation de Madame Michèle GUIBERT, Directrice Générale Adjointe de la Caisse régionale, en qualité de 2^{ème} dirigeant effectif, aux côtés du Directeur Général.

Le capital des Caisses régionales est majoritairement détenu par les Caisses locales, elles aussi sociétés coopératives, qui leurs sont affiliées, par SACAM Mutualisation et Crédit Agricole S.A.

La Caisse régionale Toulouse 31 a également émis des Certificats Coopératifs d'Investissement cotés à la Bourse de Paris.

Outre les missions confiées à Crédit Agricole S.A. en sa qualité d'organe central, le groupe s'est doté de règles collectives, homogènes pour l'ensemble des Caisses régionales. Elles portent sur les conditions d'habilitation et de nomination des Directeurs Généraux et des cadres de direction, leur politique de rémunération et leur régime de retraite. Ces règles obéissent aux recommandations du Code AFEF/MEDEF, relatives aux rémunérations, exception faite de celles expliquées ci-après et qui s'inscrivent dans l'organisation spécifique des Caisses régionales de Crédit agricole, sociétés coopératives.

Les Directeurs Généraux sont nommés par le Conseil d'Administration, sur proposition du Président. Le candidat doit être inscrit sur une liste d'aptitude. Il doit avoir pour cela exercé préalablement des fonctions de cadre de direction dans une Caisse régionale ou une autre entité du groupe. En outre, conformément au Code monétaire et financier, la nomination d'un Directeur Général doit être approuvée par le Conseil d'Administration de Crédit Agricole S.A. Le Directeur Général peut, à tout moment, être révoqué par le Conseil d'Administration de sa Caisse régionale. Il peut aussi être révoqué par décision du Directeur Général de Crédit Agricole S.A. prise après avis de son Conseil d'Administration.

Le statut de Directeur Général de Caisse régionale est régi par un corps de règles homogènes fondant la cohérence et l'équité des conditions en vigueur dans l'ensemble des Caisses régionales.

En cas de révocation, un Directeur Général de Caisse régionale ne bénéficie d'aucune indemnité au titre de son mandat social.

Le Président de Caisse régionale bénéficie d'une indemnité compensatrice de temps passé, dans le cadre prévu par la loi de 1947 portant statut de la coopération. Cette indemnité est déterminée annuellement selon des recommandations nationales applicables à toutes les Caisses régionales. L'indemnité versée au Président de la Caisse régionale Toulouse 31 est fixée forfaitairement à un montant mensuel de 4 390 €. Dans le prolongement de ce régime indemnitaire, le Président bénéficie d'un dispositif d'indemnité viagère de temps passé qui concerne l'ensemble des Présidents et qui prévoit le versement d'une pension sous réserve d'être en activité dans le groupe Crédit agricole au moment de la liquidation de la pension. Afin de pouvoir disposer d'un niveau de pension à taux plein, le Président doit justifier d'une ancienneté minimale de 12 ans dans la fonction. La pension des Présidents est calculée au prorata du nombre d'années dans leur fonction avec un minimum de 5 années pleines en deçà desquelles aucun montant n'est perçu. Le Président de la Caisse régionale ne bénéficie pas d'indemnité de départ. En outre, pendant la durée de l'exercice de son mandat, le Président dispose d'un véhicule de fonction.

Lors du conseil d'administration de la Caisse régionale en date du 30/09/2011, le Président a rappelé la réglementation relative aux établissements de crédit d'importance significative obligeant ces derniers à créer un Comité des rémunérations en application des articles L. 511-89 et L. 511-102 du Code monétaire et financier.

Dans le souci de prendre en compte :

- l'organisation spécifique de notre Groupe où la loi donne un rôle à l'organe central quant à la nomination et à la rémunération des Directeurs Généraux,
- l'absence dans la Caisse régionale de salariés, professionnels des marchés financiers, dont les activités sont susceptibles d'avoir une incidence significative sur le profil de risque de l'entreprise,
- l'existence de la Commission Nationale de Rémunération des Cadres de Direction de Caisses régionales,

le Conseil d'Administration a décidé que la Commission Nationale de Rémunération tienne lieu de Comité des rémunérations de la Caisse régionale, sachant que la composition de cette Commission ainsi que ses missions ont évolué afin de tenir compte de ce nouveau dispositif législatif et de la notion d'indépendance de ses membres vis-à-vis des Caisses régionales.

La rémunération des Directeurs Généraux de Caisses régionales est encadrée par des règles collectives communes afin d'assurer leur cohérence. Elle est proposée par le Conseil d'Administration de la Caisse régionale et soumise à l'approbation du Directeur Général de Crédit Agricole S.A., conformément au Code monétaire et financier, après avis de la Commission Nationale de Rémunération sur leur rémunération fixe et sur leur rémunération variable.

Comme précisé ci-dessus, la composition de cette commission a été modifiée en 2011, elle est désormais composée de trois membres à qualité représentant le Directeur Général de Crédit Agricole S.A., dont le Directeur Général Adjoint de Crédit agricole S.A. en charge des Caisses régionales qui la préside, de trois Présidents de Caisse régionale et du Directeur Général de la F.N.C.A.

Cette commission donne aussi un avis sur la rémunération fixe des Directeurs Généraux Adjoints de Caisses régionales.

La rémunération fixe des Directeurs Généraux peut être complétée, comme pour l'ensemble des cadres de direction, d'une rémunération variable comprise, dans le cadre des règles collectives, entre 0 et 45% de sa rémunération fixe annuelle, sur 13 mois, et versée annuellement après l'assemblée générale. Cette rémunération variable, approuvée par le Directeur Général de Crédit Agricole S.A., est fondée sur des critères de performance appréciés par rapport à la situation financière, à la qualité du pilotage et de la gouvernance de la Caisse régionale, dont les risques. Le détail de ces critères de performance n'est pas publié pour des raisons de confidentialité.

L'approbation de la rémunération variable par le Directeur Général de Crédit Agricole S.A. intervient après celle des comptes individuels des Caisses régionales et la tenue des assemblées générales ordinaires.

L'application des règles d'encadrement et de plafonnement de ces rémunérations, leur suivi par la Commission Nationale de Rémunération ainsi que leur agrément par l'organe central du groupe Crédit Agricole conduisent à leur modération à la fois dans le temps mais aussi en valeur absolue.

La rémunération brute versée au Directeur Général de la Caisse régionale Toulouse 31 en 2016 est de 315 718€ au titre de la rémunération fixe et de 85 994€ au titre de la rémunération variable versée en 2016 pour l'exercice 2015. En outre, le Directeur Général a bénéficié, comme l'ensemble des cadres de direction, d'avantages en nature : un véhicule de fonction et un logement de fonction.

Le Directeur Général bénéficie d'un régime de retraite supplémentaire souscrit au niveau national, concernant l'ensemble des Directeurs Généraux, des Directeurs Généraux Adjoints et des Directeurs. Ce régime prévoit le versement d'une pension sous réserve d'être en activité dans le Groupe Crédit Agricole au moment de la liquidation de la retraite. Les droits à pension sont calculés prorata temporis sur la base de l'ancienneté dans la fonction. Afin de pouvoir disposer de la retraite supplémentaire à taux plein, le Directeur Général doit justifier d'une ancienneté minimale de 10 ans dans le statut de cadre de direction. En deçà de 5 ans d'expérience en tant que cadre de direction, aucun supplément de retraite n'est versé. Entre 5 et 10 ans un coefficient de réfaction de $1/10^{\text{ème}}$ par année manquante est appliqué. Ces dispositions sont plus contraignantes que les dispositions du code AFEP-MEDEF qui préconise simplement un minimum de 2 ans dans la fonction.

Les Directeurs Généraux, ne peuvent bénéficier de ce régime que si les conditions légales de départ en retraite sont remplies. Ce régime de retraite spécifique applicable à l'ensemble des cadres de direction de Caisses régionales n'ouvre pas de droit supplémentaire avant l'âge de départ et procure un supplément de pension de 1,5% par année d'ancienneté de cadre de direction (pour un plafond légal loi Macron de 3%) et dans la limite d'un plafond global de 70% du revenu de référence. Ce plafond englobe la retraite de base, les retraites complémentaires, toutes autres pensions perçues par ailleurs et le supplément de pension. Ce dernier est ainsi de fait nécessairement inférieur à la limite de 45% du revenu de référence préconisée par le Code AFEP/MEDEF.

Le Président et le Directeur Général de Caisse régionale ne bénéficient pas, au titre de leurs fonctions dans la Caisse régionale, de stock-options, d'actions de performance ou de jetons de présence.

Tableau de synthèse des rémunérations (1) et des options et actions attribuées à chaque dirigeant mandataire social		
Président :	Exercice 2015 Mr Robert CONTI	Exercice 2016 Mr Robert CONTI
Rémunérations fixes (1) dues au titre de l'exercice	<i>4 370 € par mois</i>	<i>4 390 € par mois</i>
Rémunérations variables dues au titre de l'exercice	<i>Néant</i>	<i>Néant</i>
Rémunération exceptionnelle	<i>Néant</i>	<i>Néant</i>
Avantage en nature	<i>Véhicule de fonction</i>	<i>Véhicule de fonction</i>
Jetons de présence	<i>Néant</i>	<i>Néant</i>
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	<i>Néant</i>	<i>Néant</i>
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice	<i>Néant</i>	<i>Néant</i>

(1) Indemnité compensatrice du temps passé

Tableau de synthèse des rémunérations et des options et actions attribuées à chaque dirigeant mandataire social		
Directeur Général : Mr Nicolas LANGEVIN (depuis le 1 ^{er} avril 2015)	Exercice 2015	Exercice 2016
Rémunérations fixes dues au titre de l'exercice	236 788€	315 718€
Rémunérations variables dues au titre de l'exercice	85 994€ (1)	(2)
Rémunération exceptionnelle	Néant	Néant
Avantage en nature	Logement et véhicule de fonction	Logement et véhicule de fonction
Jetons de présence	Néant	Néant
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	Néant	Néant
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice	Néant	Néant

(1) Rémunération versée en 2016 après l'assemblée générale statuant sur les comptes individuels 2015.

(2) Sera déterminée et versée en 2017 après l'approbation des comptes individuels 2016 de la Caisse régionale et son assemblée générale.

Dirigeants mandataires sociaux	Contrat de travail		Régime de retraite Supplémentaire		Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions		Indemnités relatives à une clause de non concurrence	
	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non
Président - Nom : Robert CONTI - Date début Mandat 26 mars 2014 - Date de renouvellement du mandat d'administrateur 26 mars 2014		Non	Oui (1)			Non		Non
Directeur Général Nom : Nicolas LANGEVIN Date de prise de fonction dans la Caisse régionale : 1 ^{er} avril 2015		Non (2)	Oui			Non		Non

(1) Indemnité viagère de temps passé

(2) Le contrat de travail est suspendu

2. PRESENTATION DES COMITES

Les Comités suivants sont en place à la Caisse régionale :

2-1 Comité des Nominations :

Conformément à l'article L.511-89 du Code monétaire et financier, le Conseil d'Administration de la Caisse régionale, lors de sa séance du 31 juillet 2015, a décidé de créer un Comité des Nominations.

Il est composé de 3 Administrateurs, dont son Président.

Il se réunit toutes les fois que les circonstances l'exigent et à minima une fois par semestre.

Le Comité s'est réuni deux fois en 2016.

Le Comité des Nominations a pour principales missions :

- Identifier et recommander au Conseil les candidats aptes à être nommés administrateurs.
- Evaluer l'équilibre et la diversité des connaissances, compétences et des expériences dont disposent individuellement et collectivement les membres du Conseil.
- Préciser les missions, qualifications nécessaires aux fonctions exercées au sein du Conseil et évaluer le temps à consacrer à ces fonctions.
- Fixer un objectif à atteindre pour que les hommes et les femmes soient représentés de façon équilibrée et élaborer une politique visant à atteindre cet objectif.
- Evaluer périodiquement (et au moins une fois par an) la structure, la taille, la composition et l'efficacité des travaux du Conseil et lui soumettre toutes recommandations utiles, ainsi que les connaissances, les compétences et l'expérience des membres du Conseil tant individuellement que collectivement et en rendre compte au Conseil.
- Examiner périodiquement les politiques du Conseil en matière de sélection et de nomination des membres de la Direction Générale et du responsable de la fonction de gestion du risque et formuler des recommandations en la matière.
- S'assurer que le Conseil n'est pas dominé par une personne ou un petit groupe de personnes d'une manière préjudiciable aux intérêts de l'établissement.

2-2 Comité des Risques :

Conformément à l'article L.511-89 du Code monétaire et financier, le Conseil d'Administration de la Caisse régionale, lors de sa séance du 31 juillet 2015, a décidé de créer un Comité des Risques.

Il est composé de 5 Administrateurs, dont son Président.

Il se réunit toutes les fois que les circonstances l'exigent et à minima quatre fois par an.

Le Comité s'est réuni 6 fois en 2016.

A l'issue des diverses présentations effectuées, le Comité des Risques n'a émis aucune réserve.

Le Comité des Risques a pour principales missions :

- Conseiller le Conseil d'administration sur la stratégie globale de l'établissement et l'appétence en matière de risques, tant actuels que futurs.

- Assister le Conseil d'Administration lorsque celui-ci contrôle la mise en œuvre de cette stratégie par la Direction Générale et par le Responsable de la fonction de gestion des Risques.
- Examiner si les prix des produits et services proposés aux clients sont compatibles avec la stratégie de l'établissement en matière de risques. Lorsque les prix ne reflètent pas correctement les risques, le comité présente au Conseil un plan d'action pour y remédier.
- Examiner si les incitations prévues par la politique et les pratiques de rémunération sont compatibles avec la situation de l'établissement au regard des risques auxquels il est exposé, de son capital, de sa liquidité et de la probabilité et de l'échelonnement dans le temps des bénéfices.

2-3 Comité d'Audit :

Lors de sa séance du 24 juillet 2009 le Conseil d'Administration a décidé, en remplacement du Comité d'Audit existant, la constitution d'un Comité d'Audit conforme aux nouveaux textes réglementaires et en particulier l'ordonnance du 8 décembre 2008 transposant la directive 2006/43/CE du 17 mai 2006 relative au contrôle légal des comptes.

Considérant que l'ensemble des Administrateurs satisfait au critère d'indépendance posé par l'ordonnance, le Conseil a désigné en son sein les 5 membres du Comité d'Audit, dont son Président.

Le Comité s'est réuni 6 fois en 2016.

A l'issue des diverses présentations effectuées, le Comité d'Audit n'a émis aucune réserve.

Le Comité d'Audit est notamment chargé d'assurer le suivi :

- Du processus d'élaboration de l'information comptable et financière,
- Du contrôle légal des comptes, y compris consolidés, par les Commissaires aux Comptes,
- De l'indépendance des Commissaires aux Comptes.

Par ailleurs, le Comité émet une recommandation formelle sur la désignation des Commissaires aux Comptes et rend compte régulièrement au Conseil d'Administration de l'exercice de ses missions et l'informe sans délai de toute difficulté.

Lors de sa réunion de juillet 2016, le comité d'Audit a intégré les évolutions de la réforme de l'audit conformément à :

- La réglementation européenne qui a pour objectifs d'améliorer la qualité des audits, d'ouvrir le marché de l'audit européen à la concurrence et d'accroître la transparence et prévenir les conflits d'intérêts et qui s'est traduite par l'adoption de 2 textes :
 - La Directive Audit 2014/56/UE, qui définit le droit commun des règles applicables à l'exercice de la profession de commissaire aux comptes.
 - Le Règlement UE n°537/2014, relatif aux exigences spécifiques au contrôle légal des comptes des entités d'intérêt public (EIP, dont les établissements de crédit)).
- « l'Ordonnance Audit » du 17 mars 2016, relative au commissariat aux comptes.

Ces nouveaux textes aménagent une place particulière au Comité d'Audit, dans le cadre d'un dispositif de renforcement de l'indépendance des auditeurs et de prévention des conflits d'intérêts.

2-4 Comité des Rémunérations :

Cf. supra partie relative à la rémunération de dirigeants et mandataires sociaux.

2-5 Comité des prêts tous marchés :

Le Comité des prêts se réunit chaque semaine. Il est composé de 11 membres, soit 7 membres du Bureau du Conseil et 4 Présidents de Caisse locale, tous tournant à chaque séance. Ils ont pour mission de donner leur avis ou de décider sur les prêts demandés par les clients. Les engagements les plus importants sont présentés pour décision au Bureau du Conseil, après avis du Responsable des risques et du contrôle permanent, en fonction du système de délégation en vigueur.

Les responsables des domaines d'activité de la Caisse régionale concernés par ce Comité y participent également.

3. POUVOIRS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DELEGATION AU DIRECTEUR GENERAL

Conformément à la loi sur la coopération et aux statuts, le Conseil d'Administration a tous les pouvoirs pour agir au nom de la Caisse régionale et faire ou autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet social. Il peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs.

A l'issue de l'Assemblée Générale annuelle, le Conseil d'Administration décide du renouvellement des pouvoirs généraux accordés au Président tels qu'ils ont été énoncés par le Conseil d'Administration du 23 novembre 1999, ainsi que les mandats spéciaux qui lui ont été confiés par les différents Conseils d'Administration depuis lors.

Le Conseil a conféré au Directeur Général l'ensemble des pouvoirs nécessaires au fonctionnement de l'entreprise.

A l'issue de chaque Assemblée Générale annuelle, le Conseil d'Administration décide du renouvellement au Bureau du Conseil et du soin de prendre à sa place, à l'occasion des réunions hebdomadaires, les décisions qui ressortent de ses propres pouvoirs et délégations, notamment en matière de distribution des crédits.

II. PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE ET DE GESTION DES RISQUES

Le dispositif de contrôle interne est défini, au sein du Groupe Crédit Agricole, comme l'ensemble des dispositifs visant la maîtrise des activités et des risques de toute nature et permettant la régularité, la sécurité et l'efficacité des opérations, conformément aux références présentées au point 1. ci-après.

Ce dispositif et ces procédures comportent toutefois les limites inhérentes à tout dispositif de contrôle interne, du fait notamment de défaillances techniques ou humaines.

Il se caractérise par les objectifs qui lui sont assignés :

- application des instructions et orientations fixées par la Direction Générale ;
- performance financière, par l'utilisation efficace et adéquate des actifs et ressources ainsi que la protection contre les risques de pertes ;
- connaissance exhaustive, précise et régulière des données nécessaires à la prise de décision et à la gestion des risques ;
- conformité aux lois et règlements et aux normes internes ;
- prévention et détection des fraudes et erreurs ;
- exactitude, exhaustivité des enregistrements comptables et établissement en temps voulu d'informations comptables et financières fiables.

Ce dispositif couvre de manière satisfaisante l'ensemble des risques identifiés. Lors d'une enquête annuelle, dans un souci d'exhaustivité, chaque responsable opérationnel en charge de contrôles permanents est sollicité par le Secteur Risques et Contrôles Permanents afin de décrire, pour l'exercice écoulé, les évolutions de son périmètre d'activité, les risques survenus et les incidents constatés. Cette revue annuelle a pour objectif de faire évoluer le dispositif de contrôle concomitamment aux évolutions des organisations, des activités et des risques.

Les dispositifs mis en œuvre dans cet environnement normatif procurent un certain nombre de moyens, d'outils et de reportings au Conseil, à la Direction Générale et au management notamment, permettant une évaluation de la qualité des dispositifs de contrôle interne mis en œuvre et de leur adéquation (système de contrôle permanent et périodique, rapports sur la mesure et la surveillance des risques, plans d'actions correctives, ...).

Les effectifs CDI du contrôle interne s'élèvent à 20 personnes au 31 décembre 2016.

Le dispositif de contrôle interne mis en œuvre par la Caisse régionale Toulouse 31 s'inscrit dans un cadre de normes et de principes rappelés ci-dessous et déclinés d'une façon adaptée aux différents niveaux du Groupe Crédit Agricole afin de répondre au mieux aux obligations réglementaires propres aux activités bancaires.

1. TEXTES DE REFERENCE EN MATIERE DE CONTROLE INTERNE

Références internationales, émises notamment par le Comité de Bâle sur le contrôle bancaire.

Références légales et réglementaires nationales

Code monétaire et financier, règlement 97-02 modifié relatif au contrôle interne des établissements de crédit et des entreprises d'investissement (abrogé et remplacé par l'arrêté du 03/11/2014 relatif au contrôle interne des entreprises du secteur de la banque, des services de

paiement et des services d'investissement soumises au contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution) ; recueil des textes réglementaires relatif à l'exercice des activités bancaires et financières (établi par la Banque de France et le CCLRF) ; règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers.

Références propres au Crédit Agricole

- Recommandations du Comité Plénier de Contrôle Interne des Caisses régionales.
- Corpus et procédures relatives notamment à la comptabilité (Plan comptable du Crédit Agricole), à la gestion financière, aux risques et aux contrôles permanents.
- Charte de déontologie du Groupe Crédit Agricole.

Références internes à la Caisse régionale Toulouse 31

- Corps de procédures actualisées en permanence.
- Dispositifs de la fonction comptable et du contrôle permanent de l'information comptable et financière.

2. PRINCIPES D'ORGANISATION DU DISPOSITIF DE CONTROLE INTERNE

Principes fondamentaux

Les principes d'organisation et les composantes des dispositifs de contrôle interne de la Caisse régionale Toulouse 31 et communs à l'ensemble des entités du Groupe Crédit Agricole, recouvrent des obligations en matière :

- d'information de l'organe délibérant (stratégies risques, limites fixées aux prises de risques et utilisation de ces limites, activité et résultats du contrôle interne) ;
- d'implication directe de l'organe exécutif dans l'organisation et le fonctionnement du dispositif de contrôle interne ;
- de couverture exhaustive des activités et des risques, de responsabilité de l'ensemble des acteurs ;
- de définition claire des tâches, de séparation effective des fonctions d'engagement et de contrôle, de délégations formalisées et à jour ;
- de normes et procédures, notamment en matière comptable, formalisées et à jour.

Ces principes sont complétés par :

- des dispositifs de mesure, de surveillance et de maîtrise des risques : de crédit, de marché, de liquidité, financiers, opérationnels ou comptables (traitements opérationnels, qualité de l'information financière et comptable, processus informatiques), risques de non-conformité et risques juridiques ;
- un système de contrôle, s'inscrivant dans un processus dynamique et correctif, comprenant des contrôles permanents réalisés par les unités opérationnelles ou par des collaborateurs dédiés, et des contrôles périodiques.

En cours d'année, des messages rappellent aux responsables hiérarchiques et aux responsables de chaque contrôle, la nécessité de leur implication et de leur responsabilité en matière de suivi, d'actualisation et de réalisation du contrôle permanent.

Les différents métiers, et par conséquent les objectifs et la stratégie de l'entreprise, sont bien pris en compte dans les évolutions du dispositif de contrôle interne au travers du Comité de Contrôle Interne et Risques et du Comité de Développement (fait office de comité NAP « Nouvelles Activités et Nouveaux Produits »).

Pilotage du dispositif

Afin de veiller à la cohérence et à l'efficacité du dispositif de contrôle interne et au respect des principes énoncés ci-dessus sur l'ensemble du périmètre de contrôle interne de la Caisse régionale Toulouse 31, trois responsables distincts du Contrôle Périodique (Audit-Inspection), du Contrôle Permanent et du Contrôle de la Conformité ont été désignés. Les Responsables du Contrôle Périodique et du Contrôle Permanent sont directement rattachés au Directeur Général de la Caisse régionale et peuvent rapporter notamment à son Conseil d'Administration.

Par ailleurs, un responsable de la gestion des risques a été désigné, c'est le Responsable des Risques et du Contrôle Permanent.

Il a notamment vocation à alerter les organes de surveillance et de direction de toute situation pouvant avoir un impact significatif sur la maîtrise des risques.

La Caisse régionale Toulouse 31 a actualisée en 2016 sa déclaration d'appétence au Risque qui a été discutée et validée par le Conseil d'Administration du 16 décembre 2016 après examen et recommandation du Comité des Risques.

Cette démarche a été réalisée en cohérence avec la stratégie du Groupe et s'appuie sur les travaux de définition de l'appétence au risque menés par la Caisse régionale Toulouse 31 sur son propre périmètre dans un cadre coordonné au niveau Groupe par l'organe central.

La définition de l'appétence et la tolérance au risque de la Caisse régionale Toulouse 31 s'appuie sur des axes stratégiques quantitatifs et qualitatifs. Un suivi des indicateurs stratégiques transmis à la Gouvernance est prévu chaque semestre.

Le Comité de Contrôle Interne et des Risques, présidé par le Directeur Général, est composé de tous les Cadres de direction et des trois Responsables de contrôle. Il s'est réuni à 4 reprises en 2016.

Ce Comité veille sur la cohérence et sur l'efficacité du contrôle interne ainsi que la qualité de la surveillance et de la gestion des risques, fait le point sur les résultats des contrôles permanents et périodiques et le suivi des risques, examine et valide le rapport annuel sur le contrôle interne, examine les principales conclusions des missions d'audit interne et externe puis décide et suit l'avancement des plans d'actions correctives issus de ces missions, du contrôle permanent et du pilotage des risques.

Rôle de l'organe de surveillance : Conseil d'Administration

L'organe de surveillance est informé de l'organisation, de l'activité et des résultats du contrôle interne. Il est impliqué dans la compréhension des principaux risques encourus par l'entreprise. A ce titre, il est régulièrement informé des limites globales fixées en tant que niveaux acceptables de ces risques. Les niveaux d'utilisation de ces limites lui sont également communiqués.

En cas d'incidents significatifs, l'organe de surveillance en est informé à partir du moment où les seuils ou critères définis et validés par lui sont atteints.

Il approuve l'organisation générale de l'entreprise ainsi que celle de son dispositif de contrôle interne. En outre, il est informé, au moins deux fois par an de l'activité et des résultats du contrôle interne préalablement présentés au Comité des Risques.

Le dispositif de surveillance par l'organe de surveillance est le suivant :

- Principe de reporting auprès des organes de gouvernance sur l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que sur les incidents révélés par ces systèmes.
- En cas de survenance d'incidents significatifs, des modalités d'information ont été mises en place pour assurer l'information des organes de direction et de surveillance.

Outre les informations qui lui sont régulièrement transmises, il est informé du rapport annuel sur le contrôle interne qui lui est systématiquement communiqué, conformément à la réglementation bancaire et aux principes du Groupe Crédit Agricole. Le Comité d'Audit et le Comité des Risques se réunissent spécifiquement afin d'assister l'organe de surveillance dans l'exercice de sa mission.

En 2016, leurs réunions ont été consacrées à la mesure et la surveillance des risques, à l'évolution des politiques de crédit et financière, au contrôle permanent, au contrôle périodique, aux travaux et au renouvellement des Commissaires aux Comptes (cf. 2.3 page 9).

Le rapport annuel sur le contrôle interne relatif à l'exercice 2016 fait l'objet d'une présentation au Conseil d'Administration du 24 mars 2017 et est transmis aux Commissaires aux Comptes.

Un rapport intermédiaire a été présenté au Conseil d'Administration le 28 octobre 2016.

Rôle de l'organe de direction

Le Directeur Général est directement impliqué dans l'organisation et le fonctionnement du dispositif de contrôle interne. Il s'assure que les stratégies et limites de risques sont compatibles avec la situation financière (niveau des fonds propres, résultats) et les stratégies arrêtées par l'organe de surveillance.

Le Directeur Général définit l'organisation générale de l'entreprise et s'assure de sa mise en œuvre efficiente par des personnes compétentes. En particulier, il fixe clairement les rôles et responsabilités en matière de contrôle interne et lui attribue les moyens adéquats.

Il veille à ce que des systèmes d'identification et de mesure des risques, adaptés aux activités et à l'organisation de l'entreprise, soient adoptés. Il veille également à ce que les principales informations issues de ces systèmes lui soient régulièrement reportées.

Il s'assure que le dispositif de contrôle interne fait l'objet d'un suivi permanent, destiné à vérifier son adéquation et son efficacité. Il est informé des principaux dysfonctionnements que le dispositif de contrôle interne permet d'identifier et des mesures correctives proposées, notamment dans le cadre du Comité de Contrôle Interne et Risques qui se réunit trimestriellement sous sa présidence.

Contrôle interne consolidé : Caisses locales et Filiales

Conformément aux principes du Groupe, le dispositif de contrôle interne de la Caisse régionale Toulouse 31 s'applique sur un périmètre large visant à l'encadrement et à la maîtrise des activités et à la mesure et à la surveillance des risques sur base consolidée.

Le périmètre de consolidation de la Caisse régionale Toulouse 31 n'intègre pas de Filiale mais comprend les 47 Caisses locales affiliées à la Caisse régionale (cf. liste nominative en annexe

du présent rapport), pour lesquelles des diligences analogues sont réalisées. L'organisation et le fonctionnement des Caisses locales sont étroitement liés à la Caisse régionale et contrôlés par celle-ci. L'ensemble constitué de la Caisse régionale et des Caisses locales affiliées bénéficie d'un agrément collectif en tant qu'établissement de crédit.

Les Caisses locales font collectivement appel public à l'épargne avec la Caisse régionale à laquelle elles sont affiliées. Le présent rapport concerne donc à la fois la Caisse régionale Toulouse 31 et les Caisses locales affiliées.

Le service Animation des Caisses locales contrôle chaque année 10 Caisses locales.

Le fonctionnement des Caisses locales est contrôlé sur les points suivants :

- ❑ le respect du formalisme de la tenue du registre des Comités des prêts,
- ❑ les registres du Conseil d'Administration,
- ❑ les registres des Assemblées Générales.

En outre, la Caisse régionale reçoit régulièrement les rapports de contrôle interne de ses principales participations au sein du Groupe Crédit Agricole.

3. DESCRIPTION SYNTHETIQUE DU DISPOSITIF DE CONTROLE INTERNE ET DE MAITRISE DES RISQUES AUXQUELS EST SOUMISE LA CAISSE REGIONALE

a) Mesure et surveillance des risques

La Caisse régionale Toulouse 31 met en œuvre des processus et dispositifs de mesure, de surveillance et de maîtrise de ses risques (risques de contrepartie, de marché, de placement et d'investissement, de taux d'intérêt global, de liquidité, opérationnels) adaptés à ses activités, ses moyens et à son organisation et intégrés au dispositif de contrôle interne. Ces dispositifs ont fait l'objet d'un renforcement dans le cadre de la démarche du Groupe Crédit Agricole sur le ratio international de solvabilité « Bâle II ».

Le dispositif de mesure et de surveillance des risques fait l'objet d'un développement dans le rapport de gestion présenté lors de l'Assemblée Générale du 30 mars 2017.

Les principaux facteurs de risques auxquels la Caisse régionale Toulouse 31 est exposée font l'objet d'un suivi particulier et de procédures d'alerte si nécessaire. En outre, les principales expositions en matière de risque crédit bénéficient d'un mécanisme de contre-garantie interne au Groupe.

Pour les principaux facteurs de risque la Caisse régionale Toulouse 31 a défini de façon précise et revoit au minimum chaque année les limites et procédures lui permettant d'encadrer, de sélectionner a priori, de mesurer, surveiller et maîtriser les risques.

Ainsi, pour les principaux facteurs de risques, le dispositif de limites comporte :

- des limites globales, des règles de division des risques, d'engagements par filière, par facteur de risque de marché, etc..., formalisées sous la forme de Politique Risque. Ces limites, établies en référence aux fonds propres et aux résultats de la Caisse régionale Toulouse 31 ont été validées par l'organe de direction et présentées à l'organe de surveillance.
- des limites opérationnelles (contreparties, opérateurs) cohérentes avec les précédentes, accordées dans le cadre de procédures strictes : décisions sur la base d'analyses

formalisées, notations, délégations, double regard (double lecture et double signature) lorsqu'elles atteignent des montants ou des niveaux de risque le justifiant.

La Caisse régionale Toulouse 31 mesure ses risques de manière exhaustive et précise, c'est-à-dire en intégrant l'ensemble des catégories d'engagements (bilan, hors-bilan) et des positions, en consolidant les engagements sur les sociétés appartenant à un même groupe, en agrégeant l'ensemble des portefeuilles et en distinguant les niveaux de risques.

Ces mesures sont complétées d'une évaluation régulière basée sur des « scénarios catastrophes », appliqués aux expositions réelles et aux limites des risques de marché, de liquidité, de taux et de crédit.

Les méthodologies de mesure sont documentées et justifiées. Elles sont soumises à un réexamen périodique afin de vérifier leur pertinence et leur adaptation aux risques encourus.

La Caisse régionale Toulouse 31 assure la maîtrise des risques engagés. Cette surveillance passe par un suivi permanent des dépassements de limites et de leur régularisation, du fonctionnement des comptes, par des revues périodiques des principaux risques et portefeuilles. La correcte classification des créances fait l'objet d'un examen mensuel au regard de la réglementation en vigueur (créances douteuses notamment). L'adéquation du niveau de provisionnement aux niveaux de risques est mesurée à intervalles réguliers par la Caisse régionale Toulouse 31.

Les anomalies identifiées et le non respect des limites fixées sont rapportés aux niveaux hiérarchiques appropriés.

Enfin, le système de contrôle des opérations et des procédures internes a également pour objet :

- de vérifier l'exécution dans des délais raisonnables des mesures correctives décidées.
- de vérifier l'adéquation entre la politique de rémunération et les objectifs de maîtrise des risques, notamment en ce qui concerne les opérateurs de marché, en conformité avec les dispositions de l'arrêté du 3 novembre 2009 modifiant le règlement 97-02.

Par ailleurs, la Caisse régionale Toulouse 31 identifie les incidents significatifs en fonction :

- des critères et seuils définis dans les procédures régissant les dispositifs de limites dans le domaine des risques de crédit.
- des critères et seuils, couvrant l'ensemble des risques encourus, qui ont été fixés afin d'identifier comme significatifs les incidents révélés par les procédures de contrôle interne et leurs modalités de mise en œuvre.

La gestion de la liquidité et des refinancements est effectuée par le Service Gestion Financière, chargé de la gestion globale des équilibres financiers de la Caisse régionale. La gestion des positions de liquidité est quotidienne. Un reporting mensuel est réalisé et les objectifs de gestion sont décidés trimestriellement par le Comité de Gestion Financière.

b) Dispositif de contrôle permanent

Le dispositif de contrôle permanent s'appuie sur un socle de contrôles opérationnels et de contrôles spécialisés effectués par des agents exclusivement dédiés.

Des contrôles permanents opérationnels sont réalisés au sein des Directions, Secteurs, Services et Unités, sur la base des manuels de procédures décrivant les traitements à réaliser

ainsi que les contrôles afférents. Ils portent notamment sur le respect des limites de risques, des règles de délégation, sur la validation des opérations, leur correct dénouement, etc.

Les remontées d'informations, issues d'une enquête annuelle réalisée au sein de chaque Direction/Secteur, permettent de faire vivre le dispositif de contrôle permanent et de l'actualiser. Chaque contrôle fait l'objet d'une rédaction standardisée et informatisée (dictionnaire des contrôles permanents de la Caisse régionale).

Conformément au règlement 97-02 sur le contrôle interne, des unités spécialisées de contrôle permanent de dernier niveau, indépendantes des unités opérationnelles, intervenant sur les principales familles de risques encourus par la Caisse régionale, sont regroupées sous l'autorité du Responsable des Risques et Contrôles Permanents. Un Responsable du Contrôle de la Conformité est rattaché à celui-ci.

Le plan de contrôles permanents, mis en œuvre sur le périmètre de contrôle interne, est élaboré, formalisé, mis à jour régulièrement sous la responsabilité de l'équipe Risques et Contrôles Permanents, en collaboration avec les experts métiers.

Lorsqu'ils n'ont pas été intégrés dans les systèmes automatisés de traitement des opérations (blocages de saisies, contrôles de cohérence, ...), les points à contrôler ont été définis à l'aide d'une démarche de type « cartographie des risques ». Ils sont exhaustivement recensés et régulièrement actualisés.

Les résultats des contrôles sont formalisés, tracés par le biais de fiches de contrôle informatisées et font l'objet d'un reporting de synthèse périodique au niveau hiérarchique adéquat.

Les responsables des fonctions de contrôle sont également destinataires des principaux reportings et il est fait un compte rendu dans le rapport de contrôle interne destiné au Conseil d'Administration, à Crédit Agricole S.A., aux Commissaires aux Comptes et à l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution. Les anomalies détectées font l'objet de plans d'actions correctives.

Dans le cadre de la démarche Groupe, le plan d'action visant à renforcer le dispositif de contrôles permanents de la Caisse régionale, a été mis en œuvre (notamment actualisation de la cartographie des risques opérationnels, finalisation du plan de contrôle permanent et rapprochement avec cette cartographie).

Les procédures et les contrôles portent également sur les Caisses locales affiliées, dans le cadre du pouvoir général de tutelle exercé par la Caisse régionale sur leur administration et leur gestion (cf pages 14-15). Les contrôles de premier degré sont assurés par le Directeur d'agence concerné, en qualité de Secrétaire de la Caisse locale du ressort de l'agence. Les contrôles de deuxième degré sont réalisés par les services compétents de la Caisse régionale.

c) Dispositif de contrôle des risques de non conformité

Ce dispositif vise à se prémunir contre les risques de non-conformité aux lois, règlements et normes internes relatives notamment aux activités de services d'investissement, à la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme, au respect des sanctions internationales, à la prévention de la fraude externe et interne et à la protection de la clientèle. Des moyens spécifiques d'encadrement et de surveillance des opérations sont mis en œuvre :

formation du personnel, adoption de règles écrites internes, contrôles permanents de conformité, accomplissement des obligations déclaratives vis-à-vis des autorités de tutelle, etc.

Au cours de l'année 2016, la Caisse régionale a poursuivi ses actions :

- Adaptation continue du dispositif de contrôle en matière de Lutte Contre le Blanchiment (LCB) et le financement du terrorisme (FT), ainsi que dans le domaine des sanctions internationales,
- Renforcement de la protection de la clientèle (respect des normes professionnelles, tarification, mobilité bancaire, droit au compte, traitement des réclamations...),
- Poursuite des initiatives pour contrer les nouvelles formes de fraude externe organisée,
- Actualisation des parcours de formation des conseillers au titre de la commercialisation des produits d'assurance (capacité professionnelle) et de l'accompagnement de la clientèle en situation de fragilité financière (charte d'inclusion bancaire).
- Application de la Directive MIF (notamment le respect de la réglementation en matière de vérification de la qualification des clients titulaires de compte titres et en matière de conseil en investissement).

Ces dispositifs font l'objet d'un suivi renforcé par le Responsable de la Conformité de la Caisse régionale, sous le pilotage de la Direction de la Conformité de Crédit Agricole S.A. Parmi les axes prioritaires identifiés pour 2017, figure le plan de remédiation requis par les accords passés entre le Groupe CA et les autorités US en octobre 2015, au titre des sanctions internationales. Dans ce contexte, des mesures de renforcement seront mises en œuvre tant au plan des processus qu'au plan de la déclinaison opérationnelle.

d) Des dispositifs de contrôle interne particuliers recouvrent

- Les systèmes d'informations, pour lesquels des procédures et des contrôles visent à assurer un niveau de sécurité satisfaisant. Une mesure du niveau de sécurité est régulièrement réalisée et les insuffisances relevées font l'objet de plans d'améliorations. Suite à l'opération Cyber-checkup (CCU) réalisée en 2014, les plans d'actions y afférant sont suivis à travers différents comités thématiques. Une actualisation du CCU sera réalisée en 2017.
Les 39 Caisses régionales hébergées sur le bi-site sécurisé Greenfield bénéficient structurellement de solutions de secours d'un site sur l'autre, et le bilan du test d'envergure réalisé en mai 2016 est positif.
Le Responsable de la Sécurité du Système d'Information (RSSI) de la Caisse régionale est rattaché au Responsable des Risques et Contrôles Permanents. Le rapport annuel du RSSI du GIE CATS complète le rapport annuel du Responsable de Contrôle Interne adressé à l'Inspection Générale Audit du Groupe Crédit Agricole et à l'Autorité de Contrôle Prudenciel et de Résolution.
- Le déploiement et le test de plans de continuité d'activités, intégrant les plans de replis utilisateurs et plans de secours informatiques en cohérence avec les actions menées sur les travaux issus de la « cartographie des risques » dans le cadre de la mise en œuvre du dispositif « Bâle II ».
- Le dispositif national de gestion de crise (auquel est associé la Caisse régionale par association de ses correspondants désignés) a été testé à plusieurs reprises en 2016.

- La participation des distributeurs (CR, LCL, etc..) aux tests des producteurs (« Assurances », « Moyens de paiements », « Services Financiers Spécialisés » et « Titres retail »).
- Les coopérations mises en place avec d'autres Caisses régionales pour le traitement du back office de certaines activités avec la clientèle (affaires internationales, évènements crédits, assurance décès invalidité, épargne, titres/bourse, assurance vie) et pour d'autres activités exercées pour compte propre (gestion financière, administration ressources humaines, paie, habilitations, sécurité des systèmes d'information). Des contrats de services spécifiques et une convention de contrôle interne précisent les rôles des Caisses régionales d'accueil et des Caisses cédantes.

e) Dispositif de contrôle interne de l'information comptable et financière

Rôles et responsabilités dans l'élaboration et le traitement de l'information comptable et financière

La Direction du Développement et des Finances de la Caisse régionale assure la responsabilité de l'élaboration de ses états financiers (comptes individuels et comptes consolidés) et de la transmission à Crédit Agricole S.A. des données collectées, nécessaires à l'élaboration des comptes consolidés du Groupe Crédit Agricole.

La Caisse régionale se dote, conformément aux recommandations du Groupe en matière de contrôle permanent de l'information comptable et financière, des moyens de s'assurer de la qualité des données comptables et de gestion transmises au Groupe pour les besoins de la consolidation, notamment sur les aspects suivants : conformité aux normes applicables, concordance avec les comptes individuels arrêtés par son organe de surveillance, réconciliation des résultats comptables et de gestion.

Le contrôle permanent de 2^{ème} degré-1^{er} niveau de l'information comptable et financière est assuré par une équipe dédiée rattachée hiérarchiquement au Responsable de la Direction du Développement et des Finances.

Le contrôle permanent de dernier niveau de l'information comptable et financière (contrôle 2^{ème} degré-2nd niveau) est assuré par une personne, rattachée au Responsable du Contrôle Permanent de la Caisse régionale.

Une cartographie des risques et une note sur les dispositifs de la fonction comptable et du contrôle permanent de l'information comptable et financière définissent notamment le périmètre de couverture des contrôles, les rôles et responsabilités au sein de la Caisse régionale (Direction du Développement et des Finances, centres comptables décentralisés), les procédures d'organisation et de fonctionnement des contrôles permanents (niveaux de contrôle, contenu et périodicité des reportings, relations avec les autres fonctions de contrôle).

Le dispositif de contrôle permanent de l'information comptable et financière est complété par l'approbation des comptes des Caisses régionales réalisée par Crédit Agricole S.A. en application de l'article R 512-11 du Code monétaire et financier, préalablement à leur Assemblée Générale, ainsi que par les contrôles de cohérence réalisés dans le cadre du processus de consolidation.

Procédures d'élaboration et de traitement de l'information comptable et financière

La documentation de l'organisation des procédures et des systèmes d'information concourant à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière est assurée par chaque unité opérationnelle de la Caisse régionale et par la cartographie des processus concourant à la production et au contrôle de l'information comptable et financière. La piste d'audit repose également sur une cartographie des échanges de flux entre les applicatifs comptables. L'information financière publiée par la Caisse régionale s'appuie pour l'essentiel sur les données comptables mais également sur des données de gestion.

Données comptables

La Caisse régionale établit des comptes individuels et consolidés selon les normes comptables du Groupe Crédit Agricole, diffusées par la Direction de la Comptabilité et de la Consolidation de Crédit Agricole S.A.

La Caisse régionale met en œuvre les systèmes d'information comptable, dont la maîtrise d'ouvrage est assurée par Crédit Agricole S.A., lui permettant d'élaborer les données dans les conditions de sécurité satisfaisantes.

En 2016, la Caisse régionale a poursuivi des actions d'organisation et/ou d'évolution des systèmes d'information, dans le cadre du projet d'accélération des délais de publication de l'information financière consolidée du Groupe Crédit Agricole et suite à la migration vers le système d'information unique des caisses régionales « NICE ».

Données de gestion

Lorsque les données publiées ne sont pas directement extraites des informations comptables, il est fait généralement mention des sources et de la définition des modes de calcul afin d'en faciliter la compréhension.

Les données de gestion publiées par la Caisse régionale Toulouse 31 font l'objet de la mise en œuvre de contrôles comptables (notamment celles relevant de l'application de la norme comptable IFRS 7) permettant de s'assurer de la qualité de la réconciliation avec les données comptables, de la conformité aux normes de gestion fixées par l'organe de direction et de la fiabilité du calcul de l'information de gestion.

Les données de gestion sont établies selon des méthodes et des modes de calcul permettant d'assurer la comparabilité dans le temps des données chiffrées.

Description du dispositif de contrôle permanent de l'information comptable et financière

Les objectifs du contrôle permanent de l'information comptable et financière visent à s'assurer de la couverture adéquate des risques comptables majeurs susceptibles d'altérer la qualité de l'information comptable et financière en termes de :

- conformité des données au regard des dispositions légales et réglementaires et des normes du Groupe Crédit Agricole,
- fiabilité et sincérité des données, permettant de donner une image fidèle des résultats et de la situation financière de la Caisse régionale et des entités intégrées dans son périmètre de consolidation,
- sécurité des processus d'élaboration et de traitement des données, limitant les risques opérationnels, au regard de l'engagement de la Caisse régionale sur l'information publiée,
- prévention des risques de fraudes et d'irrégularités comptables.

Pour répondre à ces objectifs, la Caisse régionale a décliné les recommandations générales de déploiement du contrôle permanent dans le domaine de l'information comptable et financière. En 2016, le contrôle permanent de 2^{ème} degré-1^{er} niveau a poursuivi l'adaptation du dispositif de contrôle avec les centres comptables décentralisés en s'appuyant sur l'outil « Justif Compta » et qui permet à chaque responsable de centre comptable décentralisé de justifier chaque mois le solde des postes comptables gérés. Le dispositif de rapprochement comptabilité-risques a été renforcé selon la procédure définie par le groupe Crédit Agricole.

Le contrôle permanent de l'information comptable et financière de dernier niveau s'appuie sur l'évaluation des risques et des contrôles des processus comptables gérés par les services opérationnels :

- les contrôles comptables de 1^{er} degré assurés par les centres comptables décentralisés, rattachés aux Directions de la Caisse régionale.
- les contrôles de 2^{ème} degré-1^{er} niveau exercés par la Direction Développement et Finances. Un compte rendu de ces contrôles est adressé mensuellement à chaque Responsable opérationnel concerné, et aux Responsables du Contrôle périodique et permanent.

Cette évaluation doit permettre, au Contrôleur permanent de l'information comptable et financière de la Caisse régionale, de définir un plan de contrôles et la mise en place d'actions correctives, afin de renforcer, si besoin, le dispositif d'élaboration et de traitement de l'information comptable et financière.

Le Contrôleur permanent de l'information comptable et financière rend compte périodiquement au Directeur Général de la Caisse régionale des travaux et de l'évaluation du dispositif de contrôle permanent de l'information comptable et financière mis en place dans la Caisse régionale.

Relations avec les Commissaires aux Comptes

Conformément aux normes professionnelles en vigueur, les Commissaires aux Comptes mettent en œuvre, en toute indépendance, les diligences qu'ils jugent appropriées sur l'information comptable et financière publiée :

- audit des comptes individuels et des comptes consolidés,
- examen limité des comptes consolidés semestriels,
- lecture d'ensemble des supports de présentation de l'information financière publiée.

Dans le cadre de leur mission légale, les Commissaires aux Comptes présentent au Conseil d'Administration, ainsi qu'au Comité d'Audit de la Caisse régionale, les conclusions de leurs travaux.

f) Contrôle périodique (Département Contrôle Périodique)

Le Secteur Audit inspection exerçant exclusivement son rôle de contrôle périodique (3^{ème} degré), en application de la réglementation en vigueur, et indépendant des unités opérationnelles, intervient sur la Caisse régionale (siège et réseaux) mais aussi sur toute entité relevant de son périmètre de contrôle interne.

Les missions d'audit sont réalisées par des équipes dédiées, selon des méthodologies formalisées, conformément à un plan annuel validé par la Direction générale.

Les missions visent à s'assurer du respect des règles externes et internes, de la maîtrise des risques, de la fiabilité et l'exhaustivité des informations et des systèmes de mesure des risques. Elles portent en particulier sur les dispositifs de contrôle permanent et de contrôle de la conformité.

Le plan annuel d'audit s'inscrit dans un cycle pluriannuel, visant à l'audit régulier et selon une périodicité aussi rapprochée que possible, de toutes les activités et entités du périmètre de contrôle interne.

L'activité du Secteur Audit Inspection de la Caisse régionale s'effectue dans le cadre de l'Animation Audit Inspection exercée par l'Inspection Générale Groupe (IGL). De fait, les plans annuels et pluriannuels, comme la cartographie des risques auditables de la Caisse régionale, sont réalisés sur la base de référentiels nationaux et l'audit de la Caisse régionale bénéficie des outils méthodologiques mis à disposition par IGL (guides d'audit, formations, encadrement de missions transverses, outils d'analyse de données, outil de gestion des missions et des suivis des recommandations).

Les missions réalisées par le Secteur Audit inspection ainsi que par l'Inspection Générale Groupe ou tout audit externe (autorités de tutelle, cabinets externes) font l'objet d'un dispositif formalisé de suivi. Pour chacune des recommandations formulées à l'issue de ces missions, ce dispositif permet de s'assurer de l'avancement des actions correctives programmées dans des délais raisonnables, mises en œuvre selon un calendrier précis, en fonction de leur niveau de priorité. Le Responsable du Secteur Audit Inspection effectue les retours nécessaires aux organes de direction et de surveillance.

Conformément aux modalités d'organisation communes aux entités du Groupe Crédit Agricole, décrites ci-avant, et aux dispositifs et procédures existants au sein de la Caisse régionale Toulouse 31, le Conseil d'administration, la Direction Générale et les composantes concernées de l'entreprise sont tenus informés avec précision du contrôle interne et du niveau d'exposition aux risques, ainsi que des éventuels axes de progrès enregistrés en la matière, et de l'avancement des mesures correctives adoptées, dans le cadre d'une démarche d'amélioration continue. Cette information est retranscrite notamment au moyen du rapport annuel sur le contrôle interne et sur la mesure et la surveillance des risques, mais aussi par des reportings réguliers d'activité, des risques et des contrôles.

Le Président du Conseil d'Administration,

LISTE DES CAISSES LOCALES AFFILIEES
A LA CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE
DE TOULOUSE 31

Nom de la Caisse locale :	Siège social :
ASPET	L'ensemble des Caisses Locales est domicilié au : 6, 7 Place Jeanne d'Arc 31 005 TOULOUSE
AUCAMVILLE	
AURIGNAC	
AUTERIVE	
BALMA - FONSEGRIVES	
BESSIERES	
BLAGNAC	
BOULOGNE	
CADOURS	
CARAMAN	
CARBONNE	
CASTANET	
CAZERES	
CINTEGABELLE	
COLOMIERS	
CUGNAUX	
LE FOUSSERET	
FRONTON	
GRENADE	
L'ISLE-EN-DODON	
L'UNION	
LANTA	
LEGUEVIN	
BAGNERES DE LUCHON	
MONTASTRUC	
MONTESQUIEU	
MONTGISCARD	
MONTREJEAU	
MURET	
NAILLOUX	
PLAISANCE DU TOUCH	
REVEL	
RIEUMES	
SAINT-GAUDENS	
SAINT-LYS	
SAINT-ORENS	
SALIES DU SALAT	
TOULOUSE JEANNE D'ARC	
TOULOUSE NORD	
TOULOUSE OZENNE	
TOULOUSE RIVE GAUCHE	
TOULOUSE SUD-EST	
TOURNEFEUILLE	
VERFEIL	
VILLEFRANCHE	
VILLEMUR	
W31	

KPMG Audit
Département de KPMG S.A.
224, rue Carmin
CS 17610
31676 Labège Cedex

Commissaires aux Comptes
Membre de la compagnie
Régionale de Versailles

ERNST & YOUNG et Autres
1, place Alfonse Jourdain
B.P. 98536
31685 Toulouse Cedex 6

Commissaires aux Comptes
Membre de la compagnie
Régionale de Versailles

Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31

Exercice clos le 31 décembre 2016

Rapport des commissaires aux comptes sur le rapport du président du conseil d'administration de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31 relatif aux procédures de contrôle interne et de gestion des risques et aux autres informations requises par l'article L. 621-18-3 du Code monétaire et financier

Aux Sociétaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31 et en réponse à votre demande, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le président de votre caisse régionale relatif aux procédures de contrôle interne et de gestion des risques et aux autres informations requises par l'article L. 621-18-du Code monétaire et financier au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2016.

Il appartient au président d'établir un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31 et donnant les autres informations requises par l'article L. 621-18-3 du Code monétaire relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du président, concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et
- d'attester que ce rapport comporte les autres informations requises par l'article L. 621-18-3 du Code monétaire et financier, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

Informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31 relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président du conseil d'administration.

Autres informations

Nous attestons que le rapport du président du conseil d'administration comporte les autres informations requises à l'article L. 621-18-3 du Code monétaire et financier.

Labège et Toulouse, le 10 mars 2017

Les Commissaires aux Comptes

KPMG Audit
Département de KPMG S.A.

ERNST & YOUNG Audit

Philippe Saint-Pierre

Frank Astoux

CAISSE RÉGIONALE DE CRÉDIT AGRICOLE MUTUEL

TOULOUSE 31

*Société coopérative à capital et personnel variables régie par les dispositions du Livre V du Code monétaire
et financier au capital de 73 446 176,00 euros*

Siège social : 6-7, place Jeanne d'Arc 31000 TOULOUSE

776 916 207 R.C.S TOULOUSE

COMPTES INDIVIDUELS AU 31/12/2016

Arrêtés par le Conseil d'administration de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31
en date du 27 janvier 2017 et soumis à l'approbation de l'Assemblée générale mixte
en date du 30 mars 2017



SOMMAIRE

BILAN AU 31 DECEMBRE 2016	131
HORS-BILAN AU 31 DECEMBRE 2016	133
COMPTE DE RESULTAT AU 31 DECEMBRE 2016	134
Note 1 CADRE JURIDIQUE ET FINANCIER ET FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE	135
Note 2 PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES.....	140
Note 3 CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT - ANALYSE PAR DUREE RESIDUELLE.....	156
Note 4 OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE	157
Note 5 TITRES DE TRANSACTION, DE PLACEMENT, D'INVESTISSEMENT ET TITRES DE L'ACTIVITE DE PORTEFEUILLE.....	159
Note 6 TITRES DE PARTICIPATION ET DE FILIALES	162
Note 7 VARIATION DE L'ACTIF IMMOBILISE	164
Note 8 ACTIONS PROPRES	165
Note 9 COMPTES DE REGULARISATION ET ACTIFS DIVERS.....	166
Note 10 DEPRECIATIONS INSCRITES EN DEDUCTION DE L'ACTIF	167
Note 11 DETTES ENVERS LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT - ANALYSE PAR DUREE RESIDUELLE	167
Note 12 COMPTES CREDITEURS DE LA CLIENTELE.....	168
Note 13 DETTES REPRESENTEES PAR UN TITRE	169
Note 14 COMPTES DE REGULARISATION ET PASSIFS DIVERS.....	169
Note 15 PROVISIONS.....	170
Note 16 EPARGNE LOGEMENT.....	171
Note 17 ENGAGEMENTS SOCIAUX	172
Note 18 FONDS POUR RISQUES BANCAIRES GENERAUX.....	174
Note 19 DETTES SUBORDONNEES : ANALYSE PAR DUREE RESIDUELLE	175
Note 20 VARIATION DES CAPITAUX PROPRES (avant répartition).....	176
Note 21 COMPOSITION DES FONDS PROPRES.....	177
Note 22 OPERATIONS EFFECTUEES AVEC LES ENTREPRISES LIEES ET LES PARTICIPATIONS	177

Note 23	OPERATIONS EFFECTUEES EN DEVICES	178
Note 24	OPERATIONS DE CHANGE, PRETS ET EMPRUNTS EN DEVICES	178
Note 25	OPERATIONS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS A TERME.....	179
Note 26	INFORMATIONS RELATIVES AU RISQUE DE CONTREPARTIE SUR PRODUITS DERIVES	182
Note 27	ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET DE GARANTIE ET AUTRES GARANTIES	183
Note 28	ACTIFS DONNES ET REÇUS EN GARANTIE	184
Note 29	ENGAGEMENTS DONNES AUX ENTREPRISES LIEES.....	184
Note 30	ENGAGEMENTS DE CREDIT BAIL	184
Note 31	OPERATIONS DE DESENETTEMENT DE FAIT ET DE TITRISATION	185
Note 32	PRODUITS NETS D'INTERETS ET REVENUS ASSIMILES.....	186
Note 33	REVENUS DES TITRES.....	186
Note 34	PRODUIT NET DES COMMISSIONS	187
Note 35	GAINS OU PERTES DES OPERATIONS SUR PORTEFEUILLES DE NEGOCIATION	188
Note 36	GAINS OU PERTES SUR OPERATIONS DES PORTEFEUILLES DE PLACEMENT ET ASSIMILES	188
Note 37	AUTRES PRODUITS ET CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE.....	189
Note 38	CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION	190
Note 39	COUT DU RISQUE	192
Note 40	RESULTAT NET SUR ACTIFS IMMOBILISES.....	193
Note 41	IMPOT SUR LES BENEFICES.....	193
Note 42	INFORMATIONS RELATIVES AUX RESULTATS DES ACTIVITES BANCAIRES	194
Note 43	AFFECTATION DES RESULTATS.....	194
Note 44	PUBLICITE DES HONORAIRES DE COMMISSAIRES AUX COMPTES.....	195
Note 45	PUBLICITE DU RAPPORT DE GESTION ET DU RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION A L'ASSEMBLEE GENERALE AU TITRE DE LA LOI SUR LA SECURITE FINANCIERE	195
Note 46	RESULTATS FINANCIERS DU CREDIT AGRICOLE MUTUEL TOULOUSE 31 AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES.....	196
Note 47	ATTESTATION DES COMMISSAIRES AUX COMPTES ET PUBLICITE.....	196

BILAN AU 31 DECEMBRE 2016

ACTIF

<i>(En milliers d'euros)</i>	Notes	31/12/2016	31/12/2015
OPERATIONS INTERBANCAIRES ET ASSIMILEES		165 603	196 573
Caisse, banques centrales		71 844	63 424
Effets publics et valeurs assimilées	5	88 902	131 289
Créances sur les établissements de crédit	3	4 857	1 860
OPERATIONS INTERNES AU CREDIT AGRICOLE	3	479 114	594 047
OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE	4	7 385 847	6 916 829
OPERATIONS SUR TITRES		861 155	781 982
Obligations et autres titres à revenu fixe	5	369 708	367 402
Actions et autres titres à revenu variable	5	491 447	414 580
VALEURS IMMOBILISEES		723 919	410 164
Participations et autres titres détenus à long terme	6-6.1	662 712	351 311
Parts dans les entreprises liées	6-6.1	14 612	13 657
Immobilisations incorporelles	7	3 273	3 266
Immobilisations corporelles	7	43 322	41 930
CAPITAL SOUSCRIT NON VERSE			
ACTIONS PROPRES	8	2 061	1 942
COMPTES DE REGULARISATION ET ACTIFS DIVERS		320 851	348 588
Autres actifs	9	251 900	278 859
Comptes de régularisation	9	68 951	69 729
TOTAL ACTIF		9 938 550	9 250 125

PASSIF

<i>(En milliers d'euros)</i>	Notes	31/12/2016	31/12/2015
OPERATIONS INTERBANCAIRES ET ASSIMILEES		1 271	1 488
Banques centrales		1	
Dettes envers les établissements de crédit	11	1 270	1 488
OPERATIONS INTERNES AU CREDIT AGRICOLE	11	4 909 331	4 353 345
COMPTES CREDITEURS DE LA CLIENTELE	12	3 341 202	3 188 505
DETTES REPRESENTEES PAR UN TITRE	13	132 353	70 457
COMPTES DE REGULARISATION ET PASSIFS DIVERS		214 580	355 113
Autres passifs	14	69 258	217 014
Comptes de régularisation	14	145 322	138 099
PROVISIONS ET DETTES SUBORDONNEES		225 069	227 590
Provisions	15	105 468	108 894
Dettes subordonnées	19	119 601	118 696
FONDS POUR RISQUES BANCAIRES GENERAUX (FRBG)	18	36 309	33 664
CAPITAUX PROPRES HORS FRBG	20	1 078 435	1 019 963
Capital souscrit		73 446	73 446
Primes d'émission		137 687	137 687
Réserves		796 518	738 079
Ecarts de réévaluation			
Provisions réglementées et subventions d'investissement			
Report à nouveau			
Résultat de l'exercice		70 784	70 751
TOTAL PASSIF		9 938 550	9 250 125

HORS-BILAN AU 31 DECEMBRE 2016

<i>(En milliers d'euros)</i>	Notes	31/12/2016	31/12/2015
ENGAGEMENTS DONNES		1 288 718	1 401 815
Engagements de financement	27	848 368	809 991
Engagements de garantie	27	439 790	590 463
Engagements sur titres	27	560	1 361
ENGAGEMENTS RECUS		2 631 084	2 336 054
Engagements de financement	27	54 513	43 194
Engagements de garantie	27	2 576 011	2 291 499
Engagements sur titres	27	560	1 361

Notes concernant le Hors-bilan (autres informations) :

- Opérations de change au comptant et à terme : note 24
- Opérations sur instruments financiers à terme : note 25

COMPTE DE RESULTAT AU 31 DECEMBRE 2016

<i>(En milliers d'euros)</i>	Notes	31/12/2016	31/12/2015
Intérêts et produits assimilés	32	246 765	279 909
Intérêts et charges assimilées	32	-117 607	-130 821
Revenus des titres à revenu variable	33	17 936	9 693
Commissions Produits	34	131 920	128 675
Commissions Charges	34	-27 004	-26 291
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation	35	688	220
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés	36	345	1 827
Autres produits d'exploitation bancaire	37	10 602	2 589
Autres charges d'exploitation bancaire	37	-5 605	-2 152
PRODUIT NET BANCAIRE		258 040	263 649
Charges générales d'exploitation	38	-143 612	-138 294
Dotations aux amortissements et dépréciations sur immobilisations incorporelles et corporelles		-8 872	-5 991
RÉSULTAT BRUT D'EXPLOITATION		105 556	119 364
Coût du risque	39	-1 473	9 908
RESULTAT D'EXPLOITATION		104 083	129 272
Résultat net sur actifs immobilisés	40	-13	861
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT		104 070	130 133
Résultat exceptionnel			
Impôts sur les bénéfices		-30 641	-39 582
Dotations / reprises de FRBG et provisions réglementées		-2 645	-19 800
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		70 784	70 751

Note 1 **CADRE JURIDIQUE ET FINANCIER ET FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE**

Note 1.1 **Cadre juridique et financier**

La Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31 est une société coopérative à capital variable régie par les articles L.512-20 et suivants du Code monétaire et financier et la loi n°47-1775 du 10/09/1947 portant statut de la coopération.

Sont affiliées à la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31, 47 Caisses locales qui constituent des sociétés coopératives ayant une personnalité juridique propre.

Les comptes individuels sont représentatifs des comptes de la Caisse régionale seule, tandis que les comptes consolidés, selon la méthode de l'entité consolidante, intègrent également les comptes des Caisses locales et le cas échéant, les comptes des filiales consolidables.

La Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31 est agréé, avec l'ensemble des Caisses locales qui lui sont affiliées, en qualité de banque mutualiste ou coopérative, avec les compétences bancaires et commerciales que cela entraîne. Elle est de ce fait soumise à la réglementation applicable aux établissements de crédit.

Au 31 décembre 2016, la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31 fait partie, avec 38 autres Caisses régionales, du réseau Crédit Agricole dont l'organe central, en application de l'article L.511-30 du Code monétaire et financier, est Crédit Agricole S.A. Les Caisses régionales détiennent la totalité du capital de la SAS Rue La Boétie, qui détient elle-même 56,64 % du capital de Crédit Agricole S.A., cotée à la bourse de Paris depuis le 14 décembre 2001.

Le solde du capital de Crédit Agricole S.A. est détenu par le public (y compris les salariés) à hauteur de 43,26 %.

Par ailleurs, Crédit Agricole S.A. détient 2 765 736 actions propres au 31 décembre 2016, soit 0,10 % de son capital, contre 4 027 798 actions propres au 31 décembre 2015.

Crédit Agricole S.A. coordonne l'action des Caisses régionales et exerce, à leur égard, un contrôle administratif, technique et financier et un pouvoir de tutelle conformément au Code monétaire et financier. Du fait de son rôle d'organe central, confirmé par la loi bancaire, il a en charge de veiller à la cohésion du réseau et à son bon fonctionnement, ainsi qu'au respect, par chaque Caisse régionale, des normes de gestion. Il garantit leur liquidité et leur solvabilité. Par ailleurs, en 1988, les Caisses régionales ont consenti une garantie au bénéfice des tiers créanciers de Crédit Agricole S.A., solidairement entre elles, et à hauteur de leurs fonds propres agrégés. Cette garantie est susceptible d'être mise en œuvre en cas d'insuffisance d'actif de Crédit Agricole S.A. constatée à l'issue de sa liquidation judiciaire ou de sa dissolution.

Note 1.2 Mécanismes financiers internes au Crédit Agricole

L'appartenance de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31 au réseau du Crédit Agricole se traduit en outre par l'adhésion à un système de relations financières dont les règles de fonctionnement sont les suivantes :

Comptes ordinaires des Caisses régionales

Les Caisses régionales ont un compte de trésorerie ouvert dans les livres de Crédit Agricole S.A., qui enregistre les mouvements financiers correspondant aux relations financières internes au Groupe. Ce compte, qui peut être débiteur ou créditeur, est présenté au bilan en « Opérations internes au Crédit Agricole - Comptes ordinaires ».

Comptes d'épargne à régime spécial

Les ressources d'épargne à régime spécial (Livret d'Epargne Populaire, Livret de Développement Durable, comptes et plans d'épargne-logement, plans d'épargne populaire, Livret jeune et Livret A) sont collectées par les Caisses régionales pour le compte de Crédit Agricole S.A., où elles sont obligatoirement centralisées. Crédit Agricole S.A. les enregistre à son bilan en « Comptes créditeurs de la clientèle ».

Comptes et avances à terme

Les ressources d'épargne (comptes sur livrets, emprunts obligataires et certains comptes à terme, bons et assimilés, etc...) sont également collectées par les Caisses régionales au nom de Crédit Agricole S.A. et centralisées par Crédit Agricole S.A., elles figurent à ce titre à son bilan.

Les comptes d'épargne à régime spécial et les comptes et avances à terme permettent à Crédit Agricole S.A. de réaliser les « avances » (prêts) faites aux Caisses régionales destinées à assurer le financement de leurs prêts à moyen et long terme.

Quatre principales réformes financières internes ont été successivement mises en œuvre. Elles ont permis de restituer aux Caisses régionales, sous forme d'avances dites « avances-miroir » (de durées et de taux identiques aux ressources d'épargne collectées), 15 %, 25 % puis 33 % et enfin, depuis le 31 décembre 2001, 50 % des ressources d'épargne qu'elles ont collectées et dont elles ont désormais la libre disposition.

Depuis le 1er janvier 2004, les marges financières issues de la gestion de la collecte centralisée (collecte non restituée sous forme d'avances miroir) sont partagées entre les Caisses régionales et Crédit Agricole S.A. et sont déterminées par référence à l'utilisation de modèles de remplacement et l'application de taux de marché.

Par ailleurs, 50 % des nouveaux crédits réalisés depuis le 1er janvier 2004 et entrant dans le champ d'application des relations financières entre Crédit Agricole S.A. et les Caisses régionales peuvent être refinancés sous forme d'avances négociées à prix de marché auprès de Crédit Agricole S.A.

Ainsi, deux types d'avances coexistent à ce jour : celles régies par les règles financières d'avant le 1er janvier 2004 et celles régies par les nouvelles règles.

Par ailleurs des financements complémentaires à taux de marché peuvent être accordés aux Caisses régionales par Crédit Agricole S.A.

Transfert de l'excédent des ressources monétaires des Caisses régionales

Les ressources d'origine « monétaire » des Caisses régionales (dépôts à vue, dépôts à terme non centralisés et certificats de dépôts négociables) peuvent être utilisées par celles-ci pour le financement de leurs prêts clients. Les excédents sont obligatoirement transférés à Crédit Agricole S.A. où ils sont enregistrés en comptes ordinaires ou en comptes à terme dans les rubriques « Opérations internes au Crédit Agricole ».

Placement des excédents de fonds propres des Caisses régionales auprès de Crédit Agricole S.A.

Les excédents disponibles de fonds propres des Caisses régionales peuvent être investis chez Crédit Agricole S.A. sous forme de placements de 3 à 10 ans dont les caractéristiques sont celles des opérations interbancaires du marché monétaire.

Opérations en devises

Crédit Agricole S.A., intermédiaire des Caisses régionales auprès de la Banque de France, centralise leurs opérations de change.

Titres à moyen et long terme émis par Crédit Agricole S.A.

Ceux-ci sont placés sur le marché ou par les Caisses régionales auprès de leurs clients. Ils figurent au passif du bilan de Crédit Agricole S.A., en fonction du type de titres émis, en « Dettes représentées par un titre » ou « Provisions et dettes subordonnées ».

Couverture des risques de liquidité et de solvabilité

Le dispositif européen de résolution des crises bancaires adopté au cours de l'année 2014 (directive BRRD et règlement sur le mécanisme de résolution unique transposés en droit français par l'ordonnance 2015-1024 du 20 août 2015) introduit plusieurs modifications importantes dans la réglementation applicable aux établissements de crédit. Ce dispositif, qui comprend des mesures de prévention et de résolution des crises bancaires, a pour objet de préserver la stabilité financière, d'assurer la continuité des activités, des services et des opérations des établissements dont la défaillance aurait de graves conséquences pour l'économie, de protéger les déposants, et d'éviter ou de limiter au maximum le recours au soutien financier public. Dans ce cadre, le Conseil de résolution unique, autorité de résolution européenne, a été doté de pouvoirs très étendus en vue de prendre toute mesure nécessaire dans le cadre de la résolution de tout ou partie d'un établissement de crédit ou du groupe auquel il appartient.

Le dispositif européen de résolution ne remet pas en cause le mécanisme légal de solidarité financière interne prévu à l'article L. 511-31 du Code monétaire et financier, appliqué au réseau Crédit Agricole tel que défini par l'article R. 512-18 de ce même Code. Crédit Agricole S.A. considère qu'en pratique, ce mécanisme devrait s'exercer préalablement à toute mesure de résolution, dans la mesure où, en tant qu'organe central et membre du réseau, il doit prendre toute mesure nécessaire pour garantir la liquidité et la solvabilité de chaque membre du Réseau comme de l'ensemble. Ainsi, chaque membre du Réseau (en ce compris Crédit Agricole S.A.) bénéficie de cette solidarité financière interne.

Par ailleurs, dans la conduite de son action en tant qu'autorité de résolution, l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution doit respecter le principe fondamental selon lequel aucun créancier ne doit, en résolution, subir de pertes plus importantes que celles qu'il aurait subies si l'entité concernée avait été liquidée selon une procédure normale d'insolvabilité (principe dit du No Creditor Worse Off than on Liquidation – NCWOL – prévu à l'article L. 613-57-1 du Code monétaire et financier et à l'article 73 de la directive BRRD). La nécessité de respecter ce

principe conduit Crédit Agricole S.A. à considérer que l'existence de la garantie accordée en 1988 par les Caisses régionales au bénéfice des créanciers de Crédit Agricole S.A. devra être prise en compte par l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution, sans qu'il soit possible de préjuger des modalités de cette prise en compte. Cette garantie a été consentie en 1988 au bénéfice des tiers créanciers de Crédit Agricole S.A. par l'ensemble des Caisses régionales, solidairement entre elles, et à hauteur de leurs fonds propres agrégés.

Enfin, dans le cadre de l'introduction en bourse de Crédit Agricole S.A., la CNCA (devenue Crédit Agricole S.A.) a conclu en 2001 avec les Caisses régionales un protocole ayant notamment pour objet de régir les relations internes au groupe Crédit Agricole. Ce protocole prévoit en particulier la constitution d'un Fonds pour Risques Bancaires de Liquidité et de Solvabilité (FRBLS) destiné à permettre à Crédit Agricole S.A. d'assurer son rôle d'organe central en intervenant en faveur des affiliés qui viendraient à connaître des difficultés. Les principales dispositions du protocole sont détaillées au Chapitre III du Document de référence de Crédit Agricole S.A. enregistré auprès de la Commission des opérations de bourse le 22 octobre 2001 sous le numéro R.01-453.

Garanties spécifiques apportées par les Caisses régionales à Crédit Agricole S.A. (Switch)

Suite à l'opération de simplification de la structure du Groupe qui s'est traduite par la cession des participations CCI/CCA détenues par Crédit Agricole S.A. à une société intégralement détenue par les Caisses régionales, SACAM Mutualisation, Crédit Agricole S.A. n'est plus au capital des Caisses régionales à l'issue de l'opération (à l'exception de 4 Caisses régionales pour lesquelles Crédit Agricole S.A. a conservé une partie marginale des CCA pour des raisons juridiques) ; celle-ci s'est donc accompagnée de la signature de deux avenants à la Convention Cadre de la garantie Switch respectivement signés le 17 février (avenant n°2) et le 21 juillet (avenant n°3) et mettant notamment fin à la garantie sur les CCI/CCA.

Ce dispositif ainsi modifié a pris effet le 1^{er} juillet 2016 et permet désormais de transférer aux Caisses régionales uniquement les exigences prudentielles des participations de Crédit Agricole S.A. dans Crédit Agricole Assurances (CAA) dans la limite d'un plafond contractuel : on parle donc désormais des Switch Assurance.

La bonne fin du dispositif reste sécurisée par des dépôts de garantie versés par les Caisses régionales à Crédit Agricole S.A. Ces dépôts de garantie sont calibrés pour matérialiser l'économie de fonds propres réalisée par Crédit Agricole S.A., et sont rémunérés à taux fixe aux conditions de la liquidité long terme.

Ainsi, les garanties Switch Assurance protègent Crédit Agricole S.A. en cas de baisse de la valeur globale de mise en équivalence des participations susvisées, moyennant le versement par les Caisses régionales d'une indemnité compensatrice prélevée sur le dépôt de garantie. Symétriquement en cas de hausse ultérieure de la valeur de mise en équivalence, Crédit Agricole S.A., de par l'application d'une clause de retour à meilleure fortune, peut restituer les indemnités préalablement perçues.

Comptablement, les garanties sont des engagements de hors-bilan assimilables à des garanties données à première demande. Leur rémunération est enregistrée de manière étalée dans la marge d'intérêt en Produit net bancaire. En cas d'appel des garanties, ou le cas échéant lors d'un retour à meilleure fortune ultérieur, la charge d'indemnisation ou le produit de remboursement sont respectivement reconnus en Coût du risque.

Il convient de noter que l'activation des garanties Switch Assurance est semestrielle et s'apprécie sur la base des variations semestrielles de la Valeur de Mise en Equivalence des participations CAA. Lors des arrêtés trimestriels, les Caisses régionales sont tenues d'estimer s'il existe un risque d'indemnisation et de le provisionner le cas

échéant ; en cas de retour probable à meilleure fortune, aucun produit ne peut être comptabilisé, celui-ci n'étant pas certain. Lors des arrêtés semestriels et si les conditions sont vérifiées, les Caisses régionales comptabilisent les effets de l'activation des garanties sous forme d'appel ou de retour à meilleure fortune.

Note 1.3 Événements significatifs relatifs à l'exercice 2016

Opération de simplification du groupe Crédit Agricole

L'opération de simplification du groupe Crédit Agricole annoncée le 17 février 2016 a été réalisée le 3 août 2016. L'essentiel des Certificats Coopératifs d'Investissement (« CCI ») et les Certificats Coopératifs d'Associé (« CCA ») détenus par Crédit Agricole S.A. ont été cédés à une holding (« SACAM Mutualisation ») conjointement détenue par les Caisses régionales. Le prix de cession fixé initialement sur la base des bilans des Caisses régionales de Crédit Agricole arrêtés au 31 décembre 2015, soit 18,025 milliards d'euros, a fait l'objet d'un ajustement pour tenir compte de l'évolution des capitaux propres IFRS consolidés retraités des Caisses régionales entre le 31 décembre 2015 et le 30 juin 2016. Cet ajustement s'élève à 517 millions d'euros de sorte que le prix final de cession des CCI et CCA transférés par Crédit Agricole S.A. à SACAM Mutualisation (filiale à 100% des Caisses régionales), s'élève à 18,542 milliards d'euros. Le financement de « SACAM Mutualisation » a été réalisé via un apport en capital des Caisses régionales (souscription par chacune des Caisses régionales à une augmentation de capital de SACAM Mutualisation lui permettant d'acquérir les CCI/CCA détenus par Crédit Agricole SA). Dans ce cadre, la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31 a participé à l'augmentation de capital de SACAM Mutualisation pour un montant de 297 418 milliers d'euros. Des prêts seniors de Crédit Agricole SA à hauteur de 11 milliards d'euros ont été consentis aux Caisses régionales pour financer une partie de l'augmentation de capital de « SACAM Mutualisation », dont 176 millions d'euros en faveur de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31.

Cette opération s'inscrit dans une optique de simplification de la structure du Groupe, d'accroissement de la mutualisation des résultats des Caisses régionales et permet le maintien et le renforcement de la solidarité économique entre les Caisses régionales qui existait déjà indirectement au travers de la participation de Crédit Agricole S.A. dans les Caisses régionales et de la garantie Switch CCI/CCA.

Post opération, la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31 conserve un niveau de solvabilité extrêmement solide. Sa réalisation entraîne le débouclage de la garantie Switch avec effet au 1er juillet 2016 pour sa composante couvrant les CCI/CCA et le remboursement du dépôt auprès de Crédit Agricole SA relatif à cette garantie (5 milliards d'euros pour l'ensemble des Caisses régionales et 78 millions d'euros pour la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31).

Participation de la Caisse régionale de Toulouse 31 à l'augmentation de capital de Crédit AGRICOLE S.A. (via la SAS La Boétie)

La Caisse régionale de Toulouse 31 a décidé de participer à l'augmentation de capital de la SAS Rue la Boétie intervenue au cours du mois de juillet 2016, à hauteur de 13,7 millions d'euros. Cette augmentation de capital a été réalisée par la capitalisation de l'avance en compte courant consentie par la Caisse régionale à la SAS Rue la Boétie en juin 2016.

Prise de Participation de la Caisse régionale de Toulouse 31 dans la SASU Village by CA pour un montant de 1 million d'euros.

Note 1.4 Evénements postérieurs à l'exercice 2016

Aucun événement postérieur à la clôture n'a donné lieu à un ajustement

Note 2 PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

Les états financiers de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31 sont établis dans le respect des principes comptables applicables en France aux établissements bancaires et conformément aux règles définies par Crédit Agricole S.A., agissant en tant qu'organe central et chargé d'adapter les principes généraux aux spécificités du groupe Crédit Agricole. Compte tenu de l'intégration de ses Caisses locales dans le périmètre de consolidation, la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31 publie des comptes individuels et des comptes consolidés. La présentation des états financiers de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31 est conforme aux dispositions du règlement ANC 2014-07 du 26 novembre 2014 qui, à partir des exercices ouverts au 1er janvier 2015, regroupe à droit constant dans un règlement unique l'ensemble des normes comptables applicables aux établissements de crédit.

Les changements de méthode comptable et de présentation des comptes par rapport à l'exercice précédent concernent les points suivants :

Règlements	Date de publication par l'Etat français	Date de 1ere application : exercices ouverts à compter du	Applicable dans La Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31
Règlement ANC N°2015-06 modifiant le règlement ANC N°2014-03 relatif au plan comptable général	23 novembre 2015	1er janvier 2016	Oui
Règlement de l'ANC n° 2016-07 modifiant le règlement ANC N°2014-03 relatif au plan comptable général.	04 novembre 2016	1er janvier 2016	Oui

Note 2.1 Créances et engagements par signature

Les créances sur les établissements de crédit, les entités du groupe Crédit Agricole et la clientèle sont régies par les articles 2211-1 à 2251-13 (Titre 2 Traitement comptable du risque de crédit du Livre II Opérations particulières) du règlement ANC 2014-07 du 26 novembre 2014.

Elles sont ventilées selon leur durée initiale ou la nature des concours :

- les créances à vue et à terme pour les établissements de crédit ;
- les comptes ordinaires, comptes et avances à terme pour les opérations internes au Crédit Agricole ;
- les créances commerciales, autres concours et comptes ordinaires pour la clientèle.

Conformément aux dispositions réglementaires, la rubrique clientèle comporte en outre les opérations réalisées avec la clientèle financière.

Les prêts subordonnés, de même que les opérations de pension (matérialisées par des titres ou des valeurs), sont intégrés dans les différentes rubriques de créances, en fonction de la nature de la contrepartie (interbancaire, Crédit Agricole, clientèle).

Les créances sont inscrites au bilan à leur valeur nominale.

En application de l'article 2131-1 du règlement ANC 2014-07 du 26 novembre 2014 les commissions reçues et les coûts marginaux de transaction supportés sont étalés sur la durée de vie effective du crédit et sont donc intégrés à l'encours de crédit concerné.

Les intérêts courus sur les créances sont portés en compte de créances rattachées en contrepartie du compte de résultat.

Les engagements par signature comptabilisés au hors-bilan correspondent à des engagements irrévocables de concours en trésorerie et à des engagements de garantie qui n'ont pas donné lieu à des mouvements de fonds.

Les avances accordées par Crédit Agricole S.A. aux Caisses régionales ne présentent pas pour Crédit Agricole S.A. un risque direct sur les bénéficiaires des prêts à la clientèle distribués par les Caisses régionales, mais éventuellement un risque indirect sur la solidité financière de celles-ci. L'application du Titre 2 Traitement comptable du risque de crédit du Livre II Opérations particulières du règlement ANC 2014-07 du 26 novembre 2014 conduit Crédit Agricole S.A. à comptabiliser les créances présentant un risque d'impayé conformément aux règles suivantes. L'utilisation des systèmes de notation externes et/ou internes contribue à permettre d'apprécier l'existence d'un risque de crédit.

Créances restructurées

Ce sont des créances détenues auprès de contreparties présentant des difficultés financières telles que l'établissement de crédit est amené à modifier les caractéristiques initiales (durée, taux, etc.) afin de permettre aux contreparties d'honorer le paiement des échéances.

Elles concernent les créances classées en défaut et les créances saines, au moment de la restructuration.

Sont exclues des créances restructurées les créances dont les caractéristiques ont été renégociées commercialement avec des contreparties ne présentant pas des problèmes d'insolvabilité.

La réduction des flux futurs accordée à la contrepartie, ou le report de ces flux sur un horizon plus lointain lors de la restructuration, donne lieu à l'enregistrement d'une décote. Elle correspond au manque à gagner de flux de trésorerie futurs, actualisés au taux effectif d'origine. Elle est égale à l'écart constaté entre :

- la valeur nominale du prêt ;
- et la somme des flux de trésorerie futurs théoriques du prêt restructuré, actualisés au taux d'intérêt effectif d'origine (défini à la date de l'engagement de financement).

La décote constatée lors d'une restructuration de créance est dotée en coût du risque. Son amortissement affecte ensuite la marge d'intérêt.

Les crédits restructurés font l'objet d'une notation conformément aux règles bâloises et sont dépréciés en fonction du risque de crédit estimé. Ils sont dépréciés individuellement au plus tard au bout de trente jours d'impayés.

Le montant des créances restructurées détenues par la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31 s'élève à 12 652 milliers d'euros au 31 décembre 2016 contre 21 782 milliers d'euros au 31 décembre 2015.

Créances douteuses

Ce sont les créances de toute nature, même assorties de garanties, présentant un risque de crédit avéré correspondant à l'une des situations suivantes :

- il existe un ou plusieurs impayés depuis trois mois au moins ;
- la situation d'une contrepartie présente des caractéristiques telles qu'indépendamment de l'existence de tout impayé, on peut conclure à l'existence d'un risque avéré ;
- il existe des procédures contentieuses entre l'établissement et sa contrepartie.

Pour les découverts, l'ancienneté de l'impayé est décomptée dès que le débiteur a dépassé une limite autorisée qui a été portée à sa connaissance par l'établissement ou qu'il a été averti que son encours dépasse une limite fixée par l'établissement dans le cadre de son dispositif de contrôle interne, ou qu'il a tiré des montants sans autorisation de découvert.

Sous condition, en lieu et place des critères susvisés, l'établissement peut décompter l'ancienneté de l'impayé lorsque le découvert a fait l'objet de la part de l'établissement d'une demande de remboursement total ou partiel auprès du débiteur.

Parmi les encours douteux, la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31 distingue les encours douteux compromis des encours douteux non compromis.

- Créances douteuses non compromises :

Les créances douteuses non compromises sont les créances douteuses qui ne répondent pas à la définition des créances douteuses compromises.

- Créances douteuses compromises :

Ce sont les créances douteuses dont les perspectives de recouvrement sont fortement dégradées et pour lesquelles un passage en perte à terme est envisagé.

Pour les créances douteuses, l'enregistrement des intérêts se poursuit tant que la créance est considérée comme douteuse non compromise, il est arrêté lorsque la créance devient compromise.

Dépréciations au titre du risque de crédit avéré

Dès lors qu'un encours est douteux, la perte probable est prise en compte par la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31 par voie de dépréciation figurant en déduction de l'actif du bilan. Ces dépréciations correspondent à la différence entre la valeur comptable de la créance et les flux futurs estimés actualisés au taux du contrat, en prenant en considération la situation financière de la contrepartie, ses perspectives économiques ainsi que les garanties éventuelles sous déduction de leurs coûts de réalisation.

Pour les encours composés de petites créances présentant des caractéristiques similaires, l'étude, contrepartie par contrepartie, peut être remplacée par une estimation statistique des pertes prévisionnelles.

Les pertes probables relatives aux engagements hors-bilan sont prises en compte par voie de provisions figurant au passif du bilan.

Traitement comptable des dépréciations

Les dotations et reprises de dépréciation pour risque de non recouvrement sur créances douteuses sont inscrites en coût du risque, l'augmentation de la valeur comptable liée à la reprise de dépréciation du fait du passage du temps étant inscrits dans la marge d'intérêt.

Provisions au titre du risque de crédit non affecté individuellement

Par ailleurs, la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31 a également constaté, au passif de son bilan, des provisions destinées à couvrir des risques clientèle non affectés individuellement telles que les provisions Risques pays ou les provisions sectorielles généralement calculées à partir des modèles Bâlois. Ces dernières visent à couvrir des risques identifiés pour lesquels il existe statistiquement ou historiquement une probabilité de non-recouvrement partiel sur des encours non classés en douteux ou non dépréciés individuellement.

Le stock de ces provisions au 31.12.2016 s'élève à 26,1 millions d'euros sur base collective et 34,8 millions d'euros sur les filières.

Risques-pays

Les risques-pays (ou risques sur engagements internationaux) sont constitués « du montant total des engagements non compromis, de bilan ou de hors-bilan, portés par un établissement directement ou au travers de structures dites de défaisance, sur des débiteurs privés ou publics résidant dans les pays recensés par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution, ou dont la bonne fin dépend de la situation de débiteurs privés ou publics résidant dans de tels pays ». (Note de la Commission Bancaire du 24 décembre 1998).

Lorsque ces créances ne sont pas qualifiées de douteuses, elles demeurent dans leur poste d'origine.

La Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31 n'a pas comptabilisé de montant significatif.

Passage en perte

L'appréciation du délai de passage en perte est basée sur le jugement d'experts, la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31 le détermine avec sa Direction des Risques, en fonction de la connaissance qu'il a de

son activité.

Note 2.2 **Portefeuille Titres**

Les règles relatives à la comptabilisation des opérations sur titres sont définies par les articles 2311-1 à 2391-1 (Titre 3 Comptabilisation des opérations sur titres du Livre II Opérations particulières) ainsi que par les articles 2211-1 à 2251-13 (Titre 2 Traitement comptable du risque de crédit du Livre II Opérations particulières) du règlement ANC 2014-07 du 26 novembre 2014 pour la détermination du risque de crédit et la dépréciation des titres à revenu fixe.

Les titres sont présentés dans les états financiers en fonction de leur nature : effets publics (Bons du Trésor et titres assimilés), obligations et autres titres à revenu fixe (titres de créances négociables et titres du marché interbancaire), actions et autres titres à revenu variable.

Ils sont classés dans les portefeuilles prévus par la réglementation (transaction, placement, investissement, activité de portefeuille, autres titres détenus à long terme, participation) en fonction de l'intention initiale de détention des titres qui a été identifiée dans le système d'information comptable dès leur acquisition.

Titres de placement

Cette catégorie concerne les titres qui ne sont pas inscrits parmi les autres catégories de titres.

Les titres sont enregistrés pour leur prix d'acquisition, frais exclus.

Obligations et autres titres à revenu fixe

Ces titres sont enregistrés pour leur prix d'acquisition, coupon couru à l'achat inclus. La différence entre le prix d'acquisition et la valeur de remboursement est étalée de façon actuarielle sur la durée de vie résiduelle du titre.

Les revenus sont enregistrés en compte de résultat dans la rubrique : « Intérêts et produits assimilés sur obligations et autres titres à revenu fixe ».

Actions et autres titres à revenu variable

Les actions sont inscrites au bilan pour leur valeur d'achat, hors frais d'acquisition. Les revenus de dividendes attachés aux actions sont portés au compte de résultat dans la rubrique « Revenus des titres à revenu variable ».

Les revenus des SICAV et des Fonds Communs de Placement sont enregistrés au moment de l'encaissement dans la même rubrique.

A la clôture de l'exercice, les titres de placement sont évalués pour leur valeur la plus faible entre le coût d'acquisition et la valeur de marché. Ainsi, lorsque la valeur d'inventaire d'une ligne ou d'un ensemble homogène de titres (calculée par exemple à partir des cours de bourse à la date d'arrêt) est inférieure à la valeur comptable, il est constitué une dépréciation au titre de la moins-value latente sans compensation avec les plus-values constatées sur les autres catégories de titres. Les gains, provenant des couvertures, au sens de l'article 2514-1 du règlement ANC 2014-07 du 26 novembre 2014, prenant la forme d'achats ou de ventes d'instruments financiers à terme, sont pris en compte pour le calcul des dépréciations. Les plus-values potentielles ne sont pas enregistrées.

Les cessions de titres sont réputées porter sur les titres de même nature souscrits à la date la plus ancienne.

Les dotations et les reprises de dépréciation ainsi que les plus ou moins-values de cession des titres de placement sont enregistrées sous la rubrique « Solde des opérations des portefeuilles de placement et assimilés » du compte de résultat.

Titres d'investissement

Sont enregistrés en titres d'investissement, les titres à revenu fixe assortis d'une échéance fixée qui ont été acquis ou reclassés dans cette catégorie avec l'intention manifeste de les détenir jusqu'à l'échéance.

Ne sont comptabilisés dans cette catégorie que les titres pour lesquels la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31 dispose de la capacité de financement nécessaire pour continuer de les détenir jusqu'à leur échéance et n'est soumise à aucune contrainte existante, juridique ou autre, qui pourrait remettre en cause son intention de détenir ces titres jusqu'à leur échéance.

Les titres d'investissement sont comptabilisés pour leur prix d'acquisition, frais d'acquisition exclus et coupons inclus.

La différence entre le prix d'acquisition et le prix de remboursement est étalée sur la durée de vie résiduelle du titre.

Il n'est pas constitué de dépréciation des titres d'investissement si leur valeur de marché est inférieure à leur prix de revient. En revanche, si la dépréciation est liée à un risque propre à l'émetteur du titre, une dépréciation est constituée conformément aux dispositions du Titre 2 Traitement comptable du risque de crédit du Livre II Opérations particulières, du règlement ANC 2014-07 du 26 novembre 2014 ; elle est enregistrée dans la rubrique « Coût du risque ».

En cas de cession de titres d'investissement ou de transfert dans une autre catégorie de titres pour un montant significatif, l'établissement n'est plus autorisé, pendant l'exercice en cours et pendant les deux exercices suivants, à classer en titres d'investissement des titres antérieurement acquis et les titres à acquérir conformément à l'article 2341-2 du règlement ANC 2014-07 du 26 novembre 2014.

Parts dans les entreprises liées, titres de participation et autres titres détenus à long terme

- Les parts dans les entreprises liées sont les parts détenues dans des entreprises contrôlées de manière exclusive, incluses ou susceptibles d'être incluses par intégration globale dans un même ensemble consolidable.
- Les titres de participation sont des titres (autres que des parts dans une entreprise liée) dont la possession durable est estimée utile à l'activité de l'établissement, notamment parce qu'elle permet d'exercer une influence sur la société émettrice des titres ou d'en assurer le contrôle.
- Les autres titres détenus à long terme correspondent à des titres détenus dans l'intention de favoriser le développement de relations professionnelles durables en créant un lien privilégié avec l'entreprise émettrice mais sans influencer la gestion de cette dernière en raison du faible pourcentage des droits de vote détenus.

Ces titres sont comptabilisés pour leur prix d'acquisition frais exclus.

A la clôture de l'exercice, ces titres sont évalués, titre par titre, en fonction de leur valeur d'usage et figurent au bilan au plus bas de leur coût historique ou de cette valeur d'utilité.

Celle-ci représente ce que l'établissement accepterait de décaisser pour les acquérir compte tenu de ses objectifs de détention.

L'estimation de la valeur d'utilité peut se fonder sur divers éléments tels que la rentabilité et les perspectives de rentabilité de l'entreprise émettrice, ses capitaux propres, la conjoncture économique ou encore le cours moyen de bourse des derniers mois ou la valeur mathématique du titre.

Lorsque la valeur d'utilité de titres est inférieure au coût historique, ces moins-values latentes font l'objet de dépréciations sans compensation avec les plus-values latentes.

Les dotations et reprises de dépréciations ainsi que les plus ou moins-values de cession relatives à ces titres sont enregistrées sous la rubrique «Résultat net sur actifs immobilisés».

Prix de marché

Le prix de marché auquel sont évaluées, le cas échéant, les différentes catégories de titres, est déterminé de la façon suivante :

- les titres négociés sur un marché actif sont évalués au cours le plus récent ;
- si le marché sur lequel le titre est négocié n'est pas ou plus considéré comme actif, ou si le titre n'est pas coté, la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31 détermine la valeur probable de négociation du titre concerné en utilisant des techniques de valorisation. En premier lieu, ces techniques font référence à des transactions récentes effectuées dans des conditions normales de concurrence. Le cas échéant, la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31 utilise des techniques de valorisation couramment employées par les intervenants sur le marché pour évaluer ces titres lorsqu'il a été démontré que ces techniques produisent des estimations fiables des prix obtenus dans des transactions sur le marché réel.

Dates d'enregistrement

La Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31 enregistre les titres classés en titres d'investissement à la date de règlement-livraison. Les autres titres, quelle que soit leur nature ou la catégorie dans laquelle ils sont classés, sont enregistrés à la date de négociation.

Pensions livrées

Les titres donnés en pension livrée sont maintenus au bilan et le montant encaissé, représentatif de la dette à l'égard du cessionnaire, est enregistré au passif du bilan.

Les titres reçus en pension livrée ne sont pas inscrits au bilan mais le montant décaissé, représentatif de la créance sur le cédant, est enregistré à l'actif du bilan.

Les titres donnés en pension livrée font l'objet des traitements comptables correspondant à la catégorie de portefeuille dont ils sont issus.

Reclassement de titres

Conformément aux articles 2381-1 à 2381-5 (Titre 3 Comptabilisation des opérations sur titres du Livre II Opérations particulières) du règlement ANC 2014-07 du 26 novembre 2014, il est autorisé d'opérer les reclassements de titres suivants :

- du portefeuille de transaction vers le portefeuille d'investissement ou de placement, en cas de situation exceptionnelle de marché ou pour les titres à revenu fixe, lorsqu'ils ne sont plus négociables sur un marché actif et si l'établissement a l'intention et la capacité de les détenir dans un avenir prévisible ou jusqu'à l'échéance ;
- du portefeuille de placement vers le portefeuille d'investissement, en cas de situation exceptionnelle de marché ou pour les titres à revenu fixe, lorsqu'ils ne sont plus négociables sur un marché actif.

La Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31 n'a pas opéré, en 2016, de reclassement au titre du règlement ANC 2014-07 du 26 novembre 2014.

Rachat d'actions propres

Les actions propres rachetées par la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31, y compris les actions et options sur actions détenues en couverture des plans de stock-options, sont enregistrées à l'actif du bilan dans une rubrique spécifique.

Note 2.3 Immobilisations

La Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31 applique le règlement ANC 2014-03 du 05 juin 2014 par rapport à l'amortissement et à la dépréciation des actifs.

Elle applique la méthode de comptabilisation des actifs par composants à l'ensemble de ses immobilisations corporelles. Conformément aux dispositions de ce texte, la base amortissable tient compte de l'éventuelle valeur résiduelle des immobilisations.

Le règlement de l'ANC n° 2015-06 modifie la comptabilisation au bilan du mali technique de fusion ainsi que son suivi dans les comptes sociaux. Le mali ne doit plus être comptabilisé globalement et systématiquement au poste « Fonds commercial » ; il doit être comptabilisé au bilan selon les rubriques d'actifs auxquelles il est affecté en « Autres immobilisations corporelles, incorporelles, financières... ». Le mali est amorti, déprécié, sorti du bilan selon les mêmes modalités que l'actif sous-jacent.

Le coût d'acquisition des immobilisations comprend, outre le prix d'achat, les frais accessoires, c'est-à-dire les charges directement ou indirectement liées à l'acquisition pour la mise en état d'utilisation du bien ou pour son entrée « en magasin ».

Les terrains sont enregistrés à leur coût d'acquisition.

Les immeubles et le matériel d'équipement sont comptabilisés à leur coût d'acquisition diminué des amortissements ou des dépréciations constitués depuis leur mise en service.

Les logiciels acquis sont comptabilisés à leur coût d'acquisition diminué des amortissements ou des dépréciations constitués depuis leur date d'acquisition.

Les logiciels créés sont comptabilisés à leur coût de production diminué des amortissements ou des dépréciations constitués depuis leur date d'achèvement.

A l'exception des logiciels, des brevets et des licences, les immobilisations incorporelles ne font pas l'objet

d'amortissement. Le cas échéant, elles peuvent faire l'objet de dépréciation.

Les immobilisations sont amorties en fonction de leur durée estimée d'utilisation.

Les composants et durées d'amortissement suivants ont été retenus par la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31, suite à l'application de la comptabilisation des immobilisations par composants. Il convient de préciser que ces durées d'amortissement doivent être adaptées à la nature de la construction et à sa localisation :

Composant	Durée d'amortissement
Foncier	Non amortissable
Gros œuvre	33 à 50 ans
Second œuvre	10 à 15 ans
Installations techniques	Dégressif 7 ans Linéaire 5 à 10 ans
Agencements	Linéaire 10 ans
Matériel informatique	Dégressif 3 et 5 ans
Matériel spécialisé	Dégressif 5 ans
Autres	Linéaire 10 ans

La Caisse régionale a constaté en 2016 la mise au rebus de certaines immobilisations générant la comptabilisation d'une charge de 2,3 millions d'euros. Cette action se poursuivra en 2017.

Enfin, les éléments dont dispose la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31 sur la valeur de ses immobilisations lui permettent de conclure que des tests de dépréciation ne conduiraient pas à la modification de la base amortissable existante.

Note 2.4 Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle

Les dettes envers les établissements de crédit, les entités du Crédit Agricole et la clientèle sont présentées dans les états financiers selon leur durée initiale ou la nature de ces dettes :

- dettes à vue ou à terme pour les établissements de crédit ;
- comptes ordinaires, comptes et avances à terme pour les opérations internes au Crédit Agricole ;
- comptes d'épargne à régime spécial et autres dettes pour la clientèle (celles-ci incluent notamment la clientèle financière).

Les opérations de pension, matérialisées par des titres ou des valeurs sont incluses dans ces différentes

rubriques, en fonction de la nature de la contrepartie.

Les intérêts courus sur ces dettes sont enregistrés en compte de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

Note 2.5 **Dettes représentées par un titre**

Les dettes représentées par un titre sont présentées selon la nature de leur support : bons de caisse, titres du marché interbancaire et titres de créances négociables et emprunts obligataires, à l'exclusion des titres subordonnés qui sont classés dans la rubrique du passif « Dettes subordonnées ».

Les intérêts courus non échus sont enregistrés en comptes de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

Les primes d'émission ou de remboursement des emprunts obligataires sont amorties sur la durée de vie des emprunts concernés, la charge correspondante est inscrite dans la rubrique « Intérêts et charges assimilées sur obligations et autres titres à revenu fixe ».

Les primes de remboursement peuvent être amorties selon deux méthodes :

- soit au prorata des intérêts courus pour les obligations émises avant le 1er Janvier 1993, ou pour celles dont la prime de remboursement est inférieure à 10 % du prix d'émission ;
- soit de façon actuarielle pour les emprunts émis depuis le 1er Janvier 1993 dont la prime de remboursement excède 10 % du prix d'émission.

La Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31 applique également la méthode d'étalement des frais d'emprunts dans ses comptes individuels.

Les commissions de services financiers, versées aux Caisses régionales, sont comptabilisées en charges dans la rubrique « Commissions (charges) ».

Note 2.6 **Provisions**

La Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31 applique le règlement ANC 2014-03 du 05 juin 2014 pour la comptabilisation et l'évaluation des provisions.

Ces provisions comprennent notamment les provisions relatives aux engagements par signature, aux engagements de retraite et de congés fin de carrière, aux litiges et aux risques divers.

Les provisions incluent également les risques-pays. L'ensemble de ces risques fait l'objet d'un examen trimestriel.

Les risques pays sont provisionnés après analyse des types d'opérations, de la durée des engagements, de leur nature (créances, titres, produits de marché) ainsi que de la qualité du pays.

La Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31 a partiellement couvert les provisions constituées sur ces créances libellées en monnaies étrangères par achat de devises pour limiter l'incidence de la variation des cours de change sur le niveau de provisionnement.

La provision pour risque de déséquilibre du contrat épargne-logement est constituée afin de couvrir les engagements aux conséquences défavorables des contrats épargne-logement. Ces engagements sont relatifs, d'une part, à l'obligation de rémunérer l'épargne dans le futur à un taux fixé à l'ouverture du contrat pour une durée indéterminée, et, d'autre part, à l'octroi d'un crédit aux souscripteurs des comptes et plans d'épargne-logement à un taux déterminé fixé à l'ouverture du contrat. Cette provision est calculée par génération de plan épargne-logement et pour l'ensemble des comptes d'épargne-logement, sachant qu'il n'y a pas de compensation possible entre les engagements relatifs à des générations différentes.

Les engagements sont établis en prenant en compte, notamment :

- le comportement des souscripteurs, ainsi que l'estimation du montant et de la durée des emprunts qui seront mis en place dans le futur. Ces estimations sont établies à partir d'observations historiques de longue période.
- la courbe des taux observables sur le marché et ses évolutions raisonnablement anticipées.

Les modalités de calcul de cette provision sont établies en conformité avec le Titre 6 Epargne règlementée du Livre II Opérations particulières du règlement ANC 2014-07 du 26 novembre 2014.

Provision pour risques sur GIE d'investissement

Au 31.12.2016, la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31 n'a pas comptabilisé de provision pour risques sur GIE d'investissements.

Note 2.7 Fonds pour risques bancaires généraux (F.R.B.G.)

Conformément aux dispositions prévues par la IVème directive européenne et le règlement CRBF 90-02 du 23 février 1990 modifié relatifs aux fonds propres, les fonds pour risques bancaires généraux sont constitués par la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31 à la discrétion de ses dirigeants, en vue de faire face à des charges ou à des risques dont la concrétisation est incertaine mais qui relèvent de l'activité bancaire.

Ils sont repris pour couvrir la concrétisation de ces risques en cours d'exercice.

La Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31 a constitué une provision dont le stock s'élève à 36,3 millions d'euros à la fin de l'exercice.

Note 2.8 Opérations sur les Instruments financiers à terme et conditionnels

Les opérations de couverture et de marché sur des instruments financiers à terme de taux, de change ou d'actions sont enregistrées conformément aux dispositions du Titre 5 Les instruments financiers à terme du Livre II Opérations particulières du règlement ANC 2014-07 du 26 novembre 2014.

Les engagements relatifs à ces opérations sont inscrits au hors-bilan pour la valeur nominale des contrats : ce montant représente le volume des opérations en cours.

Les résultats afférents à ces opérations sont enregistrés en fonction de la nature de l'instrument et de la stratégie suivie :

Opérations de couverture

Les gains ou pertes réalisés sur opérations de couverture affectées (catégorie « b » article 2522-1 du règlement ANC 2014-07) sont rapportés au compte de résultat symétriquement à la comptabilisation des produits et charges de l'élément couvert et dans la même rubrique comptable.

Les charges et les produits relatifs aux instruments financiers à terme ayant pour objet la couverture et la gestion du risque de taux global de Crédit Agricole S.A (catégorie « c » article 2522-1 du règlement ANC 2014-07) sont inscrits prorata temporis dans la rubrique « Intérêts et produits (charges) assimilé(e)s – Produit (charge) net(te) sur opérations de macro-couverture ». Les gains et les pertes latents ne sont pas enregistrés.

Opérations de marché

Les opérations de marché regroupent :

- les positions ouvertes isolées (catégorie « a » article 2522-1 du règlement ANC 2014-07),
- la gestion spécialisée d'un portefeuille de transaction (catégorie « d » article 2522 du règlement ANC 2014-07).

Elles sont évaluées par référence à leur valeur de marché à la date de clôture.

Celle-ci est déterminée à partir des prix de marché disponibles, s'il existe un marché actif, ou à l'aide de méthodologies et de modèles de valorisation internes, en l'absence de marché actif.

Pour les instruments en position ouverte isolée négociés sur des marchés organisés ou assimilés, l'ensemble des gains et pertes (réalisés ou latents) est comptabilisé. En position ouverte isolée négociée sur des marchés de gré à gré, seules les pertes latentes éventuelles sont constatées via une provision. Les plus et moins-values réalisées sont comptabilisées en résultat au moment du dénouement.

Risque de contrepartie sur les dérivés

Conformément au règlement ANC 2014-07 du 26 novembre 2014, la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31 intègre l'évaluation du risque de contrepartie sur les dérivés actifs (Credit Valuation Adjustment ou CVA) dans la valeur de marché des dérivés. A ce titre, seuls les dérivés comptabilisés en position ouverte isolée et en portefeuille de transaction (respectivement les dérivés classés selon les catégories a et d de l'article 2522-1. du règlement précité) font l'objet d'un calcul de CVA.

Le CVA permet de déterminer les pertes attendues sur la contrepartie du point de vue de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31.

Le calcul du CVA repose sur une estimation des pertes attendues à partir de la probabilité de défaut et de la perte en cas de défaut. La méthodologie employée maximise l'utilisation de données d'entrée observables.

Elle repose :

- prioritairement sur des paramètres de marché tels que les CDS nominatifs cotés (ou CDS Single Name) ou les

CDS indiciels ;

- en l'absence de CDS nominatif sur la contrepartie, d'une approximation fondée sur la base d'un panier de CDS S/N de contreparties du même rating, opérant dans le même secteur et localisées dans la même région.

Dans certaines circonstances, les paramètres historiques de défaut peuvent être utilisés.

Le montant comptabilisé au 31 décembre 2016 pour la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31 s'élève à 551 milliers d'euros.

Note 2.9 Opérations en devises

Les créances et les dettes monétaires ainsi que les contrats de change à terme figurant en engagements hors-bilan libellés en devises sont convertis au cours de marché en vigueur à la date d'arrêté ou au cours de marché constaté à la date antérieure la plus proche.

Les produits perçus et les charges payées sont enregistrés au cours du jour de la transaction. Les produits et charges courus non échus sont convertis au cours de clôture.

A chaque arrêté, les opérations de change à terme sont évaluées au cours à terme restant à courir de la devise concernée. Les gains ou les pertes constatés sont portés au compte de résultat sous la rubrique « Solde des opérations des portefeuilles de négociation - Solde des opérations de change et instruments financiers assimilés ».

Dans le cadre de l'application du Titre 7 Comptabilisation des opérations en devises du Livre II Opérations particulières du règlement ANC 2014-07 du 26 novembre 2014, la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31 a mis en place une comptabilité multi-devises lui permettant un suivi de sa position de change et la mesure de son exposition à ce risque.

Note 2.10 Engagements hors-bilan

Le hors-bilan retrace notamment les engagements de financement pour la partie non utilisée et les engagements de garantie donnés et reçus.

Le cas échéant, les engagements donnés font l'objet d'une provision lorsqu'il existe une probabilité de mise en jeu entraînant une perte pour la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31.

Le hors-bilan publiable ne fait mention ni des engagements sur instruments financiers à terme, ni des opérations de change. De même, il ne comporte pas les engagements reçus concernant les Bons du Trésor, les valeurs assimilées et les autres valeurs données en garantie.

Ces éléments sont toutefois détaillés dans l'annexe aux notes 27 et 28.

Note 2.11 Participation des salariés aux fruits de l'expansion et intéressement

La participation des salariés aux fruits de l'expansion est constatée dans le compte de résultat de l'exercice au titre duquel le droit des salariés est né.

Des accords de participation et d'intéressement sont en vigueur au sein de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31 au profit de ses salariés. Ces accords, signés le 29 juin 1995, pour l'accord de participation et le 15 avril 2016, pour l'accord d'intéressement ont pour objectif d'associer les salariés de l'entreprise à son développement et à l'amélioration de ses performances, par le bénéfice d'une rémunération variable assise sur le résultat de la Caisse régionale.

L'enveloppe globale d'intéressement et de participation, pour les exercices 2016 à 2018, est égale à la somme de 50 % de 6.5 % du résultat brut d'exploitation et de 50 % de 14 % du résultat net.

La participation et l'intéressement figurent dans les «Frais de personnel».

Note 2.12 Avantages au personnel postérieurs à l'emploi

Engagements en matière de retraite, de pré-retraite et d'indemnités de fin de carrière – régimes à prestations définies

La Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31 a appliqué, à compter du 1er janvier 2013, la recommandation 2013-02 de l'Autorité des normes comptables du 07 novembre 2013 relative aux règles de comptabilisation et d'évaluation des engagements de retraite et avantages similaires, recommandation abrogée et intégrée dans la section 4 du chapitre II du titre III du règlement ANC 2014-03 du 05 juin 2014.

En application de ce règlement, la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31 provisionne ses engagements de retraite et avantages similaires relevant de la catégorie des régimes à prestations définies.

Ces engagements sont évalués en fonction d'un ensemble d'hypothèses actuarielles, financières et démographiques et selon la méthode dite des Unités de Crédits Projetés. Cette méthode consiste à affecter, à chaque année d'activité du salarié, une charge correspondant aux droits acquis sur l'exercice. Le calcul de cette charge est réalisé sur la base de la prestation future actualisée.

La Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31 a opté pour la méthode 2 qui prévoit notamment la comptabilisation des profits ou pertes constatés au titre des modifications des régimes à prestations définies au moment où se produit la réduction ou la liquidation.

Le règlement autorise également la comptabilisation des écarts actuariels selon la méthode du corridor ou selon toute autre méthode conduisant à les comptabiliser plus rapidement en résultat.

La Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31 a fait le choix de reconnaître les écarts actuariels à partir de l'exercice suivant et de façon étalée sur la durée de vie active moyenne résiduelle du personnel bénéficiant du régime, par conséquent le montant de la provision est égal à :

- la valeur actuelle de l'obligation au titre des prestations définies à la date de clôture, calculée selon la méthode actuarielle préconisée par le règlement ;
- majorée des profits actuariels (minorée des pertes actuarielles) restant à étaler ;
- diminuée, le cas échéant, de la juste valeur des actifs du régime. Ceux-ci peuvent-être représentés par une police d'assurance éligible. Dans le cas où l'obligation est totalement couverte par une telle police, la juste valeur de cette dernière est considérée comme étant celle de l'obligation correspondante (soit le montant de la dette actuarielle correspondante).

La Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31 cotise :

- d'une part au régime des indemnités de fin de carrière pour l'ensemble des salariés de la Caisse régionale ;
- d'autre part aux autres engagements de retraite relevant d'un régime à prestations définies.

Plans de retraite – régimes à cotisations définies

Il existe divers régimes de retraite obligatoires auxquels cotisent les sociétés « employeurs ». Les fonds sont gérés par des organismes indépendants et les sociétés cotisantes n'ont aucune obligation, juridique ou implicite, de payer des cotisations supplémentaires si les fonds n'ont pas suffisamment d'actifs pour servir tous les avantages correspondant aux services rendus par le personnel pendant l'exercice et les exercices antérieurs.

Par conséquent, la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31 n'a pas de passif à ce titre autre que les cotisations à payer pour l'exercice écoulé.

Le montant des cotisations au titre de ces régimes de retraite est enregistré en « Frais de personnel ».

Note 2.13 Charges et produits exceptionnels

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31 ne présente pas de charges et produits qui surviennent de manière exceptionnelle et qui sont relatifs à des opérations ne relevant pas du cadre des activités courantes en 2016.

Note 2.14 Impôt sur les bénéfiques (charge fiscale)

D'une façon générale, seul l'impôt exigible est constaté dans les comptes individuels.

La charge d'impôt figurant au compte de résultat correspond à l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice. Elle intègre les conséquences de la contribution sociale sur les bénéfices de 3,3 %.

Les crédits d'impôt sur revenus de créances et de portefeuilles titres, lorsqu'ils sont effectivement utilisés en règlement de l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice, sont comptabilisés dans la même rubrique que les produits auxquels ils se rattachent. La charge d'impôt correspondante est maintenue dans la rubrique « Impôts sur le bénéfice » du compte de résultat.

La Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31 a signé avec Crédit Agricole S.A. une convention

d'intégration fiscale. Aux termes des accords conclus, chacune des sociétés intégrées constate dans ses comptes la dette d'impôt dont elle aurait été redevable en l'absence d'intégration fiscale.

En raison de l'objectif poursuivi par le législateur de permettre la diminution des charges de personnel par le Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi (CICE), la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31 a fait le choix de comptabiliser le Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi (article 244 quater C du Code général des impôts) en déduction des charges de personnel et non en diminution de l'impôt.

AVERTISSEMENT :

Suite à une modification des règles de calcul des tableaux de l'annexe, des écarts potentiels d'arrondis peuvent exister entre les données N-1 et celles publiées lors de l'exercice précédent.

Note 3 CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT - ANALYSE PAR DUREE
RESIDUELLE

<i>(En milliers d'euros)</i>	31/12/2016							31/12/2015
	≤ 3 mois	> 3 mois ≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	Total en principal	Créances rattachées	Total	Total
Établissements de crédit								
Comptes et prêts :								
à vue	3 683				3 683		3 683	695
à terme								
Valeurs reçues en pension								
Titres reçus en pension livrée						9	9	
Prêts subordonnés				1 165	1 165		1 165	1 165
Total	3 683			1 165	4 848	9	4 857	1 860
Dépréciations								
VALEUR NETTE AU BILAN							4 857	1 860
Opérations internes au Crédit Agricole								
Comptes ordinaires	131 430				131 430		131 430	31 580
Comptes et avances à terme	52 695	6 117	90 148	196 533	345 493	2 191	347 684	541 963
Titres reçus en pension livrée								
Prêts subordonnés								20 504
Total	184 125	6 117	90 148	196 533	476 923	2 191	479 114	594 047
Dépréciations								
VALEUR NETTE AU BILAN							479 114	594 047
TOTAL							483 971	595 907

Commentaires:

Les prêts subordonnés et participatifs consentis aux établissements de crédit s'élèvent à 1 165 milliers d'euros.
 Opérations internes au Crédit Agricole : en matière de comptes et avances à terme, cette rubrique enregistre les placements monétaires réalisés par la Caisse régionale auprès de Crédit Agricole S.A. dans le cadre des Relations Financières Internes.

En 2016, remboursement du prêt subordonné de 20 504 milliers d'euros par Crédit Agricole S.A.

Note 4 OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE

Note 4.1 Opérations avec la clientèle - analyse par durée résiduelle

<i>(En milliers d'euros)</i>	31/12/2016							31/12/2015
	≤ 3 mois	> 3 mois ≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	Total en principal	Créances rattachées	Total	Total
Créances commerciales	12 795	1 218	47	1	14 061		14 061	18 290
Autres concours à la clientèle	424 261	665 329	2 391 895	3 966 556	7 448 041	43 624	7 491 665	7 033 144
Valeurs reçues en pension livrée								
Comptes ordinaires débiteurs	34 208				34 208	145	34 353	37 233
Dépréciations							-154 232	-171 838
VALEUR NETTE AU BILAN							7 385 847	6 916 829

Commentaires :

Parmi les créances sur la clientèle 1 488 812 milliers d'euros sont éligibles au refinancement de la banque centrale au 31 décembre 2016 contre 1 250 702 milliers d'euros au 31 décembre 2015.

Le montant des créances restructurées au 31 décembre 2016 s'élève à 12 652 milliers d'euros contre 21 782 milliers d'euros au 31 décembre 2015.

Note 4.2 Opérations avec la clientèle - Analyse par zone géographique

<i>(En milliers d'euros)</i>	31/12/2016
France (y compris DOM-TOM)	7 474 016
Autres pays de L'U.E.	13 547
Autres pays d'Europe	1 475
Amérique du Nord	2 192
Amérique Centrale et Latine	137
Afrique et Moyen-Orient	3 074
Asie et Océanie (hors Japon)	1 869
Japon	
Non ventilés et organismes internationaux	
Total en principal	7 496 310
Créances rattachées	43 769
Dépréciations	-154 232
VALEUR NETTE AU BILAN	7 385 847

Analyse non publiée en 2015 car ventilation non disponible.

Note 4.3 Opérations avec la clientèle - Encours douteux et dépréciations par zone géographique

	31/12/2016				
	Encours brut	Dont encours douteux	Dont encours douteux compromis	Dépréciations des encours douteux	Dépréciations des encours douteux compromis
<i>(En milliers d'euros)</i>					
France (y compris DOM-TOM)	7 517 754	203 906	154 465	-154 232	-126 276
Autres pays de L'U.E.	13 565	62	40		
Autres pays d'Europe	1 477				
Amérique du Nord	2 196	5	5		
Amérique Centrale et Latine	137				
Afrique et Moyen-Orient	3 079				
Asie et Océanie (hors Japon)	1 871	1			
Japon					
Non ventilés et organismes internationaux					
TOTAL	7 540 079	203 974	154 510	-154 232	-126 276

Analyse non publiée en 2015 car ventilation non disponible.

Note 4.4 Opérations avec la clientèle - Analyse par agents économiques

	31/12/2016					31/12/2015				
	Encours brut	Dont encours douteux	Dont encours douteux compromis	Dépréciations des encours douteux	Dépréciations des encours douteux compromis	Encours brut	Dont encours douteux	Dont encours douteux compromis	Dépréciations des encours douteux	Dépréciations des encours douteux compromis
<i>(En milliers d'euros)</i>										
Particuliers	4 347 508	65 247	41 039	-39 162	-26 891	3 957 676	70 478	43 943	-45 087	-30 811
Agriculteurs	290 601	13 999	10 876	-10 970	-9 068	297 535	14 300	11 079	-11 140	-9 359
Autres professionnels	1 022 508	81 829	67 012	-65 364	-56 213	985 315	90 642	73 799	-74 336	-63 295
Clientèle financière	143 246	4 904	3 563	-4 507	-3 414	96 858	4 178	3 822	-3 675	-3 472
Entreprises	1 209 356	35 371	31 030	-33 183	-29 700	1 141 407	38 835	31 709	-36 288	-30 910
Collectivités publiques	503 913	1 621		-43		587 644				
Autres agents économiques	22 947	1 003	990	-1 003	-990	22 232	1 312	1 306	-1 312	-1 306
TOTAL	7 540 079	203 974	154 510	-154 232	-126 276	7 088 667	219 745	165 658	-171 838	-139 153

Note 5 **TITRES DE TRANSACTION, DE PLACEMENT, D'INVESTISSEMENT ET TITRES DE L'ACTIVITE DE PORTEFEUILLE**

	31/12/2016					31/12/2015
	Transaction	Placement	Titres de l'activité de portefeuille	Investissement	Total	Total
<i>(En milliers d'euros)</i>						
Effets publics et valeurs assimilées :				88 054	88 054	129 844
dont surcote restant à amortir				1 781	1 781	3 635
dont décote restant à amortir				-727	-727	-791
Créances rattachées				848	848	1 445
Dépréciations						
VALEUR NETTE AU BILAN				88 902	88 902	131 289
Obligations et autres titres à revenu fixe (1):						
Emis par organismes publics				39 891	39 891	60 272
Autres émetteurs		15 571		313 049	328 620	306 272
dont surcote restant à amortir				3 243	3 243	2 500
dont décote restant à amortir				-861	-861	-1 329
Créances rattachées		185		1 057	1 242	1 025
Dépréciations		-23		-22	-45	-167
VALEUR NETTE AU BILAN		15 733		353 975	369 708	367 402
Actions et autres titres à revenu variable		492 116			492 116	415 240
Créances rattachées						
Dépréciations		-669			-669	-660
VALEUR NETTE AU BILAN		491 447			491 447	414 580
TOTAL		507 180		442 877	950 057	913 271
Valeurs estimatives		541 345		452 774	994 119	946 550

La valeur nette des actions propres s'élève à 2 061 milliers d'euros au 31.12.2016 contre 1 942 milliers d'euros au 31.12.2015.

(1) : dont 34 214 milliers d'euros de titres subordonnés (hors créances rattachées) au 31 décembre 2016.

Valeurs estimatives :

La valeur estimée des plus-values latentes sur le portefeuille de titres de placement s'élève à 34 350 milliers d'euros au 31 décembre 2016, contre 30 625 milliers d'euros au 31 décembre 2015.

La valeur estimative des titres de placement correspond au dernier cours de bourse.

La valeur estimative des titres de l'activité de portefeuille est déterminée en tenant compte des perspectives générales d'évolution de l'émetteur et de l'horizon de détention (pour les sociétés cotées, il s'agit généralement de la moyenne des cours de bourse constatée sur une période suffisamment longue tenant compte de l'horizon de détention).

La valeur estimée des plus-values latentes sur le portefeuille de titres d'investissement s'élève à 11 779 milliers d'euros au 31 décembre 2016, contre 5 478 milliers d'euros au 31 décembre 2015.

Note 5.1 Titres de transaction, de placement, d'investissement et titres de l'activité de portefeuille (hors effets publics) : ventilation par grandes catégories de contrepartie

<i>(En milliers d'euros)</i>	31/12/2016	31/12/2015
Administration et banques centrales (y compris Etats)	39 891	60 272
Etablissements de crédit	65 968	48 734
Clientèle financière	724 115	647 171
Collectivités locales		
Entreprises, assurances et autres clientèles	30 653	25 607
Divers et non ventilés		
Total en principal	860 627	781 784
Créances rattachées	1 242	1 025
Dépréciations	-714	-827
VALEUR NETTE AU BILAN	861 155	781 982

Note 5.2 Ventilation des titres cotés et non cotés à revenu fixe ou variable

<i>(En milliers d'euros)</i>	31/12/2016				31/12/2015			
	Obligations et autres titres à revenu fixe	Effets publics et valeurs assimilées	Actions et autres titres à revenu variable	Total	Obligations et autres titres à revenu fixe	Effets publics et valeurs assimilées	Actions et autres titres à revenu variable	Total
Titres à revenu fixe ou variable	368 511	88 054	492 116	948 681	366 544	129 844	415 240	911 628
dont titres cotés	114 941	88 054		202 995	113 045	129 844	70	242 959
dont titres non cotés (1)	253 570		492 116	745 686	253 499		415 170	668 669
Créances rattachées	1 242	848		2 090	1 025	1 445		2 470
Dépréciations	-45		-669	-714	-167		-660	-827
VALEUR NETTE AU BILAN	369 708	88 902	491 447	950 057	367 402	131 289	414 580	913 271

Commentaires :

(1) La répartition des parts d'OPCVM est la suivante :

OPCVM français 491 447 milliers d'euros dont OPCVM français de capitalisation 466 764 milliers d'euros

Les OPCVM sous contrôle exclusif figurent à l'actif du bilan pour 324 489 milliers d'euros. Leur valeur estimative au 31 décembre 2016 s'élève à 353 553 milliers d'euros.

La répartition de l'ensemble des OPCVM par nature est la suivante au 31 décembre 2016 :

<i>(En milliers d'euros)</i>	Valeur d'inventaire	Valeur liquidative
OPCVM monétaires	65 997	65 996
OPCVM obligataires		
OPCVM actions		
OPCVM autres	425 450	458 416
TOTAL	491 447	524 412

Note 5.3 Effets Publics, obligations et autres titres à revenu fixe : analyse par durée résiduelle

(En milliers d'euros)	31/12/2016						31/12/2015	
	≤ 3 mois	> 3 mois ≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	Total en principal	Créances rattachées	Total	Total
Obligations et autres titres à revenu fixe								
Valeur Brute	2 987	16 216	62 566	286 742	368 511	1 242	369 753	367 569
Dépréciations							-45	-167
VALEUR NETTE AU BILAN	2 987	16 216	62 566	286 742	368 511	1 242	369 708	367 402
Effets publics et valeurs assimilées								
Valeur Brute	5 010	28 884	24 264	29 896	88 054	848	88 902	131 289
Dépréciations								
VALEUR NETTE AU BILAN	5 010	28 884	24 264	29 896	88 054	848	88 902	131 289

Note 5.4 Effets Publics, obligations et autres titres à revenu fixe : analyse par zone géographique

(En milliers d'euros)	31/12/2016		31/12/2015	
	Encours bruts	Dont Encours douteux	Encours bruts	Dont Encours douteux
France (y compris DOM-TOM)	422 101		465 226	
Autres pays de l'U.E.	28 605		23 761	
Autres pays de l'Europe	5 859		5 901	
Amérique du Nord			1 500	
Amérique Centrale et du Sud				
Afrique et Moyen-Orient				
Asie et Océanie (hors Japon)				
Japon				
Total en principal	456 565		496 388	
Créances rattachées	2 090		2 470	
Dépréciations	-45		-167	
VALEUR NETTE AU BILAN	458 610		498 691	

Note 6 TITRES DE PARTICIPATION ET DE FILIALES

Sauf mention spécifique, les données présentées sont des informations au 31 décembre 2016.

INFORMATIONS FINANCIERES	Capital au 31.12.2015	Capitaux propres autres que le capital (Dernier exercice clos connu)	Quote-part de capital détenue (en pourcentage)	Valeurs comptables des titres détenus		Prêts et avances consentis par la société et non encore remboursés	PNB ou chiffre d'affaires hors taxes (à préciser) du dernier exercice écoulé	Résultats (bénéfice ou perte du dernier exercice clos) (1)	Dividendes encaissés par la Caisse régionale Toulouse 31 au cours de l'exercice 2016
				BRUTE	NETTE				
FILIALES ET PARTICIPATIONS									
<i>(en milliers d'euros)</i>									
Participations et autres titres détenus à long terme									
Participations dont la valeur d'inventaire excède 1% du capital de la Caisse Régionale									
SAS RUE LA BOETIE	2 616 980	15 756 449	1,52	301 392	301 392		509 567	501 995	13 564
SAS SACAM DEVELOPPEMENT	725 471	62 071	1,55	11 347	11 347	5 306	97 358	27 580	474
SAS SACAM IMMOBILIER	139 588	4 036	2,01	2 806	2 806		9	4 180	76
SAS SACAM INTERNATIONAL	522 023	89 908	1,68	15 144	10 036		15 637	16 943	303
SAS SACAM PARTICIPATION	62 558	12 051	1,98	1 435	1 435		3 036	1 493	
SAS SACAM AVENIR	145 931	-122	1,22	1 777	1 777		0	-27	
SAS SACAM FIA-NET EUROPE	47 185	-46 736	2,16	1 019	0		0	-3 615	
SAS SACAM FIRECA	22 510	-653	1,77	789	386		0	1 190	
SACAM MUTUALISATION			1,60	297 418	297 418				
SACAM ASSURANCE CAUTION	8 800	2 235	1,75	163	163		1 529	1 489	25
GRAND SUD OUEST CAPITAL	39 714	37 110	34,63	21 979	21 979	2 200	2 573	9 267	2 200
CREDIT AGRICOLE TITRES	15 245	41 215	1,14	663	663		118 867	2 575	23
SCI CAM	14 563	24 742	1,29	187	187		3 351	1 706	
DELTA	79 550	-1 578	1,85	1 469	1 469		0	-1 570	
C2MS	53 053	1 207	0,92	491	491		0	3 721	36
Participations dont la valeur d'inventaire est inférieure à 1% du capital de la Caisse Régionale									
Autres titres de participations (1)									
				4 115	3 646	11			80
				662 194	655 195	7 517			
TOTAL PARTICIPATIONS ET AUTRES TITRES DETENUS A LONG TERME					662 712				
Parts dans les entreprises liées									
Participations dont la valeur d'inventaire excède 1% du capital de la Caisse Régionale									
MIDI TOULOUSAIN IMMOBILIER (2)	9 553	-140	100,00	9 786	9 786	243	-379	-289	
SCI JULES GUESDES (2)	152	331	99,90	152	152	1 431	-536	29	
CA TOULOUSE 31 INITIATIVES	2 000	30	100,00	2 000	2 000		0	-40	
SAS LE VILLAGE BY CA TOULOUSE 31			100,00	1 000	1 000				
Participations dont la valeur d'inventaire est inférieure à 1% du capital de la Caisse Régionale									
Parts dans les entreprises liées (1) (2)									
				12 938	12 938	1 674			
TOTAL PART DANS LES ENTREPRISES LIEES					14 612				

(1) Pas d'établissement de crédit

(2) Entités détenues à 100 % : Village by CA Toulouse 31, Midi-Toulousain Immobilier

Note 6.1 Valeur estimative des titres de participation

<i>(En milliers d'euros)</i>	31/12/2016		31/12/2015	
	Valeur au bilan	Valeur estimative	Valeur au bilan	Valeur estimative
Parts dans les entreprises liées				
Titres non cotés	12 938	13 299	11 984	12 360
Titres cotés				
Avances consolidables	1 674	1 674	1 638	1 638
Créances rattachées			35	35
Dépréciations				
VALEUR NETTE AU BILAN	14 612	14 973	13 657	14 033
Titres de participation et autres titres détenus à long terme				
Titres de participation				
Titres non cotés	660 286	792 265	349 092	458 110
Titres cotés				
Avances consolidables	7 636	7 517	5 435	5 408
Créances rattachées	75	75	76	76
Dépréciations	-7 119		-6 828	
Sous-total titres de participation	660 878	799 857	347 775	463 594
Autres titres détenus à long terme				
Titres non cotés	1 834	1 834	3 536	3 536
Titres cotés				
Avances consolidables				
Créances rattachées				
Dépréciations				
Sous-total autres titres détenus à long terme	1 834	1 834	3 536	3 536
VALEUR NETTE AU BILAN	662 712	801 691	351 311	467 130
TOTAL DES TITRES DE PARTICIPATION	677 324	816 664	364 968	481 163

<i>(En milliers d'euros)</i>	31/12/2016		31/12/2015	
	Valeur au bilan	Valeur estimative	Valeur au bilan	Valeur estimative
Total valeurs brutes				
Titres non cotés	675 058		364 612	
Titres cotés				
TOTAL	675 058		364 612	

La totalité des titres détenus sont « Non coté ». La valeur brute des titres est de 675 058 milliers d'euros.

Les valeurs estimatives sont déterminées d'après la valeur d'utilité des titres ; celle-ci n'est pas nécessairement la valeur de marché.

Note 7 VARIATION DE L'ACTIF IMMOBILISE

Immobilisations financières

<i>(En milliers d'euros)</i>	01/01/2016	Augmentations (acquisitions)	Diminutions (cessions, échéance)	Autres mouvements	31/12/2016
Parts dans les entreprises liées					
Valeurs brutes	11 984	999	-45		12 938
Avances consolidables	1 638	36			1 674
Créances rattachées	35		-35		
Dépréciations					
VALEUR NETTE AU BILAN	13 657	1 035	-80		14 612
Titres de participation et autres titres détenus à long terme					
Titres de participation					
Valeurs brutes	349 092	311 196	-2		660 286
Avances consolidables	5 435	15 901	-13 700		7 636
Créances rattachées	76	153	-154		75
Dépréciations	-6 828	-298	7		-7 119
Sous-total titres de participation	347 775	326 952	-13 849		660 878
Autres titres détenus à long terme					
Valeurs brutes	3 536		-1 702		1 834
Avances consolidables					
Créances rattachées					
Dépréciations					
Sous-total autres titres détenus à long terme	3 536		-1 702		1 834
VALEUR NETTE AU BILAN	351 311	326 952	-15 551		662 712
TOTAL	364 968	327 987	-15 631		677 324

L'augmentation du poste Titres de participation s'explique par :

- la capitalisation de l'avance en compte courant de la SAS Rue La Boétie pour un montant de 13,7 millions d'euros ;
- la participation à l'augmentation de capital de la SACAM Mutualisation pour un montant de 297,4 millions d'euros ;
- la souscription à la SAS Village by CA pour un montant de 1 million d'euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

	01/01/2016	Augmentations (acquisitions)	Diminutions (cessions, échéance)	Autres mouvements (1)	31/12/2016
<i>(En milliers d'euros)</i>					
Immobilisations corporelles					
Valeurs brutes	134 913	10 532	-2 325	-12	143 108
Amortissements et dépréciations	-92 983	-8 753	1 950		-99 786
Mali technique de fusion sur immobilisations corporelles					
Valeurs brutes					
Amortissements et dépréciations					
VALEUR NETTE AU BILAN	41 930	1 779	-375	-12	43 322
Immobilisations incorporelles					
Valeurs brutes	13 110	127	-2		13 235
Amortissements et dépréciations	-9 844	-120	2		-9 962
Mali technique de fusion sur immobilisations incorporelles					
Valeurs brutes					
Amortissements et dépréciations					
VALEUR NETTE AU BILAN	3 266	7			3 273
TOTAL	45 196	1 786	-375	-12	46 595

Le montant des terrains et constructions destinés aux besoins de l'exploitation s'élève, au 31 décembre 2016, à 39,7 millions d'euros dont 1 057 milliers d'euros acquis sur l'exercice 2016.

Note 8 ACTIONS PROPRES

<i>(En milliers d'euros)</i>	31/12/2016				31/12/2015
	Titres de Transaction	Titres de Placement	Valeurs immobilisées	Total	Total
Nombre	22 657			22 657	23 200
Valeurs comptables	2 061			2 061	1 942
Valeurs de marché	2 061			2 061	1 942

Valeur nominale de l'action : 16 €

Note 9 COMPTES DE REGULARISATION ET ACTIFS DIVERS

<i>(En milliers d'euros)</i>	31/12/2016	31/12/2015
Autres actifs (1)		
Instruments conditionnels achetés	218	399
Comptes de stock et emplois divers	37	37
Débiteurs divers (2)	251 618	278 360
Gestion collective des titres Livret de développement durable		
Comptes de règlement (3)	27	63
VALEUR NETTE AU BILAN	251 900	278 859
Comptes de régularisation		
Comptes d'encaissement et de transfert	32 472	34 193
Comptes d'ajustement et comptes d'écart	1	1
Pertes latentes et pertes à étaler sur instruments financiers		
Charges constatées d'avance	677	523
Produits à recevoir sur engagements sur instruments financiers à terme	2 648	4 303
Autres produits à recevoir	30 752	29 300
Charges à répartir	28	49
Autres comptes de régularisation	2 373	1 360
VALEUR NETTE AU BILAN	68 951	69 729
TOTAL	320 851	348 588

(1) Les montants incluent les créances rattachées.

(2) dont 2 760 milliers d'euros au titre de la contribution au Fonds de Résolution versée sous forme d'un dépôt de garantie. Ce dépôt de garantie est utilisable par le Fonds de Résolution, à tout moment et sans condition, pour financer une intervention.

(3) En 2015, les 63 milliers d'euros rubrique « Comptes de règlement » ont été ventilés à tort sur la rubrique « Gestion collective des titres Livret et développement durable ».

Note 10 DEPRECIATIONS INSCRITES EN DEDUCTION DE L'ACTIF

<i>(En milliers d'euros)</i>	Solde au 01/01/2016	Dotations	Reprises et utilisations	Désactualisation	Autres mouvements	Solde au 31/12/2016
Sur opérations interbancaires et assimilées						
Sur créances clientèle	171 838	31 399	-47 721	-1 284		154 232
Sur opérations sur titres	827	383	-496			714
Sur valeurs immobilisées	7 477	298	-7			7 768
Sur autres actifs	314	8	-18			304
TOTAL	180 456	32 088	-48 242	-1 284		163 018

Note 11 DETTES ENVERS LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT - ANALYSE PAR DUREE RESIDUELLE

<i>(En milliers d'euros)</i>	31/12/2016							31/12/2015
	≤ 3 mois	> 3 mois ≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	Total en principal	Dettes rattachées	Total	Total
Établissements de crédit								
Comptes et emprunts :								
à vue	73				73		73	313
à terme				1 165	1 165	10	1 175	1 175
Valeurs données en pension								
Titres donnés en pension livrée						22	22	
VALEUR AU BILAN	73			1 165	1 238	32	1 270	1 488
Opérations internes au Crédit Agricole								
Comptes ordinaires	6 103				6 103	30	6 133	25 597
Comptes et avances à terme	841 491	1 431 487	1 416 022	1 209 168	4 898 168	4 968	4 903 136	4 327 748
Titres donnés en pension livrée						62	62	
VALEUR AU BILAN	847 594	1 431 487	1 416 022	1 209 168	4 904 271	5 060	4 909 331	4 353 345
TOTAL	847 667	1 431 487	1 416 022	1 210 333	4 905 509	5 092	4 910 601	4 354 833

Opérations internes au Crédit Agricole : Ce poste est constitué pour une large part des avances accordées par Crédit Agricole S.A. et nécessaires au financement de l'encours des prêts sur avances octroyés par la Caisse régionale (Cf. *Cadre Juridique et Financier*).

Note 12 COMPTES CREDITEURS DE LA CLIENTELE

Note 12.1 Comptes créditeurs de la clientèle - analyse par durée résiduelle

	31/12/2016					31/12/2015		
	≤ 3 mois	> 3 mois ≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	Total en principal	Dettes rattachées	Total	Total
<i>(En milliers d'euros)</i>								
Comptes ordinaires créditeurs	2 423 635				2 423 635	88	2 423 723	2 081 080
Comptes d'épargne à régime spécial :	35 868				35 868		35 868	33 816
à vue	35 868				35 868		35 868	33 816
à terme								
Autres dettes envers la clientèle :	146 407	122 859	564 172	37 721	871 159	10 452	881 611	1 073 609
à vue	16 722				16 722		16 722	4 597
à terme	129 685	122 859	564 172	37 721	854 437	10 452	864 889	1 069 012
Valeurs données en pension livrée								
VALEUR AU BILAN	2 605 910	122 859	564 172	37 721	3 330 662	10 540	3 341 202	3 188 505

Note 12.2 Comptes créditeurs de la clientèle - analyse par zone géographique

<i>(En milliers d'euros)</i>	31/12/2016
France (y compris DOM-TOM)	3 312 019
Autres pays de L'U.E.	9 993
Autres pays d'Europe	1 117
Amérique du Nord	1 682
Amérique Centrale et Latine	1 012
Afrique et Moyen-Orient	3 685
Asie et Océanie (hors Japon)	1 031
Japon	123
Non ventilés et organismes internationaux	
Total en principal	3 330 662
Dettes rattachées	10 540
VALEUR AU BILAN	3 341 202

Ventilation 2015 non disponible

Note 12.3 Comptes créditeurs de la clientèle - analyse par agents économiques

<i>(En milliers d'euros)</i>	31/12/2016	31/12/2015
Particuliers	1 461 485	1 397 482
Agriculteurs	130 806	122 399
Autres professionnels	232 419	204 287
Clientèle financière	69 180	39 911
Entreprises	1 324 982	1 319 097
Collectivités publiques	19 255	14 275
Autres agents économiques	92 535	79 707
Total en principal	3 330 662	3 177 158
Dettes rattachées	10 540	11 347
VALEUR AU BILAN	3 341 202	3 188 505

Note 13 DETTES REPRESENTÉES PAR UN TITRE

Note 13.1 Dettes représentées par un titre - analyse par durée résiduelle

<i>(En milliers d'euros)</i>	31/12/2016							31/12/2015
	≤ 3 mois	> 3 mois ≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	Total en principal	Dettes rattachées	Total	Total
Bons de caisse								
Titres du marché interbancaire								
Titres de créances négociables (1)	2 600	106 400	20 960	2 000	131 960	393	132 353	70 457
Emprunts obligataires								
Autres dettes représentées par un titre								
VALEUR NETTE AU BILAN	2 600	106 400	20 960	2 000	131 960	393	132 353	70 457

(1) Les émissions de TCN de la Caisse régionale sont réputées être faites en France.

Note 14 COMPTES DE REGULARISATION ET PASSIFS DIVERS

<i>(En milliers d'euros)</i>	31/12/2016	31/12/2015
Autres passifs (1)		
Opérations de contrepartie (titres de transaction)		
Dettes représentatives de titres empruntés		
Instruments conditionnels vendus		
Comptes de règlement et de négociation		
Créditeurs divers (2)	58 429	208 946
Versements restant à effectuer sur titres	10 829	8 068
VALEUR AU BILAN	69 258	217 014
Comptes de régularisation		
Comptes d'encaissement et de transfert	29 916	30 052
Comptes d'ajustement et comptes d'écart		
Gains latents et gains à étaler sur instruments financiers		
Produits constatés d'avance	43 129	39 642
Charges à payer sur engagements sur instruments financiers à terme	15 667	17 356
Autres charges à payer	50 230	48 682
Autres comptes de régularisation	6 380	2 367
VALEUR AU BILAN	145 322	138 099
TOTAL	214 580	355 113

(1) Les montants incluent les dettes rattachées.

(2) La variation provient principalement de la compensation au 31.12.2016, de l'appel de marge IFT (colatéral) soit -153,8 millions d'euros. Cet appel de marge vient désormais en diminution de la rubrique d'actif « Débiteurs divers » pour un montant de 411,87 millions d'euros au 31.12.2016.

Note 15 PROVISIONS

	Solde au 01/01/2016	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Autres mouvements	Solde au 31/12/2016
<i>(En milliers d'euros)</i>						
Provisions pour engagements de retraite et assimilés (9)	2 526	2 213		-1 475		3 265
Provisions pour autres engagements sociaux	780	23				803
Provisions pour risques d'exécution des engagements par signature	8 414	1 614	-1 261	-1 554		7 213
Provisions pour litiges fiscaux (1)	303	7	-11	-6		293
Provisions pour autres litiges	8 008	2 015	-104	-477		9 442
Provision pour risques pays (2)						
Provisions pour risques de crédit (3)	62 081	15 203		-16 278		61 006
Provisions pour restructurations (4)						
Provisions pour impôts (5)						
Provisions sur participations (6)						
Provisions pour risques opérationnels (7)	6 691		-88	-5 065		1 538
Provisions pour risque de déséquilibre du contrat épargne logement (8)	9 210	3 644				12 854
Autres provisions	10 880	7 387	-3 546	-5 667		9 054
VALEUR AU BILAN	108 894	32 106	-5 010	-30 522		105 468

(1) Provisions couvrant des redressements fiscaux déjà notifiés.

(2) La provision pour risques pays couvre le risque de contrepartie sur des débiteurs privés ou publics, lié à la situation économique des pays dont ils dépendent (nationalité et /ou résidence).

(3) Ces provisions sont établies sur base collective à partir notamment des estimations découlant des modèles Bâle II.

(4) Notamment provisions relatives aux fusions, regroupement de moyens ...

(5) Comprend notamment les impôts dus aux filiales dans le cadre de l'intégration fiscale

(6) Y compris sociétés en participation, GIE, risques immobiliers de participations ...

(7) Cette provision est destinée à couvrir les risques d'insuffisance de conception, d'organisation et de mise en œuvre des procédures d'enregistrement dans le système comptable et plus généralement dans les systèmes d'information de l'ensemble des événements relatifs aux opérations de l'établissement.

(8) Voir note 16 ci-après

(9) L'augmentation des engagements sociaux au 31 décembre 2016 s'explique principalement par la baisse significative des taux de référence utilisés pour l'évaluation des engagements relatifs aux régimes à prestations définies et autres avantages à long terme.

Note 16 EPARGNE LOGEMENT

Encours collectés au titre des comptes et plans d'épargne-logement sur la phase d'épargne

<i>(En milliers d'euros)</i>	31/12/16	31/12/15
Plans d'épargne-logement		
Ancienneté de moins de 4 ans	644 687	522 310
Ancienneté de plus de 4 ans et de moins de 10 ans	376 228	367 523
Ancienneté de plus de 10 ans	417 626	430 568
Total plans d'épargne-logement	1 438 541	1 320 401
Total comptes épargne-logement	156 932	154 931
TOTAL ENCOURS COLLECTES AU TITRE DES CONTRATS EPARGNE-LOGEMENT	1 595 473	1 475 332

L'ancienneté est déterminée conformément au Titre 6 Epargne règlementée du Livre II Opérations particulières du règlement ANC 2014-07 du 26 novembre 2014.

Les encours de collecte sont des encours hors prime d'état.

Encours de crédits octroyés au titre des comptes et plans d'épargne-logement

<i>(En milliers d'euros)</i>	31/12/16	31/12/15
Plans d'épargne-logement	1 989	2 833
Comptes épargne-logement	8 757	12 330
TOTAL ENCOURS DE CREDIT EN VIE OCTROYES AU TITRE DES CONTRATS EPARGNE-LOGEMENT	10 746	15 163

Provision au titre des comptes et plans d'épargne-logement

<i>(En milliers d'euros)</i>	31/12/16	31/12/15
Plans d'épargne-logement		
Ancienneté de moins de 4 ans	4 665	2 858
Ancienneté de plus de 4 ans et de moins de 10 ans	2 081	1 366
Ancienneté de plus de 10 ans	6 108	4 985
Total plans d'épargne-logement	12 854	9 209
Total comptes épargne-logement	0	0
TOTAL PROVISION AU TITRE DES CONTRATS EPARGNE-LOGEMENT	12 854	9 209

<i>(En milliers d'euros)</i>	01/01/16	Dotations	Reprises	31/12/16
Plans d'épargne-logement	9 209	3 645		12 854
Comptes épargne-logement	0			0
TOTAL PROVISION AU TITRE DES CONTRATS EPARGNE-LOGEMENT	9 209	3 645	0	12 854

La dotation de la provision épargne logement au 31 décembre 2016 est liée à l'actualisation des paramètres de calcul et notamment à la baisse de la marge collecte.

Note 17 ENGAGEMENTS SOCIAUX

AVANTAGES POSTERIEURS A L'EMPLOI, REGIMES A PRESTATIONS DEFINIES

Définitions :

Les régimes d'avantages postérieurs à l'emploi désignent les accords formalisés ou non formalisés en vertu desquels une entreprise verse des avantages postérieurs à l'emploi à un ou plusieurs membres de son personnel.

Les régimes à prestations définies désignent les régimes d'avantages postérieurs à l'emploi autres que les régimes à cotisations définies.

Les régimes à cotisations définies désignent les régimes d'avantages postérieurs à l'emploi en vertu desquels une entreprise verse des cotisations définies à une entité distincte (un fonds) et n'aura aucune obligation juridique ou implicite de payer des cotisations supplémentaires si le fonds n'a pas suffisamment d'actifs pour servir tous les avantages correspondant aux services rendus par le personnel pendant l'exercice et les exercices antérieurs.

D'autre part, la recommandation 2013-02 du 07 novembre 2013, recommandation abrogée et intégrée dans la section 4 du chapitre II du titre III du règlement ANC 2014-03 du 05 juin 2014, reprend les dispositions de la norme IAS 19 relative aux avantages du personnel, à l'exception de celles relatives aux avantages à court terme et à ceux payés sous forme d'instrument de capitaux propres.

Variations de la dette actuarielle

<i>(En milliers d'euros)</i>	31/12/16	31/12/15
Dette actuarielle au 31/12/N-1	23 439	24 381
Coût des services rendus sur l'exercice	1 814	1 768
Coût financier	479	364
Cotisations employés	0	0
Modifications, réductions et liquidations de régime	0	-293
Variation de périmètre	-98	-185
Indemnités de cessation d'activité		
Prestations versées (obligatoire)	-722	-1 521
(Gains) / pertes actuariels	1724	-1075
DETTE ACTUARIELLE AU 31/12/N	26 636	23 439

Détail de la charge comptabilisée au compte de résultat

<i>(En milliers d'euros)</i>	31/12/16	31/12/15
Coût des services rendus	1 814	1 768
Coût financier	479	363
Rendement attendu des actifs	-386	-261
Coût des services passés	0	-293
Amortissement des (Gains) / pertes actuariels net (Gains) / pertes sur réductions et liquidations de régimes (Gains) / pertes du(e)s au changement de limitation d'actif	136	206
CHARGE NETTE COMPTABILISEE AU COMPTE DE RESULTAT	2 043	1 783

Variations de juste valeur des actifs des régimes

<i>(En milliers d'euros)</i>	31/12/16	31/12/15
Juste valeur des actifs / droits à remboursement au 31/12/N-1	19 326	19 693
Rendement attendu des actifs	386	261
Gains / (pertes) actuariels	-9	165
Cotisations payées par l'employeur	1 306	912
Cotisations payées par les employés		
Modifications, réductions et liquidations de régime		
Variation de périmètre	-98	-185
Indemnités de cessation d'activité		
Prestations payées par le fonds	-722	-1 521
JUSTE VALEUR DES ACTIFS / DROITS A REMBOURSEMENT AU 31/12/N	20 189	19 325

La composition des actifs du régime est la suivante :

- 84,1% en Obligations
- 9,6% en Actions
- 6,3% en Autres actifs

Variations de la provision

<i>(En milliers d'euros)</i>	31/12/16	31/12/15
Dette actuarielle au 31/12/N	-26 637	-23 439
Impact de la limitation d'actifs		
Gains et (pertes) actuariels restant à étaler	3 183	1 586
Juste valeur des actifs fin de période	20 189	19 326
POSITION NETTE (PASSIF) / ACTIFS AU 31/12/N	-3 265	-2 527

La Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31 a provisionné la position nette

Rendement des actifs des régimes

Le rendement effectif des actifs des régimes est de 1,59 %

Hypothèses actuarielles utilisées

Au 31 décembre 2016, les taux de sensibilité démontrent que :

♦ Indemnités de Fin de carrière Cadres de Direction

- une variation de plus 50bp des taux d'actualisation conduirait à une baisse de l'engagement de 4,58 % ;

- une variation de moins de 50bp des taux d'actualisation conduirait à une hausse de l'engagement de 4,88 %.

♦ Indemnités retraite Cadres de Direction

- une variation de plus 50bp des taux d'actualisation conduirait à une baisse de l'engagement de 3,11 % ;

- une variation de moins de 50bp des taux d'actualisation conduirait à une hausse de l'engagement de 3,31 %.

♦ Indemnités de Fin de carrière Salariés

- une variation de plus 50bp des taux d'actualisation conduirait à une baisse de l'engagement de 7,08 % ;

- une variation de moins de 50bp des taux d'actualisation conduirait à une hausse de l'engagement de 7,88%.

Note 18 FONDS POUR RISQUES BANCAIRES GENERAUX

<i>(En milliers d'euros)</i>	31/12/2016	31/12/2015
Fonds pour risques bancaires généraux	36 309	33 664
<i>Dont Risques opérationnels</i>	5 570	5 570
<i>Dont Autre F.R.B.G</i>	30 739	28 094
VALEUR AU BILAN	36 309	33 664

Note 19 DETTES SUBORDONNEES : ANALYSE PAR DUREE RESIDUELLE

(En milliers d'euros)	31/12/2016							31/12/2015
	≤ 3 mois	> 3 mois ≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	Total en principal	Dettes rattachées	Total	Total
Dettes subordonnées à terme		5 000	10 000		15 000	178	15 178	15 179
Euro		5 000	10 000		15 000	178	15 178	15 179
Autres devises de l'Union Europ.								
Franc Suisse								
Dollar								
Yen								
Autres devises								
Titres et emprunts participatifs								
Autres emprunts subordonnés à terme								
Dettes subordonnées à durée indéterminée (1)								
Euro								
Autres devises de l'Union Europ.								
Franc Suisse								
Dollar								
Yen								
Autres devises								
C/C bloqués des Caisses Locales				102 885	102 885	1 538	104 423	103 517
Dépôts de Garantie à caractère mutuel								
VALEUR AU BILAN		5 000	10 000	102 885	117 885	1 716	119 601	118 696

(1) durée résiduelle des dettes subordonnées à durée indéterminée positionnées par défaut en > 5 ans.

Commentaires :

Le montant des charges relatives aux dettes subordonnées s'élève à 2 205 milliers d'euros au 31 décembre 2016 contre 1 779 milliers d'euros au 31 décembre 2015.

La charge de 666 milliers d'euros publiée au 31 décembre 2015 concernait uniquement les dettes subordonnées à terme. Elle ne tenait pas compte de la charge liée aux C/C bloqués des Caisses Locales pour un montant de 1 113 milliers d'euros.

Note 20 VARIATION DES CAPITAUX PROPRES (avant répartition)

Variation des capitaux propres

	Capitaux propres							Total des capitaux propres
	Capital	Réserve légale	Réserve statutaire	Primes, autres réserves et report à nouveau	Ecart de conversion / réévaluation	Provisions réglementées & subventions d'investissement	Résultat	
<i>(En milliers d'euros)</i>								
Solde au 31/12/2014	73 446			821 316			66 217	960 979
Dividendes versés au titre de N-2							-11 767	-11 767
Variation de capital								
Variation des primes et réserves								
Affectation du résultat social N-2		40 838	13 612				-54 450	
Report à nouveau								
Résultat de l'exercice N-1							70 751	70 751
Autres variations								
Solde au 31/12/2015	73 446			875 766			70 751	1 019 963
Dividendes versés au titre de N-1							-12 312	-12 312
Variation de capital								
Variation des primes et réserves								
Affectation du résultat social N-1		43 830	14 609				-58 439	
Report à nouveau								
Résultat de l'exercice N							70 784	70 784
Autres variations								
Solde au 31/12/2016	73 446	43 830	14 609	875 766			70 784	1 078 435

Commentaires :

Capital :

- Lors de la mise en œuvre du projet Eureka, en août 2016, 869 942 Certificats Coopératif d'Associés (CCA) ont été transférés de Crédit Agricole S.A. à SACAM Mutualisation.

La répartition est désormais la suivante :

- 295 593 CCA détenus par Crédit Agricole S.A.
- 869 942 CCA détenus par SACAM Mutualisation

- Dans le cadre du contrat de liquidité les montants des Certificats Coopératifs d'Investissement achetés et vendus pendant l'exercice s'élevaient respectivement à 2 959 milliers d'euros et 3 767 milliers d'euros.

Primes, autres réserves et report à nouveau :

- Dont 136 082 milliers d'euros de primes d'émission, dont 1 605 milliers d'euros de primes de fusion
- Les réserves légales et statutaires figuraient dans la colonne « Primes, autres réserves et report à nouveau » dans l'annexe publiable au 31 décembre 2015.

Note 21 COMPOSITION DES FONDS PROPRES

<i>(En milliers d'euros)</i>	31/12/2016	31/12/2015
Capitaux propres	1 078 435	1 019 963
Fonds pour risques bancaires généraux	36 309	33 664
Dettes subordonnées et titres participatifs	119 601	118 696
Dépôts de garantie à caractère mutuel		
TOTAL DES FONDS PROPRES	1 234 345	1 172 323

Note 22 OPERATIONS EFFECTUEES AVEC LES ENTREPRISES LIEES ET LES PARTICIPATIONS

<i>(En milliers d'euros)</i>	Solde 31/12/16 Opérations avec les entreprises liées et les participations	Solde 31/12/15 Opérations avec les entreprises liées et les participations
Créances	0	0
Avance SAS Rue de la Boétie	0	0
Dettes	108 391	107 825
Comptes courants débiteurs Caisses Locales	5 506	5 421
Comptes courants bloqués Caisses Locales	102 885	102 404

La seule transaction éligible au règlement ANC 2010-04 correspond à l'économie d'impôts comptabilisée, à hauteur de 491 milliers d'euros, consécutive à la mise en place du groupe fiscal.

Note 23 OPERATIONS EFFECTUEES EN DEVISES

Contributions par devise au bilan

<i>(En milliers d'euros)</i>	31/12/2016		31/12/2015	
	Actif	Passif	Actif	Passif
Euro	9 950 334	9 741 336	9 293 456	9 084 419
Autres devises de l'Union Europ.	266	266	155	155
Franc Suisse	6	6	6	6
Dollar	32 794	32 794	9 905	9 905
Yen			4	4
Autres devises	1 085	1 085	603	603
Valeur brute	9 984 485	9 775 487	9 304 129	9 095 092
Créances, dettes rattachées et comptes de régularisation	117 084	163 063	126 453	155 034
Dépréciations	-163 019		-180 457	
TOTAL	9 938 550	9 938 550	9 250 125	9 250 126

Note 24 OPERATIONS DE CHANGE, PRETS ET EMPRUNTS EN DEVISES

<i>(En milliers d'euros)</i>	31/12/2016		31/12/2015	
	A recevoir	A livrer	A recevoir	A livrer
Opérations de change au comptant				
- Devises				
- Euros				
Opérations de change à terme	20 186	20 173	21 486	21 462
- Devises	10 443	10 443	10 959	10 959
- Euros	9 743	9 730	10 527	10 503
Prêts et emprunts en devises				
TOTAL	20 186	20 173	21 486	21 462

Note 25 OPERATIONS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS A TERME

	31/12/2016			31/12/2015
	Opérations de couverture	Opérations autres que de couverture	Total	Total
<i>(En milliers d'euros)</i>				
Opérations fermes	3 028 150	55 181	3 083 331	3 076 100
Opérations sur marchés organisés (1)				
Contrats à terme de taux d'intérêt				
Contrats à terme de change				
Instruments à terme ferme sur actions et indices boursiers				
Autres contrats à terme				
Opérations de gré à gré (1)	3 028 150	55 181	3 083 331	3 076 100
Swaps de taux d'intérêt	3 028 150	55 181	3 083 331	3 076 100
Autres contrats à terme de taux d'intérêt				
Contrats à terme de change				
FRA				
Instruments à terme ferme sur actions et indices boursiers				
Autres contrats à terme				
Opérations conditionnelles	31 100	157 882	188 982	198 962
Opérations sur marchés organisés				
Instruments de taux d'intérêt à terme				
Achetés				
Vendus				
Instruments sur action et indices boursiers à terme				
Achetés				
Vendus				
Instruments de taux de change à terme				
Achetés				
Vendus				
Autres instruments à terme conditionnels				
Achetés				
Vendus				
Opérations de gré à gré	31 100	157 882	188 982	198 962
Options de swaps de taux				
Achetés				
Vendues				
Instruments de taux d'intérêts à terme				
Achetés	31 100		31 100	35 726
Vendus				
Instruments de taux de change à terme				
Achetés		78 941	78 941	81 618
Vendus		78 941	78 941	81 618
Instruments sur actions et indices boursiers à terme				
Achetés				
Vendus				
Autres instruments à terme conditionnels				
Achetés				
Vendus				
Dérivés de crédit				
Contrats de dérivés de crédit				
Achetés				
Vendus				
TOTAL	3 059 250	213 063	3 272 313	3 275 062

(1) Les montants indiqués sur les opérations fermes correspondent au cumul des positions prêteuses et emprunteuses (swaps de taux et options de swap de taux), ou au cumul des achats et ventes de contrats (autres contrats).

Note 25.1 Opérations sur instruments financiers à terme : encours notionnels par durée résiduelle

	Total 31/12/2016			dont opérations effectuées de gré à gré			dont opérations sur marchés organisés et assimilés		
	≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans
<i>(En milliers d'euros)</i>									
Futures									
Options de change	157 135	747		157 135	747				
Options de taux									
Opérations fermes en devise sur marchés organisés									
F.R.A.									
Swaps de taux d'intérêt	328 058	1 295 355	1 459 918	328 058	1 295 355	1 459 918			
Caps, Floors, Collars	20 000	11 100		20 000	11 100				
Forward taux									
Opérations fermes sur actions et indices									
Opérations conditionnelles sur actions et indices									
Dérivés sur actions, indices boursiers et métaux précieux									
Dérivés de crédit									
Sous total	505 193	1 307 202	1 459 918	505 193	1 307 202	1 459 918			
Swaps de devises									
Opérations de change à terme	39 280	1 079		39 280	1 079				
Sous total	39 280	1 079		39 280	1 079				
TOTAL	544 473	1 308 281	1 459 918	544 473	1 308 281	1 459 918			

	Total 31/12/2015			dont opérations effectuées de gré à gré			dont opérations sur marchés organisés et assimilés		
	≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans
<i>(En milliers d'euros)</i>									
Futures									
Options de change	161 212	2 024		161 212	2 024				
Options de taux									
Opérations fermes en devise sur marchés organisés									
F.R.A.									
Swaps de taux d'intérêt	396 939	1 145 692	1 533 469	396 939	1 145 692	1 533 469			
Caps, Floors, Collars		35 726			35 726				
Forward taux									
Opérations fermes sur actions et indices									
Opérations conditionnelles sur actions et indices									
Dérivés sur actions, indices boursiers et métaux précieux									
Dérivés de crédit									
Sous total	558 151	1 183 442	1 533 469	558 151	1 183 442	1 533 469			
Swaps de devises									
Opérations de change à terme	42 948			42 948					
Sous total	42 948			42 948					
TOTAL	601 099	1 183 442	1 533 469	601 099	1 183 442	1 533 469			

Corrections sur montants 2015 :

- Opérations de change à terme « 42 948 milliers d'euros » non prises en compte dans la publication 2015
- Opérations de change « 162 212 milliers d'euros » et « 2 024 milliers d'euros » ventilées à tort en opérations de changes à terme dans publication 2015.

Note 25.2 Instruments financiers à terme : juste valeur

(En milliers d'euros)	Juste Valeur Positive au 31/12/2016	Juste Valeur Négative au 31/12/2016	Encours Notionnel au 31/12/2016	Juste Valeur Positive au 31/12/2015	Juste Valeur Négative au 31/12/2015	Encours Notionnel au 31/12/2015
Futures						
Options de change	0		157 882	0		163 236
Options de taux						
Opérations fermes en devise sur marchés organisés						
F.R.A.						
Swaps de taux d'intérêt	164 507		3 083 331	166 524		3 076 100
Caps, Floors, Collars	54		31 100	184		35 726
Forward taux						
Opérations fermes sur actions et indices						
Opérations conditionnelles sur actions et indices						
Dérivés sur actions, indices boursiers et métaux précieux						
Dérivés de crédit						
Sous total	164 561		3 272 313	166 708		3 275 062
Swaps de devises						
Opérations de change à terme	0		40 359	0		42 948
Sous total	0		40 359	0		42 948
TOTAL	164 561		3 312 672	166 708		3 318 010

Corrections sur montants 2015 :

- Opérations de change à terme « 42 948 milliers d'euros » non prises en compte dans la publication 2015
- Opérations de change « 163 236 milliers d'euros » non ventilées dans la publication 2015.
- Pour ces 2 lignes, la saisie des Justes Valeurs positives ont été omises.

Note 25.3 Information sur les Swaps

Ventilation des contrats d'échange de taux d'intérêt

(En milliers d'euros)	Position ouverte isolée	Micro-couverture	Macro-couverture	Swaps de transaction
Contrats d'échange de taux		370 310	2 657 840	55 180
Contrats assimilés (1)			31 100	
		370 310	2 688 940	55 180

(1) Il s'agit des contrats assimilés au sens de l'article 2521-1 du règlement ANC 2014-07.

Note 26 INFORMATIONS RELATIVES AU RISQUE DE CONTREPARTIE SUR PRODUITS DERIVES

Le risque de contrepartie est lié à la défaillance d'une contrepartie qui se trouverait dans l'impossibilité d'honorer une obligation envers la Caisse Régionale.

Le risque de contrepartie sur produits dérivés est apprécié sur la base :

- 1- De la valeur de marché positive des produits dérivés (Mark To Market). Il s'agit du coût de remplacement,
- 2- Augmentée d'un risque potentiel (Add-On) calculé sur la durée de vie résiduelle du produit dérivé (par exemple : 0,5% du notionnel si maturité de 1 à 5 ans).
- 3- Avec une prise en compte de la durée de vie résiduelle du dérivé
- 4- Avec une prise en compte d'accords de collatéralisation

Le suivi du risque de contrepartie sur produits dérivés est intégré dans le suivi du risque de contrepartie interbancaire. Les contreparties non autorisées par Crédit Agricole S.A sont également exclues par la Caisse Régionale.

D'une part, une limite globale interne de risque est déterminée proportionnellement aux fonds propres de la Caisse régionale. Elle représente le risque maximal que s'autorise la Caisse régionale sur l'ensemble de ses contreparties et de ses opérations. Elle est égale à 100% des fonds propres Bâle III au 31/12/15 de la Caisse Régionale.

D'autre part, une limite individuelle de risque interbancaire en montant et en durée est affectée à chaque type de contrepartie, en fonction de sa notation (Standard & Poor's ou Moody's). Cette limite est consommée en affectant les titres de dette (pondérés en fonction de la durée de vie résiduelle), les OPCVM et les produits dérivés :

Limite par contrepartie (2)	Financières	Etats & Assimilés	Corporates
AAA	5% des FP soit 50,2 M EUR et max 12 ans	10% des FP soit 100,4 M EUR et max 15 ans	12M EUR et max 10 ans
AA+ et AA et AA-	4% des FP soit 40,2 M EUR et max 10 ans	8% des FP soit 80,3 M EUR et max 10 ans	12M EUR et max 10 ans
A+ et A et A-	3% des FP soit 30,1 M EUR et max 7 ans	3% des FP soit 30,1 M EUR et max 5 ans	10M EUR et max 7 ans
BBB+	0,5% des FP soit 5 M EUR et max 3 ans	1% des FP soit 10 M EUR et max 3 ans	10M EUR et max 5 ans
BBB	Pas de pré-autorisation	1% des FP soit 10 M EUR et max 3 ans	10 M EUR et max 5 ans

(2) Notation la plus basse de S&P, Moody's et Fitch

Les informations relatives au risque de contrepartie sur produits dérivés (hors-bilan) de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31 au 31.12.2016 sont les suivantes :

Rating	Risque Compensé (M€)	Risque Non Compensé (M€)
AAA ou Aaa		
AA+ ou Aa1		
AA ou Aa2		
AA- ou Aa3		
A+ ou A1		
A ou A2	7,35	7,81
A- ou A3		
<BBB+ ou Baa1	2,65 (*)	2,65 (*)
Sous Total	10,00	10,46
Groupe + hors-Catégorie (Etat)	0,00	45,40
Total	10,00	55,86

(*) Uniquement sur des contreparties corporate (couverture de financements clients CR31)

Note 27 ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET DE GARANTIE ET AUTRES GARANTIES

	31/12/2016	31/12/2015
<i>(En milliers d'euros)</i>		
Engagements donnés		
Engagements de financement	848 368	809 991
Engagements en faveur d'établissements de crédit	3 105	68 507
Engagements en faveur de la clientèle	845 263	741 484
Ouverture de crédits confirmés	389 895	378 755
Ouverture de crédits documentaires	5 728	4 844
Autres ouvertures de crédits confirmés	384 167	373 911
Autres engagements en faveur de la clientèle	455 368	362 729
Engagements de garantie	439 790	590 463
Engagements d'ordre d'établissement de crédit	162 958	392 593
Confirmations d'ouverture de crédits documentaires	100	547
Autres garanties	162 858	392 046
Engagements d'ordre de la clientèle	276 832	197 870
Cautions immobilières	111 324	62 306
Autres garanties d'ordre de la clientèle	165 508	135 564
Engagements sur titres	560	1 361
Titres acquis avec faculté de rachat ou de reprise		
Autres engagements à donner	560	1 361

Engagements reçus		
Engagements de financement	54 513	43 194
Engagements reçus d'établissements de crédit	54 513	43 194
Engagements reçus de la clientèle		
Engagements de garantie	2 576 011	2 291 499
Engagements reçus d'établissements de crédit	326 479	279 289
Engagements reçus de la clientèle	2 249 532	2 012 210
Garanties reçues des administrations publiques et assimilées	462 665	377 446
Autres garanties reçues	1 786 867	1 634 764
Engagements sur titres	560	1 361
Titres vendus avec faculté de rachat ou de reprise		
Autres engagements reçus	560	1 361

Engagements donnés de garantie d'ordre d'établissements de crédit – Autres garanties : dont 145 474 milliers d'euros relatifs à la garantie (Switch Assurance) mise en place le 1^{er} juillet 2016 (Opération Eureka). La garantie (Switch Assurance et Switch CCI/CCA) s'élevait à 377 916 milliers d'euros.

Note 28 ACTIFS DONNES ET REÇUS EN GARANTIE

Créances apportées en garantie :

Au cours de l'année 2016, la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31 a apporté 2 675 656 milliers d'euros de créances en garantie dans le cadre de la participation du groupe Crédit Agricole à différents mécanismes de refinancement, contre 2 634 867 milliers d'euros en 2015 (Après correction). La Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31 conserve l'intégralité des risques et avantages associés à ces créances.

En particulier, la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31 a apporté :

- 1 486 608 milliers d'euros de créances à Crédit Agricole S.A. dans le cadre des opérations de refinancement du Groupe auprès de la Banque de France, contre 1 437 687 milliers d'euros en 2015
- 277 332 milliers d'euros de créances hypothécaires à Crédit Agricole S.A. dans le cadre du refinancement auprès de la CRH (Caisse de Refinancement de l'Habitat), contre 275 565 milliers d'euros en 2015;
- 911 716 milliers d'euros de créances à Crédit Agricole S.A. ou à d'autres partenaires du Groupe dans le cadre de divers mécanismes de refinancement, contre 921 615 milliers d'euros en 2015 (857 184 milliers d'euros publiés à tort au 31.12.2015).

Note 29 ENGAGEMENTS DONNES AUX ENTREPRISES LIEES

La Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31 a donné une garantie à Crédit Agricole S.A. pour un montant de 949 212 milliers d'euros au 31 décembre 2016.

Note 30 ENGAGEMENTS DE CREDIT BAIL

La Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31 ne présente pas d'opération significative en 2016.

Note 31 OPERATIONS DE DESENETTEMENT DE FAIT ET DE TITRISATION

Note 31.1 Titrisation

Il n'y a pas eu d'opération de titrisation à l'initiative du Groupe ou de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31 en 2016 ».

Note 32 PRODUITS NETS D'INTERETS ET REVENUS ASSIMILES

<i>(En milliers d'euros)</i>	31/12/2016	31/12/2015
Sur opérations avec les établissements de crédit	2 834	3 417
Sur opérations internes au Crédit Agricole	18 692	25 975
Sur opérations avec la clientèle	215 060	246 507
Sur obligations et autres titres à revenu fixe	5 173	4 009
Produit net sur opérations de macro-couverture		
Sur dettes représentées par un titre	8	1
Autres intérêts et produits assimilés	4 998	
Intérêts et produits assimilés	246 765	279 909
Sur opérations avec les établissements de crédit	-1 929	-4 789
Sur opérations internes au Crédit Agricole	-31 318	-45 315
Sur opérations avec la clientèle	-44 713	-48 509
Charge nette sur opérations de macro-couverture	-38 914	-31 314
Sur obligations et autres titres à revenu fixe		-12
Sur dettes représentées par un titre	-729	-879
Autres intérêts et charges assimilées	-4	-3
Intérêts et charges assimilées	-117 607	-130 821
TOTAL PRODUITS NETS D'INTERETS ET REVENUS ASSIMILES	129 158	149 088

Le montant des charges nettes d'intérêts et revenus assimilés des dettes subordonnées au 31 décembre 2016 est de 2 205 milliers d'euros, il était de 1 779 milliers d'euros au 31 décembre 2015.

Les opérations de macro-couverture portent sur l'ensemble du portefeuille et sont, par nature, non affectables à un type d'opérations. Elles sont présentées sur des lignes spécifiques.

Note 33 REVENUS DES TITRES

<i>(En milliers d'euros)</i>	31/12/2016	31/12/2015
Parts dans les entreprises liées, titres de participation et autres titres détenus à long terme	17 055	9 173
Titres de placement et titres de l'activité de portefeuille	795	467
Opérations diverses sur titres	86	53
TOTAL DES REVENUS DES TITRES A REVENUS VARIABLES	17 936	9 693

Note 34 PRODUIT NET DES COMMISSIONS

<i>(En milliers d'euros)</i>	31/12/2016			31/12/2015		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Sur opérations avec les établissements de crédit	348	-123	225	322	-134	188
Sur opérations internes au crédit agricole	18 154	-18 414	-260	20 501	-17 868	2 633
Sur opérations avec la clientèle	36 846	-337	36 509	36 243	-377	35 866
Sur opérations sur titres						
Sur opérations de change	107		107	131		131
Sur opérations sur instruments financiers à terme et autres opérations de hors-bilan	132	-1	131	384	-11	373
Sur prestations de services financiers (1)	75 766	-7 516	68 250	70 584	-7 369	63 215
Provision pour risques sur commissions	567	-613	-46	510	-532	-22
TOTAL PRODUIT NET DES COMMISSIONS	131 920	-27 004	104 916	128 675	-26 291	102 384

(1) Prestation des services financiers

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2016	31/12/2015
Produits nets de gestion d'OPCVM et de titres pour le compte de la clientèle	4 334	4 612
Produits nets sur moyens de paiement	20 697	20 818
Commissions d'assurance-vie et IARD (a)	21 997	21 658
Net des autres produits et charges de services financiers	21 222	16 127
PRESTATIONS DE SERVICES FINANCIERS	68 250	63 215

(a) dont prestations assurance-vie : 11 581 milliers d'euros.

Note 35 GAINS OU PERTES DES OPERATIONS SUR PORTEFEUILLES DE NEGOCIATION

	31/12/2016	31/12/2015
<i>(En milliers d'euros)</i>		
Solde des opérations sur titres de transaction	179	82
Solde des opérations de change et instruments financiers assimilés	571	494
Solde des autres opérations sur instruments financiers à terme	-62	-356
GAINS OU PERTES DES OPERATIONS SUR PORTEFEUILLES DE NEGOCIATIONS	688	220

Une inversion de chiffre entre les rubriques « Solde des opérations de change et instruments financiers assimilés » et « Solde des autres opérations sur instruments financiers à terme » s'était produit dans la publication au 31.12.2015.

Note 36 GAINS OU PERTES SUR OPERATIONS DES PORTEFEUILLES DE PLACEMENT ET ASSIMILES

	31/12/2016	31/12/2015
<i>(En milliers d'euros)</i>		
Titres de placement		
Dotations aux dépréciations	-383	-577
Reprises de dépréciations	436	74
Dotations ou reprises nettes aux dépréciations	53	-503
Plus-values de cession réalisées	356	2 700
Moins-values de cession réalisées	-64	-370
Solde des plus et moins-values de cession réalisées	292	2 330
Solde des opérations sur titres de placement	345	1 827
Titres de l'activité de portefeuille		
Dotations aux dépréciations		
Reprises de dépréciations		
Dotations ou reprises nettes aux dépréciations		
Plus-values de cession réalisées		
Moins-values de cession réalisées		
Solde des plus et moins-values de cession réalisées		
Solde des opérations sur titres de l'activité de portefeuille		
GAINS OU PERTES SUR OPERATIONS DES PORTEFEUILLES DE PLACEMENT ET ASSIMILES	345	1 827

Note 37 AUTRES PRODUITS ET CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE

<i>(En milliers d'euros)</i>	31/12/2016	31/12/2015
Produits divers (1)	6 722	1 915
Quote part des opérations faites en commun		
Refacturation et transfert de charges		
Reprises provisions	3 880	674
Autres produits d'exploitation bancaire	10 602	2 589
Charges diverses	-855	-735
Quote part des opérations faites en commun	-728	-717
Refacturation et transfert de charges		
Dotations provisions	-4 022	-700
Autres charges d'exploitation bancaire	-5 605	-2 152
TOTAL AUTRES PRODUITS ET CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE	4 997	437

(1) L'augmentation des produits divers s'explique pour 6 074 milliers d'euros par la comptabilisation d'un complément de prix de cession dans le cadre de la participation à la Titrisation « FCT Crédit Agricole Habitat 2015 ».

Note 38 CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION

<i>(En milliers d'euros)</i>	31/12/2016	31/12/2015
Frais de personnel		
Salaires et traitements	-50 085	-42 522
Charges sociales	-22 611	-21 768
- dont cotisations au titre des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi à cotisations définies	-5 105	-5 937
Intéressement et participation	-7 563	-8 831
Impôts et taxes sur rémunérations	-9 294	-9 847
Total des charges de personnel	-89 553	-82 968
Refacturation et transferts de charges de personnel	5 082	
Frais de personnel nets	-84 471	-82 968
Frais administratifs		
Impôts et taxes (1)	-7 393	-6 584
Services extérieurs et autres frais administratifs	-51 981	-49 181
Total des charges administratives	-59 374	-55 765
Refacturation et transferts de charges administratives	233	439
Frais administratifs nets	-59 141	-55 326
CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION	-143 612	-138 294

(1) dont 629 milliers d'euros au titre du fonds de résolution.

Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi (CICE)

Au titre de l'exercice 2015, la Caisse régionale a comptabilisé, en déduction des charges de personnel, un montant de CICE s'élevant à 1 808 milliers d'euros.

Il a été utilisé en 2016 pour les dépenses suivantes :

- Dépenses d'innovation au bénéfice de nos clients (Village Innovation By CA, Automates multifonctions à dépôts valorisés),
- Dépenses d'investissement réseaux et siège social (réaménagement du siège Astoria Crédits et ADI, nouveaux écrans multimédia, équipement d'agences en mobilier RC 2.0, rénovation d'agences en Concept Premium, etc...)
- Dépenses de formation (Formations Epargne et Fiscalité)

Le montant comptabilisé au titre de l'exercice 2016 s'élève à 1 864 milliers d'euros.

Effectif moyen

Effectif par catégorie

(effectif moyen du personnel en activité au prorata de l'activité)

Catégories de personnel	31/12/2016	31/12/2015
Cadres	317	315
Non cadres	984	967
Total de l'effectif moyen	1 301	1 282
Dont : - France	1 301	1 282
- Etranger		
Dont : personnel mis à disposition		

Rémunération des dirigeants

Durant l'exercice 2016, le montant global des rémunérations (au titre des avantages court terme) de toute nature allouées aux membres du Conseil d'Administration s'est élevé à 134 milliers d'euros et le montant global des rémunérations de toute nature allouées aux membres de la direction de la société s'est élevé à 1 677 milliers d'euros.

Au titre des avantages moyen terme, des membres du Conseil d'Administration et les membres de la direction de la société bénéficient d'un régime de retraite spécifique à prestations définies dont le montant du fonds s'élevait au 31 décembre 2016 à 13,36 millions d'euros.

Note 39 COUT DU RISQUE

<i>(En milliers d'euros)</i>	31/12/2016	31/12/2015
Dotations aux provisions et dépréciations	-49 833	-62 064
Dépréciations de créances douteuses	-29 922	-40 516
Autres provisions et dépréciations	-19 911	-21 548
Reprises de provisions et dépréciations	61 051	87 218
Reprises de dépréciations de créances douteuses (1)	40 477	50 685
Autres reprises de provisions et dépréciations (2)	20 574	36 533
Variation des provisions et dépréciations	11 218	25 154
Pertes sur créances irrécouvrables non dépréciées (3)	-548	-2 960
Pertes sur créances irrécouvrables dépréciées (4)	-12 446	-14 608
Décote sur prêts restructurés	-32	-99
Récupérations sur créances amorties	335	257
Autres pertes		
Autres produits		2 164
COUT DU RISQUE	-1 473	9 908

(1) dont utilisées en couverture de pertes sur créances douteuses compromises : 9 814 milliers d'euros
dont utilisées en couverture de perte sur créances douteuse non compromises : 1 266 milliers d'euros

(2) dont 1 366 milliers d'euros utilisés en couverture de risques provisionnés au passif

(3) dont 82 milliers d'euros sur les créances douteuses compromises

(4) dont 9 814 milliers d'euros sur les créances douteuses compromises

Note 40 RESULTAT NET SUR ACTIFS IMMOBILISES

<i>(En milliers d'euros)</i>	31/12/2016	31/12/2015
Immobilisations financières		
Dotations aux dépréciations	-298	-96
Sur titres d'investissement		
Sur parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme	-298	-96
Reprises de dépréciations	66	971
Sur titres d'investissement	59	140
Sur parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme	7	831
Dotations ou reprise nette aux dépréciations	-232	875
Sur titres d'investissement	59	140
Sur parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme	-291	735
Plus-values de cessions réalisées	1	34
Sur titres d'investissement		
Sur parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme	1	34
Moins-values de cessions réalisées		-101
Sur titres d'investissement		
Sur parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme		-8
Pertes sur créances liées à des titres de participation		-93
Solde des plus et moins-values de cessions	1	-67
Sur titres d'investissement		
Sur parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme	1	-67
Solde en perte ou en bénéfice	-231	808
Immobilisations corporelles et incorporelles		
Plus-values de cessions	420	72
Moins-values de cessions	-202	-19
Solde en perte ou en bénéfice	218	53
RESULTAT NET SUR ACTIFS IMMOBILISES	-13	861

Note 41 IMPOT SUR LES BENEFICES

Intégration fiscale :

Suite à la signature le 21 avril 2010, d'une convention avec Crédit Agricole S.A., la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31 fait partie à compter de l'exercice 2010, du groupe fiscal constitué par Crédit Agricole S.A..

Aux termes des accords conclus, la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31 constate dans ses comptes la dette d'impôt dont elle serait redevable en l'absence d'intégration fiscale déduction faite des éventuelles économies d'impôt qui seront rétrocédées par Crédit Agricole S.A. selon les modalités prévues dans la convention.

Note 42 INFORMATIONS RELATIVES AUX RESULTATS DES ACTIVITES BANCAIRES

La Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31 exerce la quasi-totalité de son activité dans la banque de proximité en France et plus particulièrement sur la région toulousaine.

Note 43 AFFECTATION DES RESULTATS

	<i>(En Euros)</i>
BENEFICE 2016	70 783 808,92
Report à nouveau : Changement de méthode	0,00
BENEFICE 2016 A AFFECTER	70 783 808,92
Dividendes nets aux CCI (4,63 € net par titre)	6 598 907,50
Dividendes nets aux CCA (4,63 € net par titre)	5 396 427,05
Intérêts aux parts sociales (Taux de 3 % net)	959 808,48
RESULTAT CONSERVE	57 828 665,89
Affectation aux réserves :	
Réserve Légale	43 371 499,42
Autres réserves	14 457 166,47

Note 44 PUBLICITE DES HONORAIRES DE COMMISSAIRES AUX COMPTES

Collège des Commissaires aux Comptes de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31

	ERNST & YOUNG	%	KPMG AUDIT	%
<i>(En milliers d'euros TTC)</i>				
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés (*)	96	85%	84	100%
Autres services Autres diligences et prestations directement liées à la mission du commissaire aux comptes (1)				
Autres prestations (1)	17	15%		
Services autres que la certification des comptes (2)				
TOTAL	113	100%	84	100%

(*) y compris les prestations d'experts indépendants ou du réseau à la demande des commissaires aux comptes dans le cadre de la certification des comptes.

(1) pour 2016, prestations du 1er janvier au 16 juin 2016

(2) pour 2016, prestations à partir du 17 juin 2016

Note 45 PUBLICITE DU RAPPORT DE GESTION ET DU RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION A L'ASSEMBLEE GENERALE AU TITRE DE LA LOI SUR LA SECURITE FINANCIERE

Le rapport de gestion de l'exercice clos au 31 décembre 2016 et le rapport du Président du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale au titre de la loi sur la sécurité financière sont consultables au siège social de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31 à l'adresse suivante : 6, place Jeanne d'Arc 31005 Toulouse Cedex 6.

Note 46 RESULTATS FINANCIERS DU CREDIT AGRICOLE MUTUEL TOULOUSE 31 AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

NATURE DES INFORMATIONS	31.12.12	31.12.13	31.12.14	31.12.15	31.12.16
1. Situation financière en fin d'exercice (en milliers d'euros)					
Capital social	73 614	73 614	73 446	73 446	73 446
2. Résultat global des opérations effectives (en milliers d'euros)					
Produit Net Bancaire (1)	263 765	265 325	266 718	263 649	258 040
Résultat d'exploitation avant impôts, amortissements et provisions (1) (2)	126 042	127 744	132 095	125 355	114 428
Charge fiscale	40 506	38 965	41 130	39 582	30 641
Bénéfice après impôts, amortissements et provisions	60 110	61 603	66 217	70 751	70 784
Intérêts aux parts sociales	864	768	576	342	960
Dividendes des CCI et CCA	10 171	10 431	11 192	11 969	11 995
3. Résultat des opérations réduit à 100 € de capital (en euros)					
Résultat d'exploitation après impôts mais avant amortissements et provisions	116,19	120,60	123,85	116,78	114,08
Bénéfice après impôt, amortissements et provisions	81,66	83,68	90,16	96,33	96,38
Intérêts en % versés à chaque part sociale (hors avoir fiscal)	2,70	2,40	1,80	1,07	3,00
Dividende net en € versé à chaque Certificat Coopératif d'Investissement (hors avoir fiscal)	3,91	4,01	4,32	4,62	4,63
Dividende net en € versé à chaque Certificat Coopératif d'Associés	3,91	4,01	4,32	4,62	4,63
4. Personnel					
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice (3)	1 257	1 299	1 268	1 282	1 301
Montant de la masse salariale de l'exercice (en milliers d'euros)	49 819	50 455	51 062	52 142	53 809
Montant des sommes versées au titre des charges sociales et assimilées de l'exercice (en milliers d'euros)	22 270	22 488	22 022	21 768	22 611

(1) Après retraitement des provisions, pertes sur créances irrécupérables et récupérations sur créances amorties relatives aux intérêts sur créances douteuses.

(2) Résultat brut d'exploitation avant amortissements.

(3) Y compris les contrats à durées déterminées.



KPMG Audit
224 rue Carmin
CS 17610
31676 Labège Cedex
France



Ernst & Young Audit
1, place Alfonse Jourdain
BP 98536
31685 Toulouse Cedex 6
France

Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31

Siège social : 6, place Jeanne d'Arc - 31000 Toulouse
Capital social : €. 73.446.176

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2016

Mesdames, Messieurs les Sociétaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2016, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1 Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant

dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Caisse Régionale à la fin de cet exercice.

2 Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants.

Estimations comptables :

- Votre Caisse Régionale comptabilise des dépréciations et des provisions pour couvrir les risques de crédit inhérents à ses activités (notes 2.1, 10, 15 et 39 de l'annexe). Dans le cadre de notre appréciation des estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes, et sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté à examiner le dispositif de contrôle mis en place par la Direction relatif au suivi des risques de crédit, à l'appréciation des risques de non-recouvrement et à leur couverture par des dépréciations et des provisions sur base individuelle et collective.
- Les parts dans les entreprises liées, les titres de participation et les autres titres détenus à long terme sont évalués à leur valeur d'utilité (note 2.2 de l'annexe). Dans le cadre de notre appréciation de ces estimations et sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté à examiner les éléments ayant conduit à la détermination des valeurs d'utilité au 31 décembre 2016 pour les principales lignes du portefeuille et à nous assurer que la note 6 de l'annexe donne une information appropriée à cet égard.
- Votre Caisse Régionale détient des positions sur titres et sur instruments financiers. Les notes 2.2 et 2.8 de l'annexe exposent les règles et méthodes comptables relatives à ces titres et instruments financiers. Nous avons examiné le dispositif de contrôle relatif au classement comptable et à la détermination des paramètres utilisés pour la valorisation de ces positions. Nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables retenues par votre Caisse Régionale et des informations fournies dans les notes 5 et 25 de l'annexe, et nous nous sommes assurés de leur correcte application.



Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31
Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels
10 mars 2017

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

3 Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration et dans les documents adressés aux Sociétaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Labège, le 10 mars 2017

Toulouse, le 10 mars 2017

KPMG Audit
Département de KPMG S.A.

Ernst & Young Audit

Philippe Saint-Pierre
Associé

Frank Astoux
Associé

KPMG Audit
Département de KPMG S.A.
224, rue Carmin
CS 17610
31676 Labège Cedex

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
Régionale de Versailles

ERNST & YOUNG Audit
Le Compans - Immeuble B
1, place Alfonse Jourdain
B.P. 98536
31685 Toulouse Cedex 6

S.A.S. à capital variable
Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles

Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016

Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés

Aux Sociétaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions et engagements dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions et engagements. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attache à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du Code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements déjà approuvés par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Conventions et engagements soumis à l'approbation de l'assemblée générale

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention ni d'aucun engagement autorisés au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L. 225-38 du Code de commerce.

Conventions et engagements déjà approuvés par l'assemblée générale

Conventions et engagements approuvés au cours d'exercices antérieurs

En application de l'article R. 225-30 du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, déjà approuvés par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Avec la S.C.I. Jules Guesdes

Personne concernée

M. Robert Conti, Président du conseil d'administration de votre Caisse régionale et administrateur de la S.C.I. Jules Guesdes. Convention de prestation de services administratifs

Nature, objet et modalités

La facturation émise par votre Caisse régionale au titre de ces prestations s'élève pour l'exercice 2016 à € 6.056.

Avec M. Nicolas Langevin, directeur général adjoint jusqu'au 31 mars 2015 puis directeur général à compter du 1er avril 2015

a) Convention de transfert et de suspension du contrat de travail concernant le directeur général

Nature, objet et modalités

Le conseil d'administration de votre Caisse régionale du 27 février 2015 a autorisé la conclusion de la convention de transfert et de suspension du contrat de travail de M. Nicolas Langevin en tant que directeur général adjoint en fonction jusqu'au 31 mars 2015.

b) Engagement en matière de retraite du directeur général

Nature, objet et modalités

Le conseil d'administration de votre Caisse régionale du 27 février 2015 a autorisé l'engagement souscrit par votre Caisse régionale relatif à la retraite supplémentaire du directeur général, M. Nicolas Langevin, nommé à compter du 1^{er} avril 2015.

Labège et Toulouse, le 10 mars 2017

Les Commissaires aux Comptes

KPMG Audit
Département de KPMG S.A.

ERNST & YOUNG Audit

Philippe Saint-Pierre

Frank Astoux

CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL TOULOUSE 31

COMPTES CONSOLIDES AU 31 DECEMBRE 2016

Arrêtés par le Conseil d'administration de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31 en date du 27 janvier 2017 et soumis à l'approbation de l'Assemblée générale ordinaire en date du 30 mars 2017



SOMMAIRE

CADRE GENERAL	206
PRESENTATION JURIDIQUE DE L'ENTITE.....	206
ORGANIGRAMME SIMPLIFIE DU CREDIT AGRICOLE	206
RELATIONS INTERNES AU CREDIT AGRICOLE	208
ETATS FINANCIERS CONSOLIDES	213
COMPTE DE RESULTAT	213
RESULTAT NET ET GAINS ET PERTES COMPTABILISES DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES....	214
BILAN ACTIF.....	215
BILAN PASSIF	216
TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES.....	217
TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE	218
NOTES ANNEXES AUX ETATS FINANCIERS	220
1 PRINCIPES ET METHODES APPLICABLES DANS LE GROUPE, JUGEMENTS ET ESTIMATIONS UTILISES	220
1.1 <i>Normes applicables et comparabilité</i>	<i>220</i>
1.2 <i>Format de présentation des états financiers.....</i>	<i>229</i>
1.3 <i>Principes et méthodes comptables.....</i>	<i>230</i>
1.4 <i>Principes et méthodes de consolidation (IFRS 10, IFRS 11 et IAS 28).....</i>	<i>255</i>
2 PRINCIPALES OPERATIONS DE STRUCTURE ET EVENEMENTS SIGNIFICATIFS DE LA PERIODE.....	258
3 GESTION FINANCIERE, EXPOSITION AUX RISQUES ET POLITIQUE DE COUVERTURE.....	260
3.1 <i>Risque de crédit</i>	<i>260</i>
3.2 <i>Risque de marché.....</i>	<i>265</i>
3.3 <i>Risque de liquidité et de financement</i>	<i>269</i>
3.4 <i>Couverture des risques de flux de trésorerie et de juste valeur sur taux d'intérêts et de change.....</i>	<i>271</i>
3.5 <i>Risques opérationnels.....</i>	<i>271</i>
3.6 <i>Gestion du capital et ratios réglementaires.....</i>	<i>272</i>
4. NOTES RELATIVES AU RESULTAT NET ET GAINS ET PERTES COMPTABILISES DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES	273
4.1 <i>Produits et charges d'intérêts.....</i>	<i>273</i>
4.2 <i>Commissions nettes.....</i>	<i>273</i>
4.3 <i>Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat.....</i>	<i>274</i>
4.4 <i>Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente.....</i>	<i>275</i>
4.5 <i>Produits et charges nets des autres activités</i>	<i>275</i>
4.6 <i>Charges générales d'exploitation.....</i>	<i>276</i>
4.7 <i>Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles.....</i>	<i>276</i>
4.8 <i>Coût du risque.....</i>	<i>277</i>
4.9 <i>Gains ou pertes nets sur autres actifs</i>	<i>277</i>
4.10 <i>Impôts</i>	<i>278</i>
4.11 <i>Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres</i>	<i>279</i>
5 INFORMATIONS SECTORIELLES	281
6 NOTES RELATIVES AU BILAN	281
6.1 <i>Caisse, banques centrales.....</i>	<i>281</i>
6.2 <i>Actifs et passifs financiers à la juste valeur par résultat</i>	<i>281</i>
6.3 <i>Instruments dérivés de couverture</i>	<i>282</i>
6.4 <i>Actifs financiers disponibles à la vente.....</i>	<i>283</i>
6.5 <i>Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle.....</i>	<i>284</i>
6.6 <i>Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance</i>	<i>285</i>
6.7 <i>Actifs transférés non décomptabilisés ou décomptabilisés avec implication continue</i>	<i>286</i>
6.8 <i>Dépréciations inscrites en déduction des actifs financiers</i>	<i>286</i>
6.9 <i>Exposition au risque souverain.....</i>	<i>286</i>
6.10 <i>Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle.....</i>	<i>287</i>
6.11 <i>Dettes représentées par un titre et dettes subordonnées.....</i>	<i>288</i>
6.12 <i>Informations sur la compensation des actifs et des passifs financiers.....</i>	<i>288</i>
6.13 <i>Actifs et passifs d'impôts courants et différés.....</i>	<i>289</i>
6.14 <i>Comptes de régularisation actif, passif et divers.....</i>	<i>291</i>

6.15	<i>Co-entreprises et entreprises associées</i>	292
6.16	<i>Immeubles de placement</i>	292
6.17	<i>Immobilisations corporelles et incorporelles (hors écarts d'acquisition)</i>	293
6.18	<i>Provisions</i>	293
6.19	<i>Capitaux propres</i>	295
6.20	<i>Participations ne donnant pas le contrôle</i>	298
6.21	<i>Ventilation des actifs et passifs financiers par échéance contractuelle</i>	299
7	AVANTAGES AU PERSONNEL ET AUTRES REMUNERATIONS	300
7.1	<i>Détail des charges de personnel</i>	300
7.2	<i>Effectif fin de période</i>	300
7.3	<i>Avantages postérieurs à l'emploi, régimes à cotisations définies</i>	300
7.4	<i>Avantages postérieurs à l'emploi, régimes à prestations définies</i>	301
7.5	<i>Autres avantages sociaux</i>	303
7.6	<i>Rémunérations de dirigeants</i>	303
8	ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET DE GARANTIE ET AUTRES GARANTIES	304
9	RECLASSEMENTS D'INSTRUMENTS FINANCIERS	307
10	JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS	307
10.1	<i>Juste valeur des actifs et passifs financiers comptabilisés au coût</i>	309
10.2	<i>Informations sur les instruments financiers évalués à la juste valeur</i>	312
11	PERIMETRE DE CONSOLIDATION AU 31 DECEMBRE 2016	316
12	PARTICIPATIONS ET ENTITES STRUCTUREES NON CONSOLIDEES	316
12.1	<i>Participations non consolidées</i>	316
12.2	<i>Entités structurées non consolidées</i>	317
13	ÉVÉNEMENTS POSTERIEURS AU 31 DECEMBRE 2016	317

Les comptes consolidés sont constitués du cadre général, des états financiers consolidés et des notes annexes aux états financiers

CADRE GENERAL

Présentation juridique de l'entité

La Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31 est une société coopérative à capital variable régie par le Livre V du Code Monétaire et Financier et la loi bancaire du 24 janvier 1984 relative au contrôle et à l'activité des établissements de crédit.

Son siège social est situé au 6, place Jeanne d'Arc, 31005 Toulouse et elle est inscrite au registre du commerce et des sociétés sous le numéro 776 916 207, code NAF 6419 Z.

La cotation des certificats coopératifs d'investissement (CCI) de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31 s'effectue sur Eurolist Paris.

Organigramme simplifié du Crédit Agricole

Un Groupe bancaire d'essence mutualiste

L'organisation du Crédit Agricole fait de lui un Groupe uni et décentralisé : sa cohésion financière, commerciale et juridique va de pair avec la décentralisation des responsabilités.

Les Caisses locales forment le socle de l'organisation mutualiste du Groupe. Leur capital social est détenu par 9,2 millions de sociétaires qui élisent quelques 30 902 administrateurs. Elles assurent un rôle essentiel dans l'ancrage local et la relation de proximité avec les clients. Les Caisses locales détiennent la majeure partie du capital des Caisses régionales, sociétés coopératives à capital variable et banques régionales de plein exercice.

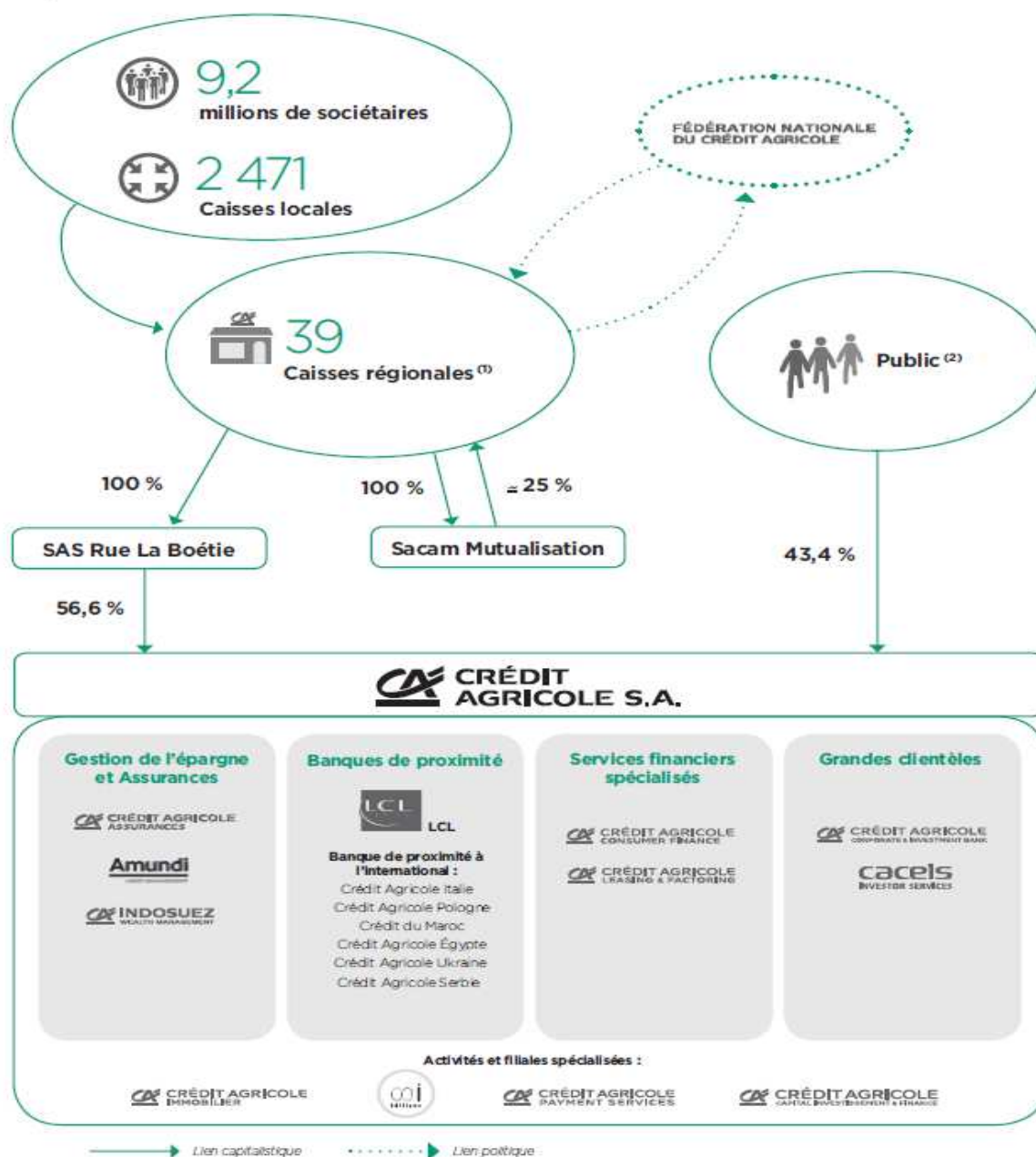
La SAS Rue La Boétie, détenue exclusivement par les Caisses régionales, détient la majorité du capital de Crédit Agricole S.A. Les titres SAS Rue La Boétie ne sont pas cessibles en dehors de la communauté des Caisses régionales. Par ailleurs, les transactions éventuelles sur ces titres entre Caisses régionales sont encadrées par une convention de liquidité qui fixe notamment les modalités de détermination du prix de transaction. Ces opérations recouvrent les cessions de titres entre les Caisses régionales et les augmentations de capital de la SAS Rue la Boétie.

La Fédération Nationale du Crédit Agricole (FNCA) constitue une instance d'information, de dialogue et d'expression pour les Caisses régionales.

Crédit Agricole S.A. en qualité d'organe central du réseau Crédit Agricole, tel que défini à l'article R. 512-18 du Code monétaire et financier veille, conformément aux dispositions du Code monétaire et financier (article L. 511-31 et article L. 511-32), à la cohésion du réseau Crédit Agricole, au bon fonctionnement des établissements de crédit qui le composent et au respect des dispositions législatives et réglementaires qui leur sont propres en exerçant sur ceux-ci un contrôle administratif, technique et financier. A ce titre, Crédit Agricole S.A. peut prendre toute mesure nécessaire, notamment pour garantir la liquidité et la solvabilité tant de l'ensemble du réseau que de chacun des établissements qui lui sont affiliés.

»»» Organisation du Groupe (au 31 décembre 2016)

Le périmètre du groupe Crédit Agricole rassemble Crédit Agricole S.A., l'ensemble des Caisses régionales et des Caisses locales, ainsi que leurs filiales.



(1) La Caisse régionale de la Corse, détenue à 99,9 % par Crédit Agricole S.A., est actionnaire de Sacam Mutualisation.
(2) Voir détail p. xix du document de référence 2016.

L'opération de simplification du groupe Crédit Agricole annoncée le 17 février 2016 a été réalisée le 3 août 2016. L'essentiel des Certificats Coopératifs d'Investissement (« CCI ») et les Certificats Coopératifs d'Associé (« CCA ») des Caisses régionales détenus par Crédit Agricole S.A. ont été cédés dans une holding (« Sacam Mutualisation ») conjointement détenue par les Caisses régionales.

(Cf. note 2 "Principales opérations de structure et événements significatifs de la période", paragraphe "Opération de simplification capitalistique du groupe Crédit Agricole").

Relations internes au Crédit Agricole

➤ Mécanismes financiers internes

Les mécanismes financiers qui régissent les relations réciproques au sein du Crédit Agricole sont spécifiques au Groupe.

- **Comptes ordinaires des Caisses régionales**

Les Caisses régionales ont un compte de trésorerie ouvert dans les livres de Crédit Agricole S.A., qui enregistre les mouvements financiers correspondant aux relations financières internes au Groupe. Ce compte, qui peut être débiteur ou créditeur, est présenté au bilan en « Opérations internes au Crédit Agricole - Comptes ordinaires » et intégré sur la ligne « Prêts et créances sur les établissements de crédit » ou « Dettes envers les établissements de crédit ».

- **Comptes d'épargne à régime spécial**

Les ressources d'épargne à régime spécial (Livret d'Epargne Populaire, Livret de Développement Durable, comptes et plans d'épargne-logement, plans d'épargne populaire, Livret jeune et Livret A) sont collectées par les Caisses régionales pour le compte de Crédit Agricole S.A., où elles sont obligatoirement centralisées. Crédit Agricole S.A. les enregistre à son bilan en « Comptes créditeurs de la clientèle ».

- **Comptes et avances à terme**

Les ressources d'épargne (comptes sur livrets, emprunts obligataires, bons et certains comptes à terme et assimilés, etc.) sont également collectées par les Caisses régionales au nom de Crédit Agricole S.A. et centralisées par Crédit Agricole S.A., elles figurent à ce titre à son bilan.

Les comptes d'épargne à régime spécial et les comptes et avances à terme permettent à Crédit Agricole S.A. de réaliser les « avances » (prêts) faites aux Caisses régionales destinées à assurer le financement de leurs prêts à moyen et long terme.

Quatre principales réformes financières internes ont été successivement mises en œuvre. Elles ont permis de restituer aux Caisses régionales, sous forme d'avances, dites « avances-miroir » (de durées et de taux identiques aux ressources d'épargne collectées), 15 %, 25 %, puis 33 % et, depuis le 31 décembre 2001, 50 % des ressources d'épargne qu'elles ont collectées et dont elles ont la libre disposition.

Depuis le 1^{er} janvier 2004, les marges financières issues de la gestion de la collecte centralisée (collecte non restituée sous forme d'avances miroirs) sont partagées entre les Caisses régionales et Crédit Agricole S.A. et sont déterminées par référence à l'utilisation de modèles de remplacement et l'application de taux de marché.

Par ailleurs, 50 % des nouveaux crédits réalisés depuis le 1^{er} janvier 2004 et entrant dans le champ d'application des relations financières entre Crédit Agricole S.A. et les Caisses régionales peuvent être refinancés sous forme d'avances négociées à prix de marché auprès de Crédit Agricole S.A.

Ainsi, deux types d'avances coexistent à ce jour : celles régies par les règles financières d'avant le 1^{er} janvier 2004 et celles régies par les nouvelles règles.

Par ailleurs, des financements complémentaires à taux de marché peuvent être accordés aux Caisses régionales par Crédit Agricole S.A.

- **Transfert de l'excédent des ressources monétaires des Caisses régionales**

Les ressources d'origine « monétaire » des Caisses régionales (dépôts à vue, dépôts à terme non centralisés et certificats de dépôt négociables) peuvent être utilisées par celles-ci pour le financement de leurs prêts clients. Les excédents sont obligatoirement transférés à Crédit Agricole S.A., où ils sont enregistrés en comptes ordinaires ou en comptes à terme dans les rubriques « Opérations internes au Crédit Agricole ».

- **Placement des excédents de fonds propres des Caisses régionales auprès de Crédit Agricole S.A.**

Les excédents disponibles de fonds propres des Caisses régionales peuvent être investis chez Crédit Agricole S.A. sous la forme de placements de 3 à 10 ans dont les caractéristiques sont celles des opérations interbancaires du marché monétaire.

- **Opérations en devises**

Crédit Agricole S.A., intermédiaire des Caisses régionales auprès de la Banque de France, centralise leurs opérations de change.

- **Titres à moyen et long terme émis par Crédit Agricole S.A.**

Ceux-ci sont placés sur le marché ou par les Caisses régionales auprès de leurs clients. Ils figurent au passif du bilan de Crédit Agricole S.A., en fonction du type de titres émis, en « Dettes représentées par un titre » ou « Dettes subordonnées ».

- **Couverture des risques de liquidité et de solvabilité**

Dans le cadre de l'introduction en bourse de Crédit Agricole S.A., la CNCA (devenue Crédit Agricole S.A.) a conclu en 2001 avec les Caisses régionales un protocole ayant notamment pour objet de régir les relations internes au groupe Crédit Agricole. Ce protocole prévoit en particulier la constitution d'un Fonds pour Risques Bancaires de Liquidité et de Solvabilité (FRBLS) destiné à permettre à Crédit Agricole S.A. d'assurer son rôle d'organe central en intervenant en faveur des affiliés qui viendraient à connaître des difficultés. Les principales dispositions du protocole sont détaillées au Chapitre III du Document de référence de Crédit Agricole S.A. enregistré auprès de la Commission des opérations de bourse le 22 octobre 2001 sous le numéro R. 01-453.

Le dispositif européen de résolution des crises bancaires adopté au cours de l'année 2014 (directive BRRD, transposée en droit français par l'ordonnance 2015-1024 du 20 août 2015, qui a également adapté le droit français au règlement sur le mécanisme de résolution unique) introduit plusieurs modifications importantes dans la réglementation applicable aux établissements de crédit.

Ce dispositif, qui comprend des mesures de prévention et de résolution des crises bancaires, a pour objet de préserver la stabilité financière, d'assurer la continuité des activités, des services et des opérations des établissements dont la défaillance aurait de graves conséquences pour l'économie, de protéger les déposants, et d'éviter ou de limiter au maximum le recours au soutien financier public. Dans ce cadre, les autorités de résolutions européennes, dont le Conseil de résolution unique, ont été dotées de pouvoirs très étendus en vue de prendre toute mesure nécessaire dans le cadre de la résolution de tout ou partie d'un établissement de crédit ou du groupe auquel il appartient.

Ce dispositif de résolution ne remet pas en cause le mécanisme légal de solidarité financière interne prévu à l'article L. 511-31 du Code monétaire et financier, appliqué au réseau Crédit Agricole tel que défini par l'article R. 512-18 de ce même Code. Crédit Agricole S.A. considère qu'en pratique, ce mécanisme devrait s'exercer préalablement à toute mesure de résolution, dans la mesure où, en tant qu'organe central, il doit prendre toute mesure nécessaire pour garantir la liquidité et la solvabilité de chaque membre du Réseau comme de l'ensemble. Ainsi, chaque membre du Réseau (en ce compris Crédit Agricole S.A.) bénéficie de cette solidarité financière interne.

L'application au groupe Crédit Agricole de la procédure de résolution suppose ainsi que le mécanisme légal de solidarité interne n'aurait pas permis de remédier à la défaillance d'une ou plusieurs entités affiliées du Groupe, et donc du Réseau dans son ensemble. Elle est par ailleurs de nature à limiter la survenance des conditions de mise en œuvre de la garantie des obligations de Crédit Agricole S.A. consentie en 1988 au bénéfice de ses tiers créanciers par l'ensemble des Caisses régionales, solidairement entre elles, et à hauteur de leurs fonds propres agrégés. Il est rappelé que cette garantie est susceptible d'être mise en œuvre en cas d'insuffisance d'actif de Crédit Agricole S.A. constatée à l'issue de sa liquidation judiciaire ou de sa dissolution.

Dans la conduite de son action en tant qu'autorité de résolution, le Conseil de Résolution Unique doit respecter le principe fondamental selon lequel aucun créancier ne doit, en résolution, subir de pertes plus importantes que celles qu'il aurait subies si l'entité concernée avait été liquidée selon une procédure normale d'insolvabilité (principe dit du No Creditor Worse Off than on Liquidation – NCWOL – prévu à l'article L.613-57-I du Code monétaire et financier et à l'article 73 de la directive BRRD). La nécessité de respecter ce principe conduit Crédit Agricole S.A. à considérer que l'existence de la garantie accordée en 1988 par les Caisses régionales au bénéfice des créanciers de Crédit Agricole S.A. devra être prise en compte par le Conseil de Résolution Unique, sans qu'il soit possible de préjuger des modalités de cette prise en compte.

- **Garanties spécifiques apportées par les Caisses régionales à Crédit Agricole S.A. (Switch)**

L'opération de simplification de la structure du Groupe s'est traduite par la cession des participations CCI/CCA détenues par Crédit Agricole S.A. à une société intégralement détenue par les Caisses régionales, SACAM Mutualisation (Cf. note 2 "Principales opérations de structure et événements significatifs de la période", paragraphe "Opération de simplification capitalistique du groupe Crédit Agricole"). Crédit Agricole S.A. n'étant plus au capital des Caisses régionales à l'issue de l'opération (à l'exception de 4 Caisses régionales pour lesquels Crédit Agricole S.A. a conservé une partie marginale des CCA pour des raisons juridiques) ; celle-ci s'est accompagnée de la signature de deux avenants à la Convention Cadre de la garantie Switch.

Le dispositif des garanties Switch, mis en place le 23 décembre 2011 complété par un premier avenant signé le 19 décembre 2013 et amendé par deux avenants en 2016 respectivement signés le 17 février (avenant n°2) et le 21 juillet (avenant n°3), s'inscrit dans le cadre des relations financières entre Crédit Agricole S.A., en qualité d'organe central, et le réseau mutualiste des Caisses régionales de Crédit Agricole. Les nouvelles garanties ont pris effet rétroactivement le 1^{er} juillet 2016, en remplacement des précédentes, avec pour échéance le 1^{er} mars 2027 sous réserve de résiliation anticipée totale ou partielle ou de prorogation selon les dispositions prévues au contrat.

A travers ce dispositif, et dans la limite du plafond contractuel, les Caisses régionales s'engagent à supporter, pour le compte de Crédit Agricole S.A., les exigences prudentielles liées à la mise en équivalence de certaines participations détenues par Crédit Agricole S.A., et à en subir les risques économiques associés sous forme d'indemnisation le cas échéant.

Les garanties en vigueur permettent un transfert des exigences prudentielles s'appliquant désormais aux participations de Crédit Agricole S.A. dans Crédit Agricole Assurances (CAA), celles-ci étant mises en équivalence pour les besoins prudentiels : on parle désormais des garanties Switch Assurance. Elles font l'objet d'une rémunération fixe qui couvre le risque actualisé et le coût d'immobilisation des fonds propres par les Caisses régionales.

La bonne fin du dispositif est sécurisée par des dépôts de garantie versés par les Caisses régionales à Crédit Agricole S.A. Ces dépôts de garantie sont calibrés pour matérialiser l'économie de fonds propres réalisée par Crédit Agricole S.A., et sont rémunérés à taux fixe aux conditions de la liquidité long terme.

Ainsi les garanties Switch Assurance protègent Crédit Agricole S.A. en cas de baisse de valeur de mise en équivalence des participations susvisées moyennant le versement par les Caisses régionales d'une indemnisation compensatrice prélevée sur le dépôt de garantie. Symétriquement, en cas de hausse ultérieure de la valeur de mise en équivalence, Crédit Agricole S.A., de par l'application d'une clause de retour à meilleure fortune, pourrait restituer (ou peut restituer) les indemnisations préalablement perçues.

Sur le plan prudentiel :

- Crédit Agricole S.A. réduit ses exigences de capital à proportion du montant des garanties accordées par les Caisses régionales ;
- Les Caisses régionales constatent symétriquement des exigences de capital égales à celles économisées par Crédit Agricole S.A.

Ce dispositif, qui est neutre au niveau du groupe Crédit Agricole, permet de rééquilibrer l'allocation en fonds propres entre Crédit Agricole S.A. et les Caisses régionales.

Sur le plan comptable :

Les garanties s'analysent en substance comme des contrats d'assurance du fait de l'existence d'un risque d'assurance au sens de la norme IFRS 4.

La norme IFRS 4 permet à l'émetteur d'un contrat d'assurance, de recourir aux principes comptables déjà appliqués pour des garanties données similaires, sous réserve d'effectuer un test de suffisance du passif selon les modalités visées par le paragraphe 14(b) de la norme.

Par conséquent, le traitement comptable des garanties est assimilable à celui d'une garantie donnée à première demande et leur rémunération est enregistrée de manière étalée dans la marge d'intérêt en Produit net bancaire. Dans le cas où il existerait des perspectives de perte nette à l'échéance après prise en compte d'hypothèse raisonnables de retour à meilleure fortune, une provision serait à doter, en Coût du risque, conformément aux exigences du test de suffisance du passif. En cas d'appel des garanties, ou le cas échéant lors d'un retour à meilleure fortune ultérieur, la charge d'indemnisation ou le produit de remboursement seraient respectivement reconnus en Coût du risque.

Il convient de noter que l'activation des garanties Switch Assurance est semestrielle et s'apprécie sur la base des variations semestrielles de la Valeur de Mise en Equivalence des participations CAA. Lors des arrêtés trimestriels, les Caisses régionales sont tenues d'estimer s'il existe un risque d'indemnisation et de le provisionner le cas échéant ; en cas de retour probable à meilleure fortune, aucun produit ne peut être comptabilisé, celui-ci n'étant pas certain. Lors des arrêtés semestriels et si les conditions sont vérifiées, les Caisses régionales comptabilisent les effets de l'activation des garanties sous forme d'appel ou de retour à meilleure fortune.

➤ Informations relatives aux parties liées

Les parties liées correspondent aux filiales constituant le périmètre de consolidation décrit dans le paragraphe 12, aux dirigeants dont la rémunération est précisée au paragraphe 7.6, et autres entités du Groupe Crédit Agricole S.A.

Les Caisses Locales ont perçu principalement de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31 :

- 0,3 millions d'euros au titre des revenus des parts sociales,
- 1,5 millions d'euros au titre des intérêts des comptes courants bloqués,
- 1,1 millions d'euros au titre des commissions d'octroi de crédit.

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

COMPTE DE RESULTAT

	Notes	31/12/2016	31/12/2015
<i>(en milliers d'euros)</i>			
Intérêts et produits assimilés	4.1	266 454	292 741
Intérêts et charges assimilées	4.1	-127 395	-135 248
Commissions (produits)	4.2	131 692	128 630
Commissions (charges)	4.2	-26 056	-25 275
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	4.3	-1 333	-1 735
Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente	4.4	17 848	15 202
Produits des autres activités	4.5	9 791	1 731
Charges des autres activités	4.5	-6 462	-2 246
PRODUIT NET BANCAIRE		264 539	273 800
Charges générales d'exploitation	4.6-7.1-7.4-7.6	-144 178	-138 768
Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles	4.7	-8 764	-5 884
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION		111 597	129 148
Coût du risque	4.8	-1 563	9 908
RESULTAT D'EXPLOITATION		110 034	139 056
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence			
Gains ou pertes nets sur autres actifs	4.9	218	60
Variations de valeur des écarts d'acquisition			
RESULTAT AVANT IMPOT		110 252	139 116
Impôts sur les bénéfices	4.10	-37 841	-47 311
Résultat net d'impôt des activités abandonnées			
RESULTAT NET		72 411	91 805
Participations ne donnant pas le contrôle		2	2
RESULTAT NET PART DU GROUPE		72 409	91 803

RESULTAT NET ET GAINS ET PERTES COMPTABILISES DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES

<i>(en milliers d'euros)</i>	Notes	31/12/2016	31/12/2015
Résultat net		72 411	91 805
Gains et pertes actuariels sur avantages post-emploi	4.11	-1 734	1 241
Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables, hors entreprises mises en équivalence		-1 734	1 241
Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables, des entreprises mises en équivalence	4.11		
Impôt sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables hors entreprises mises en équivalence	4.11	382	-427
Impôt sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables des entreprises mises en équivalence	4.11		
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables sur activités abandonnées	4.11		
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables		-1 352	814
Gains et pertes sur écarts de conversion	4.11		
Gains et pertes sur actifs disponibles à la vente	4.11	6 777	1 728
Gains et pertes sur instruments dérivés de couverture	4.11	130	165
Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres recyclables, hors entreprises mises en équivalence		6 907	1 893
Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres recyclables part du Groupe, des entreprises mises en équivalence	4.11		
Impôt sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables hors entreprises mises en équivalence	4.11	-904	-62
Impôt sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables des entreprises mises en équivalence	4.11		
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres recyclables sur activités abandonnées	4.11		
recyclables	4.11	6 003	1 831
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres	4.11	4 651	2 645
Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres		77 062	94 450
Dont part du Groupe		77 060	94 444
Dont participations ne donnant pas le contrôle		2	6

BILAN ACTIF

<i>(en milliers d'euros)</i>	<i>Notes</i>	31/12/2016	31/12/2015
Caisse, banques centrales	6.1	71 844	63 423
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	6.2-6.9	3 578	4 725
Instruments dérivés de couverture	3.2-3.4	25 175	27 371
Actifs financiers disponibles à la vente	6.4-6.7-6.8-6.9	1 194 419	806 294
Prêts et créances sur les établissements de crédit	3.1-3.3-6.5-6.7-6.9	496 432	602 315
Prêts et créances sur la clientèle	3.1-3.3-6.5-6.7-6.9	7 609 108	7 133 596
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		123 966	131 908
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	6.6-6.7-6.9	210 887	251 161
Actifs d'impôts courants et différés	6.13	38 968	41 387
Comptes de régularisation et actifs divers	6.14	311 147	341 306
Actifs non courants destinés à être cédés et activités abandonnées			
Participation aux bénéfices différée			
Participations dans les entreprises mises en équivalence			
Immeubles de placement	6.16	2 517	2 608
Immobilisations corporelles	6.17	40 805	39 324
Immobilisations incorporelles	6.17	3 273	3 267
Ecart d'acquisition			
TOTAL DE L'ACTIF		10 132 119	9 448 685

BILAN PASSIF

<i>(en milliers d'euros)</i>	<i>Notes</i>	31/12/2016	31/12/2015
Banques centrales	6.1	1	
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	6.2	8 829	8 329
Instruments dérivés de couverture	3.2-3.4	185 090	194 642
Dettes envers les établissements de crédit	3.3-6.10	4 901 525	4 342 816
Dettes envers la clientèle	3.1-3.3-6.10	3 337 761	3 187 061
Dettes représentées par un titre	3.2-3.3-6.11	132 353	70 457
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		17 553	22 214
Passifs d'impôts courants et différés	6.13	21	24
Comptes de régularisation et passifs divers	6.14	195 611	333 032
Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés et activités abandonnées			
Provisions techniques des contrats d'assurance			
Provisions	6.18	47 029	47 910
Dettes subordonnées	3.2-3.3-6.11	15 179	15 179
Total dettes		8 840 952	8 221 664
Capitaux propres		1 291 167	1 227 021
Capitaux propres - part du Groupe		1 291 012	1 226 869
Capital et réserves liées		300 582	300 501
Réserves consolidées		898 570	819 764
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres		19 451	14 801
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur activités abandonnées			
Résultat de l'exercice		72 409	91 803
Participations ne donnant pas le contrôle	6.20	155	152
TOTAL DU PASSIF		10 132 119	9 448 685

TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

	Part du Groupe						Participations ne donnant pas le contrôle					
	Capital et réserves liées			Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres			Capital réservés liées et résultat	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres		Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	Capitaux propres consolidés	
	Primes et Réserves consolidées liées au capital (1)	Elimination des titres autodétenus	Autres instruments de capitaux propres	Total Capital et Réserves consolidées	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres		Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres			
	163 336	969 888	0	1 131 188	14 390	-2 230	12 160	1 143 348	144	2	146	1 143 494
(en milliers d'euros)												
Capitaux propres au 1er janvier 2015	1 484			1 484			0	1 484			0	1 484
Augmentation de capital				30				30				30
Variation des titres autodétenus												
Emissions d'instruments de capitaux propres												
Rémunération des émissions d'instruments de capitaux propres												
Dividendes versés en 2015	-12 931			-12 931				-12 931				-12 931
Dividendes reçus des Caisses régionales et filiales												
Effet des acquisitions / cessions sur les participations ne donnant pas le contrôle												
Mouvements liés aux paiements en actions												
Mouvements liés aux opérations avec les actionnaires	1 484			1 484				1 484				1 484
Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres												
Quote-part dans les variations de Capitaux Propres hors résultat des entreprises mises en équivalence												
Résultat 2015												
Autres variations												
Capitaux propres au 31 décembre 2015	164 820	957 451	-2 006	1 120 265	16 217	-1 416	14 801	1 226 869	146	6	152	1 227 021
Affectation du résultat 2015												
Capitaux propres au 1er janvier 2016	65			65				65				65
Augmentation de capital												
Variation des titres autodétenus												
Emissions d'instruments de capitaux propres												
Rémunération des émissions d'instruments de capitaux propres												
Dividendes versés en 2016												
Dividendes reçus des Caisses régionales et filiales												
Effet des acquisitions / cessions sur les participations ne donnant pas le contrôle												
Mouvements liés aux paiements en actions												
Mouvements liés aux opérations avec les actionnaires	65			65				65				65
Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres												
Quote-part dans les variations de Capitaux Propres hors résultat des entreprises mises en équivalence												
Résultat 2016												
Autres variations												
CAPITAUX PROPRES AU 31 DECEMBRE 2016	164 885	1 036 257	-1 990	1 199 152	22 219	-2 768	19 451	1 291 012	147	8	155	1 291 167

(1) Réserves consolidées avant élimination des titres d'auto-contrôle.

TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE

Le tableau de flux de trésorerie est présenté selon le modèle de la méthode indirecte.

Les **activités opérationnelles** sont représentatives des activités génératrices de produits de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31 y compris les actifs recensés dans le portefeuille de placements détenus jusqu'à l'échéance.

Les flux d'impôts sont présentés en totalité avec les activités opérationnelles.

Les **activités d'investissement** représentent les flux de trésorerie pour l'acquisition et la cession de participations dans les entreprises consolidées et non consolidées, et des immobilisations corporelles et incorporelles. Les titres de participation stratégiques inscrits dans le portefeuille « Actifs financiers disponibles à la vente » sont compris dans cette rubrique.

Les **activités de financement** résultent des changements liés aux opérations de structure financière concernant les capitaux propres et les emprunts à long terme.

La notion de **trésorerie nette** comprend la caisse, les créances et dettes auprès des banques centrales, ainsi que les comptes (actif et passif) et prêts à vue auprès des établissements de crédit.

	31/12/2016	31/12/2015
<i>(en milliers d'euros)</i>		
Résultat avant impôt	110 252	139 116
Dotations nettes aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles	8 764	5 883
Dépréciations des écarts d'acquisition et des autres immobilisations		
Dotations nettes aux dépréciations et aux provisions	-6 608	-8 763
Quote-part de résultat liée aux entreprises mises en équivalence		
Résultat net des activités d'investissement	-219	-86
Résultat net des activités de financement	667	665
Autres mouvements	2 096	9 465
Total des éléments non monétaires inclus dans le résultat net avant impôts et des autres ajustements	4 700	7 164
Flux liés aux opérations avec les établissements de crédit	789 544	246 120
Flux liés aux opérations avec la clientèle	-328 774	-184 101
Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs financiers	30 295	-111 789
Flux liés aux opérations affectant des actifs ou passifs non financiers	-113 351	-16 939
Dividendes reçus des entreprises mises en équivalence		
Impôts versés	-35 954	-44 795
Variation nette des actifs et passifs provenant des activités opérationnelles	341 760	-111 504
Flux provenant des activités abandonnées		
Total Flux nets de trésorerie générés par l'activité opérationnelle (A)	456 712	34 776
Flux liés aux participations (1)	-298 529	-1 469
Flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles	-10 032	-4 963
Flux provenant des activités abandonnées		
Total Flux nets de trésorerie liés aux opérations d'investissement (B)	-308 561	-6 432
Flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires (2)	-13 053	-10 923
Autres flux nets de trésorerie provenant des activités de financement (3)	-667	-666
Flux provenant des activités abandonnées		
Total Flux nets de trésorerie liés aux opérations de financement (C)	-13 720	-11 589
Effet de la variation des taux de change sur la trésorerie et équivalent de trésorerie (D)		
Augmentation/(diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie (A + B + C + D)	134 431	16 755
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture	84 875	68 120
Solde net des comptes de caisse et banques centrales *	63 421	51 695
Solde net des comptes, prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit **	21 454	16 425
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture	219 415	84 875
Solde net des comptes de caisse et banques centrales *	71 844	63 421
Solde net des comptes, prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit **	147 571	21 454
VARIATION DE LA TRESORERIE NETTE ET DES EQUIVALENTS DE TRESORERIE	134 540	16 755

* Composé du solde net du poste Caisse et banques centrales, hors intérêts courus et y compris trésorerie des entités reclassées en activités abandonnées.

** Composé du solde des postes Comptes ordinaires débiteurs sains et Comptes et prêts au jour le jour sains tels que détaillés en note 6.5 et des postes Comptes ordinaires créditeurs et Comptes et emprunts au jour le jour tels que détaillés en note 6.10 (hors intérêts courus et y compris opérations internes au Crédit Agricole) ;

(1) Cette ligne recense les effets nets sur la trésorerie des acquisitions et des cessions de titres de participation. Ces opérations externes sont décrites dans la note 2. Au cours de l'année 2016, l'impact net des acquisitions sur la trésorerie de la Caisse Régionale du Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31 s'élève à 298 529 milliers d'euros, portant notamment sur les opérations suivantes :

- 297 418 milliers d'euros pour SACAM Mutualisation
- 1 000 milliers d'euros pour le Village by CA Toulouse 31

(2) Le flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires comprend le paiement des dividendes versés par l'entité à ses actionnaires, à hauteur de 13 275 milliers d'euros pour l'année 2016.

(3).Au cours de l'année 2016 il n'y a pas eu d'émissions nettes de dettes subordonnées.

NOTES ANNEXES AUX ETATS FINANCIERS

1 Principes et Méthodes applicables dans le Groupe, jugements et estimations utilisés.

1.1 Normes applicables et comparabilité

En application du règlement CE n° 1606/2002, les comptes consolidés ont été établis conformément aux normes IAS/IFRS et aux interprétations IFRIC applicables au 31 décembre 2016 et telles qu'adoptées par l'Union européenne (version dite *carve out*), en utilisant donc certaines dérogations dans l'application de la norme IAS 39 pour la comptabilité de macro-couverture.

Ce référentiel est disponible sur le site de la Commission européenne, à l'adresse suivante : http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias/index_fr.htm.

Les normes et interprétations sont identiques à celles utilisées et décrites dans les états financiers du Groupe au 31 décembre 2015.

Elles ont été complétées par les dispositions des normes IFRS telles qu'adoptées par l'Union européenne au 31 décembre 2016 et dont l'application est obligatoire pour la première fois sur l'exercice 2016. Celles-ci portent sur :

Normes, Amendements ou Interprétations	Date de publication par l'Union européenne	Date de 1ère application obligatoire : exercices ouverts à compter du	Applicable dans le Groupe
Améliorations des IFRS cycle 2010-2012 :	17 décembre 2014 (UE n° 2015/28)	1 ^{er} février 2015 ⁽¹⁾	Oui
- IFRS 2 <i>Paiement fondé sur des actions</i> : Reformulation de la définition d'une condition d'acquisition de droits			Oui
- IFRS 3 <i>Regroupement d'entreprises</i> : Harmonisation sur la comptabilisation d'un ajustement éventuel du prix ; évaluation à la juste valeur des compléments de prix éventuels		1 ^{er} février 2015 ⁽¹⁾	Oui
- IFRS 8 <i>Secteurs opérationnels</i> : Regroupement de secteurs opérationnels et		1 ^{er} février 2015 ⁽¹⁾	Non

<p>réconciliation des actifs sectoriels avec le total des actifs</p> <ul style="list-style-type: none"> - IAS 16 <i>Immobilisations corporelles</i> et IAS 38 <i>Immobilisations incorporelles</i> : Clarification sur la méthode optionnelle de réévaluation des immobilisations corporelles et incorporelles - IAS 24 <i>Information relative aux parties liées</i> : Modification de la définition d'une partie liée 		1 ^{er} février 2015 ⁽¹⁾	Oui
<p>Amendement IAS 19 <i>Avantages du personnel</i> Régimes à prestations définies : précision sur la comptabilisation des cotisations des membres du personnel qui se rattachent aux services rendus mais qui ne dépendent pas du nombre d'années de service</p>	17 décembre 2014 (UE n°2015/29)	1 ^{er} février 2015 ⁽¹⁾	Oui
<p>Amendement à IAS 16 <i>Immobilisations corporelles</i> et IAS 41 <i>Agriculture</i> Evaluation d'un actif biologique selon IAS 41 s'il ne correspond pas à une plante productrice</p>	23 novembre 2015 (UE 2015/2113)	1 ^{er} janvier 2016	Non
<p>Amendement à IFRS 11 <i>Partenariats</i> Comptabilisation des acquisitions d'intérêts dans une activité conjointe selon IFRS 3 si les actifs acquis constituent un "business" au sens d'IFRS 3 et non un simple groupe d'actifs</p>	24 novembre 2015 (UE 2015/2173)	1 ^{er} janvier 2016	Oui
<p>Amendement à IAS 16 <i>Immobilisations corporelles</i> et IAS 38 <i>Immobilisations incorporelles</i> Clarifications sur la méthode d'amortissement fondée sur le revenu (interdite sous IAS 16 et acceptable sous IAS 38)</p>	02 décembre 2015 (UE 2015/2231)	1 ^{er} janvier 2016	Oui
<p>Améliorations des IFRS cycle 2012-2014 : IFRS 5 <i>Actifs non courants détenus en</i></p>	15 décembre 2015 (UE 2015/2343)	1 ^{er} janvier 2016	Oui

<p><i>vue de la vente :</i> Précision sur les modifications apportées à un plan de cession lorsqu'un actif non courant destiné à être cédé doit être reclassé en actif non courant destiné à être distribué, et réciproquement</p> <p>- IFRS 7 <i>Instruments financiers Informations à fournir :</i> Clarification sur le maintien d'implication continue aux contrats de services dont la rémunération dépend de la performance des actifs transférés</p> <p>Informations non obligatoires pour les arrêtés intermédiaires sur la compensation des actifs et passifs financiers</p> <p>- IAS 19 <i>Avantages au personnel :</i> Précision sur le taux de rendement des obligations d'Etat utilisé pour l'actualisation de la dette actuarielle</p> <p>IAS 34 <i>Information financière intermédiaire :</i> Clarification sur l'emplacement possible des autres informations à fournir</p>		1 ^{er} janvier 2016	Oui
		1 ^{er} janvier 2016	Oui
		1 ^{er} janvier 2016	Oui
<p>Amendement à IAS 1 <i>Présentation des états financiers</i> Objectif d'amélioration de la présentation d'informations</p>	18 décembre 2015 (UE 2015/2406)	1 ^{er} janvier 2016	Oui
<p>Amendement IAS 27 <i>Etats financiers individuels</i> Autorisation à l'utilisation de la méthode de la mise en équivalence dans les états financiers individuels</p>	18 décembre 2015 (UE 2015/2441)	1 ^{er} janvier 2016	Non
<p>Amendement à IFRS 10-IFRS 12- IAS 28 Entités d'investissement : application de l'exception à la consolidation</p>	22 septembre 2016 (UE 2016/1703)	1 ^{er} janvier 2016	Non

(1) Soit à partir du 1er janvier 2016 dans le Groupe.

Il est rappelé que lorsque l'application anticipée de normes et interprétations adoptées par l'Union européenne est optionnelle sur une période, l'option n'est pas retenue par le Groupe, sauf mention spécifique.

Ceci concerne en particulier :

Normes, Amendements ou Interprétations	Date de publication par l'Union européenne	Date de 1ère application obligatoire : exercices ouverts à compter du	Applicable dans le Groupe
IFRS 15 <i>Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients</i> Remplacement d'IAS 11 sur la reconnaissance des contrats de construction et d'IAS 18 sur la reconnaissance des produits ordinaires	22 septembre 2016 (UE 2016/1905)	1 ^{er} janvier 2018	Oui
IFRS 9 <i>Instruments financiers</i> Remplacement d'IAS 39 - Instruments financiers : classification et évaluation, dépréciation, couverture	22 novembre 2016 (UE 2016/2067)	1 ^{er} janvier 2018	Oui

- **Norme IFRS 15 *Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients***

La norme IFRS 15 *Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients* sera applicable aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2018 (conformément au règlement UE 2016/1905). L'amendement « Clarification d'IFRS 15 » qui apporte des précisions complémentaires est en cours d'adoption par l'Union européenne et devrait entrer en vigueur à la même date.

Pour la première application de cette norme, le groupe Crédit Agricole a choisi la méthode rétrospective modifiée, en comptabilisant l'effet cumulatif au 01/01/2018, sans comparatif au niveau de l'exercice 2017, et en indiquant en annexe les éventuelles incidences de la norme sur les différents postes des états financiers.

La norme IFRS 15 remplacera les normes IAS 11 *Contrats de construction*, IAS 18 *Produits des activités ordinaires*, ainsi que toutes les interprétations liées IFRIC 13 *Programmes de fidélisation de la clientèle*, IFRIC 15 *Contrats de construction de biens immobiliers*, IFRIC 18 *Transferts d'actifs provenant de clients* et SIC 31 *Produits des activités ordinaires - opérations de troc impliquant des services de publicité*.

Elle regroupe dans un texte unique les principes de comptabilisation des revenus issus des ventes de contrats à long terme, ventes de biens, ainsi que des prestations de services qui n'entrent pas dans le champ d'application des normes relatives aux instruments financiers (IAS 39), aux contrats d'assurance (IFRS 4) ou aux contrats de location (IAS 17). Elle introduit des concepts nouveaux qui pourraient modifier les modalités de comptabilisation de certains revenus du produit net bancaire.

Une étude d'impact de la mise œuvre de la norme dans le groupe Crédit Agricole est en cours de réalisation, avec des premiers résultats attendus début 2017.

- **Norme IFRS 9 Instruments Financiers**

La norme IFRS 9 *Instruments Financiers* est appelée à remplacer la norme IAS 39 Instruments financiers. Elle a été adoptée par l'Union européenne le 22 novembre 2016 et publiée au Journal Officiel de l'Union européenne le 29 novembre 2016. Elle entrera en vigueur de manière obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2018.

Elle définit de nouveaux principes en matière de classement et d'évaluation des instruments financiers, de dépréciation du risque de crédit et de comptabilité de couverture, hors opérations de macro-couverture.

- Les principales évolutions apportées par la norme

Classement et évaluation des actifs financiers

Sous IFRS 9, les critères de classement et d'évaluation dépendent de la nature de l'actif financier, selon qu'il est qualifié d'instrument de dette (ie prêt, avance, crédit, titre obligataire, part de fonds) ou d'instruments de capitaux propres (*i.e.* action).

S'agissant des instruments de dettes (prêts et titres à revenus fixes ou déterminables), la norme IFRS 9 s'appuie sur le modèle de gestion d'une part et sur l'analyse des caractéristiques contractuelles d'autre part, pour classer et évaluer les actifs financiers.

- Les trois modèles de gestion :
 - Le *modèle de pure collecte* dont l'intention est de collecter les flux de trésorerie contractuels sur la durée de vie ;
 - Le *modèle mixte* dont l'intention est de collecter les flux de trésorerie contractuels sur la durée de vie et de céder l'actif s'il existe une opportunité ; et
 - Le *modèle de pure cession* dont l'intention est de céder l'actif.
- Les caractéristiques contractuelles (test '*Solely Payments of Principal & Interests*' ou test '*SPPI*') :

Ce second critère est appliqué aux caractéristiques contractuelles du prêt ou du titre de dette pour en déduire l'éligibilité définitive de l'instrument à une catégorie comptable de classement et d'évaluation.

Lorsque l'instrument de dette a des flux de trésorerie attendus qui ne reflètent pas uniquement des éléments de capital et de pure rémunération d'intérêts (*i.e.* taux simple), ses caractéristiques contractuelles sont jugées trop complexes et dans ce cas, le prêt ou le titre de dette est comptabilisé à la juste valeur par résultat quel que soit le modèle de gestion. Sont visés les instruments qui ne respectent pas les conditions du test '*SPPI*'.

Sur cet aspect, certains points d'interprétation sont encore à l'étude au niveau de l'IASB. Ainsi, le groupe Crédit Agricole suit attentivement les discussions à l'IASB relatives notamment à certaines indemnités de remboursement anticipé et prendra en compte le cas échéant les conclusions de ces discussions.

Sur la base des critères énoncés ci-dessus :

- Un instrument de dette est comptabilisé au coût amorti à condition d'être détenu en vue d'en percevoir les flux de trésorerie représentatifs uniquement d'éléments de capital et de pure rémunération d'intérêts respectant le test *SPPI*.
- Un instrument de dette est comptabilisé à la juste valeur par capitaux propres recyclables à condition d'être dans un modèle mixte de collecte de flux de trésorerie et de revente en fonction des opportunités, sous réserve que ses caractéristiques contractuelles soient également représentatives d'éléments de capital et de pure rémunération d'intérêts respectant le test *SPPI*.
- Un instrument de dette qui n'est pas éligible à la catégorie coût amorti ou en juste valeur par capitaux propres recyclables est enregistré en juste valeur par résultat. C'est le cas notamment des instruments de dette dont le modèle de gestion est de pure cession. Cela concerne également les parts d'OPCVM non consolidées qui sont des instruments de dette ne respectant pas le test *SPPI* indépendamment du modèle de gestion.

S'agissant des instruments de capitaux propres (investissements de type actions), ils doivent être, par défaut, comptabilisés à la juste valeur par résultat, sauf option irrévocable pour un classement à la juste valeur par capitaux propres non recyclables (sous réserve que ces instruments ne soient pas détenus à des fins de transaction).

En synthèse, l'application du volet classement et évaluation d'IFRS 9 devrait conduire à une augmentation de la part des instruments financiers –OPCVM et instruments de capitaux propres– valorisés à la juste valeur par résultat. Globalement, les prêts et créances respectent le test *SPPI* et resteront au coût amorti.

Dépréciation

La norme IFRS 9 instaure un nouveau modèle de dépréciation qui exige de comptabiliser les pertes de crédit attendues ('*Expected Credit Losses*' ou '*ECL*') sur les crédits et les instruments de dette évalués au coût amorti ou à la juste valeur par capitaux propres recyclables, sur les engagements de prêts et sur les contrats de garantie financière qui ne sont pas comptabilisés à la juste valeur, ainsi que sur les créances résultant de contrats de location et créances commerciales.

Cette nouvelle approche *ECL* vise à anticiper au plus tôt la comptabilisation des pertes de crédit attendues alors que dans le modèle de provisionnement d'IAS 39, elle est conditionnée par la constatation d'un événement objectif de perte avérée.

L'*ECL* se définit comme la valeur probable espérée pondérée de la perte de crédit (en principal et en intérêts) actualisée. Elle correspond à la valeur actuelle de la différence entre les flux de trésorerie contractuelles et ceux attendus (incluant le principal et les intérêts).

La formule de calcul intègre les paramètres de probabilité de défaut, perte en cas de défaut et d'exposition au moment du défaut.

Ces calculs s'appuient largement sur les modèles internes utilisés dans le cadre du dispositif prudentiel lorsqu'ils existent, mais avec des retraitements pour déterminer une *ECL* économique. La norme IFRS 9 préconise une analyse en date d'arrêt (*Point in Time*) tout en tenant compte de données de pertes historiques et des données prospectives macro-économiques (*Forward Looking*), alors que la vue prudentielle s'analyse à travers le cycle (*Through The Cycle*) pour la probabilité de défaut et en bas de cycle (*downturn*) pour la perte en cas de défaut.

L'approche comptable conduit également à recalculer certains paramètres bâlois, notamment pour neutraliser les coûts internes de recouvrement ou les floors qui sont imposés par le régulateur dans le calcul réglementaire de la perte en cas de défaut ('Loss Given Default' ou 'LGD').

Le nouveau modèle de provisionnement du risque de crédit distingue trois étapes :

- 1^{ère} étape : dès la comptabilisation initiale de l'instrument (prêt, titre de dette, garantie ...), l'entité comptabilise les pertes de crédit attendues sur 12 mois ;
- 2^{ème} étape : dans un deuxième temps, si la qualité de crédit se dégrade significativement pour une transaction ou un portefeuille donné, l'entité comptabilise les pertes prévues sur sa durée de vie ;
- 3^{ème} étape : dans un troisième temps, dès lors qu'un ou plusieurs événements de défaut sont intervenus sur la transaction ou sur la contrepartie en ayant un effet néfaste sur les flux de trésorerie futurs estimés, l'entité comptabilise une perte de crédit avérée à maturité.

Concernant la deuxième étape, le suivi et l'estimation de la dégradation significative du risque de crédit peuvent être effectués sur une base individuelle de niveau transactionnel ou sur une base collective de niveau portefeuille en regroupant les instruments financiers en fonction de caractéristiques communes de risque de crédit. La démarche repose sur l'utilisation d'un large éventail d'informations, incluant des données historiques de pertes observées, des ajustements de nature conjoncturelle et structurelle, ainsi que des projections de pertes établies à partir de scénarii raisonnables.

Cette dégradation dépend du niveau de risque à la date de comptabilisation initiale et doit être constatée avant que la transaction ne soit dépréciée (3^{ème} phase).

Afin d'apprécier la dégradation significative, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31 s'inscrit dans le processus du groupe Crédit Agricole fondé sur deux niveaux d'analyse :

- Un premier niveau dépendant de règles et de critères absolus et relatifs qui s'imposent à l'ensemble des entités du Groupe ;
- Un deuxième niveau lié à l'appréciation en local de critères qualitatifs du risque porté par le Groupe sur ses portefeuilles pouvant conduire à durcir les critères de dégradation définis en premier niveau (bascule d'un portefeuille ou sous-portefeuille en phase 2 d'ECL à maturité).

Il existe une présomption réfutable de dégradation significative en présence d'un impayé de plus de trente jours. Le Groupe pourra réfuter cette présomption sur le périmètre des encours pour lesquels des dispositifs de notation internes ont été construits, en particulier les expositions suivies en méthodes avancées, considérant que l'ensemble des informations intégrées dans les dispositifs de notation permet une appréciation plus pertinente que le seul critère d'impayés de plus de trente jours.

Concernant le périmètre des instruments entrant dans la troisième étape de provisionnement, le Groupe alignera la définition de la défaillance avec celle du défaut actuellement utilisée en gestion pour des fins réglementaires.

Ainsi, un débiteur est considéré en situation de défaut, lorsqu'au moins une des deux conditions suivantes est satisfaite :

- Un arriéré de paiement généralement supérieur à quatre-vingt-dix jours sauf si des circonstances particulières démontrent que l'arriéré est dû à des causes non liées à la situation du débiteur ;
- L'entité estime improbable que le débiteur s'acquitte intégralement de ses obligations de crédit sans qu'elle ait recours à d'éventuelles mesures telles que la réalisation d'une sûreté.

En synthèse, le nouveau modèle de provisionnement d'IFRS 9 pourrait conduire à une augmentation du montant des dépréciations sur les prêts et titres comptabilisés au bilan au coût amorti ou en juste valeur par capitaux propres recyclables, et sur les engagements hors bilan ainsi que sur les créances résultant de contrats de location et les créances commerciales.

Comptabilité de couverture

Sur la comptabilité de couverture (hors opérations de macro-couverture de juste valeur), la norme IFRS 9 prévoit des évolutions limitées par rapport à IAS 39. Les dispositions de la norme s'appliquent au périmètre suivant :

- Toutes les opérations de micro-couverture ; et
- Les opérations de macro-couverture de flux de trésorerie uniquement.

Les opérations de macro-couverture de Juste Valeur de risque de taux sont exclues et peuvent rester dans le champ d'IAS 39 (option).

Lors de la première application de la norme IFRS 9, deux possibilités sont offertes par la norme :

- Appliquer le volet « couverture » IFRS 9 ; ou
- Maintenir IAS 39 jusqu'à l'application d'IFRS 9 pour l'ensemble des relations de couverture (au plus tard lorsque le texte macro-couverture de Juste Valeur de taux sera adopté par l'Union européenne).

Conformément à la décision du Groupe, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31 n'appliquera pas ce volet de la norme.

Toutefois, des informations devront être fournies dans les annexes aux états financiers avec une granularité accrue sur la gestion des risques et les effets de la comptabilité de couverture sur les états financiers.

- Le déploiement du projet dans le groupe Crédit Agricole

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31 fait partie intégrante du projet Groupe qui s'est organisé pour mettre en œuvre la norme IFRS 9 dans les délais requis, en associant l'ensemble des fonctions comptables, finances, risques et informatiques.

Les étapes du projet et les réalisations à date

Au premier semestre 2015, les travaux ont porté sur :

- L'analyse des dispositions de la norme, avec une attention particulière sur les changements induits par les nouveaux critères de classement et d'évaluation des actifs financiers et par la refonte du modèle de dépréciation du risque de crédit qui requiert de passer d'un provisionnement de pertes de crédit avérées à un provisionnement de pertes de crédit attendues (ECL) ;

- L'identification des questions clés et des principaux sujets d'interprétation comptable à partir des premiers macro-chiffrages des impacts de la norme.

Après cette étape d'analyse et de diagnostic, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31 a pris part à la phase de mise en œuvre du projet à partir de septembre 2015.

Par ailleurs, depuis le début de l'année 2016, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31 a été associée aux principales réalisations qui ont concerné :

- Les chantiers normatifs avec l'identification des principaux impacts sur les états financiers et la définition du processus cible de provisionnement du Groupe qui s'est concrétisé par la rédaction d'un cadre méthodologique commun ;
- Les chantiers méthodologiques Groupe de définition des options possibles concernant la formule de calcul des provisions, la dégradation significative et le *forward looking*, ainsi que la méthodologie de calcul de la juste valeur des crédits ;
- Des simulations provisoires des impacts de la nouvelle norme sur les états financiers et les fonds propres prudentiels, notamment pour répondre au mieux aux demandes de l'Autorité Bancaire Européenne au niveau du groupe Crédit Agricole. Ces travaux ont été effectués sur la base des données comptables au 31/12/2015 de niveau Groupe ;
- Les chantiers informatiques avec des impacts majeurs dans les systèmes d'information, impliquant des travaux de spécifications sur les outils Risques et Finance et des choix d'outils mutualisés, à savoir : un outil central de provisionnement et pour les titres de dettes côtés un outil d'analyse des caractéristiques contractuelles permettant l'industrialisation du test *SPPI*.

L'ensemble de ces travaux de déploiement se poursuivront en 2017 et intégreront des chiffrages d'impact sur la base des états financiers au 31 décembre 2016 afin de répondre notamment à la demande de l'Autorité Bancaire Européenne (EBA).

- Transition

La norme IFRS 9 est d'application rétrospective et obligatoire à compter du 1^{er} janvier 2018 en ajustant le bilan d'ouverture en date de première application, sans l'obligation de retraiter les états financiers de la période comparative 2017. En conséquence, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31 ne prévoit pas de retraiter les états financiers présentés en comparaison avec ceux de l'année 2018.

Les normes et interprétations publiées par l'IASB au 31 décembre 2016 mais non encore adoptées par l'Union européenne ne sont pas applicables par le Groupe. Elles n'entreront en vigueur d'une manière obligatoire qu'à partir de la date prévue par l'Union européenne et ne sont donc pas appliquées par le Groupe au 31 décembre 2016.

Cela concerne en particulier la norme IFRS 16.

La norme IFRS 16 Contrats de location remplacera la norme IAS 17 et toutes les interprétations liées. Elle sera applicable aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2019.

La principale évolution apportée par la norme IFRS 16 concerne la comptabilité des locataires. IFRS 16 imposera pour les locataires un modèle visant à comptabiliser au bilan tous les contrats de location, avec la reconnaissance au passif d'une dette locative représentative des engagements sur toute la durée du contrat, et à l'actif un droit d'utilisation à amortir.

Une étude d'impact de la mise en œuvre de la norme dans le groupe Crédit Agricole sera réalisée en 2017 afin d'en évaluer les principaux enjeux.

Par ailleurs, trois amendements à des normes existantes ont été publiés par l'IASB, sans enjeu majeur pour le Groupe : il s'agit des amendements à IAS 7 *Etat des flux de trésorerie*, à IAS 12 *Impôts sur le résultat*, applicables au groupe Crédit Agricole S.A. au 1^{er} janvier 2017 tandis que l'amendement à IFRS 2 *Classement et évaluation des transactions dont le paiement est fondé sur des actions* sera applicable au 1^{er} janvier 2018, ces dates seront confirmées après adoption de ces textes par l'Union européenne.

1.2 Format de présentation des états financiers

En l'absence de modèle imposé par le référentiel IFRS, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31 utilise les formats des documents de synthèse (bilan, compte de résultat, état du résultat net et des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres, tableau de variation des capitaux propres, tableau des flux de trésorerie) préconisés par la recommandation ANC n°2013-04 du 07 novembre 2013.

1.3 Principes et méthodes comptables

➤ Utilisation de jugements et estimations dans la préparation des états financiers

De par leur nature, les évaluations nécessaires à l'établissement des états financiers exigent la formulation d'hypothèses et comportent des risques et des incertitudes quant à leur réalisation dans le futur.

Les réalisations futures peuvent être influencées par de nombreux facteurs, notamment :

- les activités des marchés nationaux et internationaux ;
- les fluctuations des taux d'intérêt et de change ;
- la conjoncture économique et politique dans certains secteurs d'activité ou pays ;
- les modifications de la réglementation ou de la législation.

Cette liste n'est pas exhaustive.

Les estimations comptables qui nécessitent la formulation d'hypothèses sont utilisées principalement pour les évaluations suivantes :

- les instruments financiers évalués à la juste valeur ;
- les participations non consolidées ;
- les régimes de retraite et autres avantages sociaux futurs ;
- les plans de stock options ;
- les dépréciations durables de titres disponibles à la vente et d'actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance ;
- les dépréciations des créances ;
- les provisions ;
- les dépréciations des écarts d'acquisition ;
- les actifs d'impôts différés ;
- la valorisation des entreprises mises en équivalence ;

Les modalités de recours à des jugements ou à des estimations sont précisées dans les paragraphes concernés ci-après.

➤ Instruments financiers (IAS 32 et 39)

Les actifs et passifs financiers sont traités dans les états financiers selon les dispositions de la norme IAS 39 telle qu'adoptée par la Commission européenne.

Lors de leur comptabilisation initiale, les actifs et passifs financiers sont évalués à leur juste valeur en intégrant les coûts de transaction (à l'exception des instruments financiers comptabilisés à la juste valeur par le biais du compte de résultat). Après la comptabilisation initiale, les actifs et passifs financiers sont évalués en fonction de leur classification soit à leur juste valeur, soit au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

IFRS 13 définit la juste valeur comme le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché, sur le marché principal ou le marché le plus avantageux, à la date d'évaluation.

Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise exactement les décaissements ou encaissements de trésorerie futurs sur la durée de vie prévue de l'instrument financier ou, selon le cas, sur une période plus courte de manière à obtenir la valeur comptable nette de l'actif ou du passif financier.

✓ Titres à l'actif

- Classification des titres à l'actif

Les titres sont classés selon les quatre catégories d'actifs applicables aux titres définis par la norme IAS 39 :

- actifs financiers à la juste valeur par résultat par nature ou sur option ;
- actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance ;
- prêts et créances ;
- actifs financiers disponibles à la vente.
 - o Actifs financiers à la juste valeur par résultat par nature ou sur option

Selon la norme IAS 39, ce portefeuille comprend les titres dont le classement en actif financier à la juste valeur par résultat résulte, soit d'une réelle intention de transaction – affectation par nature, soit d'une option prise par la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31.

Les actifs financiers à la juste valeur par résultat par nature sont des actifs acquis ou générés par l'entreprise principalement dans l'objectif de les céder à court terme ou qui font partie d'un portefeuille d'instruments gérés en commun dans le but de réaliser un bénéfice lié à des fluctuations de prix à court terme ou à une marge d'arbitragiste.

La comptabilisation d'actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option, quant à elle, pourra être retenue, sous réserve de répondre aux conditions définies dans la norme, dans les trois cas de figure suivants : pour des instruments hybrides comprenant un ou plusieurs dérivés incorporés, dans une optique de réduction de distorsion de traitement comptable ou dans le cas de groupe d'actifs financiers gérés dont la performance est évaluée à la juste valeur. Cette comptabilisation est généralement utilisée pour éviter de comptabiliser et évaluer séparément des dérivés incorporés à des instruments hybrides.

A ce titre, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31 n'a pas utilisé cette comptabilisation à la juste valeur par option pour ses actifs.

Les titres classés en actifs financiers à la juste valeur par résultat sont initialement comptabilisés à la juste valeur, hors coûts de transaction directement attribuables à l'acquisition (directement enregistrés en résultat) et coupons courus inclus.

Ils sont ultérieurement évalués à leur juste valeur et les variations de juste valeur sont comptabilisées en résultat.

Cette catégorie de titres ne fait pas l'objet de dépréciations.

Les encours de syndication de titres destinés à être cédés sont affectés à la catégorie Actifs financiers à la juste valeur par résultat par nature et sont évalués en mark-to-market.

- Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance

La catégorie Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance (applicable aux titres à maturité définie) est ouverte aux titres à revenu fixe ou déterminable que la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31 a l'intention et la capacité de conserver jusqu'à leur échéance, autres que :

- ceux que la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31 a désignés lors de leur comptabilisation initiale comme des actifs évalués en juste valeur en contrepartie du résultat ;
- ceux qui répondent à la définition des prêts et créances. Ainsi, les titres de dettes non cotés sur un marché actif ne peuvent pas être classés dans la catégorie des Actifs détenus jusqu'à l'échéance.

Le classement dans cette catégorie entraîne l'obligation impérative de respecter l'interdiction de céder des titres avant leur échéance, sauf exceptions prévues par la norme IAS 39.

La couverture du risque de taux pour cette catégorie de titres n'est pas éligible à la comptabilité de couverture définie par la norme IAS 39.

Les titres détenus jusqu'à l'échéance sont initialement comptabilisés pour leur prix d'acquisition, frais de transaction directement attribuables à l'acquisition et coupons courus inclus.

Ils sont comptabilisés ultérieurement au coût amorti avec amortissement de la surcote/décote et des frais de transaction selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Cette catégorie de titres fait l'objet de dépréciations dans les conditions décrites dans le chapitre spécifique « Dépréciation des titres » pour les titres évalués au coût amorti.

- Prêts et créances

La catégorie Prêts et créances enregistre les actifs financiers non cotés sur un marché actif à revenus fixes ou déterminables.

Les titres du portefeuille Prêts et créances sont comptabilisés initialement pour leur prix d'acquisition, frais de transaction directement attribuables et coupons courus inclus.

Ils sont comptabilisés ultérieurement au coût amorti avec amortissement de la surcote / décote et des frais de transaction selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Cette catégorie de titres fait l'objet de dépréciations dans les conditions décrites dans le chapitre spécifique « Dépréciation des titres » pour les titres évalués au coût amorti.

- Actifs financiers disponibles à la vente

La catégorie Actifs financiers disponibles à la vente est définie par la norme IAS 39 comme la catégorie par défaut ou par désignation.

Les titres classés en Actifs financiers disponibles à la vente sont initialement comptabilisés à la juste valeur, frais de transaction directement attribuables à l'acquisition et coupons courus inclus.

Les titres classés en Actifs financiers disponibles à la vente sont ultérieurement évalués à leur juste valeur et les variations de juste valeur sont enregistrées en gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres.

En cas de cession, ces variations sont transférées en résultat.

L'amortissement des éventuelles surcotes/décotes et des frais de transaction des titres à revenu fixe est comptabilisé en résultat selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Cette catégorie de titres fait l'objet de dépréciations dans les conditions décrites dans le chapitre spécifique « Dépréciation des titres ».

Valorisation des titres SAS Rue La Boétie :

L'ensemble des Caisses régionales de Crédit Agricole détient la totalité du capital de SAS Rue La Boétie dont l'objet exclusif est la détention à tout moment de plus de 50 % des droits de vote et du capital de Crédit Agricole S.A.

La fixation de paramètres permettant de refléter l'ensemble des droits et obligations attachés à la détention des titres SAS Rue La Boétie est complexe et ne permet pas de déterminer une juste valeur fiable au sens de la norme IAS 39. Cela concerne des éléments tels que :

- La stabilité capitalistique du Groupe qui permet d'assurer le contrôle collectif et permanent des Caisses régionales sur Crédit Agricole S.A. ;
- La couverture des risques de liquidité et de solvabilité des Caisses régionales ;
- Les relations économiques et financières internes au groupe Crédit Agricole ;
- La mise en commun de moyens ; et
- La valorisation, le développement et l'utilisation de la marque Crédit Agricole.

En conséquence, et en application de l'exception prévue par la norme IAS 39, les titres SAS Rue La Boétie sont valorisés à leur coût dans les comptes des Caisses régionales. Les titres font l'objet d'un test de dépréciation annuel et, le cas échéant, en cas d'indice de pertes de valeur (cf. partie principes et méthodes comptables – dépréciation des titres).

- Dépréciation des titres

Une dépréciation doit être constatée lorsqu'il existe un indice objectif de dépréciation résultant d'un ou plusieurs événements intervenus après l'acquisition des titres autres que ceux classés en juste valeur par résultat.

Constitue un indice objectif de perte une baisse durable ou significative de la valeur du titre pour les titres de capitaux propres, ou l'apparition d'une dégradation significative du risque de crédit matérialisée par un risque de non recouvrement pour les titres de dettes.

Pour les titres de capitaux propres, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31 utilise des critères quantitatifs comme indicateurs de dépréciation potentielle. Ces critères quantitatifs reposent principalement sur une perte de l'instrument de capitaux propres de 30 % au moins de sa valeur sur une période de 6 mois consécutifs. La Caisse Régionale de Crédit

Agricole Mutuel Toulouse 31 prend également en considération des facteurs de type difficultés financières de l'émetteur, perspectives à court terme etc.

Au-delà de ces critères, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31 constate une dépréciation en cas de baisse de valeur supérieure à 50 % ou observée pendant plus de 3 ans.

Valorisation des titres SAS Rue La Boétie :

Les titres SAS Rue la Boétie, valorisés au coût, font systématiquement l'objet d'un test de dépréciation annuel et en cas d'indices de pertes de valeurs.

A titres d'exemples, les situations suivantes pourraient être considérées comme des indications objectives de dépréciation (à apprécier en fonction de leur significativité) :

- Annonce d'un plan de restructuration ou de cession sur le périmètre Groupe Crédit Agricole S.A. ;
- Baisse du cours de l'action Crédit Agricole S.A. ;
- Diminution de l'actif net consolidé de Crédit Agricole S.A. ;
- Constatation d'un résultat net déficitaire ;
- Dégradation de la notation de Crédit Agricole S.A. ...

Une dépréciation sera enregistrée en résultat dès lors que la valeur comptable du titre sera supérieure à une valeur de référence déterminée sur une approche multicritère fondée sur des paramètres de marché visant à établir une valeur des flux de trésorerie futures attendus actualisés au taux qui serait retenu par le marché pour un actif similaire conformément au paragraphe 66 d'IAS 39. Cette approche combine une valorisation des flux futurs attendus des différentes activités du Groupe actualisés à un taux de marché, une valorisation de l'actif net du Groupe, une valorisation des activités du Groupe par référence à des prix de transactions observés récemment sur des activités similaires, une valorisation fondée sur le cours de bourse de Crédit Agricole S.A. complété d'une prime de contrôle et, le cas échéant une valorisation par référence aux transactions internes.

Pour les titres de dettes, les critères de dépréciation sont ceux qui s'appliquent aux prêts et créances.

La constatation de cette dépréciation ne se fait que dans la mesure où elle se traduira par une perte probable de tout ou partie du montant investi :

- pour les titres évalués au coût amorti via l'utilisation d'un compte de dépréciation, le montant de la perte étant comptabilisé au compte de résultat, avec une reprise possible en cas d'amélioration ultérieure,
- pour les titres disponibles à la vente par un transfert en résultat du montant de la perte cumulée sortie des capitaux propres, avec possibilité, en cas d'amélioration ultérieure de la valeur des titres, de reprendre par le résultat la perte précédemment transférée en résultat lorsque les circonstances le justifient pour les instruments de dettes.
- - Date d'enregistrement des titres

Les titres classés dans les catégories Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance et Prêts et créances sont enregistrés à la date de règlement livraison. Les autres titres, quelle que soit leur nature ou la catégorie dans laquelle ils sont classés sont enregistrés à la date de négociation.

✓ Reclassements d'actifs financiers

Conformément à IAS 39, il est autorisé d'opérer des reclassements de la catégorie Actifs financiers disponibles à la vente vers la catégorie Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance en cas de changement d'intention de gestion et si les critères de reclassement en HTM sont respectés.

Conformément à l'amendement de la norme IAS 39 publié et adopté par l'Union européenne en octobre 2008, il est également autorisé d'opérer les reclassements suivants :

- des catégories Actifs financiers détenus à des fins de transaction et Actifs financiers disponibles à la vente vers la catégorie Prêts et créances, si l'entité a désormais l'intention et la capacité de conserver l'actif financier concerné dans un avenir prévisible ou jusqu'à l'échéance et si les critères d'éligibilité à cette catégorie sont respectés à la date de transfert (notamment actif financier non coté sur un marché actif) ;
- dans le cas de circonstances rares et documentées, de la catégorie Actifs financiers détenus à des fins de transaction vers les catégories Actifs financiers disponibles à la vente ou Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance, si les critères d'éligibilité sont respectés à la date de transfert pour chacun des deux postes.

La juste valeur à la date de reclassement devient le nouveau coût ou le nouveau coût amorti, selon le cas, de l'actif financier reclassé.

Les informations sur les reclassements réalisés par la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31 en application de l'amendement de la norme IAS 39 sont données dans la note 9 "Reclassements d'instruments financiers".

✓ Activité de crédits

Les crédits sont affectés principalement à la catégorie Prêts et créances. Ainsi, conformément à la norme IAS 39, ils sont évalués à l'initiation à la juste valeur, et ultérieurement au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise exactement les flux de trésorerie futurs à l'encours net d'origine. Ce taux inclut les décotes ainsi que les produits et coûts de transaction intégrables au taux d'intérêt effectif, le cas échéant.

Les crédits et encours de syndication destinés à être cédés à court terme sont affectés à la catégorie Actifs financiers à la juste valeur par résultat par nature et sont évalués en mark-to-market.

Les prêts subordonnés, de même que les opérations de pension (matérialisées par des titres ou des valeurs), sont intégrés dans les différentes rubriques de créances, en fonction de la nature de la contrepartie.

Les revenus calculés sur la base du taux d'intérêt effectif sur les créances sont portés au compte de créances rattachées en contrepartie du compte de résultat.

- Dépréciations de créances

Conformément à la norme IAS 39, les créances affectées en Prêts et créances sont dépréciées lorsqu'elles présentent une indication objective de dépréciation résultant d'un ou plusieurs événements de perte intervenus après la réalisation de ces créances, tel que :

- des difficultés financières importantes du débiteur ;
- une rupture de contrat telle qu'un défaut de paiement des intérêts ou du capital ;
- l'octroi par le prêteur à l'emprunteur, pour des raisons économiques ou juridiques liées aux difficultés financières de l'emprunteur, d'une facilité que le prêteur n'aurait pas envisagée dans d'autres circonstances (restructuration de prêts) ;
- une probabilité croissante de faillite ou autre restructuration financière de l'emprunteur.

Les dépréciations peuvent être réalisées sur base individuelle, sur base collective, ou sous forme de décotes sur prêts restructurés pour cause de défaillance du client.

Les dotations et reprises de dépréciation pour risque de non recouvrement sont inscrites en coût du risque ; l'augmentation de la valeur comptable des créances du fait de la désactualisation de la dépréciation et de l'amortissement de la décote des créances restructurées est inscrite dans la marge d'intérêts.

L'évaluation d'une dépréciation sur base actualisée est estimée en fonction d'un certain nombre de facteurs, notamment économiques ou sectoriels. Il est possible que les évaluations futures du risque de crédit diffèrent de façon significative des évaluations actuelles, ce qui pourrait nécessiter une augmentation ou une diminution du montant de la dépréciation.

Les pertes probables relatives aux engagements hors bilan sont prises en compte par voie de provisions figurant au passif du bilan.

- Dépréciations sur base individuelle

Le risque de perte avéré est tout d'abord examiné sur les créances prises individuellement. Les pertes prévisibles sont ainsi appréhendées à travers l'enregistrement de dépréciations individuelles portant sur des créances de toute nature, même assorties de garanties, présentant une indication objective de dépréciation. Le montant des dépréciations correspond à la différence entre la valeur comptable des prêts (coût amorti) et la somme des flux futurs estimés, actualisés au taux d'intérêt effectif d'origine.

Pour les encours composés de petites créances présentant des caractéristiques similaires, l'étude, contrepartie par contrepartie, peut être remplacée par une estimation statistique des pertes prévisionnelles.

- Dépréciations sur base collective

Les séries statistiques et historiques des défaillances clientèle du Groupe démontrent l'existence de risques avérés de non recouvrement partiel sur les encours non dépréciés sur base individuelle. Afin de couvrir ces risques par nature non individualisés, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31 a constaté à l'actif de son bilan, selon des modèles élaborés à partir de ces séries statistiques, diverses dépréciations sur bases collectives. Elles sont déterminées par ensemble homogène de créances dont les caractéristiques de risque de crédit sont similaires.

Dépréciations calculées à partir de modèles bâlois

Dans le cadre de la réglementation bâloise, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31 détermine, à partir d'outils et de bases statistiques, un montant de pertes attendues à horizon d'un an, en fonction de multiples critères d'observation qui répondent à la définition de l'événement de perte au sens de la norme IAS 39.

L'évaluation de la dépréciation fait appel à la probabilité de défaillance affectée à chaque classe de notation attribuée aux emprunteurs mais fait également appel au jugement expérimenté de la Direction.

Le montant de cette dépréciation est obtenu par l'application au montant de pertes attendues calculé selon les modèles bâlois, d'un coefficient correcteur de passage à maturité, destiné à prendre en compte la nécessité de constituer des dépréciations sur les pertes attendues jusqu'au terme du contrat

- Autres dépréciations sur base collective :

Par ailleurs, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31 a également constaté à l'actif de son bilan des dépréciations sur bases collectives destinées à couvrir des risques clientèle non affectés individuellement, telles que les dépréciations sectorielles ou les dépréciations sur pays à risque. Ces dernières visent à couvrir des risques estimés sur une base sectorielle ou géographique pour lesquels il existe statistiquement ou historiquement un risque de non-recouvrement partiel. La Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31 a constitué une provision sectorielle pour se couvrir contre un risque au niveau de son portefeuille de crédits restructurés et de ses engagements au titre du crédit-bail. Les secteurs concernés sont les suivants :

- le secteur de l'aéronautique ;
- le secteur café hôtel restaurant ;
- le secteur de la construction ;
- le secteur du transport ;
- le secteur de l'automobile ;
- le secteur des matériaux et négoce ;
- le secteur de la Forbearance ;
- le secteur du crédit-bail ;
- le secteur des études et conseils ;
- le secteur de l'habillement.
- Le secteur de l'innovation
- Le secteur du Tabac-Pressé

A noter qu'au 31/12/2016 que le secteur du transport ne fait l'objet d'aucune dépréciation au 31/12/2016.

- Restructurations de créances

Les créances restructurées pour difficultés financières sont des créances pour lesquelles l'entité a modifié les conditions financières initiales (taux d'intérêt, durée) pour des raisons économiques ou juridiques liées aux difficultés financières de l'emprunteur, selon des modalités qui n'auraient pas été envisagées dans d'autres circonstances. Ainsi elles concernent les créances classées en défaut et, depuis le 1^{er} janvier 2014, les créances saines, au moment de la restructuration.

La réduction des flux futurs accordée à la contrepartie, qui peut notamment provenir du report de ces flux sur un horizon plus lointain lors de la restructuration, donne lieu à l'enregistrement d'une décote. Elle correspond au manque à gagner de flux de trésorerie futurs, actualisés au taux effectif d'origine.

Elle est égale à l'écart constaté entre :

- la valeur comptable du prêt ;
- et la somme des flux de trésorerie futurs théoriques du prêt restructuré, actualisés au taux d'intérêt effectif d'origine (défini à la date de l'engagement de financement).

La perte constatée lors d'une restructuration de créance est comptabilisée en coût du risque. Son amortissement affecte ensuite la marge d'intérêt.

Les crédits restructurés font l'objet d'un suivi en fonction de la notation conforme aux règles bâloises et sont dépréciés en fonction du risque de crédit estimé. Ils sont dépréciés individuellement au plus tard au bout de 30 jours d'impayés.

Les crédits restructurés restent classés dans cette catégorie pendant une période de deux ans (trois ans s'ils étaient en défaut au moment de la restructuration).

- Encours en souffrance

Les encours en souffrance sont des encours pour lesquels ont été constatés des arriérés de paiement n'entraînant pas pour autant une dépréciation sur base individuelle (encours sensibles sous surveillance).

- Renégociations commerciales

Les créances renégociées pour raisons commerciales en l'absence de difficultés financières de la contrepartie et dans le but de développer ou conserver une relation commerciale sont décomptabilisées en date de renégociation. Les nouveaux prêts accordés aux clients sont enregistrés à cette date à leur juste valeur puis ultérieurement au coût amorti à partir du taux d'intérêt effectif déterminé selon les conditions du nouveau contrat.

- Intérêts pris en charge par l'Etat (IAS 20)

Dans le cadre de mesures d'aides au secteur agricole et rural, ainsi qu'à l'acquisition de logement, certaines entités du groupe Crédit Agricole S.A. accordent des prêts à taux réduits, fixés par l'Etat. En conséquence, ces entités perçoivent de l'Etat une bonification représentative du différentiel de taux existant entre le taux accordé à la clientèle et un taux de référence prédéfini. En conséquence, il n'est pas constaté de décote sur les prêts qui bénéficient de ces bonifications.

Les modalités de ce mécanisme de compensation sont réexaminées périodiquement par l'Etat.

Les bonifications perçues de l'Etat sont enregistrées sous la rubrique Intérêts et produits assimilés et réparties sur la durée de vie des prêts correspondants, conformément à la norme IAS 20.

✓ Passifs financiers

La norme IAS 39 adoptée par l'Union européenne reconnaît trois catégories de passifs financiers :

- les passifs financiers évalués par nature en juste valeur en contrepartie du compte de résultat. Les variations de juste valeur de ce portefeuille impactent le résultat aux arrêtés comptables ;
- les passifs financiers évalués sur option en juste valeur, en contrepartie du compte de résultat. La comptabilisation de passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option pourra être retenue, sous réserve de répondre aux conditions définies dans la norme, dans les trois cas de figure suivants : pour des instruments hybrides comprenant un ou plusieurs dérivés incorporés, dans une optique de réduction de distorsion de traitement comptable ou dans le cas de groupes de passifs financiers gérés dont la performance est évaluée à la juste valeur. Cette comptabilisation est généralement utilisée pour éviter de comptabiliser et évaluer séparément des dérivés incorporés à des instruments hybrides ;
- les autres passifs financiers : cette catégorie regroupe tous les autres passifs financiers. Ce portefeuille est enregistré en juste valeur à l'origine (produits et coûts de transaction inclus) puis est comptabilisé ultérieurement au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

La valorisation des émissions comptabilisées à la juste valeur intègre la variation du risque de crédit propre du Groupe.

- Titres au passif
 - Distinction dettes – capitaux propres

La distinction entre instrument de dette et instruments de capitaux propres est fondée sur une analyse de la substance économique des dispositifs contractuels.

Un instrument de dettes constitue une obligation contractuelle :

- de remettre des liquidités ou un autre actif financier ou ;
- d'échanger des instruments dans des conditions potentiellement défavorables.

Un instrument de capitaux propres est un contrat qui offre une rémunération discrétionnaire mettant en évidence un intérêt résiduel dans une entreprise après déduction de tous ses passifs financiers (actif net) et qui n'est pas qualifié d'instrument de dette.

✓ Produits de la collecte

Les produits de la collecte sont comptabilisés en totalité dans la catégorie des Dettes envers la clientèle malgré les caractéristiques du circuit de collecte dans le groupe Crédit Agricole, avec une centralisation de la collecte chez Crédit Agricole S.A. en provenance des Caisses régionales. La contrepartie finale de ces produits de collecte pour le Groupe reste en effet la clientèle.

L'évaluation initiale est faite à la juste valeur, l'évaluation ultérieure au coût amorti.

Les produits d'épargne réglementée sont par nature considérés comme étant à taux de marché.

Les plans d'épargne-logement et les comptes d'épargne-logement donnent lieu le cas échéant à une provision telle que détaillée dans la note 6.21 "Provisions".

✓ Instruments dérivés

Les instruments dérivés sont des actifs ou des passifs financiers et sont enregistrés au bilan pour leur juste valeur à l'origine de l'opération. A chaque arrêté comptable, ces dérivés sont évalués à leur juste valeur qu'ils soient détenus à des fins de transaction ou qu'ils entrent dans une relation de couverture.

La contrepartie de la réévaluation des dérivés au bilan est enregistrée en résultat (sauf dans le cas particulier de la relation de couverture de flux de trésorerie).

- La comptabilité de couverture

La couverture de juste valeur a pour objet de se protéger contre une exposition aux variations de juste valeur d'un actif ou d'un passif comptabilisé ou d'un engagement ferme non comptabilisé.

La couverture de flux de trésorerie a pour objet de se prémunir contre une exposition à la variabilité des flux de trésorerie futurs sur des instruments financiers associés à un actif ou à un passif comptabilisé (par exemple, à tout ou partie des paiements d'intérêts futurs sur une dette à taux variable) ou à une transaction prévue hautement probable.

La couverture d'un investissement net dans une activité à l'étranger a pour objet de se protéger contre le risque de variation défavorable de la juste valeur lié au risque de change d'un investissement réalisé à l'étranger dans une monnaie autre que l'euro.

Dans le cadre d'une intention de couverture, les conditions suivantes doivent être respectées afin de bénéficier de la comptabilité de couverture :

- éligibilité de l'instrument de couverture et de l'instrument couvert ;
- documentation formalisée dès l'origine, incluant notamment la désignation individuelle et les caractéristiques de l'élément couvert, de l'instrument de couverture, la nature de la relation de couverture et la nature du risque couvert ;
- démonstration de l'efficacité de la couverture, à l'origine et rétrospectivement, à travers des tests effectués à chaque arrêté.

Pour les couvertures d'exposition au risque de taux d'intérêt d'un portefeuille d'actifs financiers ou de passifs financiers, le groupe Crédit Agricole S.A. privilégie une documentation de couverture en juste valeur telle que permise par la norme IAS 39 adoptée par l'Union européenne (version dite *carve out*).

De plus, le Groupe documente ces relations de couverture sur la base d'une position brute d'instruments dérivés et d'éléments couverts.

La justification de l'efficacité de ces relations de couverture s'effectue par le biais d'échéanciers.

L'enregistrement comptable de la réévaluation du dérivé se fait de la façon suivante :

- couverture de juste valeur : la réévaluation du dérivé et la réévaluation de l'élément couvert à hauteur du risque couvert sont inscrites symétriquement en résultat. Il n'apparaît, en net en résultat, que l'éventuelle inefficacité de la couverture ;
- couverture de flux de trésorerie : la réévaluation du dérivé est portée au bilan en contrepartie d'un compte spécifique de gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres pour la partie efficace et la partie inefficace de la couverture est, le cas échéant, enregistrée en résultat. Les profits ou pertes sur le dérivé accumulés en capitaux propres sont ensuite reclassés en résultat au moment où les flux couverts se réalisent ;

- couverture d'un investissement net dans une activité à l'étranger : la réévaluation du dérivé est portée au bilan en contrepartie d'un compte d'écarts de conversion en capitaux propres et la partie inefficace de la couverture est enregistrée en résultat.

Lorsque les conditions ne sont plus respectées pour bénéficier de la comptabilité de couverture, le traitement comptable qui suit doit être appliqué prospectivement.

- couverture de juste valeur : seul l'instrument de couverture continue à être réévalué en contrepartie du résultat. L'élément couvert est intégralement comptabilisé conformément à sa classification. Pour les titres disponibles à la vente, les variations de juste valeur postérieures à l'arrêt de la relation de couverture, sont enregistrées en capitaux propres. Pour les éléments couverts évalués au coût amorti, qui étaient couverts en taux, le stock d'écart de réévaluation est amorti sur la durée de vie restante de ces éléments couverts.

- couverture de flux de trésorerie : l'instrument de couverture est valorisé à la juste valeur par résultat. Les montants accumulés en capitaux propres au titre de la part efficace de la couverture demeurent en capitaux propres jusqu'à ce que l'élément couvert affecte le résultat. Pour les éléments qui étaient couverts en taux, le résultat est affecté au fur et à mesure du versement des intérêts. Le stock d'écart de réévaluation est donc amorti sur la durée de vie restante de ces éléments couverts.

- couverture d'investissement net à l'étranger : Les montants accumulés en capitaux propres au titre de la part efficace de la couverture demeurent en capitaux propres tant que l'investissement net est détenu. Le résultat est constaté lorsque l'investissement net à l'étranger sort du périmètre de consolidation.

- Dérivés incorporés

Un dérivé incorporé est la composante d'un contrat hybride qui répond à la définition d'un produit dérivé. Le dérivé incorporé doit être comptabilisé séparément du contrat hôte si les trois conditions suivantes sont remplies :

- le contrat hybride n'est pas évalué à la juste valeur par résultat ;
- séparé du contrat hôte, l'élément incorporé possède les caractéristiques d'un dérivé ;
- les caractéristiques du dérivé ne sont pas étroitement liées à celle du contrat hôte.

✓ Détermination de la juste valeur des instruments financiers

La juste valeur des instruments financiers est déterminée en maximisant le recours aux données d'entrée observables. Elle est présentée selon la hiérarchie définie par IFRS 13.

IFRS 13 définit la juste valeur comme le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché, sur le marché principal ou le marché le plus avantageux, à la date d'évaluation.

La juste valeur s'applique à chaque actif financier ou passif financier à titre individuel. Par exception, elle peut être estimée par portefeuille, si la stratégie de gestion et de suivi des risques le permet et fait l'objet d'une documentation appropriée. Ainsi, certains paramètres de la juste valeur sont calculés sur une base nette lorsqu'un groupe d'actifs financiers et de passifs financiers est géré sur la base de son exposition nette aux risques de marché ou de crédit. C'est notamment le cas du calcul de CVA/DVA.

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31 considère que la meilleure indication de la juste valeur est la référence aux cotations publiées sur un marché actif. En l'absence de telles cotations, la juste valeur est déterminée par l'application de techniques de valorisation utilisant des données observables ou non observables.

- Risque de contrepartie sur les dérivés

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31 intègre dans la juste valeur l'évaluation du risque de contrepartie sur les dérivés actifs (*Credit Valuation Adjustment* ou CVA) et, selon une approche symétrique, le risque de non-exécution sur les dérivés passifs (*Debt Valuation Adjustment* ou DVA ou risque de crédit propre).

Le CVA permet de déterminer les pertes attendues sur la contrepartie du point de vue du groupe Crédit Agricole, le DVA les pertes attendues sur le groupe Crédit Agricole du point de vue de la contrepartie.

Le calcul du CVA/DVA repose sur une estimation des pertes attendues à partir de la probabilité de défaut et de la perte en cas de défaut. La méthodologie employée maximise l'utilisation de données d'entrée observables. Elle repose prioritairement sur des paramètres de marché tels que les CDS nominatifs cotés (ou CDS Single Name) ou les CDS indiciels en l'absence de CDS nominatif sur la contrepartie. Dans certaines circonstances, les paramètres historiques de défaut peuvent être utilisés.

- Hiérarchie de la juste valeur

La norme classe les justes valeurs selon trois niveaux en fonction de l'observabilité des données d'entrée utilisées dans l'évaluation

- Niveau 1 : justes valeurs correspondant à des cours (non ajustés) sur des marchés actifs.

Sont présentés en niveau 1 les instruments financiers directement cotés sur des marchés actifs pour des actifs et des passifs identiques auxquels l'entité peut avoir accès à la date d'évaluation. Il s'agit notamment des actions et obligations cotées sur un marché actif (tels que la Bourse de Paris, le London Stock Exchange, le New York Stock Exchange...), des parts de fonds d'investissement cotées sur un marché actif et des dérivés contractés sur un marché organisé, notamment les futures.

Un marché est considéré comme actif si des cours sont aisément et régulièrement disponibles auprès d'une bourse, d'un courtier, d'un négociateur, d'un service d'évaluation des prix ou d'une agence réglementaire et que ces prix représentent des transactions réelles ayant cours régulièrement sur le marché dans des conditions de concurrence normale.

Sur les actifs et passifs financiers présentant des risques de marché qui se compensent, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31 retient des cours *mid-price* comme base de l'établissement de la juste valeur de ces positions. Pour les positions nettes vendeuses, les valeurs de marché retenues sont celles aux cours acheteurs et pour les positions nettes acheteuses, il s'agit des cours vendeurs.

- Niveau 2 : justes valeurs évaluées à partir de données directement ou indirectement observables, autres que celles de niveau 1.

Ces données sont directement observables (à savoir des prix) ou indirectement observables (données dérivées de prix) et répondent généralement aux caractéristiques suivantes : il s'agit de

données qui ne sont pas propres à l'entité, qui sont disponibles / accessibles publiquement et fondées sur un consensus de marché.

Sont présentés en niveau 2 :

- les actions et obligations cotées sur un marché considéré comme inactif, ou non cotées sur un marché actif, mais pour lesquelles la juste valeur est déterminée en utilisant une méthode de valorisation couramment utilisée par les intervenants de marché (tels que des méthodes d'actualisation de flux futurs, le modèle de Black & Scholes) et fondée sur des données de marché observables ;
- les instruments négociés de gré à gré pour lesquels la valorisation est faite à l'aide de modèles qui utilisent des données de marchés observables, c'est-à-dire qui peuvent être obtenues à partir de plusieurs sources indépendantes des sources internes et ce de façon régulière. Par exemple, la juste valeur des swaps de taux d'intérêt est généralement déterminée à l'aide de courbes de taux fondées sur les taux d'intérêt du marché observés à la date d'arrêté.

Lorsque les modèles utilisés sont fondés notamment sur des modèles standards, et sur des paramètres de marchés observables (tels que les courbes de taux ou les nappes de volatilité implicite), la marge à l'origine dégagée sur les instruments ainsi valorisés est constatée en compte de résultat dès l'initiation.

- Niveau 3: justes valeurs pour lesquelles une part significative des paramètres utilisés pour leur détermination ne répond pas aux critères d'observabilité.

La détermination de la juste valeur de certains instruments complexes de marché, non traités sur un marché actif repose sur des techniques de valorisation utilisant des hypothèses qui ne sont pas étayées par des données observables sur le marché pour le même instrument. Ces produits sont présentés en niveau 3.

Il s'agit pour l'essentiel de produits complexes de taux, de dérivés actions et de structurés de crédit dont la valorisation requiert, par exemple, des paramètres de corrélation ou de volatilité non directement comparables à des données de marché.

Le prix de transaction à l'origine est réputé refléter la valeur de marché et la reconnaissance de la marge initiale est différée.

La marge dégagée sur ces instruments financiers structurés est généralement constatée en résultat par étalement sur la durée pendant laquelle les paramètres sont jugés inobservables. Lorsque les données de marché deviennent « observables », la marge restant à étaler est immédiatement reconnue en résultat.

Les méthodologies et modèles de valorisation des instruments financiers présentés en niveau 2 et niveau 3 intègrent l'ensemble des facteurs que les acteurs du marché utilisent pour calculer un prix. Ils doivent être au préalable validés par un contrôle indépendant. La détermination des justes valeurs de ces instruments tient compte notamment du risque de liquidité et du risque de contrepartie.

Absence de technique de valorisation reconnue pour déterminer la juste valeur d'un instrument de capitaux propres.

« Conformément aux principes d'IAS 39, si aucune technique ne peut donner satisfaction, ou si les diverses techniques utilisées donnent des estimations trop divergentes, le titre reste évalué au coût et est maintenu dans la catégorie « Actifs financiers disponibles à la vente » car sa juste

valeur ne peut pas être déterminée de manière fiable. Dans ce cas, le Groupe ne communique pas de juste valeur, conformément aux préconisations de la norme IFRS 7 en vigueur. Pour la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31 cela concerne le titre SAS Rue la Boétie, titre de participation de société non cotée sur un marché actif dont la détermination d'une juste valeur fiable est difficile. »

✓ **Gains ou pertes nets sur instruments financiers**

- Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat :

Pour les instruments financiers désignés à la juste valeur par résultat et les actifs et passifs financiers détenus à des fins de transaction, ce poste comprend notamment les éléments de résultat suivants :

- les dividendes et autres revenus provenant d'actions et autres titres à revenu variable classés dans les actifs financiers à la juste valeur par résultat ;
- les variations de juste valeur des actifs ou passifs financiers à la juste valeur par résultat ;
- les plus et moins-values de cession réalisées sur des actifs financiers à la juste valeur par résultat ;
- les variations de juste valeur et les résultats de cession ou de rupture des instruments dérivés n'entrant pas dans une relation de couverture de juste valeur ou de flux de trésorerie.

Ce poste comprend également l'inefficacité résultant des opérations de couverture.

- Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente

Pour les actifs financiers disponibles à la vente, ce poste comprend notamment les éléments de résultat suivants :

- les dividendes et autres revenus provenant d'actions et autres titres à revenu variable classés dans la catégorie des actifs financiers disponibles à la vente ;
- les plus et moins-values de cession réalisées sur des titres à revenu fixe et à revenu variable classés dans la catégorie des actifs financiers disponibles à la vente ;
- les pertes de valeur des titres à revenu variable ;
- les résultats de cession ou de rupture des instruments de couverture de juste valeur des actifs financiers disponibles à la vente lorsque l'élément couvert est cédé ;
- les résultats de cession ou de rupture des prêts et des créances, des titres détenus jusqu'à l'échéance dans les cas prévus par la norme IAS 39.

✓ **Compensation des actifs et passifs financiers**

Conformément à la norme IAS 32, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31 compense un actif et un passif financier et présente un solde net si et seulement s'il a un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et a l'intention de régler le montant net ou de réaliser l'actif et de réaliser le passif simultanément.

Les instruments dérivés et les opérations de pension traités avec des chambres de compensation dont les principes de fonctionnement répondent aux deux critères requis par la norme IAS 32 font l'objet d'une compensation au bilan.

Cet effet de compensation est présenté dans le tableau de la note 6.12 relative à l'amendement d'IFRS 7 sur les informations à fournir au titre des compensations d'actifs financiers et des passifs financiers.

✓ **Garanties financières données**

Un contrat de garantie financière est un contrat qui impose à l'émetteur d'effectuer des paiements spécifiés pour rembourser le titulaire d'une perte qu'il encourt en raison de la défaillance d'un débiteur spécifié à effectuer un paiement à l'échéance aux termes initiaux ou modifiés de l'instrument de dette.

Les contrats de garantie financière sont évalués initialement à la juste valeur puis ultérieurement au montant le plus élevé entre :

- celui déterminé conformément aux dispositions de la norme IAS 37 « Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels » ; ou
- le montant initialement comptabilisé, diminué le cas échéant des amortissements comptabilisés selon la norme IAS 18 « Produits des activités ordinaires ».

Les engagements de financement qui ne sont pas désignés comme actifs à la juste valeur par résultat ou qui ne sont pas considérés comme des instruments dérivés au sens de la norme IAS 39 ne figurent pas au bilan. Ils font toutefois l'objet de provisions conformément aux dispositions de la norme IAS 37.

✓ **Décomptabilisation des instruments financiers**

Un actif financier (ou groupe d'actifs financiers) est décomptabilisé en tout ou partie :

- lorsque les droits contractuels sur les flux de trésorerie qui lui sont liés arrivent à expiration ;
- ou sont transférés ou considérés comme tels parce qu'ils appartiennent de fait à un ou plusieurs bénéficiaires et lorsque la quasi-totalité des risques et avantages liés à cet actif financier est transférée.

Dans ce cas, tous les droits et obligations créés ou conservés lors du transfert sont comptabilisés séparément en actifs et en passifs.

Lorsque les droits contractuels sur les flux de trésorerie sont transférés mais que seule une partie des risques et avantages, ainsi que le contrôle, sont conservés, l'entité continue à comptabiliser l'actif financier dans la mesure de son implication continue dans cet actif.

Un passif financier est décomptabilisé en tout ou partie :

- lorsqu'il arrive à extinction ; ou
- lorsque les analyses quantitative et qualitative concluent qu'il a été substantiellement modifié en cas de restructuration.

➤ Provisions (IAS 37 et 19)

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31 identifie les obligations (juridiques ou implicites), résultant d'un événement passé, dont il est probable qu'une sortie de ressources sera nécessaire pour les régler, dont l'échéance ou le montant sont incertains mais dont l'estimation peut être déterminée de manière fiable. Ces estimations sont le cas échéant actualisées dès lors que l'effet est significatif.

Au titre des obligations autres que celles liées au risque de crédit, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31 a constitué des provisions qui couvrent notamment :

- les risques opérationnels ;
- les avantages au personnel ;
- les risques d'exécution des engagements par signature ;
- les litiges et garanties de passif ;
- les risques fiscaux ;
- les risques liés à l'épargne-logement.

Cette dernière provision est constituée afin de couvrir les engagements aux conséquences défavorables des contrats épargne-logement. Ces engagements sont relatifs, d'une part, à l'obligation de rémunérer l'épargne dans le futur à un taux fixé à l'ouverture du contrat pour une durée indéterminée, et, d'autre part, à l'octroi d'un crédit aux souscripteurs des comptes et plans d'épargne-logement à un taux déterminé fixé à l'ouverture du contrat. Cette provision est calculée par génération de plan épargne-logement et pour l'ensemble des comptes d'épargne-logement, sachant qu'il n'y a pas de compensation possible entre les engagements relatifs à des générations différentes.

Les engagements sont établis en prenant en compte, notamment :

- le comportement modélisé des souscripteurs, en utilisant des hypothèses d'évolution de ces comportements, fondées sur des observations historiques et susceptibles de ne pas décrire la réalité de ces évolutions futures ;
- l'estimation du montant et de la durée des emprunts qui seront mis en place dans le futur, établie à partir d'observations historiques de longue période ;
- la courbe des taux observables sur le marché et ses évolutions raisonnablement anticipées.

L'évaluation des provisions suivantes peut également faire l'objet d'estimations :

- la provision pour risques opérationnels pour lesquels, bien que faisant l'objet d'un recensement des risques avérés, l'appréciation de la fréquence de l'incident et le montant de l'impact financier potentiel intègre le jugement de la Direction ;
- les provisions pour risques juridiques qui résultent de la meilleure appréciation de la Direction, compte tenu des éléments en sa possession à la date d'arrêté des comptes.

Des informations détaillées sont fournies en note 6.21 "Provisions".

➤ **Avantages au personnel (IAS 19)**

Les avantages au personnel, selon la norme IAS 19, se regroupent en quatre catégories :

- les avantages à court terme, tels que les salaires, cotisations de sécurité sociale, congés annuels, intéressement, participations et primes, sont ceux dont on s'attend à ce qu'ils soient réglés dans les douze mois suivant l'exercice au cours duquel les services ont été rendus ;
- les avantages à long terme (médailles du travail, primes et rémunérations payables douze mois ou plus à la clôture de l'exercice) ;
- les indemnités de fin de contrat de travail ;
- les avantages postérieurs à l'emploi, classés eux-mêmes en deux catégories décrites ci-après : les régimes à prestations définies et les régimes à cotisations définies.

✓ **Avantages à long terme**

Les avantages à long terme sont les avantages à verser aux salariés, autres que les avantages postérieurs à l'emploi et les indemnités de fin de contrats, mais non intégralement dus dans les douze mois suivant la fin de l'exercice pendant lesquels les services correspondants ont été rendus.

Sont notamment concernés les bonus et autres rémunérations différés versés douze mois ou plus après la fin de l'exercice au cours duquel ils ont été acquis, mais qui ne sont pas indexés sur des actions.

La méthode d'évaluation est similaire à celle utilisée par le Groupe pour les avantages postérieurs à l'emploi relevant de la catégorie de régimes à prestations définies.

✓ **Avantages postérieurs à l'emploi**

- Régimes à prestations définies

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31 détermine à chaque arrêté ses engagements de retraite et avantages similaires ainsi que l'ensemble des avantages sociaux accordés au personnel et relevant de la catégorie des régimes à prestations définies.

Conformément à la norme IAS 19, ces engagements sont évalués en fonction d'un ensemble d'hypothèses actuarielles, financières et démographiques, et selon la méthode dite des Unités de Crédit Projetées. Cette méthode consiste à affecter, à chaque année d'activité du salarié, une charge correspondant aux droits acquis sur l'exercice. Le calcul de cette charge est réalisé sur la base de la prestation future actualisée.

Les calculs relatifs aux charges liées aux prestations de retraites et avantages sociaux futurs sont établis en se fondant sur des hypothèses de taux d'actualisation, de taux de rotation du personnel ou d'évolution des salaires et charges sociales élaborées par la Direction. Si les chiffres réels diffèrent des hypothèses utilisées, la charge liée aux prestations de retraite peut augmenter ou diminuer lors des exercices futurs (cf. note 7.4 "Avantages postérieurs à l'emploi, régimes à prestations définies").

Les taux d'actualisation sont déterminés en fonction de la durée moyenne de l'engagement, c'est-à-dire la moyenne arithmétique des durées calculées entre la date d'évaluation et la date de paiement pondérée par les hypothèses de turnover.

Le taux de rendement prévu sur les actifs des régimes est également estimé par la Direction. Les rendements estimés sont fondés sur le rendement prévu des titres à revenu fixe comprenant notamment le rendement des obligations.

Le rendement attendu des actifs de régimes est déterminé sur la base des taux d'actualisation retenus pour évaluer l'obligation au titre de prestations définies.

Conformément à la norme IAS 19 révisé la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31 impute la totalité des écarts actuariels constatés en gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres.

Le montant de la provision est égal à :

- la valeur actuelle de l'obligation au titre des prestations définies à la date de clôture, calculée selon la méthode actuarielle préconisée par la norme IAS 19 ;
- diminuée, le cas échéant, de la juste valeur des actifs alloués à la couverture de ces engagements. Ceux-ci peuvent être représentés par une police d'assurance éligible. Dans le cas où l'obligation est totalement couverte par une police correspondant exactement, par son montant et sa période, à tout ou partie des prestations payables en vertu du régime, la juste valeur de cette dernière est considérée comme étant celle de l'obligation correspondante (soit le montant de la dette actuarielle correspondante).

Afin de couvrir ses engagements, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31 a souscrit des assurances auprès de Prédica et d'ADICAM.

- Régimes à cotisations définies

Il existe divers régimes de retraite obligatoires auxquels cotisent les sociétés « employeurs ». Les fonds sont gérés par des organismes indépendants et les sociétés cotisantes n'ont aucune obligation, juridique ou implicite, de payer des cotisations supplémentaires si les fonds n'ont pas suffisamment d'actifs pour servir tous les avantages correspondant aux services rendus par le personnel pendant l'exercice et les exercices antérieurs. Par conséquent, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31 n'a pas de passif à ce titre autre que les cotisations à payer pour l'exercice écoulé.

➤ **Impôts courants et différés**

Conformément à la norme IAS 12, l'impôt sur le bénéfice comprend tous les impôts assis sur le résultat, qu'ils soient exigibles ou différés.

Celle-ci définit l'impôt exigible comme « le montant des impôts sur le bénéfice payables (récupérables) au titre du bénéfice imposable (perte fiscale) d'un exercice ». Le bénéfice imposable est le bénéfice (ou perte) d'un exercice déterminé selon les règles établies par l'administration fiscale.

Les taux et règles applicables pour déterminer la charge d'impôt exigible sont ceux en vigueur dans chaque pays d'implantation des sociétés du Groupe.

L'impôt exigible concerne tout impôt sur le résultat, dû ou à recevoir, et dont le paiement n'est pas subordonné à la réalisation d'opérations futures, même si le règlement est étalé sur plusieurs exercices.

L'impôt exigible, tant qu'il n'est pas payé, doit être comptabilisé en tant que passif. Si le montant déjà payé au titre de l'exercice et des exercices précédents excède le montant dû pour ces exercices, l'excédent doit être comptabilisé en tant qu'actif.

Par ailleurs, certaines opérations réalisées par l'entité peuvent avoir des conséquences fiscales non prises en compte dans la détermination de l'impôt exigible. Les différences entre la valeur comptable d'un actif ou d'un passif et sa base fiscale sont qualifiées par la norme IAS 12 de différences temporelles.

La norme impose la comptabilisation d'impôts différés dans les cas suivants :

Un passif d'impôt différé doit être comptabilisé pour toutes les différences temporelles imposables, entre la valeur comptable d'un actif ou d'un passif au bilan et sa base fiscale, sauf dans la mesure où le passif d'impôt différé est généré par :

- la comptabilisation initiale de l'écart d'acquisition ;
- la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif dans une transaction qui n'est pas un regroupement d'entreprises et n'affecte ni le bénéfice comptable, ni le bénéfice imposable (perte fiscale) à la date de la transaction.

Un actif d'impôt différé doit être comptabilisé pour toutes les différences temporelles déductibles, entre la valeur comptable d'un actif ou d'un passif au bilan et sa base fiscale, dans la mesure où il est jugé probable qu'un bénéfice imposable, sur lequel ces différences temporelles déductibles pourront être imputées, sera disponible.

Un actif d'impôt différé doit également être comptabilisé pour le report en avant de pertes fiscales et de crédits d'impôt non utilisés dans la mesure où il est probable que l'on disposera de bénéfices imposables futurs sur lesquels ces pertes fiscales et crédits d'impôt non utilisés pourront être imputés.

Les taux d'impôts de chaque pays sont retenus selon les cas.

Le calcul des impôts différés ne fait pas l'objet d'une actualisation.

Les plus-values latentes sur titres, lorsqu'elles sont taxables, ne génèrent pas de différences temporelles imposables entre la valeur comptable à l'actif et la base fiscale. Elles ne donnent donc pas lieu à constatation d'impôts différés. Lorsque les titres concernés sont classés dans la catégorie des titres disponibles à la vente, les plus et moins-values latentes sont comptabilisées en contrepartie des capitaux propres. Aussi, la charge d'impôt ou l'économie d'impôt réel supportée par l'entité au titre de ces plus-values ou moins-values latentes est-elle reclassée en déduction de celles-ci.

Les plus-values sur les titres de participation, tels que définis par le Code général des impôts, et relevant du régime fiscal du long terme, sont exonérées pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2007 (à l'exception d'une quote-part de 12 % de la plus-value, taxée au taux de droit commun). Aussi les plus-values latentes constatées à la clôture de l'exercice génèrent-elles une différence temporelle donnant lieu à constatation d'impôts différés à hauteur de cette quote-part.

L'impôt exigible et différé est comptabilisé dans le résultat net de l'exercice sauf dans la mesure où l'impôt est généré :

- soit par une transaction ou un événement qui est comptabilisé directement en capitaux propres, dans le même exercice ou un exercice différent, auquel cas il est directement débité ou crédité dans les capitaux propres ;

- soit par un regroupement d'entreprises.

Les actifs et passifs d'impôts différés sont compensés si, et seulement si :

- l'entité a un droit juridiquement exécutoire de compenser les actifs et passifs d'impôt exigible ;
et
- les actifs et passifs d'impôts différés concernent des impôts sur le résultat prélevés par la même autorité fiscale :
 - a) soit sur la même entité imposable,
 - b) soit sur des entités imposables différentes qui ont l'intention, soit de régler les passifs et actifs d'impôts exigibles sur la base de leur montant net, soit de réaliser les actifs et de régler les passifs simultanément, lors de chaque exercice futur au cours duquel on s'attend à ce que des montants importants d'actifs ou de passifs d'impôts différés soient réglés ou récupérés.

Les crédits d'impôts sur revenus de créances et de portefeuilles titres, lorsqu'ils sont effectivement utilisés en règlement de l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice, sont comptabilisés dans la même rubrique que les produits auxquels ils se rattachent. La charge d'impôt correspondante est maintenue dans la rubrique « Impôts sur le bénéfice » du compte de résultat.

Cependant, en raison de l'objectif poursuivi par le législateur de permettre la diminution des charges de personnel par le Crédit d'Impôts pour la Compétitivité et l'Emploi (CICE), la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31 a fait le choix de comptabiliser le Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi (article 244 quater C du CGI) en déduction des charges de personnel.

➤ Traitement des immobilisations (IAS 16, 36, 38 et 40)

Le groupe Crédit Agricole S.A. applique la méthode de comptabilisation des actifs par composants à l'ensemble de ses immobilisations corporelles. Conformément aux dispositions de la norme IAS 16, la base amortissable tient compte de l'éventuelle valeur résiduelle des immobilisations.

Les terrains sont enregistrés à leur coût d'acquisition, diminué des dépréciations éventuelles.

Les immeubles d'exploitation et de placement, ainsi que le matériel d'équipement sont comptabilisés à leur coût d'acquisition diminué des amortissements ou des dépréciations constitués depuis leur mise en service.

Les logiciels acquis sont comptabilisés à leur coût d'acquisition diminué des amortissements ou des dépréciations constatés depuis leur date d'acquisition.

Les logiciels créés sont comptabilisés à leur coût de production diminué des amortissements ou des dépréciations constatés depuis leur date d'achèvement.

Outre les logiciels, les immobilisations incorporelles comprennent principalement les actifs acquis lors de regroupements d'entreprises résultant de droits contractuels (accord de distribution par exemple). Ceux-ci ont été évalués en fonction des avantages économiques futurs correspondants ou du potentiel des services attendus.

Les immobilisations sont amorties en fonction de leurs durées estimées d'utilisation.

Les composants et durées d'amortissement suivants ont été retenus par le groupe Crédit Agricole S.A. suite à l'application de la comptabilisation des immobilisations corporelles par composants. Il convient de préciser que ces durées d'amortissement sont adaptées à la nature de la construction et à sa localisation :

Composant	Durée d'amortissement
Foncier	Non amortissable
Gros œuvre	33 à 50 ans
Second œuvre	10 à 15 ans
Installations techniques	Dégressif 7 ans Linéaire 5 à 10 ans
Agencements	Linéaire 10 ans
Matériel informatique	Dégressif 3 et 5 ans
Matériel spécialisé	Dégressif 5 ans
Autres	Linéaire 10 ans

Les amortissements dérogatoires, qui correspondent à des amortissements fiscaux et non à une dépréciation réelle de l'actif, sont annulés dans les comptes consolidés.

Les éléments dont dispose la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31 sur la valeur de ses immobilisations amortissables lui permettent de conclure que les tests de dépréciation ne conduiraient pas à la modification des valeurs inscrites au bilan.

➤ Opérations en devises (IAS 21)

En application de la norme IAS 21, une distinction est effectuée entre les éléments monétaires et non monétaires.

A la date d'arrêté, les actifs et passifs monétaires libellés en monnaie étrangère sont convertis au cours de clôture dans la monnaie de fonctionnement du groupe Crédit Agricole S.A. Les écarts de change résultant de cette conversion sont comptabilisés en résultat. Cette règle comporte deux exceptions :

- sur les actifs financiers disponibles à la vente, seule la composante de l'écart de change calculée sur le coût amorti est comptabilisée en résultat ; le complément est enregistré en capitaux propres ;
- les écarts de change sur les éléments désignés comme couverture de flux de trésorerie ou faisant partie d'un investissement net dans une entité étrangère sont comptabilisés en capitaux propres.

Les traitements relatifs aux éléments non monétaires diffèrent selon la nature de ces éléments :

- les éléments au coût historique sont évalués au cours de change du jour de la transaction ;
- les éléments à la juste valeur sont mesurés au cours de change à la date de clôture.

Les écarts de change sur éléments non monétaires sont comptabilisés :

- en résultat si le gain ou la perte sur l'élément non monétaire est enregistré en résultat ;
- en capitaux propres si le gain ou la perte sur l'élément non monétaire est enregistré en capitaux propres.

➤ Commissions sur prestations de services (IAS 18)

Les produits et charges de commissions sont enregistrés en résultat en fonction de la nature des prestations auxquelles ils se rapportent :

- les commissions qui font partie intégrante du rendement d'un instrument financier sont comptabilisées comme un ajustement de la rémunération de cet instrument et intégrées à son taux d'intérêt effectif ;
- lorsque le résultat d'une transaction faisant intervenir une prestation de services peut être estimé de façon fiable, le produit des commissions associé à cette transaction est comptabilisé dans la rubrique Commissions et en fonction du degré d'avancement de la transaction à la date de clôture :
 - a) les commissions perçues ou versées en rémunération de services ponctuels sont intégralement enregistrées en résultat.
Les commissions à verser ou à recevoir sous condition de réalisation d'un objectif de performance sont comptabilisées uniquement si l'ensemble des conditions suivantes sont respectées :
 - i) le montant des commissions peut être évalué de façon fiable,

- ii) il est probable que les avantages économiques associés à la prestation iront à l'entreprise,
 - iii) le degré d'avancement de la prestation peut être évalué de façon fiable, et les coûts encourus pour la prestation et les coûts pour achever celle-ci peuvent être évalués de façon fiable ;
- b) les commissions rémunérant des services continus (commissions sur moyens de paiement, par exemple) sont, quant à elles, étalées en résultat sur la durée de la prestation rendue.

➤ Contrats de location (IAS 17)

Conformément à la norme IAS 17, les opérations de location sont analysées selon leur substance et leur réalité financière. Elles sont comptabilisées selon les cas, soit en opérations de location simple, soit en opérations de location financière.

S'agissant d'opérations de location financière, elles sont assimilées à une acquisition d'immobilisation par le locataire, financée par un crédit accordé par le bailleur.

Dans les comptes du bailleur, l'analyse de la substance économique des opérations conduit à :

- constater une créance financière sur le client, amortie par les loyers perçus ;
- décomposer les loyers entre, d'une part les intérêts et, d'autre part l'amortissement du capital, appelé amortissement financier ;
- constater une réserve latente nette. Celle-ci est égale à la différence entre :
 - a) l'encours financier net : dette du locataire constituée du capital restant dû et de l'amortissement financier relatif à la période comprise entre la date de dernière échéance et la clôture de l'exercice ;
 - b) la valeur nette comptable des immobilisations louées ;
 - c) la provision pour impôts différés.

Dans les comptes du locataire, les contrats de location-financement font l'objet d'un retraitement qui conduit à la comptabilisation comme s'ils avaient été acquis à crédit, par la constatation d'une dette financière, l'enregistrement du bien acheté à l'actif de son bilan et l'amortissement de celui-ci.

En conséquence, dans le compte de résultat, la dotation théorique aux amortissements (celle qui aurait été constatée si le bien avait été acquis) ainsi que les charges financières (liées au financement du crédit) sont substituées aux loyers enregistrés.

S'agissant d'opérations de location simple, le preneur comptabilise les charges de paiement et le bailleur enregistre les produits réciproques correspondant aux loyers, ainsi que les biens loués à son actif.

➤ **Actifs non courants destinés à être cédés et activités abandonnées (IFRS 5)**

Un actif non courant (ou un groupe destiné à être cédé) est considéré comme détenu en vue de la vente si sa valeur comptable est recouverte principalement par le biais d'une vente plutôt que par l'utilisation continue.

Pour que tel soit le cas, l'actif (ou le groupe destiné à être cédé) doit être disponible en vue de la vente immédiate dans son état actuel et sa vente doit être hautement probable.

Les actifs et passifs concernés sont isolés au bilan sur les postes Actifs non courants destinés à être cédés et activités abandonnées et Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés et activités abandonnées.

Ces actifs non courants (ou un groupe destiné à être cédé) classés comme détenus en vue de la vente sont évalués au montant le plus bas entre leur valeur comptable et leur juste valeur diminuée des coûts de cession. En cas de moins-value latente, une dépréciation est enregistrée en résultat. Par ailleurs, ceux-ci cessent d'être amortis à compter de leur déclassement.

Si la juste valeur du groupe d'actifs destiné à être cédé diminuée des coûts de vente est inférieure à sa valeur comptable après dépréciation des actifs non courants, la différence est allouée aux autres actifs du groupe d'actifs destinés à être cédés y compris les actifs financiers et est comptabilisé en résultat net des activités destinées à être cédées.

Est considérée comme activité abandonnée toute composante dont le Groupe s'est séparé ou qui est classée comme détenue en vue de la vente, et qui est dans une des situations suivantes :

- elle représente une ligne d'activité ou une région géographique principale et distincte ;
- elle fait partie d'un plan unique et coordonné pour se séparer d'une ligne d'activité ou d'une région géographique principale et distincte ; ou,
- elle est une filiale acquise exclusivement en vue de la revente.

Sont présentés sur une ligne distincte du compte de résultat :

- le résultat net après impôt des activités abandonnées jusqu'à la date de cession ;
- le profit ou la perte après impôt résultant de la cession ou de l'évaluation à la juste valeur diminuée des coûts de la vente des actifs et passifs constituant les activités abandonnées.

1.4 Principes et méthodes de consolidation (IFRS 10, IFRS 11 et IAS 28)

➤ Périmètre de consolidation

Les états financiers consolidés incluent les comptes de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31 et ceux de toutes les sociétés sur lesquelles, selon les dispositions des normes IFRS 10, IFRS 11 et IAS 28, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31 dispose d'un pouvoir de contrôle, de contrôle conjoint ou d'une influence notable.

✓ Consolidation des Caisses régionales

Les normes de consolidation existant dans le référentiel international, sont définies en référence à des groupes ayant des structures juridiques intégrant les notions classiques de société-mère et de filiales.

Le groupe Crédit Agricole, qui repose sur une organisation mutualiste, ne s'inscrit pas directement et simplement dans le cadre de ces règles, compte tenu de sa structure dite de pyramide inversée.

Le Crédit Agricole Mutuel a été organisé, par la loi du 5 novembre 1894, qui a posé le principe de la création des Caisses locales de Crédit Agricole, la loi du 31 mars 1899 qui fédère les Caisses locales en Caisses régionales de Crédit Agricole et la loi du 5 août 1920 qui crée l'Office National du Crédit Agricole, transformé depuis en Caisse Nationale de Crédit Agricole, puis Crédit Agricole S.A., dont le rôle d'organe central a été rappelé et précisé par le Code Monétaire et financier.

Ces différents textes expliquent et organisent la communauté d'intérêts qui existent, au niveau juridique, financier, économique et politique, entre Crédit Agricole S.A., les Caisses régionales et les Caisses locales de Crédit Agricole Mutuel. Cette communauté repose, notamment, sur un même mécanisme de relations financières, sur une politique économique et commerciale unique, et sur des instances décisionnaires communes, constituant ainsi, depuis plus d'un siècle, le socle du groupe Crédit Agricole.

Ces différents attributs, déclinés au niveau régional et attachés à la communauté régionale du Crédit Agricole de Toulouse 31 représentent les éléments principaux qui caractérisent généralement la notion de société-mère : valeurs, objectifs et idéal communs, centralisation financière et prises de décisions politique commerciale communes, histoire partagée.

C'est pourquoi, en accord avec les autorités de régulation française, le Crédit Agricole a défini une société-mère conventionnelle et existant à deux niveaux, national et régional.

Cette maison-mère conventionnelle étant définie, le groupe Crédit Agricole applique les normes de consolidation prévues dans le référentiel international.

La maison-mère conventionnelle régionale est constituée de la Caisse régionale de Crédit Mutuel Toulouse 31 et des Caisses locales de Crédit Agricole Mutuel qui lui sont affiliées ; ses comptes consolidés sont constitués de l'agrégation des comptes de ces différentes entités après élimination des opérations réciproques.

✓ Notions de contrôle

Conformément aux normes internationales, toutes les entités contrôlées, sous contrôle conjoint ou sous influence notable sont consolidées, sous réserve qu'elles n'entrent pas dans le cadre des exclusions évoquées ci-après.

Le contrôle exclusif sur une entité est présumé exister lorsque la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31 est exposée ou a droit aux rendements variables résultant de son implication dans l'entité et si le pouvoir qu'elle détient sur cette dernière lui permet d'influer sur ces rendements. Pour apprécier la notion de pouvoir, seuls les droits (de vote ou contractuels) substantifs sont examinés. Les droits sont substantifs lorsque leur détenteur a la capacité, en pratique, de les exercer, lors de la prise de décision concernant les activités pertinentes de l'entité.

Le contrôle d'une filiale régie par les droits de vote est établi lorsque les droits de vote détenus confèrent à la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31 la capacité actuelle de diriger les activités pertinentes de la filiale. La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31 contrôle généralement la filiale lorsqu'elle détient, directement ou indirectement par l'intermédiaire de filiales, plus de la moitié des droits de vote existants ou potentiels d'une entité, sauf s'il peut être clairement démontré que cette détention ne permet pas de diriger les activités pertinentes. Le contrôle existe également lorsque la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31 détient la moitié ou moins de la moitié des droits de vote, y compris potentiels, d'une entité mais dispose en pratique de la capacité de diriger seul(e) les activités pertinentes en raison notamment de l'existence d'accords contractuels, de l'importance relative des droits de vote détenus au regard de la dispersion des droits de vote détenus par les autres investisseurs ou d'autres faits et circonstances.

Le contrôle d'une entité structurée ne s'apprécie pas sur la base du pourcentage des droits de vote qui n'ont, par nature, pas d'incidence sur les rendements de l'entité. L'analyse du contrôle tient compte des accords contractuels, mais également de l'implication et des décisions de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31 lors de la création de l'entité, des accords conclus à la création et des risques encourus par la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31, des droits résultants d'accords qui confèrent à l'investisseur le pouvoir de diriger les activités pertinentes uniquement lorsque des circonstances particulières se produisent ainsi que des autres faits ou circonstances qui indiquent que l'investisseur a la possibilité de diriger les activités pertinentes de l'entité. Lorsqu'il existe un mandat de gestion, l'étendue du pouvoir décisionnel relatif à la délégation du pouvoir au gérant ainsi que les rémunérations auxquelles donnent droit les accords contractuels sont analysés afin de déterminer si le gérant agit en tant qu'agent (pouvoir délégué) ou principal (pour son propre compte).

Ainsi au moment où les décisions relatives aux activités pertinentes de l'entité doivent être prises, les indicateurs à analyser pour définir si une entité agit en tant qu'agent ou en tant que principal sont l'étendue du pouvoir décisionnel relatif à la délégation de pouvoir au gérant sur l'entité, les rémunérations auxquels donnent droit les accords contractuels mais aussi les droits substantifs pouvant affecter la capacité du décideur détenus par les autres parties impliquées dans l'entité et, l'exposition à la variabilité des rendements tirés d'autres intérêts détenus dans l'entité.

Le contrôle conjoint s'exerce lorsqu'il existe un partage contractuel du contrôle sur une activité économique. Les décisions affectant les activités pertinentes de l'entité requièrent l'unanimité des parties partageant le contrôle.

Dans les entités traditionnelles, l'influence notable résulte du pouvoir de participer aux politiques financière et opérationnelle d'une entreprise sans en détenir le contrôle. La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31 est présumée avoir une influence notable lorsqu'elle détient,

directement ou indirectement par le biais de filiales, 20 % ou plus des droits de vote dans une entité.

✓ **Exclusions du périmètre de consolidation**

Conformément aux dispositions prévues par les normes IAS 28.18, les participations minoritaires détenues par des entités de capital-risque sont exclues du périmètre de consolidation dans la mesure où elles sont classées en actifs financiers à la juste valeur par résultat soit par nature soit sur option.

➤ **Méthodes de consolidation**

Les méthodes de consolidation sont fixées respectivement par les normes IFRS 10 et IAS 28 révisée. Elles résultent de la nature du contrôle exercé par la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31 sur les entités consolidables, quelle qu'en soit l'activité et qu'elles aient ou non la personnalité morale :

- l'intégration globale, pour les entités contrôlées, y compris les entités à structure de comptes différente, même si leur activité ne se situe pas dans le prolongement de celle de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31 ;
- la mise en équivalence, pour les entités sous influence notable et sous contrôle conjoint.

L'intégration globale consiste à substituer à la valeur des titres chacun des éléments d'actif et de passif de chaque filiale. La part des participations ne donnant pas le contrôle dans les capitaux propres et dans le résultat apparaît distinctement au bilan et au compte de résultat consolidés.

Les participations ne donnant pas le contrôle sont telles que définies par la norme IFRS 10 et intègrent les instruments qui sont des parts d'intérêts actuelles et qui donnent droit à une quote-part de l'actif net en cas de liquidation et les autres instruments de capitaux propres émis par la filiale et non détenus par le Groupe.

La mise en équivalence consiste à substituer à la valeur des titres la quote-part du Groupe dans les capitaux propres et le résultat des sociétés concernées.

La variation de la valeur comptable de ces titres tient compte de l'évolution de l'écart d'acquisition.

Lors d'acquisitions complémentaires ou de cessions partielles avec maintien du contrôle conjoint ou de l'influence notable la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31 constate :

- en cas d'augmentation du pourcentage d'intérêts, un « écart d'acquisition » complémentaire ;
- en cas de diminution du pourcentage d'intérêts, une plus ou moins-value de cession/dilution en résultat.

➤ **Retraitements et éliminations**

Les retraitements nécessaires à l'harmonisation des méthodes d'évaluation des sociétés consolidées sont effectués.

L'effet sur le bilan et le compte de résultat consolidés des opérations internes au Groupe est éliminé pour les entités intégrées globalement.

Les plus ou moins-values provenant de cessions d'actifs entre les entreprises consolidées sont éliminées ; les éventuelles dépréciations durables mesurées à l'occasion d'une cession interne sont constatées.

➤ **Conversion des états financiers des filiales étrangères (IAS 21)**

Les états financiers des filiales étrangères sont convertis en euros en deux étapes :

- conversion, le cas échéant, de la monnaie locale de tenue de compte en monnaie fonctionnelle (monnaie de l'environnement économique principal dans lequel opère l'entité). La conversion se fait comme si les éléments avaient été comptabilisés initialement dans la monnaie fonctionnelle (mêmes principes de conversion que pour les transactions en monnaie étrangère) ;
- conversion de la monnaie fonctionnelle en euros, monnaie de présentation des comptes consolidés du Groupe. Les actifs et les passifs sont convertis au cours de clôture. Les produits et les charges du compte de résultat sont convertis au cours moyen de la période. Les écarts de change résultant de la conversion des actifs, des passifs et du compte de résultat sont comptabilisés en tant que composante distincte des capitaux propres. Ces écarts de conversion sont comptabilisés en résultat lors de la cession totale ou partielle de l'entité. Dans le cas de la cession d'une filiale (contrôle exclusif), le reclassement de capitaux propres à résultat intervient uniquement en cas de perte du contrôle.

2 Principales opérations de structure et événements significatifs de la période

• Opération de simplification capitalistique du groupe Crédit Agricole

L'opération de simplification du groupe Crédit Agricole annoncée le 17 février 2016 a été réalisée le 3 août 2016. L'essentiel des Certificats Coopératifs d'Investissement (« CCI ») et les Certificats Coopératifs d'Associé (« CCA ») détenus par Crédit Agricole S.A. ont été cédés à une holding (« Sacam Mutualisation ») conjointement détenue par les Caisses régionales. Le prix de cession fixé initialement sur un multiple des capitaux propres IFRS consolidés retraités des Caisses régionales de Crédit Agricole arrêtés au 31 décembre 2015, soit 18,025 milliards d'euros, a fait l'objet d'un ajustement pour tenir compte de l'évolution des capitaux propres IFRS consolidés retraités des Caisses régionales entre le 31 décembre 2015 et le 30 juin 2016. Cet ajustement s'élève à 517 millions d'euros de sorte que le prix final de cession des CCI et CCA transférés par Crédit Agricole S.A. à SACAM Mutualisation (filiale à 100% des Caisses régionales), s'élève à 18,542 milliards d'euros. Le financement de « Sacam Mutualisation » a été réalisé via un apport en capital des Caisses régionales (souscription par chacune des Caisses régionales à une augmentation de capital de SACAM Mutualisation lui permettant d'acquérir les CCI/CCA détenus par Crédit Agricole SA). Dans ce cadre, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31 a participé à l'augmentation de capital de Sacam Mutualisation pour un montant de 297,4 millions d'euros. Des prêts seniors de Crédit Agricole SA à hauteur de 11 milliards d'euros ont été consentis aux Caisses régionales pour financer une partie de l'augmentation de capital de « Sacam Mutualisation », dont 176 millions d'euros en faveur de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31.

Cette opération s'inscrit dans une optique de simplification de la structure du Groupe, d'accroissement de la mutualisation des résultats des Caisses régionales et permet le maintien et le renforcement de la solidarité économique entre les Caisses régionales qui existait déjà indirectement au travers de la participation de Crédit Agricole S.A. dans les Caisses régionales et de la garantie Switch CCI/CCA.

Post opération, la Caisse régionale de Crédit Agricole de Toulouse 31 conserve un niveau de solvabilité extrêmement solide. Sa réalisation entraîne le débouclage de la garantie Switch avec effet au 1er juillet 2016 pour sa composante couvrant les CCI/CCA et le remboursement du dépôt auprès de Crédit Agricole SA relatif à cette garantie (5 milliards d'euros pour l'ensemble des Caisses régionales et 78 millions d'euros pour la Caisse régionale de Crédit Agricole de Toulouse 31.

- **Garanties spécifiques apportées par les Caisses régionales à Crédit Agricole S.A. (Switch)**

Suite à l'opération de simplification de la structure du Groupe qui s'est traduite par la cession des participations CCI/CCA détenues par Crédit Agricole S.A. à une société intégralement détenue par les Caisses régionales, SACAM Mutualisation, Crédit Agricole S.A. n'est plus au capital des Caisses régionales à l'issue de l'opération (à l'exception de 4 Caisses régionales pour lesquels Crédit Agricole S.A. a conservé une partie marginale des CCA pour des raisons juridiques) ; celle-ci s'est donc accompagnée de la signature de deux avenants à la Convention Cadre de la garantie Switch respectivement signés le 17 février (avenant n°2) et le 21 juillet (avenant n°3) et mettant notamment fin à la garantie sur les CCI/CCA.

Ce dispositif ainsi modifié a pris effet le 1er juillet 2016 et permet désormais de transférer aux Caisses régionales uniquement les exigences prudentielles des participations de Crédit Agricole S.A. dans Crédit Agricole Assurances (CAA) dans la limite d'un plafond contractuel : on parle donc désormais des Switch Assurance.

La bonne fin du dispositif reste sécurisée par des dépôts de garantie versés par les Caisses régionales à Crédit Agricole S.A. Ces dépôts de garantie sont calibrés pour matérialiser l'économie de fonds propres réalisée par Crédit Agricole S.A. et sont rémunérés à taux fixe aux conditions de la liquidité long terme.

Ainsi les garanties Switch Assurance protègent Crédit Agricole S.A. en cas de baisse de valeur globale de mise en équivalence des participations susvisées moyennant le versement par les Caisses régionales d'une indemnisation compensatrice prélevée sur le dépôt de garantie. Symétriquement en cas de hausse ultérieure de la valeur globale de mise en équivalence globale, Crédit Agricole S.A., de par l'application d'une clause de retour à meilleure fortune, peut restituer les indemnisations préalablement perçues.

3 Gestion financière, exposition aux risques et politique de couverture

Le pilotage des risques bancaires au sein de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31 est assurée par la Direction Finances & Bancaires qui est rattachée au Directeur général et qui a pour mission d'assurer la maîtrise et le contrôle permanent des risques de crédit, financiers et opérationnels.

La description de ces dispositifs ainsi que les informations narratives figurent désormais dans le rapport de gestion, chapitre « Facteurs de risques », comme le permet la norme IFRS 7. Les tableaux de ventilations comptables continuent néanmoins de figurer dans les états financiers.

3.1 Risque de crédit

Exposition maximale au risque de crédit

L'exposition maximale au risque de crédit d'une entité correspond à la valeur brute comptable, nette de tout montant compensé et de toute perte de valeur comptabilisée.

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2016	31/12/2015
Actifs financiers à la juste valeur par résultat (hors titres à revenu variable et actifs représentatifs de contrats en unités de compte)	3 578	4 725
Instruments dérivés de couverture	25 175	27 371
Actifs disponible à la vente (hors titres à revenu variable)	445 321	379 263
Prêts, créances et dépôts de garantie sur les établissements de crédit (hors opérations internes au Crédit Agricole)	17 428	8 387
Prêts , créances et dépôts de garantie sur la clientèle	7 647 898	7 169 168
Actif financiers détenus jusqu'à l'échéance	210 887	251 161
Exposition des engagements de bilan (nets de dépréciations)	8 350 287	7 840 075
Engagements de financement donnés (hors opérations internes au Crédit Agricole)	845 262	741 485
Engagements de garantie financière donnés (hors opérations internes au Crédit Agricole)	286 076	204 756
Provisions - Engagements par signature	-7 212	-8 414
Exposition des engagements hors bilan (nets de provisions)	1 124 126	937 827
Exposition maximale au risque de crédit	9 474 413	8 777 902

Le montant des garanties et autres rehaussements de crédits reçus s'élèvent à :

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2016	31/12/2015
Prêts et créances sur les établissements de crédit (hors opérations internes au Crédit Agricole)		
Prêts et créances sur la clientèle	4 626 135	4 355 374
Engagements de financement donnés (hors opérations internes au Crédit Agricole)	234 603	146 791
Engagements de garantie donnés (hors opérations internes au Crédit Agricole)		

La présentation de diverses concentrations de risques permet de donner une information sur la diversification de cette exposition aux risques.

Concentrations par agent économique de l'activité de crédit

Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle par agent économique (hors opérations internes au Crédit Agricole)

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2016				
	Encours bruts	dont encours bruts dépréciés sur base individuelle	Dépréciations individuelles	Dépréciations collectives	Total
Administration générale	549 628	1 623	43	674	548 911
Banques centrales					0
Etablissements de crédit	17 318				17 318
Grandes entreprises	1 354 196	39 318	36 888	25 785	1 291 523
Clientèle de détail	5 920 715	163 588	117 492	34 549	5 768 674
Total Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle (1)	7 841 857	204 529	154 423	61 008	7 626 426

(1) Dont encours restructurés pour 12 652 milliers d'euros.

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2015				
	Encours bruts	dont encours bruts dépréciés sur base individuelle	Dépréciations individuelles	Dépréciations collectives	Total
Administration générale	630 901				630 901
Banques centrales					0
Etablissements de crédit	8 268				8 268
Grandes entreprises	1 238 545	42 101	38 766	19 121	1 180 658
Clientèle de détail	5 498 098	177 671	133 100	42 961	5 322 037
Total Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle (1)	7 375 812	219 772	171 866	62 082	7 141 864

(1) Dont encours restructurés pour 21 782 milliers d'euros.

Engagements donnés en faveur de la clientèle par agent économique

(en milliers d'euros)	31/12/2016	31/12/2015
Engagements de financement en faveur de la clientèle		
Administration générale	47 435	71 612
Grandes entreprises	362 990	277 817
Clientèle de détail	434 837	392 056
Total Engagements de financement	845 262	741 485
Engagements de garantie en faveur de la clientèle		
Administration générale	170	170
Grandes entreprises	255 909	181 503
Clientèle de détail	20 752	16 197
Total Engagements de garantie	276 831	197 870

Dettes envers la clientèle par agent économique

(en milliers d'euros)	31/12/2016	31/12/2015
Administration générale	19 286	14 304
Grandes entreprises	1 394 647	1 362 396
Clientèle de détail	1 923 828	1 810 361
Total Dettes envers la clientèle	3 337 761	3 187 061

Concentrations par zone géographique de l'activité de crédit

Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle par zone géographique (hors opérations internes au Crédit Agricole)

(en milliers d'euros)	31/12/2016				
	Encours bruts	dont encours bruts dépréciés sur base	Dépréciations individuelles	Dépréciations collectives	Total
France (y compris DOM-TOM)	7 818 825	204 461	154 365	61 008	7 603 452
Autres pays de l'Union européenne	14 241	62	52		14 189
Autres pays d'Europe	1 478				1 478
Amérique du Nord	2 196	5	5		2 191
Amériques centrale et du Sud	136				136
Afrique et Moyen-Orient	3 112				3 112
Asie et Océanie (hors Japon)	1 869	1	1		1 868
Japon					0
Organismes supranationaux					0
Total Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle (1)	7 841 857	204 529	154 423	61 008	7 626 426

(1) Dont encours restructurés pour 12 652 milliers d'euros.

	31/12/2015				
	Encours bruts	dont encours bruts dépréciés sur base	Dépréciations individuelles	Dépréciations collectives	Total
<i>(en milliers d'euros)</i>					
France (y compris DOM-TOM)	7 353 475	219 515	171 726	62 082	7 119 667
Autres pays de l'Union européenne	13 301	123	58		13 243
Autres pays d'Europe	1 138	123	74		1 064
Amérique du Nord	2 432	8	5		2 427
Amériques centrale et du Sud	151				151
Afrique et Moyen-Orient	3 483				3 483
Asie et Océanie (hors Japon)	1 832	3	3		1 829
Japon					0
Organismes supranationaux					0
Total Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle (1)	7 375 812	219 772	171 866	62 082	7 141 864

(1) Dont encours restructurés pour 21 782 milliers d'euros.

Engagements donnés en faveur de la clientèle par zone géographique :

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2016	31/12/2015
Engagements de financement en faveur de la clientèle		
France (y compris DOM-TOM)	844 669	740 938
Autres pays de l'Union européenne	381	335
Autres pays d'Europe	30	28
Amérique du Nord	54	51
Amériques centrale et du Sud	9	9
Afrique et Moyen-Orient	95	100
Asie et Océanie (hors Japon)	22	22
Japon	2	2
Total Engagements de financement	845 262	741 485
Engagements de garantie en faveur de la clientèle		
France (y compris DOM-TOM)	275 747	197 266
Autres pays de l'Union européenne	31	31
Autres pays d'Europe		
Amérique du Nord	16	16
Amériques centrale et du Sud		
Afrique et Moyen-Orient	1 037	557
Asie et Océanie (hors Japon)		
Japon		
Total Engagements de garantie	276 831	197 870

Dettes envers la clientèle par zone géographique

(en milliers d'euros)	31/12/2016	31/12/2015
France (y compris DOM-TOM)	3 319 078	3 168 135
Autres pays de l'Union européenne	10 002	9 587
Autres pays d'Europe	1 133	1 076
Amérique du Nord	1 686	2 433
Amériques centrale et du Sud	1 015	1 116
Afrique et Moyen-Orient	3 693	3 662
Asie et Océanie (hors Japon)	1 031	981
Japon	123	71
Organismes supra-nationaux		
Total Dettes envers la clientèle	3 337 761	3 187 061

Informations sur les actifs financiers en souffrance ou dépréciés individuellement

Actifs financiers en souffrance ou dépréciés individuellement par agent économique

(en milliers d'euros)	31/12/2016					Valeur nette comptable des actifs dépréciés individuellement	31/12/2016	
	Ventilation par ancienneté d'impayé des encours en souffrance							Dépréciations d'actifs financiers individuellement et collectivement testés
	≤ 90 jours	> 90 jours ≤ 180 jours	> 180 jours ≤ 1an	> 1an	Valeur comptable des actifs financiers en souffrance			
Instruments de capitaux propres						297 438	-14 879	
Instruments de dettes	0	0	0	0	0	0	0	
Administration générale					0			
Banques centrales					0			
Etablissements de crédit					0			
Grandes entreprises					0			
Clientèle de détail					0			
Prêts et avances	90 599	2 624	874	0	94 097	50 106	-215 431	
Administration générale	25 731	187			25 918	1 580	-717	
Banques centrales					0			
Etablissements de crédit					0			
Grandes entreprises	4 987	154	1		5 142	2 430	-62 673	
Clientèle de détail	59 881	2 283	873		63 037	46 096	-152 041	
Total Actifs financiers en souffrance ou dépréciés individuellement	90 599	2 624	874	0	94 097	347 544	-230 310	

	31/12/2015					Valeur nette comptable des actifs dépréciés individuellement	31/12/2015		
	Ventilation par ancienneté d'impayé des encours en souffrance							Valeur comptable des actifs financiers en souffrance	Dépréciations d'actifs financiers individuellement et collectivement testés
	≤ 90 jours	> 90 jours ≤ 180 jours	> 180 jours ≤ 1 an	> 1 an					
<i>(en milliers d'euros)</i>									
Instruments de capitaux propres						283 784	-14 867		
Instruments de dettes	0	0	0	0	0	0	0		
Administration générale					0				
Banques centrales					0				
Etablissements de crédit					0				
Grandes entreprises					0				
Clientèle de détail					0				
Prêts et avances	75 680	2 464	249	0	78 393	47 906	-233 948		
Administration générale	4 558	7			4 565				
Banques centrales					0				
Etablissements de crédit		509			509				
Grandes entreprises	15 498	344	240		16 082	3 335	-57 887		
Clientèle de détail	55 624	1 604	9		57 237	44 571	-176 061		
Total Actifs financiers en souffrance ou dépréciés individuellement	75 680	2 464	249	0	78 393	331 690	-248 815		

3.2 Risque de marché

Opérations sur instruments dérivés : analyse par durée résiduelle

La ventilation des valeurs de marché des instruments dérivés est présentée par maturité contractuelle résiduelle.

Instruments dérivés de couverture – juste valeur actif :

	31/12/2016						31/12/2015	
	Opérations sur marchés organisés			Opérations de gré à gré			Total en valeur de marché	Total en valeur de marché
	≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans		
<i>(en milliers d'euros)</i>								
Instruments de taux d'intérêt	0	0	0	0	20 035	5 140	25 175	27 371
. Futures								
. FRA								
. Swaps de taux d'intérêts					20 035	5 140	25 175	27 371
. Options de taux								
. Caps - floors - collars								
. Autres instruments conditionnels								
Instruments de devises et or-	0	0	0	0	0	0	0	0
. Opérations fermes de change								
. Options de change								
Autres instruments	0	0	0	0	0	0	0	0
. Dérivés sur actions et indices								
. Dérivés sur métaux précieux								
. Dérivés sur produits de base								
. Dérivés de crédits								
. Autres								
Sous-total	0	0	0	0	20 035	5 140	25 175	27 371
. Opérations de change à terme								
Total Juste valeur des instruments dérivés de couverture - Actif	0	0	0	0	20 035	5 140	25 175	27 371

Instruments dérivés de couverture – juste valeur passif :

(en milliers d'euros)	31/12/2016							31/12/2015	
	Opérations sur marchés organisés			Opérations de gré à gré			Total en valeur de marché	Total en valeur de marché	
	≤1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	≤1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans			
Instruments de taux d'intérêt	0	0	0	4 312	53 295	127 483	185 090	194 642	
. Futures									
. FRA									
. Swaps de taux d'intérêts				4 289	52 884	127 483	184 656	194 130	
. Options de taux									
. Caps - floors - collars				23	411		434	512	
. Autres instruments conditionnels									
Instruments de devises et or	0	0	0	0	0	0	0	0	
. Opérations fermes de change									
. Options de change									
Autres instruments	0	0	0	0	0	0	0	0	
. Dérivés sur actions et indices									
. Dérivés sur métaux précieux									
. Dérivés sur produits de base									
. Dérivés de crédits									
. Autres									
Sous-total	0	0	0	4 312	53 295	127 483	185 090	194 642	
. Opérations de change à terme									
Total Juste valeur des instruments dérivés de couverture - Passif	0	0	0	4 312	53 295	127 483	185 090	194 642	

Instruments dérivés de transaction – juste valeur actif :

(en milliers d'euros)	31/12/2016							31/12/2015	
	Opérations sur marchés organisés			Opérations de gré à gré			Total en valeur de marché	Total en valeur de marché	
	≤1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	≤1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans			
Instruments de taux d'intérêt	0	0	0	0	238	2 060	2 298	1 963	
. Futures									
. FRA									
. Swaps de taux d'intérêts									
. Options de taux					238	2 060	2 298	1 963	
. Caps - floors - collars									
. Autres instruments conditionnels									
Instruments de devises et or	0	0	0	0	0	0	0	0	
. Opérations fermes de change									
. Options de change									
Autres instruments	0	0	0	145	1 135	0	1 280	2 762	
. Dérivés sur actions et indices				116	1 135		1 251	2 003	
. Dérivés sur métaux précieux									
. Dérivés sur produits de base									
. Dérivés de crédits									
. Autres				29			29	759	
Sous total	0	0	0	145	1 373	2 060	3 578	4 725	
. Opérations de change à terme									
Total Juste valeur des instruments dérivés de transaction - Actif	0	0	0	145	1 373	2 060	3 578	4 725	

Instruments dérivés de transaction – juste valeur passif :

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2016						31/12/2015	
	Opérations sur marchés organisés			Opérations de gré à gré			Total en valeur de marché	Total en valeur de marché
	≤1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	≤1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans		
Instruments de taux d'intérêt	0	0	204	0	1 345	6 729	8 278	7 840
. Futures			204				204	284
. FRA								
. Swaps de taux d'intérêts					1 345	6 729	8 074	7 556
. Options de taux								
. Caps - floors - collars								
. Autres instruments conditionnels								
Instruments de devises et or	0	0	0	0	0	0	0	0
. Opérations fermes de change								
. Options de change								
Autres instruments	0	0	0	551	0	0	551	489
. Dérivés sur actions et indices								
. Dérivés sur métaux précieux								
. Dérivés sur produits de base								
. Dérivés de crédits								
. Autres				551			551	489
Sous total	0	0	204	551	1 345	6 729	8 829	8 329
. Opérations de change à terme								
Total Juste valeur des instruments dérivés de transaction - Passif	0	0	204	551	1 345	6 729	8 829	8 329

Opérations sur instruments dérivés : montant des engagements

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2016	31/12/2015
	Total encours notionnel	Total encours notionnel
Instruments de taux d'intérêt	3 312 253	3 260 282
. Futures	16 173	12 406
. FRA		
. Swaps de taux d'intérêts	3 264 980	3 212 150
. Options de taux		
. Caps - floors - collars	31 100	35 726
. Autres instruments conditionnels		
Instruments de devises et or	157 884	163 236
. Opérations fermes de change		
. Options de change	157 884	163 236
Autres instruments	0	0
. Dérivés sur actions et indices boursiers		
. Dérivés sur métaux précieux		
. Dérivés sur produits de base		
. Dérivés de crédits		
. Autres		
Sous-total	3 470 137	3 423 518
. Opérations de change à terme	40 359	42 948
Total Notionnels	3 510 496	3 466 466

Risque de change

Contribution des différentes devises au bilan consolidé

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2016		31/12/2015	
	Actif	Passif	Actif	Passif
EUR	10 097 852	10 097 867	9 438 012	9 438 013
Autres devises de l'Union européenne	266	266	155	155
USD	32 910	32 895	9 906	9 905
JPY			4	4
Autres devises	1 091	1 091	608	608
Total bilan	10 132 119	10 132 119	9 448 685	9 448 685

Détail des emprunts obligataires et des dettes subordonnées par monnaie d'émission

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2016			31/12/2015		
	Emprunts obligataires	Dettes subordonnées à durée déterminée	Dettes subordonnées à durée indéterminée	Emprunts obligataires	Dettes subordonnées à durée déterminée	Dettes subordonnées à durée indéterminée
EUR	0	15 179	0	0	15 179	0
Autres devises de l'Union européenne	0	0	0	0	0	0
USD	0	0	0	0	0	0
JPY	0	0	0	0	0	0
Autres devises	0	0	0	0	0	0
Total	0	15 179	0	0	15 179	0

3.3 Risque de liquidité et de financement

Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle par durée résiduelle

(en milliers d'euros)	31/12/2016					Total
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Indéterminée	
Prêts et créances émis sur les établissements de crédit (y compris opérations internes au Crédit Agricole)	202 360	6 226	90 147	197 699		496 432
Prêts et créances émis sur la clientèle (dont location-financement)	518 653	678 728	2 459 633	4 167 525		7 824 539
Total	721 013	684 954	2 549 780	4 365 224	0	8 320 971
Dépréciations						-215 431
Total Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle						8 105 540

(en milliers d'euros)	31/12/2015					Total
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Indéterminée	
Prêts et créances émis sur les établissements de crédit (y compris opérations internes au Crédit Agricole)	62 583	178 520	147 147	213 883	182	602 315
Prêts et créances émis sur la clientèle (dont location-financement)	520 269	609 036	2 303 605	3 934 634		7 367 544
Total	582 852	787 556	2 450 752	4 148 517	182	7 969 859
Dépréciations						-233 948
Total Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle						7 735 911

Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle par durée résiduelle

(en milliers d'euros)	31/12/2016					Total
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Indéterminée	
Dettes envers les établissements de crédit (y compris opérations internes au Crédit Agricole)	846 491	1 431 652	1 416 022	1 207 360		4 901 525
Dettes envers la clientèle	2 613 010	122 859	564 171	37 721		3 337 761
Total Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle	3 459 501	1 554 511	1 980 193	1 245 081	0	8 239 286

(en milliers d'euros)	31/12/2015					Total
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Indéterminée	
Dettes envers les établissements de crédit (y compris opérations internes au Crédit Agricole)	799 642	1 458 137	1 067 768	1 017 269		4 342 816
Dettes envers la clientèle	2 292 713	209 684	633 031	51 633		3 187 061
Total Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle	3 092 355	1 667 821	1 700 799	1 068 902	0	7 529 877

Dettes représentées par un titre et dettes subordonnées

(en milliers d'euros)	31/12/2016					
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Indéterminée	Total
Dettes représentées par un titre						
Bons de caisse						0
Titres du marché interbancaire						0
Titres de créances négociables	2 608	106 785	20 960	2 000		132 353
Emprunts obligataires						0
Autres dettes représentées par un titre						0
Total Dettes représentées par un titre	2 608	106 785	20 960	2 000	0	132 353
Dettes subordonnées						
Dettes subordonnées à durée déterminée		5 178	10 001			15 179
Dettes subordonnées à durée indéterminée						0
Dépôt de garantie à caractère mutuel						0
Titres et emprunts participatifs						0
Total Dettes subordonnées	0	5 178	10 001	0	0	15 179

(en milliers d'euros)	31/12/2015					
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Indéterminée	Total
Dettes représentées par un titre						
Bons de caisse						0
Titres du marché interbancaire						0
Titres de créances négociables	7 929	34 668	17 800	10 060		70 457
Emprunts obligataires						0
Autres dettes représentées par un titre						0
Total Dettes représentées par un titre	7 929	34 668	17 800	10 060	0	70 457
Dettes subordonnées						
Dettes subordonnées à durée déterminée		177	15 002			15 179
Dettes subordonnées à durée indéterminée						0
Dépôt de garantie à caractère mutuel						0
Titres et emprunts participatifs						0
Total Dettes subordonnées	0	177	15 002	0	0	15 179

3.4 Couverture des risques de flux de trésorerie et de juste valeur sur taux d'intérêts et de change

Couverture de juste valeur

Les couvertures de juste valeur modifient le risque induit par les variations de juste valeur d'un instrument à taux fixe causées par des changements de taux d'intérêts. Ces couvertures transforment des actifs ou des passifs à taux fixe en éléments à taux variable.

Les couvertures de juste valeur comprennent notamment la couverture de prêts, de titres, de dépôts et de dettes subordonnées à taux fixe.

Couverture de flux de trésorerie

Les couvertures de flux de trésorerie modifient notamment le risque inhérent à la variabilité des flux de trésorerie liés à des instruments portant intérêt à taux variable.

Les couvertures de flux de trésorerie comprennent notamment les couvertures de prêts et de dépôts à taux variable.

Couverture d'un investissement net en devise

Les couvertures des investissements nets en devises modifient le risque inhérent aux fluctuations des taux de change liées aux participations dans les filiales en devise étrangères.

Instruments dérivés de couverture

	31/12/2016			31/12/2015		
	Valeur marché		Montant Notionnel	Valeur marché		Montant Notionnel
	positive	négative		positive	négative	
<i>(en milliers d'euros)</i>						
Couverture de juste valeur	25 175	184 656	3 078 768	27 371	194 130	3 090 524
Taux d'intérêt	25 175	184 656	3 028 150	27 371	194 130	3 016 812
Instruments de capitaux propres						
Change			50 618			73 712
Crédit						
Matières premières						
Autres						
Couverture de flux de trésorerie	0	434	124 522	0	512	103 394
Taux d'intérêt		434	31 100		512	35 726
Instruments de capitaux propres						
Change			93 422			67 668
Crédit						
Matières premières						
Autres						
Couverture d'investissements nets dans une activité à l'étranger						
Total Instruments dérivés de couverture	25 175	185 090	3 203 290	27 371	194 642	3 193 918

3.5 Risques opérationnels

Le risque opérationnel correspond à la possibilité de subir une perte découlant d'un processus interne défaillant ou d'un système inadéquat, d'une erreur humaine ou d'un événement externe qui n'est pas lié à un risque de crédit, de marché ou de liquidité.

(cf. Rapport de gestion chapitre III paragraphe 9)

3.6 Gestion du capital et ratios réglementaires

Conformément à la réglementation prudentielle bancaire qui transpose en droit français les directives européennes « adéquation des fonds propres des entreprises d'investissement et des établissements de crédit » et « conglomerats financiers », la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31 est soumise au respect du ratio de solvabilité et des ratios relatifs à la liquidité, la division des risques ou les équilibres de bilan.

La gestion des fonds propres de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31 est conduite de façon à respecter les niveaux de fonds propres prudentiels au sens de la directive européenne 2013/36 et du règlement européen 575/2013 depuis le 1^{er} janvier 2014 et exigés par les autorités compétentes, la Banque centrale européenne (BCE) et l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR) afin de couvrir les risques pondérés au titre des risques de crédit, des risques opérationnels et des risques de marché.

Le dispositif prudentiel a été renforcé par la réforme Bâle 3 qui consiste notamment à renforcer la qualité et la quantité des fonds propres réglementaires requis, à mieux appréhender les risques, à inclure des coussins de capital et des exigences supplémentaires au terme de la liquidité et du levier. Certaines dispositions s'appliquent de manière progressive jusqu'au 31 décembre 2017, de même pour l'exigence de coussins en capital qui atteindra la cible en 2019.

Toutefois, le régulateur a maintenu les exigences de fonds propres au titre des niveaux plancher (l'exigence Bâle 3 ne pouvant être inférieure à 80 % de l'exigence Bâle 1).

Le niveau plancher a été supprimé. Cependant, l'information relative aux exigences Bâle 1 reste obligatoire et est prévue jusqu'à la fin de la période transitoire prévue fin 2017.

Les fonds propres sont répartis en trois catégories :

- les fonds propres de base de catégorie 1 ou *Common Equity Tier 1* (CET1), déterminés à partir des capitaux propres du Groupe et retraités notamment de certains instruments de capital qui sont classés en *Additional Tier 1* (AT1) et des immobilisations incorporelles ;
- les fonds propres de catégorie 1 ou *Tier 1*, constitués du *Common Equity Tier 1* et des fonds propres additionnels de catégorie 1 ou *Additional Tier 1* (AT1) ;
- les fonds propres globaux, qui sont constitués des fonds propres de catégorie 1 et des fonds propres de catégorie 2 composés d'instruments subordonnés ayant une maturité minimale à l'émission de 5 ans.

Pour être reconnus en Bâle 3, les instruments de fonds propres de catégorie 1 et de catégorie 2 doivent répondre à des critères d'inclusion plus exigeants. Si ces instruments ne sont pas éligibles Bâle 3, ils font l'objet d'une clause de « grand-père » qui s'étale sur 10 ans jusqu'à fin 2021 pour les éliminer des fonds propres de façon progressive.

Les déductions relatives aux participations dans d'autres établissements de crédit viennent minorer le total de ces fonds propres et s'imputent respectivement selon le type de l'instrument sur les montants du CET1, du *Tier 1* (AT1) et du *Tier 2*. Elles s'appliquent également aux détentions dans le secteur des assurances quand l'établissement n'est pas soumis à l'application de la « Directive conglomérat financier », sinon les valeurs de mise en équivalence des titres des entreprises d'assurances détenues dans le Groupe sont pondérées en risques.

En 2016 comme en 2015 et selon la réglementation en vigueur, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31 a répondu aux exigences réglementaires.

4. Notes relatives au résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres

4.1 Produits et charges d'intérêts

(en milliers d'euros)	31/12/2016	31/12/2015
Sur opérations avec les établissements de crédit	2 833	2 521
Sur opérations internes au Crédit Agricole	18 693	24 956
Sur opérations avec la clientèle	219 318	243 757
Intérêts courus et échus sur actifs financiers disponibles à la vente	4 168	4 230
Intérêts courus et échus sur actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	2 720	2 745
Intérêts courus et échus des instruments de couverture	18 722	14 532
Sur opérations de location-financement		
Autres intérêts et produits assimilés		
Produits d'intérêts (1) (2)	266 454	292 741
Sur opérations avec les établissements de crédit	-1 952	-1 854
Sur opérations internes au Crédit Agricole	-30 151	-37 658
Sur opérations avec la clientèle	-27 855	-33 088
Sur dettes représentées par un titre	-721	-879
Sur dettes subordonnées	-667	-665
Intérêts courus et échus des instruments de couverture	-64 019	-60 203
Sur opérations de location-financement		
Autres intérêts et charges assimilées	-2 030	-901
Charges d'intérêts	-127 395	-135 248

(1) Dont 2 485 milliers d'euros sur créances dépréciées individuellement (total PCCO 70709000 et 70519000) au 31 décembre 2016 contre 9 372 milliers d'euros au 31 décembre 2015.

(2) Dont 4 950 milliers d'euros correspondant à des bonifications reçues de l'Etat au 31 décembre 2016 contre 4 848 milliers d'euros au 31 décembre 2015.

4.2 Commissions nettes

(en milliers d'euros)	31/12/2016			31/12/2015		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Sur opérations avec les établissements de crédit	348	-123	225	322	-134	188
Sur opérations internes au Crédit Agricole	18 154	-17 363	791	20 501	-16 773	3 728
Sur opérations avec la clientèle	37 413	-950	36 463	36 753	-909	35 844
Sur opérations sur titres			0			0
Sur opérations de change	107		107	131		131
Sur opérations sur instruments dérivés et autres opérations de hors bilan	132	-1	131	383	-11	372
Sur moyens de paiement et autres prestations de services bancaires et financiers	73 911	-7 534	66 377	68 896	-7 374	61 522
Gestion d'OPCVM, fiducie et activités analogues	1 627	-85	1 542	1 644	-74	1 570
Produits nets des commissions	131 692	-26 056	105 636	128 630	-25 275	103 355

4.3 Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2016	31/12/2015
Dividendes reçus		
Plus ou moins-values latentes ou réalisées sur actif/passif à la juste valeur par résultat par nature	-1 872	-2 274
Plus ou moins-values latentes ou réalisées sur actif/passif à la juste valeur par résultat sur option		
Solde des opérations de change et instruments financiers assimilés (hors résultat des couvertures d'investissements nets des activités à l'étranger)	567	493
Résultat de la comptabilité de couverture	-28	46
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	-1 333	-1 735

Le résultat de la comptabilité de couverture se décompose comme suit :

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2016		
	Profits	Pertes	Net
Couvertures de juste valeur	91 244	-91 291	-47
Variations de juste valeur des éléments couverts attribuables aux risques couverts	46 692	-44 622	2 070
Variations de juste valeur des dérivés de couverture (y compris cessations de couvertures)	44 552	-46 669	-2 117
Couvertures de flux de trésorerie	0	0	0
Variations de juste valeur des dérivés de couverture - partie inefficace			
Couvertures d'investissements nets dans une activité à l'étranger	0	0	0
Variations de juste valeur des dérivés de couverture - partie inefficace			
Couvertures de la juste valeur de l'exposition au risque de taux d'intérêt d'un portefeuille d'instruments financiers	307 430	-307 411	19
Variations de juste valeur des éléments couverts	151 469	-155 917	-4 448
Variations de juste valeur des dérivés de couverture	155 961	-151 494	4 467
Couvertures de l'exposition des flux de trésorerie d'un portefeuille d'instruments financiers au risque de taux d'intérêt	0	0	0
Variations de juste valeur de l'instrument de couverture - partie inefficace			
Total Résultat de la comptabilité de couverture	398 674	-398 702	-28

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2015		
	Profits	Pertes	Net
Couvertures de juste valeur	46 369	-46 323	46
Variations de juste valeur des éléments couverts attribuables aux risques couverts	44 650	-36 340	8 310
Variations de juste valeur des dérivés de couverture (y compris cessations de couvertures)	1 719	-9 983	-8 264
Couvertures de flux de trésorerie	0	0	0
Variations de juste valeur des dérivés de couverture - partie inefficace			
Couvertures d'investissements nets dans une activité à l'étranger	0	0	0
Variations de juste valeur des dérivés de couverture - partie inefficace			
Couvertures de la juste valeur de l'exposition au risque de taux d'intérêt d'un portefeuille d'instruments financiers	84 314	-84 314	0
Variations de juste valeur des éléments couverts		-22 431	-22 431
Variations de juste valeur des dérivés de couverture	84 314	-61 883	22 431
Couvertures de l'exposition des flux de trésorerie d'un portefeuille d'instruments financiers au risque de taux d'intérêt	0	0	0
Variations de juste valeur de l'instrument de couverture - partie inefficace			
Total Résultat de la comptabilité de couverture	130 683	-130 637	46

4.4 Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2016	31/12/2015
Dividendes reçus	17 576	9 363
Plus ou moins-values de cessions réalisées sur actifs financiers disponibles à la vente (1)	284	5 926
Pertes sur titres dépréciés durablement (titres de capitaux propres) (2)	-12	-87
Plus ou moins-values de cessions réalisées sur actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance et sur prêts et créances		
Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente	17 848	15 202

(1) Hors résultat de cession sur actifs financiers disponibles à la vente à revenu fixe dépréciés durablement mentionnés en note 4.8 " Coût du risque".

(2) dont 10 milliers d'euros concernant le titre Sacam Fianet Europe déjà déprécié pour 1 009 milliers d'euros pour l'année 2015.

dont 2 milliers d'euros concernant le titre CA Innove déjà déprécié pour 52 milliers d'euros pour l'année 2015.

4.5 Produits et charges nets des autres activités

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2016	31/12/2015
Gains ou pertes sur immobilisations hors exploitation		
Participation aux résultats des assurés bénéficiaires de contrats d'assurance		
Autres produits nets de l'activité d'assurance		
Variation des provisions techniques des contrats d'assurance		
Produits nets des immeubles de placement	-109	-115
Autres produits (charges) nets	3 438	-400
Produits (charges) des autres activités	3 329	-515

4.6 Charges générales d'exploitation

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2016	31/12/2015
Charges de personnel	-84 468	-82 823
Impôts et taxes	-7 455	-6 659
Services extérieurs et autres charges générales d'exploitation	-52 255	-49 286
Charges générales d'exploitation	-144 178	-138 768

Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant des charges générales d'exploitation intègre les honoraires des commissaires aux comptes de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31.

La répartition par cabinet et par type de mission de ces honoraires comptabilisés dans le résultat 2016 est donnée ci-dessous :

Collège des Commissaires aux comptes de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de Toulouse 31

<i>en milliers d' euros TTC</i>	Cabinet ERNST & YOUNG		Cabinet KPMG		Total 2016
	2016	2015	2016	2015	
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés	96	0	84	0	180
<i>Emetteur</i>	96		84		180
<i>Filiales intégrées globalement</i>					0
Autres services	17	0	0	0	17
Autres diligences et prestations directement liées à la mission du Commissaire aux comptes	0	0	0	0	0
<i>Emetteur</i>					0
<i>Filiales intégrées globalement</i>					0
Autres prestations	17				17
Services autres que la certification des comptes					0

4.7 Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2016	31/12/2015
Dotations aux amortissements	-8 764	-5 884
Immobilisations corporelles	-8 644	-5 797
Immobilisations incorporelles	-120	-87
Dotations (reprises) aux dépréciations	0	0
Immobilisations corporelles		
Immobilisations incorporelles		
Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles	-8 764	-5 884

4.8 Coût du risque

(en milliers d'euros)	31/12/2016	31/12/2015
Dotations aux provisions et aux dépréciations	-49 924	-62 064
Actifs financiers disponibles à la vente à revenu fixe		
Prêts et créances	-45 286	-54 716
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance		
Autres actifs		
Engagements par signature	-1 614	-4 369
Risques et charges	-3 024	-2 979
Reprises de provisions et de dépréciations	48 605	72 610
Actifs financiers disponibles à la vente à revenu fixe		
Prêts et créances	45 674	66 178
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance		
Autres actifs	18	
Engagements par signature	1 554	4 467
Risques et charges	1 359	1 965
Dotations nettes de reprises des dépréciations et provisions	-1 319	10 546
Plus ou moins-values de cessions réalisées sur actifs financiers disponibles à la vente à revenu fixe dépréciés		
Pertes sur prêts et créances irrécouvrables non dépréciés	-514	-770
Récupérations sur prêts et créances amortis	335	257
Décotes sur crédits restructurés	-32	-99
Pertes sur engagements par signature		
Autres pertes	-33	-26
Autres produits		
Coût du risque	-1 563	9 908

4.9 Gains ou pertes nets sur autres actifs

(en milliers d'euros)	31/12/2016	31/12/2015
Immobilisations corporelles et incorporelles d'exploitation	218	60
Plus-values de cession	420	72
Moins-values de cession	-202	-12
Titres de capitaux propres consolidés	0	0
Plus-values de cession		
Moins-values de cession		
Produits (charges) nets sur opérations de regroupement		
Gains ou pertes nets sur autres actifs	218	60

4.10 Impôts

Charge d'impôt

(en milliers d'euros)	31/12/2016	31/12/2015
Charge d'impôt courant	-31 467	-38 788
Charge d'impôt différé (1)	-6 374	-8 523
Charge d'impôt de la période	-37 841	-47 311

(1) Dont 5 714 milliers d'euros de charge d'impôt différés au titre de l'exercice 2016 liée à la publication de la loi de finance 2017 portant le taux d'imposition courant de 34,43% à 28,92%. Cette charge est relative aux impôts différés pour lesquels le retournement est prévu à compter de l'exercice 2020.

Réconciliation du taux d'impôt théorique avec le taux d'impôt constaté

Au 31 décembre 2016

(en milliers d'euros)	Base	Taux d'impôt	Impôt
Résultat avant impôt, dépréciations d'écarts d'acquisition, activités abandonnées et résultats des entreprises mises en équivalence	110 252	34,43%	37 960
Effet des différences permanentes			-6 807
Effet des différences de taux d'imposition des entités étrangères			
Effet des pertes de l'exercice, de l'utilisation des reports déficitaires et des différences temporaires			2 051
Effet de l'imposition à taux réduit			-1 442
Effet des autres éléments			6 080
Taux et charge effectifs d'impôt		34,32%	37 841

Le taux d'impôt théorique est le taux d'imposition de droit commun (y compris la contribution sociale additionnelle) des bénéfices taxables en France au 31 décembre 2016.

Au 31 décembre 2015

(en milliers d'euros)	Base	Taux d'impôt	Impôt
Résultat avant impôt, dépréciations d'écarts d'acquisition, activités abandonnées et résultats des entreprises mises en équivalence	139 116	38%	52 864
Effet des différences permanentes			-2 486
Effet des différences de taux d'imposition des entités étrangères			
Effet des pertes de l'exercice, de l'utilisation des reports déficitaires et des différences temporaires			7 370
Effet de l'imposition à taux réduit			-922
Effet des autres éléments			-9 515
Taux et charge effectifs d'impôt		34,01%	47 311

Le taux d'impôt théorique est le taux d'imposition de droit commun (y compris la contribution sociale additionnelle et la contribution exceptionnelle sur l'impôt sur les sociétés) des bénéfices taxables en France au 31 décembre 2015.

4.11 Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres

Est présenté ci-dessous le détail des produits et charges comptabilisés de la période :

Détail des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres

Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres recyclables		
Gains et pertes sur écarts de conversion	0	0
Ecart de réévaluation de la période		
Transferts en résultat		
Autres reclassifications		
Gains et pertes sur actifs disponibles à la vente	6 777	1 728
Ecart de réévaluation de la période	6 954	7 656
Transfert en résultat	-284	-5 928
Autres variations	107	0
Gains et pertes sur instruments dérivés de couverture	130	165
Ecart de réévaluation de la période	130	165
Transferts en résultat		
Autres variations		
Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres recyclables des entreprises mises en équivalence		
Impôt sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables hors entreprises mises en équivalence	-904	-62
Impôt sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables des entreprises mises en équivalence		
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres recyclables sur activités abandonnées		
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres recyclables	6 003	1 831
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables		
Gains et pertes actuariels sur avantages post-emploi	-1 734	1 241
Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables des entreprises mises en équivalence		
Impôt sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables hors entreprises mises en équivalence	382	-427
Impôt sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables des entreprises mises en équivalence		
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables sur activités abandonnées		
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables	-1 352	814
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres	4 651	2 645
Dont part du Groupe	4 650	2 641
Dont participations ne donnant pas le contrôle	1	4

Détail des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres et effets d'impôt

	31/12/2015				Variation				31/12/2016			
	Brut	Impôt	Net d'impôt	Net dont part Groupe	Brut	Impôt	Net d'impôt	Net dont part Groupe	Brut	Impôt	Net d'impôt	Net dont part Groupe
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables												
Gains et pertes sur écarts de conversion	19 344	-2 999	16 345	16 338	6 777	-656	0	5 921	26 121	-3 855	0	22 266
Gains et pertes sur actifs disponibles à la vente	-184	63	-121	-121	130	-48	82	82	-54	15	-39	-39
Gains et pertes sur instruments dérivés de couverture												
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables, hors entreprises mises en équivalence	19 160	-2 936	16 224	16 217	6 907	-904	6 003	6 002	26 067	-3 840	22 227	22 219
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables des entreprises mises en équivalence			0				0	0			0	
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables sur activités abandonnées			0				0	0			0	
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables	19 160	-2 936	16 224	16 217	6 907	-904	6 003	6 002	26 067	-3 840	22 227	22 219
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables												
Gains et pertes actuels sur avantages post-emploi	-2 160	744	-1 416	-1 416	-1 734	382	-1 352	-1 352	-3 894	1 126	-2 768	-2 768
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables, hors entreprises mises en équivalence	-2 160	744	-1 416	-1 416	-1 734	382	-1 352	-1 352	-3 894	1 126	-2 768	-2 768
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables des entreprises mises en équivalence			0				0	0			0	
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables sur activités abandonnées			0				0	0			0	
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables	-2 160	744	-1 416	-1 416	-1 734	382	-1 352	-1 352	-3 894	1 126	-2 768	-2 768
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	17 000	-2 192	14 808	14 801	5 173	-522	4 651	4 650	22 173	-2 714	19 459	19 451

5 Informations sectorielles

Définition des secteurs opérationnels

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31 réalise l'intégralité de son activité dans le secteur « Banque de proximité France »

6 Notes relatives au bilan

6.1 Caisse, banques centrales

(en milliers d'euros)	31/12/2016		31/12/2015	
	Actif	Passif	Actif	Passif
Caisse	35 297		39 800	
Banques centrales	36 547	1	23 623	
Valeur au bilan	71 844	1	63 423	0

6.2 Actifs et passifs financiers à la juste valeur par résultat

Actifs financiers à la juste valeur par résultat

(en milliers d'euros)	31/12/2016	31/12/2015
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	3 578	4 725
Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option		
Valeur au bilan	3 578	4 725
<i>Dont Titres prêtés</i>		

Actifs financiers détenus à des fins de transaction

(en milliers d'euros)	31/12/2016	31/12/2015
Intruments de capitaux propres	0	0
Actions et autres titres à revenu variable		
Titres de dettes	0	0
Effets publics et valeurs assimilées		
Obligations et autres titres à revenu fixe		
Prêts et avances	0	0
Créances sur la clientèle		
Créances sur les établissements de crédit		
Titres reçus en pension livrée		
Valeurs reçues en pension		
Intruments dérivés	3 578	4 725
Valeur au bilan	3 578	4 725

Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31 ne détient pas ce type d'actifs au 31 décembre 2016.

Passifs financiers à la juste valeur par résultat

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2016	31/12/2015
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	8 829	8 329
Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option		
Valeur au bilan	8 829	8 329

Passifs financiers détenus à des fins de transaction

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2016	31/12/2015
Titres vendus à découvert		
Titres donnés en pension livrée		
Dettes représentées par un titre		
Dettes envers la clientèle		
Dettes envers les établissements de crédit		
Instruments dérivés	8 829	8 329
Valeur au bilan	8 829	8 329

Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31 ne détient pas ce type d'actifs au 31 décembre 2016.

Une information détaillée sur les instruments dérivés de transaction est fournie dans la note 3.2 relative au risque de marché, notamment sur taux d'intérêt.

6.3 Instruments dérivés de couverture

L'information détaillée est fournie à la note 3.4 relative à la couverture du risque de flux de trésorerie ou de juste valeur, notamment sur taux d'intérêt et de change.

6.4 Actifs financiers disponibles à la vente

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2016			31/12/2015		
	Valeur au bilan	Gains latents	Pertes latentes	Valeur au bilan	Gains latents	Pertes latentes
Effets publics et valeurs assimilées	34 689		-315	49 352		-577
Obligations et autres titres à revenu fixe	410 632	4 036	-222	329 911	2 827	-1 443
Actions et autres titres à revenu variable	84 519	8 949	-667	76 944	7 230	-572
Titres de participation non consolidés (2)	664 579	14 536	-197	350 087	11 934	-57
Total des titres disponibles à la vente	1 194 419	27 521	-1 401	806 294	21 991	-2 649
Créances disponibles à la vente						
Total des créances disponibles à la vente	0	0	0	0	0	0
Valeur au bilan des actifs financiers disponibles à la vente (1)	1 194 419	27 521	-1 401	806 294	21 991	-2 649
Impôts		-4 418	348		-4 106	893
Gains et pertes sur actifs financiers disponibles à la vente comptabilisés directement en capitaux propres (net d'impôt)		23 103	-1 053		17 885	-1 756

(1) Dont 14 996 milliers d'euros comptabilisés au titre de la dépréciation durable sur titres et créances au 31 décembre 2016 et 14 867 milliers d'euros au 31 décembre 2015.

(2) «Par exception, les titres SAS Rue La Boétie sont évalués au coût pour un montant net de dépréciation de 286 869 milliers d'euros au 31 décembre 2016 et 273 170 milliers d'euros au 31 décembre 2015.»

6.5 Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle

Prêts et créances sur les établissements de crédit

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2016	31/12/2015
Etablissements de crédit		
Titres de dettes	0	0
Titres non cotés sur un marché actif		
Prêts et avances	17 318	8 268
Comptes et prêts	16 144	7 103
dont comptes ordinaires débiteurs sains	16 144	7 103
dont comptes et prêts au jour le jour sains		
Valeurs reçues en pension		
Titres reçus en pension livrée	9	
Prêts subordonnés	1 165	1 165
Autres prêts et créances		
Valeur brute	17 318	8 268
Dépréciations		
Valeur nette des prêts et créances auprès des établissements de crédit	17 318	8 268
Opérations internes au Crédit Agricole		
Titres de dettes	0	0
Titres non cotés sur un marché actif		
Prêts et avances	479 114	594 047
Comptes ordinaires	131 430	31 580
Comptes et avances à terme	347 684	541 963
Prêts subordonnés	0	20 504
Valeur brute	479 114	594 047
Dépréciations		
Valeur nette des prêts et créances internes au Crédit Agricole	479 114	594 047
Valeur au bilan	496 432	602 315

Prêts et créances sur la clientèle

(en milliers d'euros)	31/12/2016	31/12/2015
Opérations avec la clientèle		
Titres de dettes	1 726	1 726
Titres non cotés sur un marché actif	1 726	1 726
Prêts et avances	7 822 813	7 365 818
Créances commerciales	14 061	18 290
Autres concours à la clientèle	7 765 011	7 303 106
Titres reçus en pension livrée		
Prêts subordonnés		
Créances nées d'opérations d'assurance directe		
Créances nées d'opérations de réassurance		
Avances en comptes courants d'associés	9 388	7 188
Comptes ordinaires débiteurs	34 353	37 234
Valeur brute	7 824 539	7 367 544
Dépréciations	-215 431	-233 948
Valeur nette des prêts et créances auprès de la clientèle	7 609 108	7 133 596
Opérations de location-financement		
Location-financement immobilier		
Location-financement mobilier, location simple et opérations assimilées		
Valeur brute	0	0
Dépréciations		
Valeur nette des opérations de location-financement	0	0
Valeur au bilan	7 609 108	7 133 596

6.6 Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance

(en milliers d'euros)	31/12/2016	31/12/2015
Effets publics et valeurs assimilées	88 902	131 289
Obligations et autres titres à revenu fixe	121 985	119 872
Total	210 887	251 161
Dépréciations		
Valeur au bilan	210 887	251 161

6.7 Actifs transférés non décomptabilisés ou décomptabilisés avec implication continue

Titrisations

Les titrisations consolidées avec investisseurs externes constituent un transfert d'actifs au sens de l'amendement à IFRS 7. En effet, la Caisse Regionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31 a une obligation contractuelle indirecte de remettre aux investisseurs externes les flux de trésorerie des actifs cédés au fonds de titrisation (bien que ces actifs figurent au bilan de la Caisse Regionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31 via la consolidation du fonds). Les créances cédées au fonds de titrisation servent de garantie aux investisseurs.

Les titrisations consolidées intégralement autosouscrites ne constituent pas un transfert d'actif au sens de la norme IFRS 7.

6.8 Dépréciations inscrites en déduction des actifs financiers

(en milliers d'euros)	31/12/2015	Variations de périmètre	Dotations	Reprises et utilisations	Ecart de conversion	Autres mouvements	31/12/2016
Créances sur les établissements de crédit							0
Créances sur la clientèle	233 948		46 767	-65 284		0	215 431
<i>dont dépréciations collectives</i>	62 082		15 202	-16 276			61 008
Opérations de location-financement							0
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance							0
Actifs disponibles à la vente	14 867		12				14 879
Autres actifs financiers	314			-18			296
Total Dépréciations des actifs financiers	249 129	0	46 779	-65 302	0	0	230 606

(en milliers d'euros)	31/12/2014	Variations de périmètre	Dotations	Reprises et utilisations	Ecart de conversion	Autres mouvements	31/12/2015
Créances sur les établissements de crédit							0
Créances sur la clientèle	261 997		62 238	-90 287			233 948
<i>dont dépréciations collectives</i>	77 556		14 200	-29 674			62 082
Opérations de location-financement							0
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance							0
Actifs disponibles à la vente	14 791		87	-8		-3	14 867
Autres actifs financiers	314						314
Total Dépréciations des actifs financiers	277 102	0	62 325	-90 295	0	-3	249 129

6.9 Exposition au risque souverain

Le périmètre des expositions souveraines recensées couvre les expositions à l'État, hors collectivités locales. Les créances fiscales sont exclues du recensement.

L'exposition aux dettes souveraines correspond à une exposition nette de dépréciation (valeur au bilan) présentée à la fois brute et nette de couverture.

Sur cet exercice, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31 n'a aucune exposition significative au risque souverain.

6.10 Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle

Dettes envers les établissements de crédit

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2016	31/12/2015
Etablissements de crédit		
Comptes et emprunts	1 247	1 488
dont comptes ordinaires créditeurs	3	310
dont comptes et emprunts au jour le jour		
Valeurs données en pension		
Titres donnés en pension livrée	23	
Total	1 270	1 488
Opérations internes au Crédit Agricole		
Comptes ordinaires créditeurs	92	16 924
Comptes et avances à terme	4 900 163	4 324 404
Total	4 900 255	4 341 328
Valeur au bilan	4 901 525	4 342 816

Dettes envers la clientèle

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2016	31/12/2015
Comptes ordinaires créditeurs	2 424 320	2 084 331
Comptes d'épargne à régime spécial	35 868	33 816
Autres dettes envers la clientèle	877 573	1 068 914
Titres donnés en pension livrée		
Dettes nées d'opérations d'assurance directe		
Dettes nées d'opérations de réassurance		
Dettes pour dépôts d'espèces reçus des cessionnaires et rétrocessionnaires en représentation d'engagements techniques		
Valeur au bilan	3 337 761	3 187 061

6.11 Dettes représentées par un titre et dettes subordonnées

(en milliers d'euros)	31/12/2016	31/12/2015
Dettes représentées par un titre		
Bons de caisse		
Titres du marché interbancaire		
Titres de créances négociables : Emprunts obligataires	132 353	70 457
Autres dettes représentées par un titre		
Valeur au bilan	132 353	70 457
Dettes subordonnées		
Dettes subordonnées à durée déterminée	15 179	15 179
Dettes subordonnées à durée indéterminée		
Dépôt de garantie à caractère mutuel		
Titres et emprunts participatifs		
Valeur au bilan	15 179	15 179

6.12 Informations sur la compensation des actifs et des passifs financiers

Compensation – Actifs financiers

31/12/2016	Effets de compensation sur les actifs financiers relevant de convention-cadre de compensation et autres accords similaires					
Nature des instruments financiers	Montants bruts des actifs comptabilisés avant tout effet de compensation	Montants bruts des passifs effectivement compensés comptablement	Montants nets des actifs financiers présentés dans les états de synthèse	Autres montants compensables sous conditions		Montant net après l'ensemble des effets de compensation
				Montants bruts des passifs financiers relevant de convention-cadre de compensation	Montants des autres instruments financiers reçus en garantie, dont dépôt de garantie	
(en milliers d'euros)	(a)	(b)	(c)=(a)-(b)	(d)		(e)=(c)-(d)
Dérivés	27 473		27 473	17 902		9 571
Prises en pension de titres	46 014	46 005	9			9
Prêts de titres			0			0
Autres instruments financiers			0			0
Total des actifs financiers soumis à compensation	73 487	46 005	27 482	17 902	0	9 580

31/12/2015	Effets de compensation sur les actifs financiers relevant de convention-cadre de compensation et autres accords similaires					
Nature des instruments financiers	Montants bruts des actifs comptabilisés avant tout effet de compensation	Montants bruts des passifs effectivement compensés comptablement	Montants nets des actifs financiers présentés dans les états de synthèse	Autres montants compensables sous conditions		Montant net après l'ensemble des effets de compensation
				Montants bruts des passifs financiers relevant de convention-cadre de compensation	Montants des autres instruments financiers reçus en garantie, dont dépôt de garantie	
(en milliers d'euros)	(a)	(b)	(c)=(a)-(b)	(d)		(e)=(c)-(d)
Dérivés	27 371		27 371	17 269		10 102
Prises en pension de titres			0			0
Prêts de titres			0			0
Autres instruments financiers			0			0
Total des actifs financiers soumis à compensation	27 371	0	27 371	17 269	0	10 102

Compensation – Passifs financiers

31/12/2016 Effets de compensation sur les passifs financiers relevant de convention-cadre de compensation et autres accords similaires						
Nature des instruments financiers	Montants bruts des actifs comptabilisés avant tout effet de compensation	Montants bruts des passifs effectivement compensés comptablement	Montants nets des passifs financiers présentés dans les états de synthèse	Autres montants compensables sous conditions		Montant net après l'ensemble des effets de compensation
				Montants bruts des actifs financiers relevant de convention cadre-de compensation	Montants des autres instruments financiers donnés en garantie, dont dépôt de garantie	
(en milliers d'euros)	(a)	(b)	(c)=(a)-(b)	(d)		(e)=(c)-(d)
Dérivés	193 368		193 368	17 902		175 466
Prises en pension de titres	45 348	45 263	85			85
Emprunts de titres			0			0
Autres instruments financiers			0			0
financiers soumis à compensation	238 716	45 263	193 453	17 902	0	175 551

31/12/2015 Effets de compensation sur les passifs financiers relevant de convention-cadre de compensation et autres accords similaires						
Nature des instruments financiers	Montants bruts des passifs comptabilisés avant tout effet de compensation	Montants bruts des actifs effectivement compensés comptablement	Montants nets des passifs financiers présentés dans les états de synthèse	Autres montants compensables sous conditions		Montant net après l'ensemble des effets de compensation
				Montants bruts des actifs financiers relevant de convention cadre-de compensation	Montants des autres instruments financiers donnés en garantie, dont dépôt de garantie	
(en milliers d'euros)	(a)	(b)	(c)=(a)-(b)	(d)		(e)=(c)-(d)
Dérivés	200 519		200 519	17 269		183 250
Mises en pension de titres			0			0
Emprunts de titres			0			0
Autres instruments financiers			0			0
Total des passifs financiers soumis à compensation	200 519	0	200 519	17 269	0	183 250

6.13 Actifs et passifs d'impôts courants et différés

(en milliers d'euros)	31/12/2016	31/12/2015
Impôts courants	8 930	4 115
Impôts différés (1)	30 038	37 272
Total Actifs d'impôts courants et différés	38 968	41 387
Impôts courants		
Impôts différés (1)	21	24
Total Passifs d'impôts courants et différés	21	24

(1) Dont diminution du stock d'impôts différés actifs de 17 647 milliers d'euros et d'impôts différés passifs de 12 473 milliers d'euros au titre de l'exercice 2016 liée à la publication de la loi de finance 2017 portant le taux d'imposition courant de 34,43% à 28,92%. Cette diminution du stock d'impôts différés est relative aux impôts différés pour lesquels le retournement est prévu à compter de l'exercice 2020.

Le net des actifs et passifs d'impôts différés se décompose comme suit :

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2016		31/12/2015	
	Impôts différés Actif	Impôts différés Passif	Impôts différés Actif	Impôts différés Passif
Décalages temporaires comptables-fiscaux	32 938	0	39 550	0
Charges à payer non déductibles	55		676	
Provisions pour risques et charges non déductibles	24 258		29 557	
Autres différences temporaires	8 625		9 317	
Impôts différés sur réserves latentes	1 545	4 382	1 759	4 152
Actifs disponibles à la vente	152	3 924	652	3 654
Couvertures de Flux de Trésorerie	15		63	
Gains et pertes sur écarts actuariels	1 378	458	1 044	498
Impôts différés sur résultat	-65	21	115	24
Effet des compensations	-4 380	-4 382	-4 152	-4 152
Total Impôts différés	30 038	21	37 272	24

Les impôts différés sont nettés au bilan par entité fiscale.

6.14 Comptes de régularisation actif, passif et divers

Comptes de régularisation et actifs divers

(en milliers d'euros)	31/12/2016	31/12/2015
Autres actifs	240 322	272 208
Comptes de stocks et emplois divers	37	37
Gestion collective des titres Livret de développement		
Débiteurs divers	240 258	272 108
Comptes de règlements	27	63
Capital souscrit non versé		
Autres actifs d'assurance		
Parts des réassureurs dans les provisions techniques		
Comptes de régularisation	70 825	69 098
Comptes d'encaissement et de transfert	39 120	39 940
Comptes d'ajustement et comptes d'écarts	1	1
Produits à recevoir	29 664	28 167
Charges constatées d'avance	677	523
Autres comptes de régularisation	1 363	467
Valeur au bilan	311 147	341 306

(1) Dont 2 915 milliers d'euros au titre de la contribution au Fonds de Résolution versée sous forme d'un dépôt de garantie

dont Fonds de Garantie des Dépôts et Résolutions (FGDR) pour un montant de 2 706 milliers d'euros

dont Fonds de Résolution Unique (FRU) pour un montant de 209 milliers d'euros

Ce dépôt de garantie est utilisable par le Fonds de Résolution, à tout moment et sans condition, pour financer une intervention.

Comptes de régularisation et passifs divers

(en milliers d'euros)	31/12/2016	31/12/2015
Autres passifs (1)	67 931	214 685
Comptes de règlements		
Créditeurs divers	57 101	206 617
Versement restant à effectuer sur titres	10 830	8 068
Autres passifs d'assurance		
Autres		
Comptes de régularisation	127 680	118 347
Comptes d'encaissement et de transfert (2)	29 916	30 052
Comptes d'ajustement et comptes d'écarts		
Produits constatés d'avance	42 867	39 361
Charges à payer	49 836	48 346
Autres comptes de régularisation	5 061	588
Valeur au bilan	195 611	333 032

(1) Les montants indiqués incluent les dettes rattachées.

(2) Les montants sont indiqués en net.

6.15 Co-entreprises et entreprises associées

Au 31 décembre 2016, la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31 n'est pas impactée par la mise en application de la norme IFRS 12 sur les co-entreprises et les entreprises associées.

6.16 Immeubles de placement

(en milliers d'euros)	31/12/2015	Variations de périmètre	Augmentations (Acquisitions)	Diminutions (Cessions et échéances)	Ecart de conversion	Autres mouvements	31/12/2016
Valeur brute	4 928		18				4 946
Amortissements et dépréciations	-2 320		-109				-2 429
Valeur au bilan (1)	2 608	0	-91	0	0	0	2 517

(1) Y compris immeubles de placement donnés en location simple.

(en milliers d'euros)	31/12/2014	Variations de périmètre	Augmentations (Acquisitions)	Diminutions (Cessions et échéances)	Ecart de conversion	Autres mouvements	31/12/2015
Valeur brute	4 918		42	-32			4 928
Amortissements et dépréciations	-2 238		-107	25			-2 320
Valeur au bilan (1)	2 680	0	-65	-7	0	0	2 608

(1) Y compris immeubles de placement donnés en location simple.

La valeur de marché des immeubles de placement comptabilisés au coût amorti, établie « à dire d'expert », s'élève à 4 946 milliers d'euros au 31 décembre 2016 contre 4 928 milliers d'euros au 31 décembre 2015.

Juste valeur des immeubles de placement

(en milliers d'euros)		31/12/2016	31/12/2015
Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques	Niveau 1		
Valorisation fondée sur des données observables	Niveau 2	4 946	4 928
Valorisation fondée sur des données non observables	Niveau 3		
Valeur de marché des immeubles de placement		4 946	4 928

Tous les immeubles de placement font l'objet d'une comptabilisation au coût amorti au bilan.

6.17 Immobilisations corporelles et incorporelles (hors écarts d'acquisition)

(en milliers d'euros)	31/12/2015	Variations de périmètre	Augmentations (Acquisitions, regroupements d'entreprises)	Diminutions (Cessions et échéances)	Ecart de conversion	Autres mouvements	31/12/2016
Immobilisations corporelles d'exploitation							
Valeur brute	129 985		10 510	-2 336		1	138 160
Amortissements et dépréciations (1)	-90 661		-8 644	1 950			-97 355
Valeur au bilan	39 324	0	1 866	-386	0	1	40 805
Immobilisations incorporelles							
Valeur brute	13 110		126	-2			13 234
Amortissements et dépréciations	-9 843		-120	2			-9 961
Valeur au bilan	3 267	0	6	0	0	0	3 273

(1) Y compris amortissements sur immobilisations données en location simple.

(en milliers d'euros)	31/12/2014	Variations de périmètre	Augmentations (Acquisitions, regroupements d'entreprises)	Diminutions (Cessions et échéances)	Ecart de conversion	Autres mouvements	31/12/2015
Immobilisations corporelles d'exploitation							
Valeur brute	129 498		4 855	-4 368			129 985
Amortissements et dépréciations (1)	-89 205		-5 796	4 340			-90 661
Valeur au bilan	40 293	0	-941	-28	0	0	39 324
Immobilisations incorporelles							
Valeur brute	12 917		196			-3	13 110
Amortissements et dépréciations	-9 757		-87			1	-9 843
Valeur au bilan	3 160	0	109	0	0	-2	3 267

(1) Y compris amortissements sur immobilisations données en location simple.

6.18 Provisions

(en milliers d'euros)	31/12/2015	Variations de périmètre	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Ecart de conversion	Autres mouvements	31/12/2016
Risques sur les produits épargne-logement	9 210		3 644					12 854
Risques d'exécution des engagements par signature	8 414		1 614	-1 261	-1 555			7 212
Risques opérationnels	6 691			-88	-5 065			1 538
Engagements sociaux (retraites) et assimilés (1)	4 893		2 236		-1 475		1 596	7 250
Litiges divers	8 312		2 022	-115	-483			9 736
Participations								0
Restructurations								0
Autres risques	10 390		6 646	-3 309	-5 288			8 439
Total	47 910	0	16 162	-4 773	-13 866	0	1 596	47 029

(1) Dont 6 447 milliers d'euros au titre des avantages postérieurs à l'emploi sur des régimes à prestations définies, tels que détaillés dans la note 7.4, dont 803 milliers d'euros au titre de la provision pour médaille du travail.

(en milliers d'euros)	31/12/2014	Variations de périmètre	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Ecart de conversion	Autres mouvements	31/12/2015
Risques sur les produits épargne-logement	9 200		4 118		-4 108	1		9 210
Risques d'exécution des engagements par signature	8 545		4 369	-33	-4 467			8 414
Risques opérationnels	7 349		700		-1 357	-1		6 691
Engagements sociaux (retraites) et assimilés (1)	5 667		1 780		-1 167	-1	-1 386	4 893
Litiges divers	7 070		2 818	-694	-882			8 312
Participations								0
Restructurations								0
Autres risques	11 206		3 357	-3 707	-467	1		10 390
Total	49 037	0	17 142	-4 434	-12 448	0	-1 386	47 910

(1) Dont 4 113 milliers d'euros au titre des avantages postérieurs à l'emploi sur des régimes à prestations définies, tels que détaillés dans la note 7.4, dont 780 milliers d'euros au titre de la provision pour médaille du travail.

Provision épargne-logement :

Encours collectés au titre des comptes et plans d'épargne-logement sur la phase d'épargne

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2016	31/12/2015
Plans d'épargne-logement		
Ancienneté de moins de 4 ans	644 867	522 310
Ancienneté de plus de 4 ans et de moins de 10 ans	376 228	367 523
Ancienneté de plus de 10 ans	417 626	430 568
Total plans d'épargne-logement	1 438 721	1 320 401
Total comptes épargne-logement	156 932	154 931
Total Encours collectés au titre des contrats épargne-logement	1 595 653	1 475 332

L'ancienneté est déterminée conformément au CRC 2007-01 du 14 décembre 2007.

Les encours de collecte, hors prime de l'Etat, sont des encours sur base d'inventaire à fin novembre 2016 pour les données au 31 décembre 2016 et à fin novembre 2015 pour les données au 31 décembre 2015.

Encours de crédits en vie octroyés au titre des comptes et plans d'épargne-logement

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2016	31/12/2015
Plans d'épargne-logement	1 989	2 833
Comptes épargne-logement	8 757	12 330
Total Encours de crédits en vie octroyés au titre des contrats épargne-logement	10 746	15 163

Provision au titre des comptes et plans d'épargne-logement

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2016	31/12/2015
Plans d'épargne-logement		
Ancienneté de moins de 4 ans	4 665	2 858
Ancienneté de plus de 4 ans et de moins de 10 ans	2 081	1 366
Ancienneté de plus de 10 ans	6 108	4 985
Total plans d'épargne-logement	12 854	9 209
Total comptes épargne-logement		
Total Provision au titre des contrats épargne-logement	12 854	9 209

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2015	Dotations	Reprises	Autres mouvements	31/12/2016
Plans d'épargne-logement	9 209	3 645			12 854
Comptes épargne-logement					0
Total Provision au titre des contrats épargne-logement	9 209	3 645	0	0	12 854

L'organisation financière du groupe Crédit Agricole concernant les comptes d'épargne à régime spécial est décrite dans le paragraphe « Relations internes aux Crédit Agricole - mécanismes financiers internes » de la partie « Cadre général ».

6.19 Capitaux propres

Composition du capital au 31 décembre 2016

La Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31 est une société coopérative à capital variable, soumise notamment aux articles L. 512-20 et suivants du Code monétaire et financier relatifs au Crédit agricole, aux articles L. 231-1 et suivants du Code de commerce relatifs aux sociétés à capital variable, et aux dispositions de la loi n°47-1775 du 10 septembre 1947 portant statut de la coopération.

Son capital est composé de parts sociales cessibles nominatives souscrites par les sociétaires, de Certificats Coopératifs d'Investissement (CCI) et de Certificats Coopératifs d'Associés (CCA).

Conformément aux dispositions de l'IFRIC 2, la qualité de capital est reconnue aux parts sociales des coopératives dans la mesure où l'entité dispose d'un droit inconditionnel de refuser le remboursement des parts.

La cession des parts sociales étant soumise à l'agrément du conseil d'administration de la Caisse régionale, cette dernière caractéristique confirme par conséquent leur qualité de capital social au regard des normes IFRS.

Les CCI et/ou CCA sont des valeurs mobilières sans droit de vote émises pour la durée de la société et représentatives de droits pécuniaires attachés à une part de capital. Leur émission est régie par les titres II *quater* et *quinquies* de la loi du 10 septembre 1947.

A la différence des parts sociales, ils confèrent à leurs détenteurs un droit sur l'actif net de la société dans la proportion du capital qu'ils représentent.

Les CCI sont émis au profit de titulaires n'ayant pas à justifier de la qualité de sociétaire, et sont librement négociables.

Les CCA ne peuvent en revanche être souscrits et détenus que par les sociétaires de la Caisse régionale et des Caisses locales qui lui sont affiliées.

Répartition du capital de la Caisse régionale	Nombre de titres au 01/01/2016	Nombre de titres émis	Nombre de titres remboursés	Transfert de titres	Nombre de titres au 31/12/2016	% du capital	% des droits de vote
Certificats Coopératifs d'investissements (CCI)	1 425 250	0	0	0	1 425 250	31%	0
Dont part du Public	1 402 050			543	1 402 593	31%	
Dont part Sacam Mutualisation							
Dont part autodétenue	23 200			-543	22 657	0%	
Certificats Coopératifs d'associés (CCA)	1 165 535	0	0	0	1 165 535	25%	0
Dont part du Public							
Dont part Crédit Agricole S.A.	1 165 535			-869 942	295 593	6%	
Dont part Sacam Mutualisation				869 942	869 942	19%	
Parts sociales	1 999 601	0	0	0	1 999 601	44%	100%
Dont 47 Caisses Locales	1 999 510			-1	1 999 509	44%	100%
Dont 18 administrateurs de la CR	90				90	0%	
Dont Crédit Agricole S.A.	1				1	0%	
Dont Sacam Mutualisation				1	1	0%	
Dont Autres							
Total	4 590 386	0	0	0	4 590 386	100%	100%

La valeur nominale des titres est de 16 euros et le montant total du capital est de 73 446 milliers d'euros

Résultat par action

Conformément à la norme IAS 33, une entité doit calculer le résultat attribuable aux porteurs d'actions ordinaires de l'entité mère. Celui-ci doit être calculé en divisant le résultat attribuable aux porteurs d'actions ordinaires par le nombre moyen d'actions ordinaires en circulation.

Ainsi qu'il est évoqué au paragraphe précédent, les capitaux propres de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31 sont composés de parts sociales, de CCI (le cas échéant) et de CCA.

Conformément aux dispositions de l'article 14 de la loi n°47-1775 du 10 septembre 1947 relative au statut de la coopération, la rémunération des parts sociales est au plus égale au taux moyen de rendement des obligations des sociétés privées publiées par le ministre chargé de l'économie.

La rémunération des CCI et CCA est quant à elle fixée annuellement par l'assemblée générale des sociétaires et doit être au moins égale à celle des parts sociales.

Par conséquent, du fait des particularités liées au statut des sociétés coopératives à capital variable portant tant sur la composition des capitaux propres qu'aux caractéristiques de leur rémunération, les dispositions de la norme IAS 33 relative à la communication du résultat par action, sont inappropriées.

Dividendes

Au titre de l'exercice 2016, le Conseil d'administration de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31 a proposé un dividende net par Certificat Coopératif d'Investissement (CCI) et par Certificat Coopératif d'Associé (CCA) de 4,63 euros et un taux d'intérêt de 3,00 % sur les parts sociales, sous réserve de l'approbation par l'Assemblée générale.

Année de rattachement du dividende	Par CCI	Par CCA	Par Part Sociale
	Montant Net	Montant Net	Montant Net
2013	5 757	4 674	768
2014	6 157	5 035	576
2015	6 585	5 385	342
Prévu 2016	6 599	5 396	960

Dividendes payés au cours de l'exercice

Les montants relatifs aux dividendes figurent dans le tableau de variation des capitaux propres. Ils s'élèvent à 13 275 milliers d'euros en 2016 correspondant aux dividendes CCI-CCA et intérêts aux parts sociales versés aux sociétaires des Caisses Locales.

Affectations du résultat et fixation du dividende 2016

L'affectation du résultat la fixation et la mise en paiement du dividende 2016 sont proposées dans le projet de résolutions présentées par le Conseil d'administration à l'Assemblée générale de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31 du 30 mars 2017.

	(En Euros)
BENEFICE 2016	70 783 808,92
Report à nouveau : Changement de méthode	0
BENEFICE 2016 A AFFECTER	70 783 808,92
Dividendes nets aux CCI (4,63 € net par titre)	6 598 907,50
Dividendes nets aux CCA (4,63 € net par titre)	5 396 427,05
Intérêts aux parts sociales (Taux de 3 % net)	959 808,48
RESULTAT CONSERVE	57 828 665,89
Affectation aux réserves :	
Réserve Légale	43 371 499,42
Autres réserves	14 457 166,47

Pour les Caisses Locales, l'affectation du résultat 2016 (en euros) est la suivante :

Résultat des comptes individuels (exercice 2016) :	2 061 315,94 €
Résultat distribué :	1 825 292,59 €
<i>Intérêts Parts sociales Sociétaires (1,50 %)</i>	1 825 292,59 €
Résultat conservé :	236 023,35 €
<i>Réserves légales (75% du disponible)</i>	177 017,56 €
<i>Autres réserves</i>	59 005,79 €

6.20 Participations ne donnant pas le contrôle

Informations sur l'étendue des intérêts détenus par les participations ne donnant pas le contrôle significatives

Le tableau ci-après présente les informations relatives aux filiales et entités structurées consolidées dont le montant des participations ne donnant pas le contrôle est significatif au regard des capitaux propres totaux du Groupe ou du palier ou dont le total bilan des entités détenues par les participations ne donnant pas le contrôle est significatif.

	31/12/2016				
	Pourcentage des droits de vote des détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle	Pourcentage d'intérêt des participations ne donnant pas le contrôle	Résultat net attribué aux détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle au cours de la période	Montant dans les capitaux propres des participations ne donnant pas le contrôle à la fin de la période	Dividendes versés aux détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle
<i>(en milliers d'euros)</i>					
FORCE TOULOUSE DIVERSIFIE	0,01%	0,01%		9	
OZENNE INSTITUTIONNEL	0,15%	0,15%	2	135	
TOULOUSE 31 COURT TERME	0,01%	0,01%		11	
Total			2	155	0

	31/12/2015				
	Pourcentage des droits de vote des détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle	Pourcentage d'intérêt des participations ne donnant pas le contrôle	Résultat net attribué aux détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle au cours de la période	Montant dans les capitaux propres des participations ne donnant pas le contrôle à la fin de la période	Dividendes versés aux détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle
<i>(en milliers d'euros)</i>					
FORCE TOULOUSE DIVERSIFIE	0,01%	0,01%	0	9	
OZENNE INSTITUTIONNEL	0,16%	0,16%	-2	133	
TOULOUSE 31 COURT TERME	0,02%	0,02%	0	10	
Total			-2	152	0

Informations financières individuelles résumées concernant les participations ne donnant pas le contrôle significatives

Le tableau ci-après présente les données résumées des filiales dans lesquelles les participations ne donnant pas le contrôle sont significatives pour la Caisse Régionale du Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31 sur la base des états financiers présentés en normes IFRS.

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2016			
	Total bilan	PNB	Résultat net	Résultat global
FORCE TOULOUSE DIVERSIFIE	145 670	-1 148	-294	-294
OZENNE INSTITUTIONNEL	93 051	1 028	1 002	1 002
TOULOUSE 31 COURT TERME	121 248	487	560	560
Total	359 969	367	1 268	1 268

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2015			
	Total bilan	PNB	Résultat net	Résultat global
FORCE TOULOUSE DIVERSIFIE	129 382	4 117	3 248	3 248
OZENNE INSTITUTIONNEL	88 913	1 307	1 031	1 031
TOULOUSE 31 COURT TERME	100 433	1 066	699	699
Total	318 728	6 490	4 978	4 978

6.21 Ventilation des actifs et passifs financiers par échéance contractuelle

La ventilation des soldes au bilan des actifs et passifs financiers est réalisée par date d'échéance contractuelle.

L'échéance des instruments dérivés de transaction et de couverture correspond à leur date de maturité contractuelle.

Les actions et autres titres à revenu variable sont par nature sans échéance contractuelle ; ils sont positionnés en « Indéterminée ».

Les écarts de réévaluation des portefeuilles couverts en taux sont considérés comme ayant une échéance indéterminée compte tenu de l'absence de maturité définie.

(en milliers d'euros)	31/12/2016					Total
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Indéterminée	
Caisse, banques centrales	71 844					71 844
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	145		1 373	2 060		3 578
Instruments dérivés de couverture			20 035	5 140		25 175
Actifs financiers disponibles à la vente	1 297	3 168	128 253	264 856	797 234	1 194 808
Prêts et créances sur les établissements de crédit	202 360	6 226	90 147	197 699		496 432
Prêts et créances sur la clientèle	378 498	663 553	2 433 825	4 140 856	-7 624	7 609 108
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	123 966					123 966
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	8 527	43 472	75 964	82 924		210 887
Total Actifs financiers par échéance	786 637	716 419	2 749 597	4 693 535	789 610	9 735 798
Banques centrales	1					1
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	551		1 345	6 729	204	8 829
Instruments dérivés de couverture	1 086	3 226	53 295	127 483		185 090
Dettes envers les établissements de crédit	846 491	1 431 652	1 416 022	1 207 360		4 901 525
Dettes envers la clientèle	2 613 010	122 859	564 171	37 721		3 337 761
Dettes représentées par un titre	2 608	106 785	20 960	2 000		132 353
Dettes subordonnées	0	5 178	10 001	0		15 179
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	17 553					17 553
Total Passifs financiers par échéance	3 481 300	1 669 700	2 065 794	1 381 293	204	8 598 291

(en milliers d'euros)	31/12/2015					Total
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Indéterminée	
Caisse, banques centrales	63 423					63 423
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	2 413		486	1 826		4 725
Instruments dérivés de couverture		2 334	18 420	6 617		27 371
Actifs financiers disponibles à la vente	6	11 109	105 189	226 074	464 305	806 683
Prêts et créances sur les établissements de crédit	62 583	178 520	147 147	213 883	182	602 315
Prêts et créances sur la clientèle	364 851	592 810	2 275 941	3 906 847	-6 853	7 133 596
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	131 908					131 908
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	11 032	60 903	113 166	66 060		251 161
Total Actifs financiers par échéance	636 216	845 676	2 660 349	4 421 307	457 634	9 021 182
Banques centrales						0
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	773		427	7 129		8 329
Instruments dérivés de couverture	1 949	1 018	57 862	133 813		194 642
Dettes envers les établissements de crédit	799 642	1 458 137	1 067 768	1 017 269		4 342 816
Dettes envers la clientèle	2 292 713	209 684	633 031	51 633		3 187 061
Dettes représentées par un titre	7 929	34 668	17 800	10 060		70 457
Dettes subordonnées		177	15 002			15 179
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	22 214					22 214
Total Passifs financiers par échéance	3 125 220	1 703 684	1 791 890	1 219 904	0	7 840 698

7 Avantages au personnel et autres rémunérations

7.1 Détail des charges de personnel

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2016	31/12/2015
Salaires et traitements (1)	45 137	42 523
Cotisation au titre des retraites (régimes à cotisations définies)	5 105	4 886
Cotisation au titre des retraites (régimes à prestations définies)	1 401	905
Autres charges sociales	15 968	15 831
Intéressement et participation	7 563	8 831
Impôts et taxes sur rémunération	9 294	9 847
Total Charges de personnel	84 468	82 823

(1) Dont indemnités liées à la retraite pour 162 milliers d'euros au 31 décembre 2016 contre 404 milliers d'euros au 31 décembre 2015.

Dont médailles du travail pour 62 milliers d'euros au 31 décembre 2016 contre 55 milliers d'euros au 31 décembre 2015.

7.2 Effectif fin de période

Effectifs	31/12/2016	31/12/2015
France	1 209	1 189
Etranger		
Total	1 209	1 189

7.3 Avantages postérieurs à l'emploi, régimes à cotisations définies

Il existe divers régimes de retraite obligatoires auxquels cotisent les sociétés « employeurs ». Les fonds sont gérés par des organismes indépendants et les sociétés cotisantes n'ont aucune obligation, juridique ou implicite, de payer des cotisations supplémentaires si les fonds n'ont pas suffisamment d'actifs pour servir tous les avantages correspondant aux services rendus par le personnel pendant l'exercice et les exercices antérieurs. Par conséquent, les sociétés du Groupe Crédit Agricole S.A. n'ont pas de passif à ce titre autre que les cotisations à payer.

7.4 Avantages postérieurs à l'emploi, régimes à prestations définies

Variation dette actuarielle

(en milliers d'euros)	31/12/2016			31/12/2015	31/12/2014	31/12/2013	31/12/2012
	Zone euro	Hors zone euro	Toutes zones	Toutes zones	Toutes zones	Toutes zones	Toutes zones
Dette actuarielle au 31/12/N-1	23 439		23 439	24 381	19 538	18 680	15 356
Ecart de change							
Coût des services rendus sur l'exercice	1 814		1 814	1 768	1 514	1 487	1 208
Coût financier	479		479	364	599	542	754
Cotisations employés							
Modifications, réductions et liquidations de régime				-293			228
Variation de périmètre	-98		-98	-185	24	-18	
Prestations versées (obligatoire)	-722		-722	-1 521	-620	-723	-504
Taxes, charges administratives et primes							
(Gains)/pertes actuariels - liés aux hypothèses démographiques (1)	-506		-506	-440	372	-730	
(Gains)/pertes actuariels - liés aux hypothèses financières (1)	2 230		2 230	-635	2 954	300	1 638
Dette actuarielle au 31/12/N	26 636	0	26 636	23 439	24 381	19 538	18 680

(1) Dont écarts actuariels liés aux ajustements d'expérience

Détail de la charge comptabilisée au résultat

(en milliers d'euros)	31/12/2016			31/12/2015	31/12/2014	31/12/2013	31/12/2012
	Zone euro	Hors zone euro	Toutes zones	Toutes zones	Toutes zones	Toutes zones	Toutes zones
Coût des services	1 814		1 814	1 475	1 514	2 029	1 962
Charge/produit d'intérêt net	93		93	103	53	-496	-527
Impact en compte de résultat au 31/12/N	1 907	0	1 907	1 578	1 567	1 533	1 435

Détail des gains et pertes comptabilisés en autres éléments du résultat global non recyclables

(en milliers d'euros)	31/12/2016			31/12/2015	31/12/2014	31/12/2013	31/12/2012
	Zone euro	Hors zone euro	Toutes zones	Toutes zones	Toutes zones	Toutes zones	Toutes zones
Réévaluation du passif (de l'actif) net							
Montant du stock d'écarts actuariels cumulés en autres éléments du résultat	2 162		2 162	3 402	70		
Ecart de change							
Gains/(pertes) actuariels sur l'actif	9		9	-165	6	54	-227
Gains/(pertes) actuariels - liés aux hypothèses démographiques (1)	-506		-506	-440	372	-730	
Gains/(pertes) actuariels - liés aux hypothèses financières (1)	2 230		2 230	-635	2 954	300	1 638
Ajustement de la limitation d'actifs							
Total des éléments reconnus immédiatement en autres éléments du résultat	3 895	0	3 895	2 162	3 402	-376	1 411

(1) Dont écarts actuariels liés aux ajustements d'expérience.

Variation de juste valeur des actifs

(en milliers d'euros)	31/12/2016			31/12/2015	31/12/2014	31/12/2013	31/12/2012
	Zone euro	Hors zone euro	Toutes zones	Toutes zones	Toutes zones	Toutes zones	Toutes zones
Juste valeur des actifs au 31/12/N-1	19 325		19 325	19 693	18 179	17 391	15 927
Ecart de change							
Intérêt sur l'actif (produit)	386		386	261	546	496	527
Gains/(pertes) actuariels	-9		-9	165	-6	-54	227
Cotisations payées par l'employeur	1 306		1 306	912	1 570	1 087	986
Cotisations payées par les employés							
Modifications, réductions et liquidations de régime							
Variation de périmètre	-97		-97	-185	24	-18	228
Taxes, charges administratives et primes							
Prestations payées par le fonds	-722		-722	-1 521	-620	-723	-504
Juste valeur des actifs au 31/12/N	20 189	0	20 189	19 325	19 693	18 179	17 391

Variation de juste valeur des droits à remboursement

(en milliers d'euros)	31/12/2016			31/12/2015	31/12/2014	31/12/2013	31/12/2012
	Zone euro	Hors zone euro	Toutes zones	Toutes zones	Toutes zones	Toutes zones	Toutes zones
Juste valeur des droits à remboursement au 31/12/N-1							
Ecart de change							
Intérêts sur les droits à remboursement (produit)							
Gains/(pertes) actuariels							
Cotisations payées par l'employeur							
Cotisations payées par les employés							
Modifications, réductions et liquidations de régime							
Variation de périmètre							
Taxes, charges administratives et primes							
Prestations payées par le fonds							
Juste valeur des droits à remboursement au 31/12/N	0	0	0	0	0	0	0

Position nette

(en milliers d'euros)	31/12/2016			31/12/2015	31/12/2014	31/12/2013	31/12/2012
	Zone euro	Hors zone euro	Toutes zones	Toutes zones	Toutes zones	Toutes zones	Toutes zones
Dettes actuarielles fin de période	26 636		26 636	23 439	24 381	19 538	18 680
Impact de la limitation d'actifs							
Juste valeur des actifs fin de période	-20 189		-20 189	-19 325	-19 693	18 179	17 391
Position nette (passif) / actif fin de période	6 447	0	6 447	4 114	4 688	-1 359	-1 289

Régimes à prestations définies : principales hypothèses actuarielles

(en milliers d'euros)	31/12/2016		31/12/2015		31/12/2014		31/12/2013		31/12/2012	
	Zone euro	Hors zone euro	Zone euro	Hors zone euro	Zone euro	Hors zone euro	Zone euro	Hors zone euro	Zone euro	Hors zone euro
Taux d'actualisation (1)	1,37%		2,05%		1,52%		2,81%		2,85%	
Taux de rendement effectifs des actifs du régime et des droits à remboursement	1,59%		2,09%		2,43%		2,70%		3,80%	
Taux attendus d'augmentation des salaires (2)	4,10%		3,90%		3,05%		3,05%		3,38%	
Taux d'évolution des coûts médicaux									3,07%	
Autres (à détailler)										

(1) Les taux d'actualisation sont déterminés en fonction de la durée moyenne de l'engagement, c'est-à-dire la moyenne arithmétique des durées calculées entre la date d'évaluation et la date de paiement pondérée par les hypothèses de rotation du personnel. Le sous-jacent utilisé est le taux d'actualisation par référence à l'indice Iboxx AA.

(2) Suivant les populations concernées (cadres ou non cadres).

Information sur les actifs des régimes - Allocations d'actifs (1)

(en milliers d'euros)	Zone euro			Hors zone euro			Toutes zones		
	En %	en montant	dont coté	En %	en montant	dont coté	En %	en montant	dont coté
Actions	9,6%	1 938					9,6%	1 938	
Obligations	84,1%	16 979					84,1%	16 979	
Immobiliers	6,3%	1 272					6,3%	1 272	
Autres actifs									

(1) Dont juste valeur des droits à remboursement.

7.5 Autres avantages sociaux

Les provisions constituées par la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31 au titre de ces engagements sociaux s'élèvent à 803 Keuros à la fin de l'exercice 2016 et sont relatives aux médailles du travail.

Les avantages postérieurs à l'emploi constituent des avantages à long terme (cf note 7.4)

Des accords de participation et d'intéressement sont en vigueur au sein de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31 au profit de ses salariés. Ces accords, signés le 29 juin 1995, pour l'accord de participation et le 15 avril 2016, pour l'accord d'intéressement ont pour objectif d'associer les salariés de l'entreprise à son développement et à l'amélioration de ses performances, par le bénéfice d'une rémunération variable assise sur le résultat de la Caisse régionale.

L'enveloppe globale d'intéressement et de participation, pour les exercices 2016 à 2018, est égale à la somme de 50 % de 6.5 % du résultat brut d'exploitation et de 50 % de 14 % du résultat net.

7.6 Rémunérations de dirigeants

Durant l'exercice 2016, le montant global des rémunérations (au titre des avantages court terme) de toute nature allouées aux membres du Conseil d'Administration s'est élevé à 134 milliers d'euros et le montant global des rémunérations de toute nature allouées aux membres de la direction de la société s'est élevé à 1 677 milliers d'euros.

Au titre des avantages moyen terme, des membres du Conseil d'Administration et les membres de la direction de la société bénéficient d'un régime de retraite spécifique à prestations définies dont le montant du fonds s'élevait au 31 décembre 2016 à 13,36 millions d'euros.

8 Engagements de financement et de garantie et autres garanties

Engagements donnés et reçus

(en milliers d'euros)	31/12/2016	31/12/2015
Engagements donnés	3 963 813	4 035 323
Engagements de financement	848 367	809 992
. Engagements en faveur des établissements de crédit	3 105	68 507
. Engagements en faveur de la clientèle	845 262	741 485
Ouverture de crédits confirmés	389 895	378 756
- Ouverture de crédits documentaires	5 728	4 844
- Autres ouvertures de crédits confirmés	384 167	373 912
Autres engagements en faveur de la clientèle	455 367	362 729
Engagements de garantie	439 790	590 464
. Engagements d'ordre des établissements de crédit	162 959	392 594
Confirmations d'ouverture de crédits documentaires	100	547
Autres garanties (1)	162 859	392 047
. Engagements d'ordre de la clientèle	276 831	197 870
Cautions immobilières	111 324	62 306
Autres garanties d'ordre de la clientèle	165 507	135 564
Autres engagements donnés	2 675 656	2 634 867
Engagements reçus	2 827 613	2 549 273
Engagements de financement	54 513	43 194
. Engagements reçus des établissements de crédit	54 513	43 194
. Engagements reçus de la clientèle		
Engagements de garantie	2 773 100	2 506 079
. Engagements reçus des établissements de crédit	327 470	280 555
. Engagements reçus de la clientèle	2 445 630	2 225 524
Garanties reçues des administrations publiques et assimilées	462 665	377 446
Autres garanties reçues	1 982 965	1 848 078

(1) Dont 145 474 milliers d'euros relatifs à la garantie Switch Assurance mise en place le 1^{er} juillet 2016, en amendement de la garantie précédente octroyée depuis le 2 janvier 2014 pour 377 916 milliers d'euros.

Instruments financiers remis et reçus en garantie

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2016	31/12/2015
Valeur comptable des actifs financiers remis en garantie (dont actifs transférés)		
Titres et créances apportées en garanties des dispositifs de refinancement (Banque de France, CRH ...)	2 675 656	2 634 867
Titres prêtés		
Dépôts de garantie sur opérations de marché		
Autres dépôts de garantie (1)		
Titres et valeurs donnés en pension	85	
Total de la valeur comptable des actifs financiers remis en garantie	2 675 741	2 634 867
Valeur comptable des actifs financiers reçus en garantie		
Autres dépôts de garantie		
Juste valeur des instruments reçus en garantie réutilisables et		
Titres empruntés		
Titres et valeurs reçus en pension		
Titres vendus à découvert		
Total Juste valeur des instruments reçus en garantie	0	0

(1) L'opération de simplification capitalistique qui s'est traduite par la cession des parts CCI/CCA le 3 août 2016 s'est accompagnée de deux avenants au dispositif switch qui ont pris effet le 21 juillet 2016. Dans ce contexte, l'assiette de la garantie globale (switch) et le dépôt de gage espèces ont été en partie réduits. Ainsi, le montant plafond de la garantie a baissé à concurrence de la composante liées aux participations de Crédit Agricole S.A. dans les Caisses régionales (CCI/CCA) et la partie correspondante du dépôt de gage espèces a été remboursée. A l'issue de l'opération, l'entité conserve un dépôt de 49 243 milliers d'euros relatif aux exigences prudentielles liées à la mise en équivalence des participations dans Crédit Agricole Assurance détenues par Crédit Agricole S.A.

Au 31 décembre 2016 la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31 n'a pas utilisé les titres souscrits auprès du FCT Crédit Agricole Habitat 2015 comme dispositif de refinancement.

Créances apportées en garantie

Au cours de l'année 2016, la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31 a apporté 2 675 656 milliers d'euros de créances en garantie dans le cadre de la participation du groupe Crédit Agricole à différents mécanismes de refinancement, contre 2 634 867 milliers d'euros en 2015. La Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31 conserve l'intégralité des risques et avantages associés à ces créances.

En particulier, la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31 a apporté :

- 1 486 608 milliers d'euros de créances à Crédit Agricole S.A. dans le cadre des opérations de refinancement du Groupe auprès de la Banque de France, contre 1 437 687 milliers d'euros en 2015;
- 277 332 milliers d'euros de créances hypothécaires à Crédit Agricole S.A. dans le cadre du refinancement auprès de la CRH (Caisse de Refinancement de l'Habitat), contre 275 565 milliers d'euros en 2015;
- 911 716 milliers d'euros de créances à Crédit Agricole S.A. ou à d'autres partenaires du Groupe dans le cadre de divers mécanismes de refinancement, contre 921 615 milliers d'euros en 2015.

Garanties détenues et actifs reçus en garantie

La plus grande partie des garanties et rehaussements détenus correspond à des hypothèques, des nantissements ou des cautionnements reçus, quelle que soit la qualité des actifs garantis.

La politique de l'établissement consiste à céder dès que possible les actifs obtenus par prise de possession de garanties.

9 Reclassements d'instruments financiers

Reclassements effectués par la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31

Comme les exercices précédents, la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31 n'a pas opéré en 2015 de reclassement au titre de l'amendement de la norme IAS 39 adopté par l'Union européenne le 15 octobre 2008.

10 Juste valeur des instruments financiers

<p>La juste valeur est le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des participants de marché à la date d'évaluation.</p>
--

La juste valeur est basée sur le prix de sortie (notion d'*exit price*).

Les montants de juste valeur indiqués ci-dessous représentent les estimations effectuées à la date d'arrêté en ayant recours en priorité à des données de marché observables. Celles-ci sont susceptibles de changer au cours d'autres périodes en raison de l'évolution des conditions de marché ou d'autres facteurs.

Les calculs effectués représentent la meilleure estimation qui puisse être faite. Elle se base sur un certain nombre d'hypothèses. Il est supposé que les intervenants de marché agissent dans leur meilleur intérêt économique

Dans la mesure où ces modèles présentent des incertitudes, les justes valeurs retenues peuvent ne pas se matérialiser lors de la vente réelle ou le règlement immédiat des instruments financiers concernés.

La hiérarchie de juste valeur des actifs et passifs financiers est ventilée selon les critères généraux d'observabilité des données d'entrées utilisées dans l'évaluation, conformément aux principes définis par la norme IFRS 13.

Le niveau 1 de la hiérarchie s'applique à la juste valeur des actifs et passifs financiers cotés sur un marché actif.

Le niveau 2 de la hiérarchie s'applique à la juste valeur des actifs et passifs financiers pour lesquels il existe des données observables. Il s'agit notamment des paramètres liés au risque de taux ou des paramètres de risque de crédit lorsque celui-ci peut être réévalué à partir de cotations de spreads de *Credit Default Swaps* (CDS). Les pensions données et reçues portant sur des sous-jacents cotés sur un marché actif sont également inscrites dans le niveau 2 de la hiérarchie, ainsi que les actifs et passifs financiers avec une composante à vue pour lesquels la juste valeur correspond au coût amorti non ajusté.

Le niveau 3 de la hiérarchie indique la juste valeur des actifs et passifs financiers pour lesquels il n'existe pas de donnée observable ou pour lesquels certains paramètres peuvent être réévalués à partir de modèles internes qui utilisent des données historiques. Il s'agit principalement des paramètres liés au risque de crédit ou au risque de remboursement anticipé.

Dans un certain nombre de cas, les valeurs de marché se rapprochent de la valeur comptable. Il s'agit notamment :

- des actifs ou passifs à taux variable pour lesquels les changements d'intérêts n'ont pas d'influence notable sur la juste valeur, car les taux de ces instruments s'ajustent fréquemment aux taux de marché ;
- des actifs ou passifs à court terme pour lesquels nous considérons que la valeur de remboursement est proche de la valeur de marché ;
- des instruments réalisés sur un marché réglementé (ex : l'épargne réglementée) pour lesquels les prix sont fixés par les pouvoirs publics ;
- des actifs ou passifs exigibles à vue.
- des opérations pour lesquelles il n'existe pas de données fiables observables.

10.1 Juste valeur des actifs et passifs financiers comptabilisés au coût

Les montants présentés incluent les créances et dettes rattachées et sont nets de dépréciation.

Actifs financiers comptabilisés au coût au bilan valorisés à la juste valeur

<i>(en milliers d'euros)</i>	Valeur au bilan au 31 décembre 2016	Juste valeur au 31 décembre 2016	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques : Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables : Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables : Niveau 3
Actifs financiers non évalués à la juste valeur au Bilan					
Prêts et Créances	8 105 540	8 254 913	0	8 254 913	0
Créances sur les établissements de crédit	496 432	494 232	0	494 232	0
Comptes ordinaires & prêts JJ	147 574	147 574		147 574	
Comptes et prêts à terme	347 684	345 493		345 493	
Valeurs reçues en pension					
Titres reçus en pension livrée	9				
Prêts subordonnés	1 165	1 165		1 165	
Titres non cotés sur un marché actif					
Autres prêts et créances					
Créances sur la clientèle	7 609 108	7 760 681	0	7 760 681	0
Créances commerciales	13 186	14 061		14 061	
Autres concours à la clientèle	7 566 578	7 701 389		7 701 389	
Titres reçus en pension livrée					
Prêts subordonnés					
Titres non cotés sur un marché actif	1 726	1 714		1 714	
Créances nées d'opérations d'assurance directe					
Créances nées d'opérations de réassurance					
Avances en comptes courants d'associés	9 270	9 309		9 309	
Comptes ordinaires débiteurs	18 348	34 208		34 208	
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	210 887	216 519	210 991	5 528	0
Effets publics et valeurs assimilées	88 902	90 740	90 740		
Obligations et autres titres à revenu fixe	121 985	125 779	120 251	5 528	
Total Actifs financiers dont la juste valeur est indiquée	8 316 427	8 471 432	210 991	8 260 441	0

	Valeur au bilan au 31 décembre 2015	Juste valeur au 31 décembre 2015	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques : Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables : Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables : Niveau 3
<i>(en milliers d'euros)</i>					
Actifs financiers non évalués à la juste valeur au Bilan					
Prêts et Créances	7 735 911	8 124 631	0	8 124 631	0
Créances sur les établissements de crédit	602 315	599 559	0	599 559	0
Comptes ordinaires & prêts JJ	38 683	38 678		38 678	
Comptes et prêts à terme	541 963	539 216		539 216	
Valeurs reçues en pension					
Titres reçus en pension livrée					
Prêts subordonnés	21 669	21 665		21 665	
Titres non cotés sur un marché actif					
Autres prêts et créances					
Créances sur la clientèle	7 133 596	7 525 072	0	7 525 072	0
Créances commerciales	17 211	18 104		18 104	
Autres concours à la clientèle	7 087 876	7 461 189		7 461 189	
Titres reçus en pension livrée					
Prêts subordonnés					
Titres non cotés sur un marché actif	1 726	1 684		1 684	
Créances nées d'opérations d'assurance directe					
Créances nées d'opérations de réassurance					
Avances en comptes courants d'associés	7 161	7 073		7 073	
Comptes ordinaires débiteurs	19 622	37 022		37 022	
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	251 161	256 075	250 460	5 615	0
Effets publics et valeurs assimilées	131 289	131 686	131 686		
Obligations et autres titres à revenu fixe	119 872	124 389	118 774	5 615	
Total Actifs financiers dont la juste valeur est indiquée	7 987 072	8 380 706	250 460	8 130 246	0

Passifs financiers comptabilisés au coût au bilan valorisés à la juste valeur

	Valeur au bilan au 31 décembre 2016	Juste valeur au 31 décembre 2016	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques : Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables : Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables : Niveau 3
<i>(en milliers d'euros)</i>					
Passifs financiers non évalués à la juste valeur au Bilan					
Dettes envers les établissements de crédit	4 901 525	4 896 432	0	4 896 432	0
Comptes ordinaires & emprunts JJ	33	3		3	
Comptes et emprunts à terme	4 901 407	4 896 429		4 896 429	
Valeurs données en pension					
Titres donnés en pension livrée	85				
Dettes envers la clientèle	3 337 761	3 327 221	0	3 327 221	0
Comptes ordinaires créditeurs	2 424 320	2 424 232		2 424 232	
Comptes d'épargne à régime spécial	35 868	35 868		35 868	
Autres dettes envers la clientèle	877 573	867 121		867 121	
Titres donnés en pension livrée					
Dettes nées d'opérations d'assurance directe					
Dettes nées d'opérations de réassurance					
Dettes pour dépôts d'espèces reçus des cessionnaires et rétrocessionnaires en représentation d'engagements techniques					
Dettes représentées par un titre	132 353	131 960		131 960	
Dettes subordonnées	15 179	15 001	15 001	0	
Total Passifs financiers dont la juste valeur est indiquée	8 386 818	8 370 614	15 001	8 355 613	0

	Valeur au bilan au 31 décembre 2015	Juste valeur au 31 décembre 2015	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques : Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables : Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables : Niveau 3
<i>(en milliers d'euros)</i>					
Passifs financiers non évalués à la juste valeur au Bilan					
Dettes envers les établissements de crédit	4 342 816	4 217 187	0	4 217 187	0
Comptes ordinaires & emprunts JJ	17 237	17 227		17 227	
Comptes et emprunts à terme	4 325 579	4 199 960		4 199 960	
Valeurs données en pension					
Titres donnés en pension livrée					
Dettes envers la clientèle	3 187 061	3 165 933	0	3 165 933	0
Comptes ordinaires créditeurs	2 084 331	2 084 304		2 084 304	
Comptes d'épargne à régime spécial	33 816	33 816		33 816	
Autres dettes envers la clientèle	1 068 914	1 047 813		1 047 813	
Titres donnés en pension livrée					
Dettes nées d'opérations d'assurance directe					
Dettes nées d'opérations de réassurance					
Dettes pour dépôts d'espèces reçus des cessionnaires et rétrocessionnaires en représentation d'engagements techniques					
Dettes représentées par un titre	70 457	72 218		72 218	
Dettes subordonnées	15 179	15 007	15 007	0	
Total Passifs financiers dont la juste valeur est indiquée	7 615 513	7 470 345	15 007	7 455 338	0

10.2 Informations sur les instruments financiers évalués à la juste valeur

Evaluation du risque de contrepartie sur les dérivés actifs (*Credit Valuation Adjustment* ou CVA) du risque de non-exécution sur les dérivés passifs (*Debt Valuation Adjustment* ou DVA ou risque de crédit propre).

L'ajustement de valeur relatif à la qualité de la contrepartie (*Credit Value Adjustment* – CVA) vise à intégrer dans la valorisation des instruments dérivés le risque de crédit associé à la contrepartie (risque de non-paiement des sommes dues en cas de défaut). Cet ajustement est calculé globalement par contrepartie en fonction du profil d'expositions futures des transactions déduction faite d'éventuels collatéraux. Cet ajustement est systématiquement négatif et vient en minoration de la juste valeur active des instruments financiers.

L'ajustement de valeur relatif au risque de crédit propre de notre établissement (*Debt Value Adjustment* – DVA) vise à intégrer dans la valorisation des instruments dérivés le risque porté par nos contreparties. Cet ajustement est calculé globalement par contrepartie en fonction du profil d'expositions futures des transactions. Cet ajustement est systématiquement positif et vient en diminution de la juste valeur passive des instruments financiers.

Le calcul du CVA/DVA repose sur une estimation des pertes attendues à partir de la probabilité de défaut et de la perte en cas de défaut. La méthodologie employée maximise l'utilisation de données d'entrée observables. La probabilité de défaut est déduite de CDS cotés ou de proxys de CDS cotés lorsqu'ils sont jugés suffisamment liquides.

Répartition des instruments financiers à la juste valeur par modèle de valorisation

Actifs financiers valorisés à la juste valeur

Les montants présentés sont y compris créances rattachées et nets de dépréciation.

(en milliers d'euros)	31/12/2016	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques : Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables : Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables : Niveau 3
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	3 578	0	3 578	0
Créances sur les établissements de crédit				
Créances sur la clientèle				
Titres reçus en pension livrée				
Valeurs reçues en pension				
Titres détenus à des fins de transaction				
Effets publics et valeurs assimilées				
Obligations et autres titres à revenu fixe				
Actions et autres titres à revenu variable				
Instruments dérivés	3 578		3 578	
Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	0	0	0	0
Créances sur les établissements de crédit				
Créances sur la clientèle				
Actifs représentatifs de contrats en unités de compte				
Valeurs reçues en pension				
Titres à la juste valeur par résultat sur option				
Effets publics et valeurs assimilées				
Obligations et autres titres à revenu fixe				
Actions et autres titres à revenu variable				
Actifs financiers disponibles à la vente	1 194 419	348 995	845 424	0
Effets publics et valeurs assimilées	34 689	34 689		
Obligations et autres titres à revenu fixe	410 632	270 029	140 603	
Actions et autres titres à revenu variable (1)	749 098	44 277	704 821	
Créances disponibles à la vente				
Instruments dérivés de couverture	25 175		25 175	
Total Actifs financiers valorisés à la juste valeur	1 223 172	348 995	874 177	0
Transferts issus du Niveau 1 : Prix cotées sur des marchés actifs pour des instruments identiques				
Transferts issus du Niveau 2 : Valorisation fondée sur des données observables				
Transferts issus du Niveau 3 : Valorisation fondée sur des données non observables				
Total des transferts vers chacun des niveaux		0	0	0

(1) Y compris 286 869 milliers d'euros de titres SAS Rue La Boétie valorisés selon la méthode du coût (cf. Titres à l'actif de la note 1.3 "Principes et méthodes comptables").

	31/12/2015	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques : Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables : Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables : Niveau 3
<i>(en milliers d'euros)</i>				
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	4 725	0	4 725	0
Créances sur les établissements de crédit				
Créances sur la clientèle				
Titres reçus en pension livrée				
Valeurs reçues en pension				
Titres détenus à des fins de transaction				
Effets publics et valeurs assimilées				
Obligations et autres titres à revenu fixe				
Actions et autres titres à revenu variable				
Instrument dérivés	4 725		4 725	
Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	0	0	0	0
Créances sur les établissements de crédit				
Créances sur la clientèle				
Actifs représentatifs de contrats en unités de compte				
Valeurs reçues en pension				
Titres à la juste valeur par résultat sur option				
Effets publics et valeurs assimilées				
Obligations et autres titres à revenu fixe				
Actions et autres titres à revenu variable				
Actifs financiers disponibles à la vente	806 294	409 967	396 327	0
Effets publics et valeurs assimilées	49 352	49 352		
Obligations et autres titres à revenu fixe	329 911	315 896	14 015	
Actions et autres titres à revenu variable (1)	427 031	44 719	382 312	
Créances disponibles à la vente				
Instrument dérivés de couverture	27 371		27 371	
Total Actifs financiers valorisés à la juste valeur	838 390	409 967	428 423	0
Transferts issus du Niveau 1 : Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques				
Transferts issus du Niveau 2 : Valorisation fondée sur des données observables				
Transferts issus du Niveau 3 : Valorisation fondée sur des données non observables				
Total des transferts vers chacun des niveaux		0	0	0

(1) Y compris 273 170 milliers d'euros de titres SAS Rue La Boétie valorisés selon la méthode du coût (cf. Titres à l'actif note 1.3 "Principes et méthodes comptables").

Passifs financiers valorisés à la juste valeur

Les montants présentés sont y compris dettes rattachées.

	31/12/2016	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques : Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables : Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables : Niveau 3
<i>(en milliers d'euros)</i>				
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	8 829	0	8 829	0
Titres vendus à découvert	0			
Titres donnés en pension livrée	0			
Dettes représentées par un titre	0			
Dettes envers la clientèle	0			
Instruments dérivés	8 829		8 829	
Dettes envers les établissements de crédit	0			
Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	0			
Instruments dérivés de couverture	185 090		185 090	
Total Passifs financiers valorisés à la juste valeur	193 919	0	193 919	0
Transferts issus du Niveau 1 : Prix cotées sur des marchés actifs pour des instruments identiques				
Transferts issus du Niveau 2 : Valorisation fondée sur des données observables				
Transferts issus du Niveau 3 : Valorisation fondée sur des données non observables				
Total des transferts vers chacun des niveaux		0	0	0

	31/12/2015	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques : Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables : Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables : Niveau 3
<i>(en milliers d'euros)</i>				
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	8 329	489	7 840	0
Titres vendus à découvert	0			
Titres donnés en pension livrée	0			
Dettes représentées par un titre	0			
Dettes envers la clientèle	0			
Instruments dérivés	8 329	489	7 840	
Dettes envers les établissements de crédit	0			
Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	0			
Instruments dérivés de couverture	194 642		194 642	
Total Passifs financiers valorisés à la juste valeur	202 971	489	202 482	0
Transferts issus du Niveau 1 : Prix cotées sur des marchés actifs pour des instruments identiques				
Transferts issus du Niveau 2 : Valorisation fondée sur des données observables				
Transferts issus du Niveau 3 : Valorisation fondée sur des données non observables				
Total des transferts vers chacun des niveaux		0	0	0

Changements de modèles de valorisation

Aucun transfert en dehors du ou vers le niveau 3 et aucun transfert entre les niveaux 1 et 2 n'a été effectué au cours de l'exercice 2016.

Instruments financiers valorisés selon un modèle de niveau 3

La Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31 n'a valorisé aucun instrument financier selon le modèle de niveau 3 au 31 décembre 2016.

11 Périmètre de consolidation au 31 décembre 2016

Composition du périmètre

Périmètre de consolidation de l'[entité]	Méthode de consolidation	Implantation (Siège social si différent de l'implantation)	Type d'entité et nature du contrôle (2)	% de contrôle		% d'intérêt	
				31/12/2016	31/12/2015	31/12/2016	31/12/2015
Établissement bancaire et financier							
Caisse Régionale Toulouse 31	Mère	France	Filiale	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
Caisses Locales	Mère	France	Filiale	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
Crédit Agricole Habitat Toulouse 31	Globale	France	Filiale	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
Force Toulouse Diversifié	Globale	France	Filiale	99,99%	99,99%	99,99%	99,99%
Ozenne Institutionnel	Globale	France	Filiale	99,84%	99,84%	99,84%	99,84%
Toulouse 31 Court Terme	Globale	France	Filiale	99,99%	99,99%	99,99%	99,99%

12 Participations et entités structurées non consolidées

12.1 Participations non consolidées

Ces titres enregistrés au sein du portefeuille « Actifs financiers disponibles à la vente », sont des titres à revenu variable représentatifs d'une fraction significative du capital des sociétés qui les ont émis et destinés à être détenus durablement.

Ce poste s'élève à 681 289 milliers d'euros au 31 décembre 2016 contre 368 487 milliers d'euros au 31 décembre 2015.

Au 31 décembre 2016, les principales participations non consolidées pour lesquelles le pourcentage de contrôle est supérieur à 20 % et dont la valeur au bilan est significative sont les suivantes :

en milliers d'euros	31/12/2016		31/12/2015	
	Montant au bilan	% de détention	Montant au bilan	% de détention
LE VILLAGE BY CA TOULOUSE 31	1 000	100,00%		
MIDI TOULOUSAIN IMMOBILIER	9 787	100,00%	9 787	100,00%
CA TOULOUSE 31 INITIATIVES	2 030	100,00%	2 070	100,00%
GRAND SUD-OUEST CAPITAL	29 687	34,63%	27 574	34,63%
SACAM MUTUALISATION	297 418	1,60%		
SAS RUE LA BOETIE	293 677	1,52%	273 170	1,52%
SACAM INTERNATIONAL (EX SACAM EXPANSION)	16 345	1,68%	10 045	1,56%
SAS SACAM DEVELOPPEMENT	11 791	1,55%	11 803	1,55%
Total	661 735		334 449	

12.2 Entités structurées non consolidées

Conformément à IFRS 12, une entité structurée est une entité conçue de telle manière que les droits de vote ou droits similaires ne constituent pas le facteur déterminant pour établir qui contrôle l'entité ; c'est notamment le cas lorsque les droits de vote concernent uniquement des tâches administratives et que les activités pertinentes sont dirigées au moyen d'accords contractuels.

La Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31 ne détient aucune entité structurée non consolidée au 31 décembre 2016.

13 Événements postérieurs au 31 décembre 2016

Aucun événement postérieur à la clôture n'a donné lieu à un ajustement.



KPMG Audit
224 rue Carmin
CS 17610
31676 Labège Cedex
France



Ernst & Young Audit
1, place Alfonse Jourdain
BP 98536
31685 Toulouse Cedex 6
France

Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31

Siège social : 6-7, place Jeanne d'Arc - 31000 Toulouse
Capital social : €. 73.446.176

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2016

Mesdames, Messieurs les Sociétaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2016 sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par votre Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1 Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les entités comprises dans la consolidation.

2 Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants.

Estimations comptables :

- Votre Groupe constitue des dépréciations pour couvrir les risques de crédit inhérents à ses activités (notes 1.3, 3.1, 4.8 et 6.8 de l'annexe). Dans le cadre de notre appréciation des estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes, et sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté à examiner le dispositif de contrôle mis en place par la Direction relatif au suivi des risques de crédit, à l'appréciation des risques de non-recouvrement et à leur couverture par dépréciations sur base individuelle et collective.
- Votre Groupe détient des positions sur titres et sur instruments financiers. La note 1.3 de l'annexe expose les règles et méthodes comptables relatives à ces titres et instruments financiers. Nous avons examiné le dispositif de contrôle relatif au classement comptable et à la détermination des paramètres utilisés pour la valorisation de ces positions. Nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables retenues par votre Caisse Régionale et des informations fournies dans les notes de l'annexe, et nous nous sommes assurés de leur correcte application.
- Votre Groupe comptabilise des dépréciations sur des actifs financiers disponibles à la vente selon les modalités décrites dans la note 1.3 de l'annexe. Nous avons examiné le dispositif de contrôle mis en place par la Direction, relatif à l'identification d'indices de perte de valeur, la valorisation des lignes les plus significatives, ainsi que les estimations ayant conduit, le cas échéant, à la couverture des pertes de valeur par des dépréciations. Nous avons vérifié le caractère approprié de l'information fournie dans la note 6.4 de l'annexe.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.



3 Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations données dans le rapport sur la gestion du groupe.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Les commissaires aux comptes

Labège, le 10 mars 2017

Toulouse, le 10 mars 2017

KPMG Audit
Département de KPMG S.A.

Ernst & Young Audit

Philippe Saint-Pierre
Associé

Frank Astoux
Associé

DECLARATION DES PERSONNES RESPONSABLES

Je soussigné, Monsieur Nicolas LANGEVIN, Directeur Général de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31, atteste, qu'à ma connaissance, les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la Caisse Régionale et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation et que le rapport de gestion présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la Caisse Régionale et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.



Fait à Toulouse, le 30 mars 2017

Le Directeur Général,

CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL TOULOUSE 31

Société Coopérative à Capital Variable, agréée en tant qu'établissement de crédit,

Société de courtage d'assurance immatriculée au
Registre des Intermédiaires en Assurance sous le n° 07 022 951

Siège Social : 6, Place Jeanne d'Arc – BP 40535 – 31005 TOULOUSE CEDEX 6
776 916 207 – RCS TOULOUSE
Exercice Social : 1^{er} janvier au 31 décembre

**RESOLUTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE
L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DU 30 MARS 2017**



ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

1ère résolution : AUTORISATION A DONNER AU CONSEIL D'ADMINISTRATION A EFFET DE REDUIRE LE CAPITAL SOCIAL PAR VOIE D'ANNULATION DE CCI

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration et du rapport spécial des Commissaires aux comptes, autorise le Conseil d'administration, conformément aux articles L.225-209 et suivants du Code de commerce :

1. à annuler, en une ou plusieurs fois et sur ses seules décisions, aux époques et selon les modalités qu'il déterminera, tout ou partie des certificats coopératifs d'investissement acquis par la Société, dans la limite de 10 % du capital par période de vingt-quatre (24) mois à compter de la présente Assemblée,
2. à réduire corrélativement le capital social.

La présente autorisation est donnée pour une durée de vingt-quatre (24) mois à compter de la présente Assemblée. Elle se substitue à l'autorisation conférée par la 1^{ère} résolution de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 31 mars 2015 et la prive d'effet à partir de ce jour à hauteur, le cas échéant, de la partie non encore utilisée.

La présente autorisation est donnée au Conseil d'administration, avec faculté de subdélégation, à l'effet d'accomplir tous actes, formalités ou déclarations en vue d'annuler les certificats coopératifs d'investissement, de rendre définitive(s) la (ou les) réduction(s) de capital et d'en constater la réalisation.

2ème résolution : POUVOIRS

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait certifié conforme du procès verbal de l'Assemblée pour l'accomplissement des formalités légales de dépôt et de publicité afférentes aux décisions prises aux termes des résolutions à titre extraordinaire.

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

1ère résolution : APPROBATION DES COMPTES SOCIAUX et QUITUS

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport général des Commissaires aux Comptes, approuve, dans toutes leurs parties, le rapport de gestion du Conseil ainsi que les comptes sociaux annuels arrêtés au 31 décembre 2016, faisant ressortir un bénéfice de 70 783 808,92 euros.

Elle donne quitus entier et sans réserve aux administrateurs de l'accomplissement de leur mandat au titre dudit exercice 2016.

2ème résolution : APPROBATION DES COMPTES CONSOLIDÉS et QUITUS

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport des Commissaires aux Comptes, approuve les comptes consolidés arrêtés au 31 décembre 2016, et les mentions ayant trait aux comptes consolidés figurant dans ledit rapport de gestion.

Elle donne quitus entier et sans réserve aux administrateurs de l'accomplissement de leur mandat au titre dudit exercice 2016.

3ème résolution : APPROBATION DES DEPENSES VISEES A L'ART. 39-4 du Code Général des impôts

L'Assemblée Générale, sur le rapport du Conseil d'Administration statuant en application de l'article 223 quater du Code Général des impôts, approuve le montant global s'élevant à 17 734 euros de charges non déductibles visées à l'article 39-4 de ce code ainsi que le montant s'élevant à 6 106 euros, d'impôt acquitté sur ces dépenses.

4ème résolution : VARIATION DU CAPITAL SOCIAL

L'assemblée générale constate le montant du capital social qui s'élève à 73 446 176 € et l'absence de variation entre 2015 et 2016.

5ème résolution : PAIEMENT DES INTERETS AUX PARTS SOCIALES

Sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale fixe à **3,00 %** par titre (soit un montant total de 959 808,48 €), l'intérêt à servir aux parts sociales pour l'exercice 2016.

Conformément à la Loi, l'Assemblée Générale prend acte que les intérêts distribués au titre des trois derniers exercices sont les suivants :

Parts sociales	Nombres de parts	Distribution	Intérêts Net
2013	1 999 601	767 846,78 €	2,40%
2014	1 999 601	575 885,09 €	1,80%
2015	1 999 601	342 331,69 €	1,07%

Les intérêts seront versés le 13 avril 2017.

6ème résolution : PAIEMENT DU DIVIDENDE AUX CCI

Sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale fixe à **4,63 €** par titre (soit un montant total de 6 598 907,50 €), le dividende à servir aux porteurs de Certificats Coopératifs d'Investissement pour l'exercice 2016.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte que les dividendes distribués au titre des trois derniers exercices sont les suivants :

CCI	Nombre de CCI	Distribution	Dividende net
2013	1 435 745	5 757 337,45 €	4,01 €
2014	1 425 250	6 157 080,00 €	4,32 €
2015	1 425 250	6 584 655,00 €	4,62 €

Le dividende sera détaché le 11 avril 2017 et versé le 13 avril 2017.

7ème résolution : PAIEMENT DU DIVIDENDE AUX CCA

Sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale fixe à **4,63 €** par titre (soit un montant total de 5 396 427,05 €), le dividende à servir aux Certificats Coopératifs d'Associés pour l'exercice 2016.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte que les dividendes distribués au titre des trois derniers exercices sont les suivants :

CCA	Nombre de CCA	Distribution	Dividende net
2013	1 165 535	4 673 795,35 €	4,01 €
2014	1 165 535	5 035 111,20 €	4,32 €
2015	1 165 535	5 384 771,70 €	4,62 €

Le dividende sera détaché le 11 avril 2017 et versé le 13 avril 2017.

8ème résolution : AFFECTATION DU RESULTAT

Résultat des comptes individuels (exercice 2016) :	70 783 808,92 €
Résultat distribué :	12 955 143,03 €
<i>Intérêts Parts sociales Caisse Régionale (3,00%)</i>	959 808,48 €
<i>Dividende CCI (4,63 €)</i>	6 598 907,50 €
<i>Dividende CCA (4,63 €)</i>	5 396 427,05 €
Résultat conservé :	57 828 665,89 €
<i>Réserves légales (75% du disponible)</i>	43 371 499,42 €
<i>Autres réserves</i>	14 457 166,47 €

9ème résolution : VOTE CONSULTATIF SUR LES ÉLÉMENTS FIXES ET VARIABLES DE LA RÉMUNÉRATION DUS OU ATTRIBUÉS AU DIRECTEUR GÉNÉRAL EN 2016

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration, émet dans le cadre de sa consultation un avis favorable relatif aux éléments fixes et variables de la rémunération dus ou attribués au Directeur Général au titre de l'exercice 2016 tels qu'ils sont exposés dans le rapport du Conseil d'Administration et conformément aux dispositions de l'article 24-3 du Code AFEP-MEDEF.

10ème résolution : VOTE CONSULTATIF SUR LES ÉLÉMENTS DE L'INDEMNISATION DU PRÉSIDENT EN 2016

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration, émet dans le cadre de sa consultation un avis favorable relatif aux éléments d'indemnisation du Président au titre de l'exercice 2016 tels qu'ils sont exposés dans le rapport du Conseil et conformément aux dispositions de l'article 24-3 du Code AFEP-MEDEF.

11ème résolution : FIXATION DE LA SOMME GLOBALE A ALLOUER AU FINANCEMENT DES INDEMNITÉS DES ADMINISTRATEURS AU TITRE DE L'EXERCICE 2017

L'Assemblée générale, après avoir pris connaissance de la proposition faite par le Conseil d'administration à ce sujet et en application de l'article 6 de la loi du 10 septembre 1947 modifiée, décide de fixer à 210 000 € la somme globale allouée au titre de l'exercice 2017 au financement des indemnités des administrateurs et donne

tous pouvoirs au Conseil d'administration de la Caisse pour déterminer l'affectation de cette somme conformément aux recommandations de la FNCA.

12ème résolution : VOTE CONSULTATIF SUR L'ENVELOPPE GLOBALE DES RÉMUNÉRATIONS OU INDEMNISATIONS VERSÉES EN 2016 AU DIRECTEUR GÉNÉRAL, AUX MEMBRES DU COMITÉ DE DIRECTION ET AUX FONCTIONS DE CONTROLE DE LA CAISSE RÉGIONALE

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration, et en application de l'article L.511-73 du Code monétaire et financier, émet dans le cadre de sa consultation un avis favorable relatif à l'enveloppe globale de rémunérations ou indemnités versées au Directeur Général, aux membres du Comité de Direction et aux fonctions de contrôle à hauteur d'un montant égal à 1 914 095 € au titre de l'exercice 2016.

13ème résolution : AUTORISATION A DONNER AU CONSEIL D'ADMINISTRATION A EFFET D'ACHETER OU DE FAIRE ACHETER LES CCI DE LA CAISSE REGIONALE

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration, autorise le Conseil d'Administration, avec faculté de subdéléguer dans les conditions prévues par la loi, à opérer sur les certificats coopératifs d'investissement (CCI) de la Caisse Régionale conformément aux dispositions des articles L.225-209 du Code de commerce.

La présente autorisation, qui se substitue à celle conférée par l'Assemblée Générale Ordinaire du 30 mars 2016, dans sa 15ème résolution, est donnée au Conseil d'Administration jusqu'à la date de son renouvellement par une prochaine Assemblée Générale Ordinaire et, dans tous les cas, pour une période maximale de dix-huit (18) mois à compter de la date de la présente Assemblée.

Les achats de certificats coopératifs d'investissement de la Caisse Régionale qui seront réalisés par le Conseil d'Administration en vertu de la présente autorisation ne pourront en aucun cas amener la Caisse Régionale à détenir plus de 10% des CCI composant son capital social.

Les opérations réalisées dans le cadre du programme de rachat de certificats coopératifs d'investissement mis en place par la Caisse Régionale pourront être effectuées, en une ou plusieurs fois, par tous moyens autorisés par la réglementation en vigueur, sur les marchés réglementés ou de gré à gré ou encore par le recours à des instruments financiers dérivés négociés sur un marché réglementé ou de gré à gré (telles des options d'achat et de vente ou toutes combinaisons de celles-ci) et ce, dans les conditions autorisées par les autorités de marché compétentes et aux époques que le Conseil d'Administration ou la personne qui agira sur la délégation du Conseil d'Administration appréciera. Il est précisé que la part du programme de rachat de certificats coopératifs d'investissement réalisée par acquisition de blocs de titres pourra atteindre l'intégralité dudit programme.

Les achats de certificats coopératifs d'investissement qui seront réalisés par le Conseil d'administration en vertu de la présente autorisation pourront porter sur un nombre de CCI qui ne pourra excéder 10 % du nombre total de certificats coopératifs d'investissement composant le capital social à la date de réalisation de ces achats, soit à titre indicatif au 31/12/2016, un plafond de 142 525 certificats coopératifs d'investissement. Toutefois, (i) le nombre de CCI acquis par la Caisse régionale en vue de leur conservation et de leur remise ultérieure en paiement ou en échange dans le cadre d'une opération de fusion, de scission ou d'apport, ne pourra excéder 5 % des CCI de la Caisse régionale et (ii) lorsque les titres rachetés pour favoriser la liquidité dans les conditions définies par le règlement général de l'Autorité des marchés financiers, le nombre de titres pris en compte pour le calcul de la limite de 10 % prévue ci-dessus correspond au nombre de CCI achetés, déduction faite du nombre de CCI revendus pendant la durée de l'autorisation.

Le Conseil d'administration veillera à ce que l'exécution de ces rachats soit menée en conformité avec les exigences prudentielles telles que fixées par la réglementation et par la Banque Centrale Européenne.

L'acquisition des certificats coopératifs d'investissement ne pourra être effectuée à un prix supérieur à cent cinquante euros (150) euros.

En tout état de cause, le montant maximum des sommes que la Caisse régionale pourra consacrer au rachat de ses CCI, dans le cadre de la présente résolution, ne pourra excéder vingt-et-un millions trois-cent-soixante-dix-huit mille sept-cent-quinquante euros (21 378 750 euros).

Cette autorisation est destinée à permettre à la Caisse Régionale d'opérer en bourse ou hors marché sur ses certificats coopératifs d'investissement en vue de toute affectation permise ou qui viendrait à être permise par la loi ou la réglementation en vigueur. En particulier, la Caisse Régionale pourra utiliser la présente autorisation en vue :

. d'assurer l'animation du marché secondaire ou la liquidité des certificats coopératifs d'investissement par un prestataire de services d'investissement dans le cadre d'un contrat de liquidité dans le respect de la pratique de marché admise par l'Autorité des marchés financiers,

. de procéder à l'annulation totale ou partielle des certificats coopératifs d'investissement acquis.

Ce programme est également destiné à permettre la mise en œuvre de toute pratique de marché qui viendrait à être admise par l'Autorité des marchés financiers, et plus généralement, la réalisation de toute autre opération conforme à la réglementation en vigueur. Dans une telle hypothèse, la Caisse régionale informera les porteurs de CCI par voie de communiqué.

Les opérations effectuées par le Conseil d'Administration en vertu de la présente autorisation pourront intervenir à tout moment, dans les limites autorisées par les dispositions légales et réglementaires en vigueur.

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au Conseil d'Administration, avec faculté de délégation dans les conditions prévues par la loi, pour décider la mise en œuvre de la présente autorisation et en fixer les modalités dans les conditions légales et dans les conditions de la présente résolution et, notamment pour passer tous ordres en bourse, signer tous actes, conclure tous accords, affecter ou réaffecter les CCI acquis aux différents objectifs poursuivis, fixer les conditions et modalités suivant lesquelles sera assurée, s'il y a lieu, la préservation des droits des porteurs, en conformité avec les dispositions légales et réglementaires ou, le cas échéant, avec les dispositions contractuelles prévoyant d'autres cas d'ajustement, effectuer toutes déclarations et formalités, notamment auprès de la Banque Centrale Européenne et de l'Autorité des marchés financiers, et plus généralement faire tout le nécessaire.

14ème résolution : RENOUELEMENT PARTIEL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

L'Assemblée Générale constate que le mandat d'Administrateur de Madame Hedwig GAMBAZZA, Messieurs Robert CONTI, Bernard GELIS, Patrice GARRIGUES, Dominique LENFANT, Jean-Paul MOURLAN, vient à expiration ce jour.

Elle renouvelle ledit mandat pour Madame Hedwig GAMBAZZA, Messieurs Robert CONTI, Bernard GELIS, Patrice GARRIGUES, Dominique LENFANT, Jean-Paul MOURLAN, pour une période de trois années qui prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire 2020 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2019.

Par ailleurs, Monsieur Jean-Louis JOURTAU est démissionnaire à la date de l'Assemblée Générale du 30 mars 2017. En remplacement, l'assemblée Générale nomme Madame Josette FONTAS pour la durée restante du mandat de Monsieur Jean-Louis JOURTAU qui prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire 2018 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2017.

15ème résolution : POUVOIRS

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait certifié conforme du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité et de dépôt afférentes aux résolutions ci-dessus adoptées.